



INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION



Septembre 2023 N° 20

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'EDUCATION

INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET
PROFESSIONNEL

CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

Directeur de Publication : Pr Edmée MANSILLA, IPNETP Abidjan
Secrétaire de Publication : Dr KONE Koko Siaka, IPNETP Abidjan
Directeur Scientifique : Pr Kanvally FADIGA, ENS Abidjan

Membres du comité scientifique

Pr BAHA Bi YOUZAN D. : Université de Cocody Abidjan
Pr KOUADIO Béné Marcel : Université de Cocody Abidjan
Pr SANGARE Moustapha Karam..... : INPHB Yamoussoukro
Pr GBONGUE Jean-Baptiste : IPNETP Abidjan
Pr BERTE Zakaria : IPNETP Abidjan
Pr Edmée MANSILLA : IPNETP Abidjan

Comité de lecture

Dr KONE Koko Siaka..... : IPNETP Abidjan
Dr TRAORE Sibiri..... : IPNETP Abidjan
Dr KOUAME Adjo Sébastienne : IPNETP Abidjan
Dr BENIE Aloh Jean Martial Hillarion,..... : IPNETP Abidjan
Dr KONE Foussény : IPNETP Abidjan
Dr AHON Gnamien Marcel : IPNETP Abidjan
Dr ZOKOU Gbomené Hervé : IPNETP Abidjan

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'EDUCATION

TABLE DES MATIERES

I -Editorial	7
II - Point de vue du superviseur de l'IPNETP durant l'entretien supervision pédagogique N'DRI Bernard Aimé OUFFOUE, <i>Assistant à l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) Département des Sciences de l'Education / Côte d'Ivoire</i>	9
III - Apports des arts plastiques dans le développement de la motricité fine dans l'apprentissage à l'écriture au préscolaire Sinaly TRAORE, Gboméné Hervé ZOKOU, Firmin Sadia, <i>Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Abidjan-Côte d'Ivoire,</i>	47
IV - L'impact de La Covid-19 sur la production cotonnière dans le département de Korhogo N'golo Brahim SORO, <i>Assistant / Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) Abidjan, Côte d'Ivoire</i>	69
V - Les logiques d'insertion des diplômés de la formation professionnelle dans les emplois atypiques : Cas des diplômés de la commune de Bouaké ASSOA Anzi André, <i>Université Alassane Ouattara - Bouaké</i>	93
VI - Diagnostic des transformateurs haute tension par spectroscopie diélectrique par envoi simultané de fréquences Simplice AKRE, <i>Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP),</i> Issouf Fofana, Zié Yéo, Fethi Meghnefi, Kassi Simon Koutoua , Békibénan Sékongo, <i>(IPNETP)</i>	107

VII - Gouvernance territoriale et développement touristique dans les villages côtiers en Côte d'Ivoire. Cas de Lipkilassié, Département de Grand-Lahou Bi Vagbé Gethème IRIE, Sociologue, Enseignant-Chercheur, <i>Université de San Pedro,</i>	143
VIII - Influence de la perception de l'administration fiscale et du risque encouru sur l'attitude des commerçants d'Abidjan à l'égard du paiement de l'impôt Maurice Gnamien EKANZA, <i>Département de Psychologie - Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody.....</i>	167
IX - Systèmes successoraux à Doroubé dans la sous-préfecture de Gagnoa à l'ouest de la Côte d'Ivoire ZAKRY Djédjé Charles ¹ , Doctorant en sociologie, Dr DALEBA Groghuey ² , <i>Institut d'Ethno-Sociologie, Sciences de l'Homme et de la Société, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody.....</i>	193
X - Effet de la distance culturelle sur choix conjugal : mariage endogamique et exogamique entre les différentes ethnies en Côte d'Ivoire ZIBE Guédé Patrick, <i>Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. UFR Science de l'Homme et de la Société / Département de Psychologie.....</i>	217
XI - Facteurs sociaux de la polémique autour du projet de légalisation de la polygamie en Côte d'Ivoire : une analyse à partir de familles polygames dans la commune d'Abobo DAGO Michèle-Ange, <i>Institut d'Ethno-sociologie – Université Félix Houphouët-Boigny.....</i>	239

EDITORIAL

La RISTE 20 comporte dix (10) articles. Elle sacrifie à la tradition en examinant l'efficacité du système éducatif. A travers deux articles, elle aborde l'efficacité interne du système ETFP. En effet, les deux premiers articles de ce numéro prennent pied dans l'innovation pédagogique et font des suggestions dans le sens de l'amélioration, de l'efficacité interne du système ETFP. Le premier, **Point de vue du superviseur de l'IPNETP durant l'entretien supervision pédagogique**, vise à renforcer la supervision pédagogique. L'article focalise sur la rétroaction « à chaud » consécutive à l'observation de classe. L'article montre que la délimitation, le diagnostic et le renforcement/perfectionnement sont les dimensions prioritaires par les superviseurs. Il recommande de renforcer les capacités de ces derniers quant à une rétroaction bien menée, afin de mieux canaliser les tensions relationnelles et harmoniser le discours pédagogique, et mieux faire face à l'état d'esprit et à la faiblesse du niveau du stagiaire. Quant au second, **Apports des arts plastiques dans le développement de la motricité fine dans l'apprentissage à l'écriture au préscolaire**, il s'inscrit dans l'innovation des pratiques enseignantes. Il montre que la pratique de cette discipline, en plus de développer la motricité fine dans l'apprentissage à l'écriture, impacte également l'ensemble du potentiel moteur, cognitif et socio-affectif de l'enfant.

La seconde grande dimension de l'efficacité du système ETFP est à peine effleurée dans la RISTE 20, à travers huit (8) articles qui traitent davantage de la gouvernance.

En particulier, les quatre (4) premiers articles focalisent sur l'efficacité de l'action publique. **L'impact de la Covid-19 sur la production cotonnière dans le département de Korhogo**, en revenant sur les effets des mesures de gestion de cette pandémie sur la chaîne de valeur du coton et les conséquences en termes économiques, sociaux et environnementaux qu'elle a induits, met en évidence les limites des « filets sociaux » développés pour faire face aux chocs conjoncturels au lieu d'anticiper sur des effets plus structurels. Dans la même veine, l'émergence des emplois atypiques souligne les limites de l'action publique en matière de création d'emplois pour les jeunes. En effet, **Les logiques d'insertion des diplômés de la formation professionnelle dans les emplois atypiques : cas des diplômés de la commune de Bouaké** met en avant un effet combiné des conséquences des crises sociopolitiques, de l'inadéquation formation-emploi, de la marginalité de l'entrepreneuriat, ainsi que de la revendication d'un statut social et d'une meilleure qualité de vie sur l'insertion des diplômés issus de la formation professionnelle. Les deux articles suivants s'appesantissent sur les conséquences sociales des innovations juridiques et institutionnelles. Ainsi, **Systèmes successoraux à Doroubé dans la sous-préfecture de Gagnoa à l'ouest de la côte d'Ivoire** révèle que les systèmes successoraux sont le processus de multiples actions et pratiques sociales qui régissent les communautés, surtout en milieu rural africain et précisément à *Doroubé* en pays *bété* de Côte d'Ivoire. Elle montre comment la condamnation de la dot par la loi n° 64 - 379 du 07 Octobre 1964 relative au mariage et à la succession aboutit au bouleversement des systèmes successoraux traditionnels pratiqués dans la société patrilinéaire de *Doroubé*, créant, de fait, deux types d'héritiers : les héritiers coutumiers et les héritiers modernes. De même,

Gouvernance territoriale et développement touristique dans les villages côtiers en Côte d'Ivoire. Cas de Lipkilassié, Département de Grand-Lahou, à partir d'une analyse de contenu thématique, met en évidence une innovation institutionnelle occultant les droits fonciers coutumiers des populations autochtones, d'une part, et fragilisant, d'autre part, le prestige social des populations autochtones du village de Lipkilassié.

La gouvernance financière est au cœur des derniers articles qui recommandent, d'une part, de mieux lutter contre l'incivisme fiscal pour accroître les recettes fiscales et, d'autre part, d'investir dans l'innovation technologique, afin d'optimiser la dépense publique. En effet, **Influence de la perception de l'administration fiscale et du risque encouru sur l'attitude des commerçants d'Abidjan à l'égard du paiement de l'impôt**, montre, à travers le test de Tukey, comment une perception dévalorisante de l'administration fiscale conduit à une attitude moins favorable au paiement de l'impôt. L'article invite à plus de sensibilisation dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre l'incivisme fiscal. Quant à **Diagnostic des transformateurs haute tension par spectroscopie diélectrique par envoi simultané de fréquences**, il s'inscrit dans le cadre de l'innovation technologique. Cet article souligne l'importance et le coût élevé des transformateurs de puissance des réseaux électriques et la nécessité d'en assurer un diagnostic et une surveillance permanente sur site. A cet effet, la recherche entreprise développe une approche de spectroscopie diélectrique fréquentielle (FDS) par envoi simultané des fréquences. Les résultats de cette méthode sont, non seulement, en conformité avec les standards observés dans le domaine, mais mettent également en avant un gain de temps de 70%.

Les deux derniers articles sont davantage un indicateur du climat social en Côte d'Ivoire susceptible d'orienter la gouvernance publique après les graves tensions intergroupes que le pays a connues. En effet, **Effet de la distance culturelle sur le choix conjugal : mariage endogamique et exogamique entre les différentes ethnies en Côte d'Ivoire** prend pied sur la théorie du contact d'Allport pour appréhender les interactions entre les membres de différents groupes sociaux à même de réduire les préjugés et améliorer les relations entre ces groupes. Il rassure, en ce sens que la distance culturelle ne semble pas impacter le choix conjugal et laisse entrevoir le prolongement du brassage inter-ethnique à Abidjan. Dans le sens contraire, l'examen des **Facteurs sociaux de la polémique autour du projet de légalisation de la polygamie en Côte d'Ivoire : une analyse à partir de familles polygynes dans la commune d'Abobo** montre que la polygynie participe à la construction de l'identité au détriment des conséquences de la pratique sur les liens familiaux et sociaux, mettant en lumière le renforcement de l'injustice de genre. Aussi, laisse-t-elle transparaître des interrogations sur sa légitimité sociale et justifie l'opposition tant des acteurs politiques que des défenseurs des droits de la femme.

Prof. EDMEE MANSILLA

Directeur Général de L'IPNETP

Point de vue des superviseurs de l'IPNETP durant l'entretien supervision pédagogique

N'DRI Bernard Aimé OUFFOUE

Assistant à l'IPNETP / Département des Sciences
de l'Education / Côte d'Ivoire / ndri_ouffoue2006@yahoo.fr

Résumé :

La présente étude vise à documenter les interventions et les difficultés vécues par les superviseurs de l'IPNETP lors de l'accompagnement des stagiaires. L'étude se focalise sur l'entretien de supervision ou entretien d'explicitation (rétroaction) consécutif à l'observation en classe. Nos questions de recherche sont les suivantes : Comment se déroule l'entretien de supervision ? Quelles sont les difficultés relatives à cette activité ? C'est cette phase de la supervision pédagogique que nous avons interrogée en laissant la parole à dix (10) superviseurs expérimentés de l'IPNETP pour comprendre le déroulement et les difficultés qu'ils rencontrent dans le contexte de « l'entretien à chaud » en contexte de stage. La collecte de données nécessaires à notre investigation s'est faite par une série d'entretiens individuels semi-structurés. Les résultats laissent apparaître que la phase de délimitation, de diagnostic, de renforcement/perfectionnement sont les dimensions que les acteurs priorisent lors du déroulement de l'entretien. Les participants ont également priorisé les difficultés qu'ils estiment significatives : manque de formation des superviseurs, tensions relationnelles, rétroaction expédiée, non-harmonisation du discours pédagogique, état d'esprit et faiblesse du niveau du stagiaire.

Mots-clés : Stages en enseignement- rétroaction-entretien de supervision-
difficultés des superviseurs.

**Point of view of the IPNETP supervisors during
the educational supervision interview**

Summary :

This study aims to document the interventions and difficulties experienced by IPNETP supervisors when supporting trainees. The study focuses on the supervisory interview or explanatory interview (feedback) following classroom observation. Our research questions are as follows: How does the supervision interview take place? What are the difficulties relating to this activity? It is this phase of educational supervision that we interviewed by giving the floor to ten (10) experienced IPNETP supervisors to understand the process and the difficulties they encounter in the context of the “hot interview” in the context of an internship. The collection of data necessary for our investigation was done through a series of semi-structured individual interviews. The results show that the delimitation, diagnosis, reinforcement/improvement phase are the dimensions that the actors prioritize during the interview. The participants also prioritized the difficulties that they consider significant: lack of training of supervisors, relational tensions, sent feedback, non-harmonization of educational discourse, state of mind and low level of the trainee.

Keywords: Teaching internships-feedback-supervision interview-supervisor difficulties.

1. Introduction

En Côte d'Ivoire, comme dans d'autres pays, la formation initiale ou continue des enseignants prévoit l'organisation de stages d'enseignement dans les établissements. Le stage constitue un puissant levier du développement professionnel des futurs enseignants ainsi qu'un lieu d'intégration de la formation (Boutet, Arsenault, Ferland, Francoeur, et Gagné, 2016). Il offre aux stagiaires l'occasion de développer leurs compétences et encourage leur autonomie. L'importance du stage dans la préparation du stagiaire à l'exercice du métier d'enseignant explique le foisonnement de recherches sur ce sujet (Spallanzani, Sarrasin et Poirier, 1992 ; Tremblay, 1995 ; Villeneuve, 1994 ; Gervais, 1999 ; Gbongué, 2000 ; Bujold et Côté, 2009 ; Rivard, Beaulieu et Caspani, 2009 ; N'dri, 2018, etc.). Il permet au stagiaire de vivre la réalité de la classe et d'expérimenter des situations d'apprentissage et d'enseignement. Durant cette période, le stagiaire est placé dans une classe auprès d'un formateur engagé et attentif aux problèmes qui surgissent.

En Côte d'Ivoire et ailleurs, trois (3) acteurs principaux sont impliqués dans la supervision et sont appelés à communiquer régulièrement entre eux : le stagiaire, l'encadreur-terrain et le superviseur de l'IPNETP. Ces acteurs travaillent ensemble pour accompagner le stagiaire dans la réalisation d'une expérience déterminante sur le chemin de sa formation initiale ou continue en pédagogie. Mais, depuis plusieurs années, des études (Bujold, 2002 ; Chaliès et Durand, 2000 ; Miesusset, 2013 ; Portelance et Caron, 2017) mettent en lumière les difficultés, que rencontrent les accompagnateurs de stagiaires, et spécifiquement en formation initiale des enseignants (N'dri, 2018 ; Gbongué, 2000 ; Kouho, 2022).

La supervision pédagogique demeure un outil auquel les stagiaires ont accès pour améliorer leur pratique. Et l'entretien de supervision ou entretien d'explicitation (Vermescvh, 2000) (feed-back) en demeure une phase cruciale. En fait, parmi les interactions qui ont lieu avec le stagiaire, cet entretien est le plus significatif pour son évolution professionnelle (Pellerin, 2000). Lievin, Fortin, Millette, Aubrege et De Korwin (2008) la considèrent comme une approche potentiellement féconde. En effet, c'est par la réflexion, la relecture des observations de la pratique, que s'amorce une réflexion de son acte par le stagiaire (Boutet, 2002a ; Portelance, 2008b). Bien menée, la rétroaction ou un entretien de supervision est une occasion de développement professionnel et permet au futur enseignant de développer sa réflexivité (Correa Molina, 2008). C'est justement l'accompagnement offert au stagiaire durant le processus de supervision spécifiquement la rétroaction fournie au stagiaire de l'IPNETP (Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel), que le présent article porte son attention. Cet entretien qui est un temps d'échanges entre l'équipe de supervision et le stagiaire a pour objectif de permettre une réflexion du stagiaire sur l'action menée et son efficacité, en vue de dégager des régulations immédiates. Mais durant cette activité, des difficultés peuvent surgir. En effet, une étude menée par N'dri (2018) révèle le manque de formation des superviseurs dans le système de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) en Côte d'Ivoire. En effet, l'auteur signale que les enseignants (encadreurs-terrain) manquent de formation pour accompagner les stagiaires et souligne les difficultés qu'ils éprouvent à superviser adéquatement les stagiaires. Par conséquent, l'efficacité de l'entretien de supervision peut être compromise si les superviseurs manquent de formation. Il y a alors risque de difficultés à l'explicitation des connaissances ou à l'analyse des pratiques, de centration dans des rétroactions prescriptives plutôt que réflexives. Dans le même registre, Gbongué (2000), observe que les encadreurs pédagogiques, en Côte d'Ivoire, sont peu outillés pour les tâches d'encadrement qui leur sont

dévolues. Ceux-ci assument des fonctions et des responsabilités qui dépassent largement leurs tâches habituelles d'enseignement (N'dri, 2018 ; Spallanzani et Sarrasin, 1992). En effet, des travaux concluent au manque de préparation des enseignants pour la supervision pédagogique (Spallanzani et Sarrasin, 1994) alors que d'autres révèlent que les stagiaires se disent mieux encadrés quand les enseignants du milieu ont été formés à la supervision (Spallanzani, Sarrasin et Poirier, 1992). D'autres encore soutiennent que les étudiants se plaignent fréquemment de ne pas bénéficier d'une rétroaction et du manque de pertinence des commentaires dont ils sont destinataires (Langevin et Hivon, 2007 ; Vanpee et al., 2010). De plus, la pauvreté de la rétroaction a été qualifiée par Norcini et Burch (2007) comme l'un des problèmes les plus critiques dans la formation des médecins.

Finalement, l'on constate un certain malaise durant cette activité, tant les pratiques concernant cette tâche divergent d'un superviseur à l'autre, les intéressés ayant spontanément tendance à reproduire le modèle de rétroaction auquel ils ont été exposés en tant que stagiaires (N'dri, 2018). Pourtant, il est constaté un manque de données scientifiques sur les pratiques chez les superviseurs de l'IPNETP lors des séances de rétroaction. La recherche reste encore peu documentée sur la question.

La présente étude a pour objectif général d'explorer la rétroaction, une phase de la supervision pédagogique. A cet objectif général se greffent les deux (2) objectifs suivants : décrire les activités de l'entretien de supervision pédagogique des formateurs de l'IPNETP et faire émerger les difficultés auxquelles ils sont confrontés lors de l'entretien de supervision pédagogique afin d'assurer un accompagnement de qualité.

L'article présente successivement : la problématique, les concepts mobilisés, le cadre conceptuel, la méthodologie, la présentation et une discussion des principaux résultats et pour terminer quelques éléments de conclusion et de mise en perspective.

2. Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel s'appuie successivement sur les concepts de supervision pédagogique et d'entretien de supervision (rétroaction).

2.1 La supervision pédagogique

La supervision est ce moment d'échanges en cours de stage où le superviseur de l'IPNETP, l'encadreur terrain (enseignant de la spécialité) et le stagiaire entrent en interaction, généralement après l'observation d'une séance d'enseignement. Pour certains, il s'agit de l'entretien de supervision (Correa Molina et Gervais, 2008) et pour d'autres de l'entretien d'explicitation (Perrenoud, 1994 ; Vermescvh, 2000). Elle a pour objectif de soutenir l'enseignant dans les différentes composantes de sa tâche, notamment dans le développement de ses compétences et de son aptitude à réfléchir à sa pratique. La supervision doit s'exercer dans une relation d'aide où le superviseur et le stagiaire se respectent et travaillent en collaboration dans le but d'améliorer le processus enseignement-apprentissage. Elle comporte plusieurs phases durant lesquelles le superviseur assiste, soutient et permet le développement de la pratique professionnelle, à prendre du stagiaire des décisions éclairées et à résoudre des problèmes (Sergiovanni, 2006). Dans le même sens et pour Vermersch (1994 ; 2014b), l'entretien d'explicitation a été créé pour fournir une aide à la micro-description de l'action vécue (saisie dans un point de vue en première personne. Elle s'intéresse au vécu de l'action du sujet. Cela suppose un questionnement sur une expérience passée. Cette méthode, selon l'auteur, aide le sujet à prendre conscience de sa démarche dans l'action et à la corriger le cas échéant. Elle permet au superviseur, en collaboration avec le stagiaire, de répondre à des besoins vécus par les enseignants, à produire une description détaillée du vécu (Vermersch, 2014a) et favorise la recherche conjointe de solutions La recherche d'un enseignement efficace demeure ainsi le but principal de la supervision pédagogique, qui doit amener les enseignants à mieux comprendre leur pratique par la réflexion sur les actions qu'ils posent, et à générer chez eux de nouvelles idées (Mosher et Purpel, 1972) et permettre l'entraînement et la préparation des enseignants vers l'autonomie professionnelle (Burton et Bruckner, 1955). La supervision s'inscrit dans un

processus cyclique qui implique des phases successives : pré observation, observation en classe, analyse et interprétation des données et prise de décision. Au cours du processus, le superviseur observe le stagiaire en classe avant de l'engager à analyser sa pratique lors de l'entretien. La démarche comporte deux temps principaux (figure 1) :

- ✓ L'observation commence toujours par un temps d'observation du travail du stagiaire ; Le formateur s'assied au fond de la classe et assiste à la séance d'enseignement-apprentissage ; Ce premier temps est indispensable pour que le superviseur puisse engager ensuite un entretien qui se base sur des observations faites en classe et non, uniquement, sur le discours que peut tenir un stagiaire sur sa pratique. Autrement dit, c'est par l'observation des faits par le superviseur et l'explicitation par le stagiaire de ses intentions pédagogiques que se construit le savoir professionnel. Lorsque nous parlons de « séance » dans cet article, il s'agit d'un cours, d'une leçon, d'une activité pédagogique qui dure 60 minutes, et qui vise un objectif pédagogique.
- ✓ Un entretien ou rétroaction qui suit l'observation et qui permet au stagiaire, partant de ses représentations et avec l'aide du superviseur, de clarifier les enjeux de l'activité proposée, ses ressources et ses difficultés propres, pour finalement déterminer un objectif personnel de formation à travailler durant la suite de sa formation.

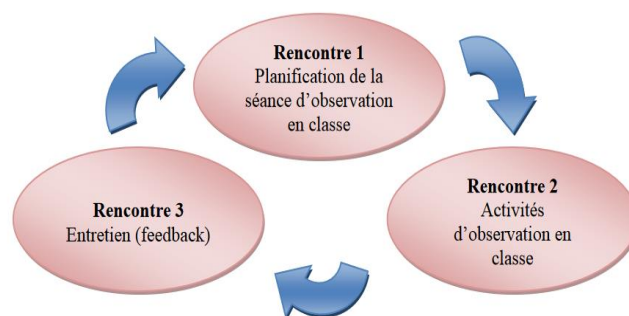


Figure 1 : *Modèle de supervision clinico-pédagogique de Acheson et Gall (1993)*

2.2 La rétroaction ou entretien de supervision

L'entretien de supervision (feed-back) est d'abord un acte de communication. Il est une rencontre entre l'étudiant et son superviseur autour d'une activité (enseignement/ apprentissage d'une leçon) qui vient d'être menée et qui a été observée par le superviseur. Il se déroule toujours dans l'établissement où l'étudiant effectue son stage et a lieu le jour même de l'observation. En effet, le superviseur est amené à rencontrer l'étudiant avant le stage, à l'observer dans son contexte de stage, à lui donner une rétroaction sur sa prestation, à le soutenir et à l'encourager. Caron et Portelance (2012, p. 186) constatent que le concept de rétroaction est présent dans la représentation que se fait l'enseignant associé de son rôle : « qu'il leur revient de rétroagir en formulant des commentaires et en partageant leurs expériences, après avoir observé des forces et des limites chez le stagiaire ». Pour ces auteurs, la rétroaction est une discussion entre l'enseignant associé et le stagiaire à partir de laquelle ils peuvent poser un regard critique sur les pratiques d'enseignement, se questionner et trouver des pistes de solution à des problèmes pédagogiques. Dans le même registre, Rodet (2000) définit la rétroaction à travers quatre aspects. Selon lui, celle-ci :

- ✓ vient en réponse à un travail de l'apprenant,
- ✓ propose une correction commentée,
- ✓ exprime un jugement de valeur qui se doit d'être raisonné et argumenté,
- ✓ a pour objectif de permettre à l'apprenant d'approfondir sa connaissance et de lui indiquer comment y parvenir.

Idéalement, la rétroaction est donnée en invitant l'apprenant à planifier des stratégies d'amélioration et en lui permettant de resoumettre son travail. Plus qu'un simple feedback, la rétroaction est donc un retour

commenté ou une forme de remédiation visant un ajustement de la part de l'apprenant par rapport à une tâche ou à un but (Boekaerts, 2002).

Finalement, la rétroaction vise à réduire l'écart entre l'endroit où le stagiaire se situe dans sa progression et où le superviseur souhaite qu'il se rende. La rétroaction aide le stagiaire à prendre du recul par rapport à sa prestation pédagogique, à progresser et à atteindre le niveau de compétence souhaité. Clôturant la supervision pédagogique, elle en constitue le cœur. Cette étape clôt le processus en permettant aux stagiaires d'établir des liens entre « ce qu'ils font, ce qu'ils disent de ce qu'ils font, et, pour finir, ce qu'ils font de ce qu'ils disent » (Clot, 2000, p. 31). A cet effet, une grille servant de cadre de référence est utilisée pour interagir avec le stagiaire de l'IPNETP. Elle est ainsi structurée :

- Structure de l'autocritique
- Approfondissement du contenu de spécialité
- Qualité des réponses liées aux stratégies psychopédagogiques
- Attitude face aux observateurs

Finalement, durant la rétroaction le stagiaire et l'équipe de supervision interagissent sur la performance du stagiaire après observation de sa prestation et en rapport aux attentes préalablement définies ; elle vise l'amélioration. Elle est essentielle à l'apprentissage et aux développements des compétences (Bouchard, 2023).

3. Cadre théorique

Le contexte théorique décrit le modèle de supervision d'inspiration clinique, le rôle du superviseur et du stagiaire durant la rétroaction et les problèmes rencontrés durant l'entretien de supervision (rétroaction) par les deux (2) acteurs lors de cette même activité.

3.1 Supervision pédagogique d'inspiration clinique

La littérature consacrée à la supervision pédagogique offre de nombreux modèles et laisse aux enseignants la possibilité d'exprimer les difficultés qu'ils rencontrent dans leur pratique éducative. Le modèle de supervision clinique décrit le superviseur comme un accompagnateur. Il intervient au besoin selon le comportement actuel de l'enseignant en classe. C'est une supervision interactive plutôt que directive, démocratique plutôt qu'autoritaire, centrée sur l'enseignant plutôt que sur le superviseur (Acheson et Gall, 2003). En tant que processus, la supervision clinique comprend, les trois composantes suivantes : un entretien de planification de la séance d'observation en classe où l'enseignant a l'occasion d'exprimer ses préoccupations, ses besoins et ses aspirations personnels, l'observation en classe et la collecte des données et, finalement, l'entretien de rétroaction (Acheson et Gall, 1993).

En conclusion, dans le cadre de ce modèle, le superviseur est vu comme un accompagnateur. Il intervient au besoin selon le comportement actuel de l'enseignant en classe et développe une relation individuelle avec lui. Cette relation doit se dérouler dans un climat de confiance et favoriser les échanges sur les pratiques pédagogiques observées en salle de classe. Le superviseur doit s'assurer que les personnes supervisées parviennent à s'améliorer dans leur façon de faire en classe et à devenir pleinement compétentes dans l'exercice de leurs fonctions. Nous estimons, pour notre part, que ce modèle devrait inspirer tous les autres pour un accompagnement réussi des stagiaires.

3.2 Rôle du superviseur durant la rétroaction

Suite à la leçon observée directement par les superviseurs, vient une autre étape qui est celle de l'analyse de pratique de classe du stagiaire. Cette analyse, en suivant une démarche argumentée, consiste à : créer un climat de confiance, donner la parole à l'enseignant accompagné pour qu'il s'exprime librement sur sa prestation ; décrire les faits observés en fonction de l'objectif visé, prendre en compte les préoccupations de l'enseignant, proposer des moyens pour corriger les difficultés, décrire les difficultés et leurs conséquences possibles, stimuler l'autoréflexion de l'apprenant, favoriser l'acquisition de connaissances, de compétences, etc.

La phase de clôture consiste à faire la synthèse, c'est-à-dire faire le point des aspects pertinents abordés. Au cours de cette phase, le stagiaire prend l'engagement d'intégrer les observations.

3.2 Problèmes rencontrés durant l'entretien de supervision (rétroaction)

La relation qui s'établit entre le superviseur et le supervisé peut-être la source de quelques problèmes susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'entretien de supervision. En effet, plusieurs auteurs ont souligné l'importance de la rétroaction dans la performance des stagiaires (Velosky et al., 2006). Mais il semble que certains superviseurs n'en perçoivent pas l'intérêt (Langevin et Hivon, 2007 ; Ramani et Leinster, 2008).

Les étudiants se plaignent ainsi fréquemment de ne pas bénéficier d'une rétroaction et du manque de pertinence des commentaires dont ils sont destinataires (Langevin et Hivon, 2007 ; Vanpee et al., 2010). La pauvreté de la rétroaction a d'ailleurs été qualifiée par Norcini et Burch (2007) comme l'un des problèmes les plus critiques dans la formation des médecins. D'autres chercheurs évoquent les difficultés ci-après qu'on

retrouve chez les superviseurs : communication difficile (sentiment d'incompréhension), Sentiment de fatigue, de frustration, d'impatience (avoir le goût que ça finisse), Sentiment d'inutilité (impression de travailler pour rien). Blumberg (1974) décrit la relation existante entre les superviseurs et les supervisés comme une "guerre froide".

Les problèmes issus de la relation de travail entre les superviseurs et les supervisés peuvent être attribuables aussi bien aux attitudes des superviseurs qu'à celles des supervisés. En effet, les superviseurs portent une attention particulière sur la personne du supervisé (attitudes et croyances) plutôt que sur ses comportements d'enseignement (Cogan 1973). De plus, l'on observe une relation de supérieur-subordonné entre le superviseur et le supervisé. Les problèmes majeurs au niveau du supervisé se rapportent au manque de confiance, à la peur du changement, à la non-coopération, à l'interprétation des commentaires du superviseur considéré comme des critiques négatives (Sergiovanni, 1972 ; Cogan, 1973 ; Luclo et al., 1979). Ces auteurs révèlent qu'il est souvent difficile pour le supervisé de faire confiance au superviseur, il semble que cette attitude est la conséquence directe du passé de la supervision pédagogique. Les supervisés perçoivent souvent la supervision comme une menace et hésitent à faire confiance aux superviseurs. Des auteurs comme Cogan (1973) et Sergiovanni (1972), soulignent que le supervisé, par la peur du changement, peut devenir superficiel et timide dans sa relation avec le superviseur. Ainsi, il demeure peu enthousiaste et peu motivé dans la mesure où il ne perçoit pas le bien fondé du changement auquel le superviseur désire qu'il parvienne. Dans certaines situations, indique Cogan (1973), le supervisé n'éprouve toujours pas le besoin de parler de ces problèmes pédagogiques. Ce refus implicite de coopération entrave, dans plusieurs cas, le bon déroulement du processus de supervision.

3. Cadre méthodologique

La présente section fournit des informations sur la démarche suivie pour collecter les données empiriques et les analyser. Il décrit la méthodologie privilégiée, présente les procédures utilisées pour constituer l'échantillon, les instruments et la collecte des données. Le procédé de traitement de données dans ses différentes étapes est exposé.

3.1 Type de recherche

Guidé par les objectifs de recherche présentés dans la première section, nous avons adopté une approche qualitative à visée interprétative (Savoie-Zajc, 2011). Cette approche vise « à obtenir des informations sur les perceptions, les états affectifs, les jugements, les opinions, les représentations des individus, à partir de leur cadre personnel de référence et par rapport à des situations actuelles » (Van der Maren, 1996 : 312). À travers les entretiens, nous amené les superviseurs à parler de leur pratique. Ce type de collecte de données est l'instrument privilégié dans les études exploratoires (Blanchet et Gotman, 1992).

3.2. Participants et échantillon

La présente recherche est menée en collaboration avec deux (2) groupes de superviseurs de l'IPNETP. Les acteurs occupent tous une fonction de psychopédagogue (Les psychopédagogues sont les formateurs qui prennent en charge les volets psychopédagogiques) de la formation, en parallèle des didacticiens qui assurent la formation disciplinaire au sein de l'Institut de formation. L'échantillon et le processus d'échantillonnage ont été établis en cohérence avec les positions épistémologiques, théoriques et méthodologiques du type de recherche. Le caractère intentionnel du processus d'échantillonnage nous amène à choisir les acteurs sur la base de critères précis. Notre échantillon est composé de 10 superviseurs expérimentés de l'IPNETP (plus de 10 ans d'expérience). (tableau 1)

Tableau 1 : Effectif des acteurs de la triade ayant effectué les entretiens

Acteurs	Effectif
Formateurs de spécialité	n=3
Formateurs en psychopédagogie	n=07
Total	n=10

3.3. Instruments de collecte des données

Le processus de collecte de données s'est déroulé par l'entremise d'un guide d'entretien. Il s'organise autour de trois thématiques : définition de l'entretien de supervision, le processus d'entretien de supervision et les difficultés à propos de cette activité. Pour conduire les entretiens, un guide a été construit. La procédure de codage a fait l'objet d'une procédure de validation par contrôle de la fiabilité inter-codeurs, sur la base de la formule de Miles et Huberman (2003, p. 126). Nous avons obtenu un kappa de Cohen de 0,84, ce qui correspond, d'après Landis et Koch (1977), à un accord fort entre les deux codeurs.

L'instrument a ensuite été soumis à petit échantillon des deux (2) catégories d'acteurs ayant le même profil que celui de la population d'étude. Dix (10) entretiens de supervision ont été menés. La durée d'un entretien oscille entre 16 minutes pour le plus court et 51 minutes pour le plus long. Afin de recueillir le plus de données possibles, les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un appareil numérique. Une fois les entretiens réalisés, les données ont fait l'objet d'une retranscription intégrale.

Analyse des données

Le verbatim a été traité selon une analyse de contenu (L'Écuyer, 1987). L'analyse a été purement thématique, ce qui a permis d'explorer le déroulement de l'entretien de supervision et les difficultés liées à cette activité. Les citations des entretiens illustrent la thématique. Une grille thématique a été élaborée et a permis de coder les informations selon les thèmes en émergence (Krippendorff, 2004). Il s'agit donc de catégories émergentes définies à partir du verbatim. Afin de nous assurer de la validité du codage, nous avons procédé à un accord inter juges. Nous avons obtenu un kappa de Cohen de 0,94, ce qui correspond, d'après Landis et Koch (1977), à un accord fort entre les deux codeurs.

4. Présentation des principaux résultats et discussion

Les principaux résultats de l'étude recherche sont présentés en illustrant les propos des acteurs par des extraits emblématiques de verbatim. Mentionnons comme préalable que l'analyse n'a pas mis en exergue une différence de positionnement entre les propos des psychopédagogues et des didacticiens. Nous avons donc fait le choix de garder le terme générique « superviseurs », sans distinction spécifique.

La présentation des résultats est organisée autour des deux (2) questions de recherche. Pour rappel, ces dernières visent à mettre au jour :

- (1) les activités des superviseurs en situation d'entretien de supervision,
- (2) les difficultés rencontrées lorsqu'ils sont confrontés à cette tâche professionnelle.

Le corpus des formateurs de l'IPNETP a compté dix (10) entretiens semi-directifs individuels enregistrés : sept (7) enseignants du Département des Sciences de l'Éducation, trois (3) enseignants des autres départements.

4.1 Déroulement et difficultés liées à l'entretien de supervision

L'analyse a permis de faire émerger les catégories par les superviseurs participants à l'étude. Les points émergents des entretiens sont exposés dans les lignes suivantes.

4.1.1 Similitudes relatives aux activités de rétroaction

Les lignes qui suivent exposent les commentaires émis par les acteurs et font une analyse des convergences des discours extraits du verbatim. L'ensemble des acteurs semble identifier les éléments qui structurent un entretien de supervision. Quatre (4) catégories ont été retenues après analyse, soulignant les principales dimensions de la rétroaction. A ce sujet, le tableau 2 illustre qu'il y a un consensus. Les participants ont priorisé les éléments les plus significatifs concernant le déroulement d'un entretien de supervision : la phase de délimitation, la phase de diagnostic, la phase de d'orientation/ recommandations et phase de renforcement et d'auto-perfectionnement.

Tableau 2 : Activités de la rétroaction évoquées par les superviseurs

Acteurs	Catégories	Nombre d'unités de sens ou fréquence	%
Superviseurs de l'IPNETP	1.Phase de délimitation	11	22.92
	2.Phase de diagnostic	22	45.83
	3.Phase de renforcement et d'auto-perfectionnement.	15	31.25
	Total	48	100 %

4.1.1 La phase de délimitation

L'ensemble des répondants a mis en lumière, comme première étape du déroulement d'un entretien de supervision, l'accueil et la mise en confiance (phase de délimitation). Il est question, durant cette phase, avec le stagiaire, de limiter le cadre d'entretien (phase de cadrage), lui indiquer comment l'entretien va se dérouler, les attitudes et comportements à observer. En fait, les acteurs soulignent que l'activité doit se dérouler dans un rapport de confiance mutuelle. Cela est confirmé par les dires de l'un des superviseurs de l'Institut :

« La 1^{ère} étape c'est l'accueil. Je le détresse, le mets en confiance. Je dédramatise la situation et je lui donne la parole. Il faut le laisser parler ». Un autre superviseur avoue en ces termes : « Je fais l'effort de les mettre à l'aise, pour leurs dire qu'ils n'ont rien à craindre. Sincèrement, je crois que ça les aide beaucoup. Ça éloigne un peu du stress. Je peux causer avec toi je dis : « on est deux, on est assis, ici il n'y a rien ». Je le mets à l'aise, je mets de côté le grand formateur pour libérer son esprit. Ce qui fait qu'il est ouvert. Tout ce qu'il dit, c'est des choses qui sont vécues, spontanées, recherchées parce qu'il n'a plus le tract ; c'est les 1^{ers} éléments que j'utilise généralement ».

Dans le même registre, un autre acteur affirme : *« Ce que j'ai constaté dans les entretiens c'est la posture de domination du superviseur. On rencontre le candidat et on met un focus sur ce qu'il n'a pas bien fait en le culpabilisant déjà. On le culpabilise d'entrée. On va avec une mentalité de le prendre à défaut sur quelque chose alors que on devrait se mettre dans une posture de relation d'aide à se développer. Ce que dans la relation, le supervisé perçoit déjà et il est crispé ; il est précédé par l'idée de le prendre à défaut. Le supervisé perçoit déjà et il est crispé. Donc une des difficultés c'est le contexte de mentalité engagée, le supervisé percevant que le superviseur est à l'aguet de ses insuffisances. Il se rétracte au lieu de parler en toute confiance et même s'ouvrir pour pouvoir être aidé ».*

Pour les acteurs de l'IPNETP, cette étape est majeure car elle vise à accueillir le stagiaire, lui souhaiter la bienvenue, lui exposer les objectifs de la rencontre, l'importance du rôle qu'il aura à jouer et lui expliquer comment la séance sera animée. Ils appliquent une supervision de proximité qui s'opère dans un cadre empreint de considération. Cette phase vise à rassurer le stagiaire sur le fonctionnement technique du système de supervision. C'est donc une séance de travail qui impose des échanges courtois pour ne pas heurter l'amour propre des différents acteurs. De la confiance qu'il y a entre les acteurs dépendra le niveau d'adhésion de chacun et l'application des observations et recommandations qui en découleront.

Ces résultats rejoignent ceux de Telio et al., Acad Med (2016). En effet, ces auteurs mettent l'accent sur la compréhension mutuelle des buts / objectifs de la rétroaction, sur les moyens de les atteindre et qualité du lien superviseur-stagiaire lors de la rétroaction. Dans le même sens, Malo (2005) et Pellerin (2010) soulignent l'importance de prendre en considération le confort du stagiaire. Ils estiment que la responsabilité et la confiance réciproque favorisent l'atteinte des objectifs. La phase de délimitation va consister pour l'équipe de supervision à travailler conjointement en collaboration sur les mêmes objectifs pour que les superviseurs aient de la crédibilité aux yeux des stagiaires (Telio, Regehr et Ajjawi, 2016). Pour finir, l'accueil du stagiaire permet de créer un esprit favorable à l'entretien de supervision, de maintenir un lien de confiance avec le stagiaire.

4.1.2 La phase de diagnostic

La phase de diagnostic constitue également un élément soulevé en priorité. L'équipe de supervision demande au stagiaire de faire l'autoévaluation de sa performance (autocritique). Le stagiaire s'autoévalue, il fait une rétrospection sur ses acquis et ses lacunes, avant même que les superviseurs ne se prononcent. Cette attitude métacognitive lui permet de mieux accueillir les critiques constructives du superviseur et se perfectionner. Cette situation est confirmée par Pellerin (2010). Pour lui le stagiaire est appelé à analyser sa pratique de ses objectifs et de ses différentes compétences professionnelles. Les superviseurs se mettent dans une posture d'écoute. Puis arrive la phase de questionnement. En témoigne cet extrait du verbatim : *« Il faut questionner. On connaît toute la panoplie de questionnement qui permet de fouiller, d'analyser les activités pédagogiques ».*

Ces résultats correspondent à des données de certains auteurs qui affirment qu'il faut formuler toute la panoplie de questions (précisions, clarification, justification, hypothèse, etc.) pour amener l'apprenant à verbaliser. Le rôle du superviseur est d'être dans une posture d'écoute active. Voilà ce qu'ils disent à ce sujet : *« Il faut l'écouter, il faut lui permettre de s'exprimer. Il ne faut pas parler plus que lui. C'est lui qui doit parler. Il faut bien écouter ».* Un autre superviseur ajoute : *« Il faut l'écouter, il faut lui permettre de s'exprimer. Il ne faut pas parler plus que lui. C'est lui qui doit parler. Il faut bien écouter, reformuler ».*

De plus, les superviseurs, durant cette phase, mentionnent les objectifs atteints ou qui restent à atteindre, les analyses, les conseils donnés, les progrès constatés et attendus. Cette situation apparaît dans les propos d'un acteur : *« C'est pour amener le stagiaire à une pensée réflexive sur ce qu'il a fait ; c'est une démarche réflexive sur ce qu'il a fait en vue de relever ses points forts, ses points qu'il doit consolider et relever aussi les points faibles sur lesquels il doit travailler ».* Le superviseur c'est un coach, un accompagnateur donc

c'est une forme de suivi évaluation. A court terme c'est pour l'aider à corriger ses erreurs. Et puis c'est aussi pour l'aider à développer ses compétences, à développer une démarche d'autoévaluation. Parce que l'enseignant doit être capable d'autoévaluation. C'est pour le former aussi à une démarche métacognitive. Parce que s'il n'a pas cette démarche, il n'est pas perfectible. Il développe cette démarche, il sera conscient de ses forces et de ses faiblesses ».

Certains auteurs illustrent bien cet aspect. En effet, pour Sergiovanni et Starratt (2007), le superviseur, lors de la visite d'une classe, prend des notes afin de vérifier si les pratiques de l'enseignant sont conformes à une liste de pratiques liées à un enseignement de qualité. Il est censé évaluer les aspects positifs de la pratique tout en pointant des éléments à améliorer. Dans le même registre, Douville (2010) indique le superviseur doit donner des informations rétroactives sur la performance, sur les forces et les faiblesses et sur les habiletés du supervisé ainsi que sur les champs d'opérations qui se doivent d'être développés, améliorés ou perfectionnés. Ehrgott (1983) abonde dans le même sens lorsqu'il note que cette étape vise à identifier les comportements déficitaires de l'enseignant (O'Brian, Marks et Chalin, 2003). De surcroit, les acteurs privilégient une interaction marquée par l'ouverture, la non-directivité et des attitudes de non-jugement/évaluation. A ce sujet, un acteur nous confie : *« J'adopte aussi les 6 attitudes de Porter dans cette communication (le stagiaire par ex peut dire « je n'ai pas pu terminer dans le temps », la 1^{ère} attitude c'est l'attitude du jugement-évaluation et le formateur lui dit que « tu es toujours comme ça, tu as telle chose c'est pour ça pour tu n'y es pas arrivé ». Tu le juges déjà, tu l'évalues. Si tu lui poses la question mais « selon toi, qu'est-ce qui a causé cela ? Ça, c'est une attitude d'enquête ».*

Dans ce sens, Portelance (2008b) encourage les enseignants associés à éviter d'être directifs envers les stagiaires.

Bref, le stagiaire partage son auto-évaluation, explicite sa pratique en citant ses réussites et ses difficultés. Selon le rendement observé et de la teneur de l'auto-évaluation du stagiaire, l'équipe de supervision formule des commentaires constructifs et amorce une discussion sur le rendement du stagiaire tout en justifiant ce qui devrait être amélioré ou ce qui a été bien accompli.

4.1.3 La phase de renforcement et d'auto-perfectionnement

Le renforcement est mentionné comme dimension de l'entretien de supervision. Au cours de cette phase, le stagiaire reçoit les orientations et remédiations des superviseurs. Cette relation d'aide permet l'amélioration de la performance du stagiaire. En suggérant des voies alternatives, les acteurs recherchent l'efficacité pédagogique du stagiaire. Voici ce qu'un superviseur de l'IPNETP mentionne à ce propos : « *Ensuite il faut aussi élaborer un plan d'auto-perfectionnement. Pour les problèmes rencontrés, il (le stagiaire) doit dire comment il compte s'améliorer sur ces différents points* ». Et donc de réfléchir aux solutions que lui-même il pourrait se donner ».

Les superviseurs font des propositions au stagiaire. En témoigne ces propos : « *Il faut être attentif au renforcement. Il est question de faire des suggestions d'acquisitions nouvelles ; s'il (le renforcement) est lourd, ça renvoie à des programmes plus structurés (quand le déficit est extrêmement important)* ».

L'entretien se termine par la synthèse des observations et recommandations et par la promesse du stagiaire de les intégrer. C'est la phase de clôture.

Pellerin (2010) fait les mêmes observations. Il mentionne ce fait en affirmant que le stagiaire est invité à faire un résumé de ce qu'il a retenu. Ce qui permet à l'équipe de supervision d'avoir un regard sur la justesse des perceptions du stagiaire suite aux échanges.

En conclusion, retenons que l'entretien de supervision doit permettre au stagiaire d'améliorer la qualité des apprentissages de ses élèves ; de mesurer l'écart entre ce qu'il fait et ce qu'il devrait faire ; d'identifier ses forces et ses faiblesses, de corriger ses lacunes ; et de consolider ses acquis. L'interaction se conclut par l'élaboration en collaboration d'un plan et d'un suivi qui facilitent les changements proposés. Dans le même registre, Correa Molina (2006) indique que la rétroaction vise à responsabiliser le stagiaire afin qu'il puisse entreprendre des actions qui l'aideront à surmonter les difficultés et à relever les défis qu'exige sa profession.

4.2 Difficultés des superviseurs liées à l'entretien de supervision

Les difficultés relevées sont de plusieurs ordres. Elles se regroupent autour de trois (3) thématiques principales : les difficultés liées aux stagiaires, aux superviseurs et à l'environnement de travail (tableau 3).

Tableau 3 : Similitudes des difficultés

Acteurs	Items	Catégories	Nombre d'unités de sens ou fréquence	%
Superviseurs de IPNETP	Superviseurs	Manque de formation	10	8.77
		Rétroaction expédiée	15	13.16
		Tensions relationnelles	20	17.54
		Non-Harmonisation du discours pédagogique	12	10.53
	Stagiaires	Etat d'esprit	18	15.79
		Niveau de connaissance (compétence)	31	27.19
	Contexte/ environnement	Planification de l'entretien par l'établissement	8	7.02
	Total		114	100 %

4.2.1 Difficultés liées aux superviseurs

L'analyse des données a permis de mettre en lumière quelques écueils affleurant le concept de supervision pédagogique. Ces derniers ont été classés selon leur fréquence d'apparition dans les différents discours analysés. Nous énumérons les principaux : manque de formation, rétroaction expédiée, tensions relationnelles.

4.2.1.1 Manque de formation

Cette préoccupation est présente dans plusieurs témoignages avec différentes nuances ; ces témoignages nous laissent supposer l'existence d'un manque de formation de certains superviseurs dans l'accompagnement

des stagiaires. Cet inconfort du superviseur est dû au manque de formation. En effet, un des superviseurs de l'IPNETP explique :

« La supervision étant une activité pédagogique indispensable dans la formation des futurs enseignants, il serait important de renforcer les capacités des formateurs des formateurs afin qu'ils soient plus outillés pour une meilleure organisation de cette activité ».

Le manque de formation est une préoccupation récurrente qui traverse les discours. Cette situation contraste avec les défis importants que soulève la supervision pédagogique. Plusieurs études, en effet, indiquent la nécessité d'une formation en supervision pour acquérir les compétences essentielles à l'exercice des tâches complexes qui y sont liées (Bernard, 2010 ; Paré et Thériault, 2010). Dans le même sens, d'autres auteurs soulignent le manque de formation entraîne des répercussions négatives sur les personnes responsables de la supervision et sur l'apprentissage de leurs stagiaires (Kananagh, et collab., 2008), compromettant parfois l'acquisition de compétences professionnelles. Selon Ladany (dans Gazzola, et collab., 2013), Ces personnes tendent à répéter les erreurs commises par celles qui les ont supervisées dans le passé (Rowan et Barber, 2000, dans Wilkins et Ellis, 2004) et elles sont peu enclines à superviser à nouveau si elles vivent avec leurs stagiaires des situations difficiles ou si elles ne reçoivent pas le soutien qui leur est nécessaire. L'expérience professionnelle et le fait d'avoir été supervisé par le passé ont longtemps été perçus comme garants d'une supervision adéquate (Hadjistavropoulos, Kehler et Hadjistavropoulos, 2010 ; Bernard et Goodyear, 2009). Pourtant, diverses études concluent que l'expérience ne peut être l'unique gage d'une bonne supervision (Steven, et collab., 1998, dans Crook Lyon, et collab., 2008) et qu'un bon professionnel ne devient pas nécessairement la personne tout indiquée pour superviser des stagiaires (Kaiser et Kuechler, 2008). Cette tâche peut diverger d'un superviseur à l'autre, les intéressés ayant spontanément tendance à reproduire le modèle de rétroaction auquel

ils ont été exposés en tant qu'étudiants. Le superviseur en tant que formateur, doit disposer de compétences garantissant le succès de sa tâche. Pour cela, il doit d'abord réunir toutes les conditions nécessaires pour effectuer un entretien réussi. Son intervention va donc s'appuyer sur des piliers solides (la grille ; les critères fondamentaux) qui confèrent à cette pratique toute son authenticité. Cela suppose le respect de la déontologie de l'entretien à travers la mise en application des normes requises à cet effet. Autrement dit, il lui faut avoir une connaissance approfondie du champ de l'activité suivie d'où il puise les ressources nécessaires pour pouvoir aider l'enseignant à se perfectionner.

En conclusion, aucun de ces enseignants n'a reçu une formation spécifique en supervision pédagogique. Leurs expériences en ce domaine varient selon leurs habiletés pédagogiques et le nombre de fois qu'ils ont eu à exercer cette fonction.

4.2.1.2 Rétroaction expédiée

Dans les difficultés, la gestion temporelle des entretiens, est épinglée par l'ensemble des participants interrogés. En effet, l'ensemble des acteurs désapprouvent le fait que les rencontres de supervision sont souventes fois expédiées. Lors des missions de supervision, l'équipe de suivi pédagogique cumule entretiens de plusieurs stagiaires la même journée pour semble-t-il, « gagner du temps ». Les entretiens d'explicitation sont précipités donnant l'impression de s'en « débarrasser ». Les propos extraits du discours des superviseurs interrogés sont éloquentes :

« Pendant l'entretien, avec beaucoup de peines, j'ai souvent fait des jurys avec des collègues qui me mettent la pression pour accélérer mon intervention. J'ai l'impression qu'on n'a pas la même acuité, la même conscience de ce à quoi va servir cet entretien. Et moi ça m'a toujours fatigué. La rétroaction est expédiée ».

Selon Villeneuve (1994) pendant la phase d'entretien post-enseignement, il est essentiel que le stagiaire apprenne à revenir sur sa propre pratique, à en expliciter la nature et le sens, et être capable de formuler sa propre théorie de l'intervention. Curieusement, les qualités attendues du stagiaire peuvent s'observer difficilement lors de l'entretien où les superviseurs cumulent les prestations des stagiaires (quatre d'affilée, voire plus en une journée). Cette situation est évoquée par des auteurs (Ferris, 2007 ; Bailey et Garner, 2010 ; Ruiz-Primo et Li, 2013 ; Cavanaugh et Song, 2014). Ceux-ci admettent que l'acte de corriger et de laisser une rétroaction est probablement la tâche la plus fastidieuse, voire « chronophage », du travail des superviseurs. La durée du temps d'entretien étant relativement limitée, les superviseurs font ainsi peu de rétroaction. Or, à une heure de cours correspond au moins une heure de critique. Les stagiaires subissent dans le silence, cette forme d'encadrement, qu'ils jugent défavorable et par conséquent inefficace. Ils sont souvent déçus par le caractère sommaire des analyses qu'elle produit. L'étude d'Attikleme et Kpazai (2010) illustre bien cet aspect. En effet, dans leur étude, la durée de l'entretien post-enseignement varie entre 1 heure et plus de 2 heures révélant que la durée effective des entretiens post-enseignement est indéfinie et variable en fonction des superviseurs pédagogiques. Aussi pour Correa Molina (2005), le superviseur doit accorder de l'importance et du temps à l'observation en classe et à l'entretien de supervision post observation.

En somme, il est attendu des superviseurs qu'ils se préoccupent des stagiaires et qu'ils adaptent leurs interventions à leurs préoccupations et à leurs intérêts (Cuenca, 2010). Cette exigence n'est pas toujours aisée à satisfaire car les superviseurs ont leurs propres préoccupations, comme par exemple aborder tous les sujets souhaités dans un temps d'entretien limité (Chaliès, Ria, Bertone, Trohel, et Durand, 2004).

4.2.2.3 Tensions relationnelles

Pour les acteurs, la rétroaction est teintée d'une dimension affective indéniable. Ils notent que les interactions superviseurs-stagiaires peuvent être souvent sources de contradictions et de conflits. A ce propos, un superviseur déclare : *« Un membre de jury a un jugé défavorable du stagiaire. Il y a des jurys ou il y a des jugements hâtifs qui sont...on dirait qu'il y a un contentieux avec ce candidat-là. Il y a des comportements chez certains membres du jury qui peuvent jouer sur les stagiaires des membres qui traitent de façon brutale un stagiaire. J'ai vécu des situations qui peuvent mettre mal à l'aise les membres du jury ».*

Un autre superviseur ajoute : *« Il y a aussi des collègues qui attaquent les étudiants, qui sont agressifs. Cela peut bloquer les étudiants. Et une fois qu'il est bloqué, il n'écoute plus l'essentiel. C'est vrai que par moments, on peut être énervé mais il faut être réservé dans ce qu'on dit. Dire des méchancetés, je ne trouve pas ça bien. C'est vrai qu'il y a des étudiants qui sont impolis mais bon... ».*

En effet, l'entretien de supervision pédagogique intègre une forte dimension relationnelle. Ces résultats sont conformes à ceux de Rey et Kahn (2001) qui ont décrit des situations susceptibles de provoquer des tensions. L'encadreur peut, dans ces conditions, outrepasser ses droits, entre autres, abuser de son pouvoir et transgresser les règles de la déontologie de la supervision.

Pour Cogan (1973), les tensions provoquent de la frustration chez les stagiaires qui se considèrent traités comme des "inférieurs". Dans le même sens, Sergiovanni(1967) note que cette attitude des superviseurs peut conduire les supervisés à ne plus coopérer et, à certains égards, à devenir agressifs envers les superviseurs. De plus, certaines études concluent que les apprenants ont des réactions différentes façon face à la rétroaction et plusieurs la redoutent. La rétroaction peut générer chez l'apprenant une gamme d'émotions, dont certaines négatives, pouvant freiner le traitement

du commentaire et le priver d'une occasion d'apprentissage. (Bouchard, 2023). Pour Nicol (2010), Price et al (2010) et Ferguson (2011), la rétroaction est souvent un terrain de frustration tant pour les superviseurs que pour les étudiants. Pour ces auteurs, la rétroaction, joue un rôle affectif non négligeable (Rodet, 2000 ; Poulos et Mahoney, 2008).

En définitive, Pour être efficace, le processus de supervision pédagogique doit être réalisé dans un climat de collégialité, de bienveillance et sécurisante pour le stagiaire et non de tension. Un soutien émotionnel, s'il est bien assuré, peut faciliter la progression des apprentissages. Assurément, des commentaires peuvent avoir un effet positif lorsqu'ils sont constructifs, prospectifs et centrés sur la tâche (Hattie et Timperley, 2007 ; Nicol, 2010), mais se révéler nuisibles s'ils sont mal orientés (Kluger et Denisi, 1996). Pour permettre au stagiaire d'actualiser ses potentialités, une relation ouverte et souple doit se développer entre le superviseur et le stagiaire (Fournier, 2007).

4.2.2.4 Non-Harmonisation du discours pédagogique

L'ensemble des répondants a tenu à nous informer de leurs inquiétudes à propos des observations formulées sur certains aspects de la pédagogie variant d'un superviseur à l'autre. Ils soulignent, de ce fait, qu'il n'existe pas d'harmonisation du discours pédagogique. En effet, selon eux, une situation pédagogique acceptée, voire complimentée par un superviseur, peut être remise en cause et rejetée par un autre. D'ailleurs, voici ce qu'un superviseur mentionne à ce propos : *« Il y a des personnes qui s'avancent sur des terrains et qui n'expriment pas le même point de vue que les autres membres. Il faut harmoniser le discours »*.

Un autre superviseur confirme ses dires : « On n'est pas très nombreux à bien comprendre ce qu'est la supervision. Un collègue qui vient avec l'idée d'inspection et vous, vous avec la supervisons clinique pour aller en profondeur du sujet, voir sa personnalité, les blocages qui font qu'Il éprouve

certaines difficultés à exprimer certains comportements. Le collègue membre du jury qui n'est pas familier avec cette évolution théorique, pratique. On va penser que vous êtes complaisant alors que vous êtes en train d'explorer le fond de la personnalité du supervisé en fait de l'aider à devenir une personne plus accomplie ».

La non-harmonisation du discours pédagogique est une des difficultés évoquées par les acteurs. En effet, la diversité des superviseurs (formateurs en psychopédagogie et formateurs didactique) ne favorise pas une harmonisation des interventions durant l'entretien d'explicitation. Cette variabilité dans les interventions est due, nous semble-t-il, à leur profil respectif. Ainsi, chaque superviseur pense disposer de la bonne manière d'agir. La disparité des pratiques n'est pas de nature à faciliter la supervision pédagogique.

Un consensus émerge des écrits. Boutin (1993), également, souligne cette divergence. Pour cet auteur, l'absence de langage commun représente un obstacle à la communication. De plus, pour Zay (1994), dans des expériences en partenariat, chacun se fait une représentation de l'action à mener et il est inévitable que ces représentations soient en contradiction les unes avec les autres et engendrent des malentendus. Des études ont démontré des inégalités dans le discours des acteurs dans l'accompagnement des stagiaires. Dans son étude, Calderhead (1987) constate que le vocabulaire employé par les uns et les autres ne renvoie pas aux mêmes réalités. Cet auteur conclut que les superviseurs et les supervisés doivent en arriver à un langage commun qui facilite leur communication. Gagnon (2013) note aussi une disparité des pratiques d'accompagnement chez les différents intervenants. Pour eux, les regards croisés sur la pratique professionnelle et les retours lors des analyses sont davantage perçus comme une diversité. De même, pour Voyer (1992), les superviseurs se forgent une conception personnelle, beaucoup moins formelle, intuitive et

aléatoire de la supervision, c'est-à-dire sujette à fluctuations selon les moments et contextes lorsque qu'ils sont laissés à eux-mêmes.

Somme toute, le discours pédagogique n'est donc pas toujours partagé, harmonisé et une démarche corrective est attendue à cet effet pour rendre l'encadrement efficace (Gbongué, 2007). Ne pas s'assurer de la matrice d'un socle initial commun revient à confier les futurs enseignants à des superviseurs dont la qualité de la supervision sera d'une variabilité maximale uniquement élaborée sur la base de routine, d'opinion, de reproduction d'expériences vécues ou d'initiatives personnelles d'approfondissement de la problématique. La nécessité d'une uniformisation des pratiques inhérentes à la supervision permettrait de réduire les risques de confusion. Un tel objectif ne saurait être atteint sans une mise en commun des attentes et des démarches de chacune des instances concernées.

4.2.2 Difficultés liées aux stagiaires

4.2.2.1 Etat d'esprit /Difficultés relatives aux attitudes

Les acteurs interrogés se sont focalisés sur l'état d'esprit du stagiaire qu'ils estiment défavorable aux interactions durant l'entretien de supervision. Le stagiaire affiche des comportements suivants : docilité, silence, difficultés à structurer ses idées et est non-réceptif. En témoigne un superviseur : *« Parce qu'il y a des stagiaires, à la limite lorsque vous leurs faites des remarques, ils n'en tiennent pas compte ou alors ils échangent violemment avec le superviseur, et ça, c'est compliqué. Il y en a qui ne se reconnaissent pas dans les remarques qu'on leurs fait. Ça aussi, ce sont des difficultés »*. Une autre ajoute : *« Souvent, le supervisé se mure, ne pensant qu'à la dimension évaluation de la supervision. Dans ce cas, il acquiesce de tout, sans soutenir la discussion. Ceci ne permet pas de déceler tous les points de remédiation, faisant courir le risque de découvrir au cours d'une prestation future une autre facette des difficultés réelles rencontrées sur les concepts, approches et mécanismes à problème. Il arrive parfois que le supervisé ne soit pas réceptif ; dans ce cas, il faut plus de temps pour lever les zones d'incompréhension, ce qui requiert une séance ultérieure et une documentation complémentaire »*.

Des résultats de recherches disponibles sur le sujet corroborent cet état de fait. En effet, Bogo et Wayda (1998) notent que des stagiaires ont des difficultés à s'autoévaluer, profitent peu des rétroactions offertes, manquent de confiance et sont passifs. Cogan (1973) donne les raisons de cette attitude. Pour lui, des superviseurs peuvent utiliser la menace lors des échanges avec le stagiaire. Cette situation transforme bien souvent le supervisé en une personne docile, soumise, prête à appliquer les consignes du superviseur afin d'avoir une note satisfaisante.

4.2.2.2 Niveau de connaissance (compétence)

Des plaintes sont formulées à propos du niveau des stagiaires. En effet, les superviseurs font parfois face à un rendement inégal du stagiaire. Pour les superviseurs, les stagiaires présentent quelquefois des lacunes aux plans didactique et pédagogique. Les propos extraits du discours d'un superviseur sont éloquentes : *« La première difficulté qu'on rencontre avec les apprenants, c'est la ligne conductrice de leur entretien. C'est-à-dire quand on leur demande ce qu'ils ont fait. Souvent ils ont du mal à faire ressortir clairement ce qu'ils ont fait. C'est un problème. Il a du mal à te présenter ce qu'il a fait. Il a du mal à faire l'autocritique. Parfois la méthodologie est donnée mais elle n'est pas appliquée. Ça on le répète plusieurs fois mais les mêmes erreurs reviennent. Et puis dans le procédé, dans la manière de faire, ils ne peuvent pas dire ce qu'eux-mêmes ils ont présenté. Tu te rends qu'ils n'ont pas compris. Il te dit qu'il a appliqué telle stratégie mais dans les faits, ce n'est pas celle qu'il a appliqué. Donc ils ont du mal à rendre ce qu'eux-mêmes ils ont fait ».*

Ce que corrobore un autre superviseur : *« Quelques fois, certains sont avares de paroles. Quand on leurs donne l'occasion de s'autocritiquer, ils disent une phrase, deux phrases. Je leur dis non, accepter cela surtout l'autocritique est de coefficient 6. Lorsque le stagiaire ne donne pas de solutions, on peut lui en proposer ».*

Ces conclusions sont en phase avec celles de Bongo et Wauda (1998) et font ressortir que le stagiaire peut être incapable de faire les liens théorie-pratique même après des directives et un encadrement, d'exposer systématiquement ou de discuter de sa pratique, de recevoir des commentaires sur des points à améliorer ou à changer dans sa pratique. Il arrive même de penser que certains stagiaires n'aient pas compris ce que signifie véritablement enseigner (Henry, 1998). Dans le même registre, Fournier (2007) affirme que le stagiaire est incapable de faire les liens théorie-pratique et nécessite des directives et un encadrement plus grand que celui qui est exigé des superviseurs et est incapable d'exposer systématiquement ou de discuter de sa pratique. De plus, il est incapable de recevoir des commentaires constructifs sur sa pratique. Il peut lui arriver de commettre des erreurs profondes pouvant laisser des traces difficiles à redresser si elles ne sont pas prises en charge très tôt. Une grande partie des difficultés rencontrées par un nombre non négligeable de stagiaires relève des connaissances insuffisantes dans leur spécialité.

5. Conclusion et perspectives

Dans cette étude, nous avons choisi de nous intéresser plus particulièrement aux superviseurs de l'IPNETP, car peu de recherches décrivent leur fonction ou leur mode d'intervention. Elle a exploré l'entretien de supervision consécutif à l'observation en classe en ciblant le déroulement de l'entretien et les difficultés vécues liées à cette opération. Concernant le déroulement, l'étude souligne les phases suivantes abordées par les superviseurs de l'Institut : la phase de délimitation, de diagnostic et de renforcement/perfectionnement. Mais des problèmes surgissent lors des interactions avec le stagiaire durant cet entretien : manque de formation des superviseurs, tensions relationnelles, rétroaction expédiée, non-harmonisation du discours pédagogique, état d'esprit et faiblesse du niveau du stagiaire. En effet, les résultats de cette contribution, corroborent ceux d'études antérieures.

Apprendre à intervenir lors de l'entretien de supervision est complexe. A ce titre, Il faut être vigilant face aux problèmes vécus par les superviseurs, en l'occurrence, l'importance d'une formation efficace pour rendre optimale l'entretien d'explicitation. Nous pensons que l'entretien d'explicitation de Vermersch (2000) ouvre des perspectives intéressantes pour améliorer la formation du stagiaire. Le superviseur doit être spécifiquement formé à ce type d'entretien.

Un autre point que l'étude révèle est de tenir compte des besoins du stagiaire parce que l'explicitation est déstabilisante pour le stagiaire, ce qui nécessite une gestion spécifique. En effet, pour être crédible aux yeux du stagiaire, une rétroaction doit reposer sur des observations documentées et précises. Pour y parvenir, le superviseur devra se faire une représentation rigoureuse des forces et des difficultés du stagiaire qu'il supervise. Un des défis du superviseur va donc consister à formuler la rétroaction de manière à maximiser les chances que l'information transmise soit comprise et intégrée par le stagiaire et qu'elle conduise à des actions concrètes. Le fait que le superviseur formule son message avec doigté est un facteur important dans l'établissement d'un lien de confiance et dans l'ouverture du stagiaire à la rétroaction.

En guise de perspectives, nous pensons les résultats, en ce qui concerne les problèmes vécus par les superviseurs, doivent être encore être approfondis. Il faut découvrir, par exemple, dans quelle mesure les problèmes vécus par les superviseurs influencent la qualité l'entretien de supervision.

Références bibliographiques

1. **Acheson, K. A. et Gall, M. D. (1993).** *La supervision pédagogique.* Collection Formation des Maîtres, Les Éditions Logiques 3^e édition.
2. **Blumberg, A. (1974).** *Supervisors and teachers. A private cold war.* Berkeley, CA : McCutchan Publishing Corporation. Cogan, M. L. (1973). *Clinical supervision*, U.S.A., Boston.
3. **Boekaerts, M. (2002).** *Bringing about change in the classroom, strength and weaknesses of SRL.* Learning and Instruction, 12(6), 589-604.
4. **Bouchard, D. (2023).** *S'outiller pour mieux participer à la rétroaction : Un nouveau modèle cognitivo-comportemental destiné aux apprenants en médecine.* Can Med Educ J. 2023 Jun ; 14(3) : 6–13.
5. **Boutet, M. (2002a).** *La supervision : un acte professionnel de médiation.* Dans M. Boutet et N. Rousseau (dir.), *Les enjeux de la supervision pédagogique des stages* (p. 23-36). Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
6. **Boutin, G. (1993).** *Les recherches sur la triade et leur contribution à la formation des enseignantes et des enseignants.* In H. Hensler (dir.), *La recherche en formation des maîtres : Détour ou passage obligé sur la voie de la professionnalisation ?* (p.235-251). Sherbrooke : Éditions du CRP.
7. **Bujold, N. et Côté, E. (2009).** *Étude préalable à l'implantation d'un programme de formation pour la supervision de stage en enseignement.* In *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 22, n° 1, 1996, p. 25-46.
8. **Caron, I., et Portelance, L. (2012).** *Appropriation et intégration des changements en éducation par des enseignants associés dans leurs pratiques de formation des stagiaires.* *Éducation et francophonie*, 40(1), 176-194.
9. **Chaliès, S. et M. Durand. (2000).** *Note de synthèse : l'utilité discutée du tutorat en formation initiale des enseignants.* *Recherche et Formation*, no35. pp.145-180.

Clot, Y. (2000). *La fonction psychologique de travail*. Paris : PUF.

10. **Correa Molina, E. (2008).** *Les superviseurs de stage : des qualités pour un rôle formateur*. In E. Correa Molina, C. Gervais & S. Rittershaussen (Ed.), *Vers une conceptualisation de la situation de stage : explorations internationales* (pp. 205-219). Sherbrooke : Edition du CRP.
11. **Correa Molina, E. et Gervais, C. (2008).** Les stages en formation à l'enseignement. Espace de formation, espace de recherche. In E. Correa Molina et C. Gervais (Eds.), *Les stages en formation à l'enseignement. Pratiques et perspectives théoriques*. (pp. 1-10). Québec : Presses de l'Université du Québec.
12. **Douville, L. (2010).** *Évolution de la perception de la supervision des étudiants en psychologie*. Thèse présentée à l'Université du Québec à Trois-Rivières comme exigence partielle du doctorat en psychologie (profil recherche). Université du Québec.
13. **Gbongué, J-B. (2000).** *La supervision pédagogique dans les écoles secondaires techniques et professionnelles de Côte d'Ivoire : une expérience de modélisation*. Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal.
14. **Gervais, C. (1999).** *Le stage d'enseignement. Représentations des principaux acteurs*. *Revue Canadienne de l'Éducation* 24, 2, p. 121–136. Université du Québec à Montréal.
15. **Henry, J. (1998).** *Change in teacher education : focus and fields experiences*. In J. Brown (ed.), *Reforming teacher education : issues and new directions* (pp. 69-95). New York, Garland Press.
16. **Kouho, E. (2022).** *Déterminants des résistances à la supervision pédagogique chez les enseignants du cycle primaire de la circonscription de Yopougon Maroc*. Mémoire de Master en sciences de l'éducation obtenu à l'ESFIT. Abidjan : Cote d'Ivoire. Non-Publié.
17. **Langevin, S. et Hivon, R. (2007).** *En quoi l'externat ne s'acquitte-t-il pas adéquatement de son mandat pédagogique ? Une étude qualitative fondée sur une analyse systématique de la littérature*. *Pédagogie Médicale* 8(1).

18. **Mieusset, C. (2010).** *Analyse de l'activité professionnelle du maître de stage dans sa fonction d'accompagnement d'un enseignant stagiaire.* Actes du congrès de la recherche en éducation et en formation (AREF) université de Genève.
19. **Millette, B., Aubrege A. et De Korwin, J-D. (2008).** *L'entretien d'explicitation : une approche potentiellement féconde pour faciliter la supervision clinique des résidents.* In *Pédagogie Médicale*, 9 4 (2008) 221-233
20. **N'dri, B.A.O. (2018).** *Supervision pédagogique dans les écoles techniques et professionnelles de Côte d'Ivoire.* Thèse unique de Doctorat en Sciences de l'Éducation obtenue à l'Université Norbert ZONGO. Koudougou : Burkina. Non Publié.
21. **Norcini, J. et Burch, V. (2007).** *Workplace-based assessment as an educational tool: AMEE Guide No. 31.* *Medical Teacher* 29(9) : 855-71.
22. **Pellerin, G. (2010).** *Une étude descriptive d'un modèle de supervision de stage en distanciel appuyé par les TIC lors des stages se déroulant dans les milieux scolaires éloignés de leur université* (Thèse de doctorat en éducation, Université de Montréal, Canada). Récupéré de <https://papyrus.bib.umontreal.ca/jspui/handle/1866/4391>.
23. **Perrenoud, P. (1994).** *Du maître de stage au formateur de terrain : formule creuse ou expression d'une nouvelle articulation entre théorie et pratique ?* In F. Clerc et P.-A. Dupuis (Eds.), *Rôle et place de la pratique dans la formation initiale et continue des enseignants* (pp. 19-44). Lorraine : Éditions du CRDP.
24. **Portelance, L. (2008b).** *L'apport attendu des enseignants associés à la formation des stagiaires.* Dans M. Boutet et J. Pharand.
25. **Spallanzani, C. ; Sarrasin, J. et Poirier, A. (1992).** *Effets d'une formation minimale à la supervision de stage en éducation physique.* In *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 18, n 3, p.409-427.
26. **Ramani, S. et Leinster, S. (2008).** *Teaching in the clinical environment* Guide No. 34 : *Med Teach* 2008 ; 3 0 :347-64.

27. **Rivard, M.C. ; Beaulieu, J. et Caspani, M. (2009).** *La triade : une stratégie de supervision à redéfinir.* Revue éducation et francophonie.
28. **Rodet, J. (2000).** *La rétroaction, support d'apprentissage ?* Revue du conseil québécois de la formation à distance, 4(2), 45-74.
29. **Sergiovanni, T.J. (2006).** *Supervision : A Redefinition.* McGraw-Hill Education.
30. **Telio, S. et al. (2016).** *Feedback and the educational alliance : examining credibility judgements and their consequences.* Med Educ 2016 ; 50 :933-942.).
31. **Tremblay, O. (1995).** *Supervision pédagogique, études et évolution de la formation pratique à l'enseignement à l'Université du Québec à Chicoutimi.* Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en éducation.
32. **Vermersch, P. (2000).** *Définition, nécessité, intérêt, limite du point de vue en première personne comme méthode de recherche.* Expliciter, 35, 19-35.
33. **Vanpee et al. (2010).** *Ce que la perspective de l'apprentissage et de l'enseignement contextualisés authentiques peut apporter pour optimiser la qualité pédagogique des stages d'externat.* Pédagogie Médicale 10(4).
34. **Villeneuve, L. (1994).** *L'encadrement du stage supervisé.* Éditions Saint-Martin.
Montréal. 199 p.
35. **Voyer, J.P. (1992).** *Impromptu sur les thèses et leur supervision.* Recherche et formation, 12.

Apports des arts plastiques dans le développement de la motricité fine dans l'apprentissage à l'écriture au préscolaire

Sinaly Traoré, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Abidjan-Côte d'Ivoire, tmansiadjogoya@gmail.com

Gboméné Hervé Zokou, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Abidjan-Côte d'Ivoire nadrey.zok@gmail.com

Firmin Sadia, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Abidjan-Côte d'Ivoire, pickettfirmin@gmail.com.

Résumé :

Cette étude vise à analyser la contribution des arts plastiques au développement de la motricité fine dans l'apprentissage de l'écriture au Centre Pilote de Protection de la Petite Enfance (CPPE) de Cocody-Abidjan. La méthodologie utilisée est l'observation indirecte des enfants au cours de l'exécution d'un projet comportant des activités de coloriage d'un dessin, de peinture au pinceau d'un dessin et de réalisation d'un tableau aux scotchs à partir du coloriage et la peinture. Pour ce faire, un échantillon systématique constitué des 56 enfants de la Moyenne Section appelés « *Les Lucioles* » a été à partir d'une grille sur deux périodes (Octobre 2022-Mai 2023). Ces activités ont débouché sur des exercices physiques, des jeux, des séances d'expression corporelle et des séances de manipulation d'objets. Les résultats ont montré que la pratique des arts plastiques, en plus de développer la motricité fine dans l'apprentissage à l'écriture, impacte également l'ensemble du potentiel moteur, cognitif et socio-affectif de l'enfant.

Mots-clés : arts plastiques, motricité fine, écriture, potentiel psychomoteur, préscolaire, Côte d'Ivoire.

Abstract :

This study aims to analyze the contribution of plastic arts to the development of fine motor skills in learning at the Pilot Center for the Protection of Early Childhood (CPEC) in Cocody-Abidjan. It was based on the execution of a project comprising activities of coloring a drawing, painting a drawing with a brush and making a painting with scotch tape from coloring and painting by the 56 children of the Middle section observed from a grid over two periods (October 2022-May 2023). These activities led to physical exercises, games, bodily expression sessions, object manipulation sessions. The results showed that the practice of plastic arts, in addition to developing fine motor skills in learning to write, also impacts the child's motor, cognitive and socio-affective potential.

Keywords : plastic arts, fine motor skills, writing, psychomotor potential, preschool, Ivory Coast.

INTRODUCTION

L'Enseignement préscolaire en Côte d'Ivoire, anciennement appelé « *année de préscolarité, école maternelle ou classe enfantine* » (Loi N°77-584, art. 14), constitue le premier degré d'enseignement. Il est accessible dès l'âge de trois ans aux enfants et comprend trois classes qui sont : la Petite Section, la Moyenne Section et la Grande Section. Ce cycle a pour missions le développement global et harmonieux de l'enfant en relation avec son environnement aux plans intellectuel et moral, sa socialisation lui permettant d'établir des relations avec les autres et sa préparation en vue d'aborder dans de meilleures conditions le cycle de l'Enseignement primaire (Loi N°95-696, art. 20).

Sous ce vocable de préscolaire, se cache toutefois une diversité d'espaces d'éducation de la petite enfance qui porte tant sur leur statut (public et privé, formel et informel) que sur leur ancrage institutionnel (Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation : MENA, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant : MFFE). En fait, le MENA a sous sa tutelle (i)- des écoles maternelles publiques rattachées à une école primaire, (ii) des écoles maternelles privées laïques, catholiques, protestantes et islamiques et (iii) des écoles communautaires. Au niveau du MFFE par contre, on y trouve (i)- des écoles maternelles publiques, représentées en milieu urbain par des Centres de promotion de la petite enfance (CPPE) et en zone rurale par des Centres d'action communautaire pour l'enfance (CACE) et (ii) des écoles maternelles privées laïques et catholiques. En dehors du contrôle de ces deux ministères, il existe également des écoles maternelles privées islamiques et coraniques qui fonctionnent de façon informelle.

En dépit de cette variété d'espace de formation de la petite enfance, cette période reste primordiale pour son développement physique, cognitif, social et émotionnel. En effet, c'est avant l'âge de trois ans que le cerveau de l'enfant subit la majeure partie de la croissance et où les structures sociales et cognitives établies durant l'enfance vont impacter beaucoup toute sa vie (RESEN, 2016, p. 185). Cette période est marquée chez l'enfant par une curiosité innée, une capacité d'apprentissage rapide et un potentiel créatif immense. Le développement de ces aptitudes est basé avant tout au préscolaire sur les jeux d'apprentissage, notamment à l'écriture, qui est un moment crucial dans sa vie. Cet apprentissage commence en Moyenne Section et se poursuit jusqu'à la première année du Cours élémentaire (CE1) de l'Enseignement primaire. En tant que cycle préparatoire à l'école primaire, l'enfant apprend à la maternelle non seulement à dessiner avec son doigt différentes formes, mais aussi à se repérer dans le temps et dans l'espace. Les premiers mouvements pour apprendre à écrire se font avec les agents graphiques dont les arts plastiques.

Par arts plastiques, il faut entendre l'activité humaine tendant à la recherche du beau à travers des moyens d'expression formelle (Rezzi et Brissaud, 2021, p. 4 ; Ruppin, 2016, p. 162). Ainsi, pratiquer les arts plastiques ne se limite pas au simple travail graphique. Cette discipline qui intègre la céramique,

la gravure, la sculpture, la peinture, l'architecture et la décoration, est une pratique opératoire propre à l'école se manifestant dans le dessin, la peinture, l'assemblage, le collage etc. (Courouble, 2015, p. 10-11). Dans le domaine scolaire, les arts plastiques désignent toute forme ou volume donné d'une représentation esthétique qui reposent sur la « *transposition de la pratique des artistes [...] et de la transposition des savoirs universitaires* » (Ardouin, 1997, p. 86).

Selon April (2010, p30-31), les arts plastiques en tant que moyen d'expression visant symboliquement à concrétiser une image dans la matière, mobilisent trois compétences qui sont : « *réaliser des créations plastiques personnelles, réaliser des créations plastiques médiatiques et apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques et des réalisations* ». Ces compétences impliquent des savoir-faire techniques, un langage particulier composé d'éléments de contenu, des notions liées à l'organisation picturale et spatiale et à la représentation de l'espace. Au cours du processus d'acquisition de ces compétences, l'apprentissage à travers les arts plastiques devient un moyen pour les enfants de développer leur motricité fine. Cette notion renvoie à l'utilisation par un enfant, de certains petits muscles des doigts et des mains pour faire des mouvements précis afin de prendre et manipuler de petits objets. Elle correspond à l'ensemble des mouvements précis, coordonnés et contrôlés des mains et des doigts que l'enfant va mobiliser dans le but d'accomplir un geste volontaire. Cela consiste aussi pour lui, à apprendre à utiliser ses deux mains en même temps pour effectuer des tâches manuelles. Ces mouvements sont essentiels pour l'autonomie de l'enfant au quotidien. La motricité fine s'acquiert, petit à petit, au fil du développement de l'enfant. Cependant, certains enfants éprouvant des difficultés dans le développement de cette compétence ont besoin d'entraîner leurs capacités motrices. En Moyenne Section, le développement de la motricité fine fait donc partie des compétences à acquérir par l'enfant tout comme la maîtrise du geste graphique, l'expression correcte, l'autonomie, l'initiation à l'écriture et à la lecture, la manifestation d'un esprit créatif, etc.

Au regard de ce qui précède, l'impact des années de préscolarité est indéniable sur la réussite scolaire de la petite enfance. Cependant, même si les effets du préscolaire sur les acquis scolaires ne sont pas évidents « *en début de scolarité primaire* », ils le sont « *ultérieurement, en cours de cycle* » (RESEN, 1986, p. 209). Ce qui signifie que les apprentissages à partir des arts plastiques au préscolaire ont une influence nette et positive sur le développement de la petite enfance. Dans cet ordre, comment les arts plastiques peuvent-ils contribuer au développement de la motricité fine dans l'apprentissage des enfants du préscolaire ? Dans cette étude, nous répondons à cette question à travers l'animation de trois activités pédagogiques qui visent à acquérir la dextérité manuelle de la petite enfance. Ces activités tiennent compte du fait que tous les enfants n'évoluent pas au même rythme. Certains enfants écrivent très bien et d'autres mal ou moyennement.

MÉTHODOLOGIE

Notre étude a été réalisée au Centre Pilote de Protection de la Petite Enfance (CPPE) de Cocody-Abidjan qui est un établissement préscolaire. Cet établissement public à caractère social et éducatif a pour mission d'aider les parents dans la prise en charge de leurs enfants dont l'âge varie entre 3 mois et 8 ans au plus. Le CPPE vise à contribuer au développement harmonieux des facultés physiques, intellectuelles, socio-affectives, nutritionnelles et sanitaires de l'enfant afin de lui permettre de forger sa personnalité en lui donnant une meilleure chance d'intégrer la société. Dans cet établissement, un échantillon systématique constitué des 56 enfants de la Moyenne Section appelés « *Les Lucioles* », a été concerné par la présente étude.

La collecte de données s'est déroulée aux mois d'octobre 2022 et de mai 2023. Une grille d'observation tenant compte de trois niveaux de comportements à savoir : le comportement psychomoteur, le comportement cognitif et le comportement socio-affectif chez les 56 sujets a été utilisée. Cette grille était structurée ainsi : les catégories de comportements observés (motricité fine, motricité globale et état des sens), les comportements observés, le nombre d'observation selon la période et les écarts constatés entre ces deux périodes.

Pour mieux observer ces comportements, un ensemble d'activités éducatives liées aux arts plastiques visant l'initiation des enfants à l'écriture, ont été mises en œuvre. Les enfants ont été soumis à des activités physiques, des jeux, des séances d'expression corporelle, des séances de manipulation d'objets. Ces activités motrices visent trois objectifs. Au plan psychomoteur, elles doivent permettre aux enfants de développer leurs muscles, de rechercher la coordination, de se développer physiquement, de s'orienter dans le temps et l'espace, d'être latéralisés et de savoir manipuler des objets. Au niveau cognitif, ces activités doivent leur permettre de créer des mouvements, de développer la mémorisation, de connaître leur schéma corporel, de connaître le milieu dans lequel ils vivent. Au niveau socio-affectif, elles doivent leur permettre de se socialiser, d'être autonome, d'avoir un esprit de groupe.

En vue d'approfondir nos recherches et avoir plus d'informations sur les enfants à l'étude, nous avons eu accès à leurs dossiers scolaires. La consultation de ces dossiers, autorisée par l'administration du CPPE, a permis de comprendre que 08 des 56 enfants sont sujet à un handicap (autisme, retard mental, retard de développement, trouble de la parole ou de langage, déficience auditive).

RÉSULTATS DE L'OBSERVATION

2.1- Caractéristiques des enquêtés

Notre échantillon est composé de 56 enfants avec trois caractéristiques principales (Tableau 1).

Tableau 1 : Caractéristiques des enquêtés par la grille d'observation

Descriptions/Variables		Effectifs	Proportions (%)
Sexes	Filles	24	42,86
	Garçons	32	57,14
	Total	56	100,00
Âges	3 ans ½	18	32,14
	4 ans	38	67,86
	Total	56	100,00
Handicaps	Sans	48	85,71
	Besoins spécifiques	08	14,29
	Total	56	100,00

Source : Données d'enquête, Octobre 2022-Mai 2023

Ainsi, on retient que *Les Lucioles* comprennent 24 filles (42,86%) et 32 garçons (57,14%). Dans cet effectif, 18 sont âgés de 3 ans ½ (32,14%) et 38 ont 4 ans (67,86%). Aussi, 08 d'entre eux (14,29%) présentent un handicap (autisme, retard mental, retard de développement, trouble de la parole ou de langage, déficience auditive) qui induit des besoins spécifiques contrairement aux 48 autres (85,71%).

2.2- Activités d'éducation pédagogique mises en œuvre

L'observation des comportements des *Lucioles* du CPPE de Cocody-Abidjan s'est faite à travers l'animation de trois types d'activités au terme desquelles l'enfant doit pouvoir acquérir de la dextérité manuelle. La première de ces activités a été menée à travers des séances de coloriage au cours desquelles l'enfant doit démontrer sa capacité de colorier un dessin sans déborder. La seconde animation qui a concerné la peinture au pinceau vise à développer l'aptitude de l'enfant à réaliser un dessin en peinture au cours de quelques séances. Quant à la dernière activité, elle a porté sur la réalisation d'un tableau aux scotchs à partir du coloriage et la peinture. Avec différents matériels (gouache, crayons de couleur, scotchs, etc.), l'enfant doit à travers cette animation, être capable de participer à la réalisation d'un tableau. Ainsi, le tableau 2 ci-dessous présente les informations sur les trois types d'activités soumise aux enfants de l'échantillon.

Tableau 2 : Récapitulatif des activités d'éducation de la motricité fine

Groupes d'activités	Activités particulières	Titres des activités
Activités d'éducation motrice	Activité physique	- Lancer au but - Saut en longueur - Course simple/vitesse
	Ronde dansée	- <i>Tilélétilélé</i>
	Psychomotricité	- Manipulation des balles
	Mouvements gymniques	- Schéma corporel
Activités d'expression orale	Langage causerie	- Outils scripteurs
	Langage observation	- Orange - Ananas
	Langage conte	- Petit Yao veut aller à l'école - Un village dans les montagnes

*Apports des arts plastiques dans le développement de la motricité fine
dans l'apprentissage à l'écriture au préscolaire*

	Lecture d'image	- Pinceau magique
Activité d'expression écrite	Graphisme	- Les points - Les traits - Les lignes brisées
	Dessin	- Dessin de l'orange
	Coloriage	- Coloriage de l'orange
	Prélecture	- Jeu de position
Activités d'éveil scientifique et technique	Éveil mathématique	- Les chiffres 3 et 4 - Les nombres trois, quatre - Jaune, vert
	Topologie	- Gauche/droite
	Exercices sensoriels	- Sucré/sale
Activités d'expression artistique et esthétique	Activités de création	- Coloriage peinture - Réalisation d'un tableau
	Éveil musical	- Présentation des instruments de musique et leur utilisation - Apprentissage de chant

Source : Données d'enquête, Octobre 2022-Mai 2023

Pour l'animation sur le coloriage, l'activité d'éducation motrice a consisté au jeu de « *Lancer de balle au but* » avec précision. Cet exercice permet aux enfants de développer leurs membres supérieurs, de les préparer physiquement, de maîtriser leurs gestes et de les aider à écrire. À la suite du lancer de balle individuel et collectif, les enfants sont soumis à une activité de langage causerie qui consiste à nommer deux ou trois outils scripteurs aidant à tracer les signes graphiques (feutres, pinceaux, crayons de couleur, craies, etc.) et à donner leur fonction. Ensuite, les enfants sont conduits à faire des dessins à thèmes

et à les colorier à l'aide d'au moins un outil scripteur. Cette activité est suivie de graphisme à travers la reproduction de traits verticaux, de langage d'observation sur la forme, la couleur et les différentes parties d'une orange. Ces activités sont complétées par l'assimilation de notions d'hygiène après des séances de travail et d'activités d'éveil en mathématiques.

Quant à la seconde animation portant sur la peinture au pinceau, elle a visé la manipulation de cet outil. Pour ce faire, les enfants sont entraînés à la manipulation de balles. Cette activité leur permet à la fois de développer leur motricité large et la maîtrise des gestes. Cette phase de manipulation est suivie de lecture d'image dont le titre est « *Le pinceau magique* », d'activité de graphisme avec des traits horizontaux en l'air, au tableau, sur les ardoises et sur des feuilles préparées pour la circonstance.

La troisième activité a visé la réalisation d'un tableau aux scotchs à partir du coloriage et la peinture. L'objectif de cette activité de création est de développer chez les enfants, le goût de l'esthétique par le renforcement de leur motricité fine. Ainsi, dans un premier temps, ils sont amenés en travaux de groupe, à nommer le matériel (feuilles, crayons de couleur, gouache, scotchs, pinceaux) qui leur est présenté. Dans un second temps, les enfants ont réalisé des traits verticaux et horizontaux avec le scotch afin d'obtenir plusieurs cases qu'ils colorient ou peignent par la suite selon leur inspiration.

2.3 - Comportements des enfants au niveau psychomoteur

L'observation des comportements des enfants au niveau psychomoteur concerne la motricité fine ou simple, la motricité large et l'état des cinq sens. Dans la motricité simple, l'enfant utilise certains petits muscles des doigts et des mains pour faire des mouvements précis afin de prendre et de manipuler de petits objets. Il apprend également à utiliser simultanément ses deux mains pour effectuer des tâches manuelles. Quant à la motricité large, elle concerne surtout l'équilibre, la coordination générale,

la latéralité et le tonus. Il s'agit des acquisitions en lien avec l'équilibre et la coordination permettant à l'enfant d'utiliser et de maîtriser les muscles de son corps afin de réaliser certains mouvements ou actions comme se tenir en position assise, ramper, marcher, courir, sauter, grimper, etc.

Au mois d'octobre, plus de la moitié des enfants avait des difficultés au niveau de la motricité fine. D'ailleurs, aucun enfant ne pouvait mettre tout seul ses lacets. Cependant, 35,71% (20 enfants) ont pu « *Tenir l'outil scripteur entre le pouce et l'index* », « *Réussir à se déboutonner tout seul* », « *Faire un tracé régulier* » et « *Colorier sans déborder* ». Par contre, la proportion des enfants ayant une motricité large se situe entre 80,36% (45 enfants) et 85,71% (48 enfants). Cette dernière proportion concerne les enfants qui ont réussi à exécuter les mouvements proposés par l'Éducatrice Préscolaire. Au niveau de l'état du sens, si 26,79% (15 enfants) n'ont pu « *Redire un conte* », ce sont 53,57% (30 enfants) d'entre eux qui sont parvenus à « *Nommer ce qu'il voit* ».

Tableau 3 : Comportements des enfants observés au niveau psychomoteur

Catégories	Comportements observés	Nombre d'observations				Écarts		
		Début		Fin		Va	Vr	
		Va	Vr	Va	Vr			
Motricité fine	Tenir l'outil scripteur entre le pouce et l'index	20	35,71	50	89,29	30	53,57	
	Réussir à mettre tout seul les lacets	00	0,00	40	71,43	40	71,43	
	Réussir à se déboutonner tout seul	20	35,71	48	85,71	28	50,00	
	Faire un tracé régulier	20	35,71	40	71,43	20	35,71	
	Colorier sans déborder	20	35,71	48	85,71	28	50,00	
	Peindre sans déborder	18	32,14	40	71,43	22	39,29	
Motricité large	Réussir les mouvements proposés par l'Éducatrice Préscolaire	48	85,71	52	92,86	04	7,14	
	Courir sans tomber	45	80,36	53	94,64	08	14,29	
	Faire preuve d'adresse	45	80,36	52	92,86	07	12,50	
État des sens	Redire un conte	15	26,79	40	71,43	25	44,64	
	Nommer ce qu'il voit	30	53,57	48	85,71	18	32,14	

Légende : Écart $\geq 50\%$ Écart $< 50\%$ Écart = 0% Écart $< 0\%$

Source : Données d'enquête, Octobre 2022-Mai 2023

À la seconde observation au mois de mai, l'on note une nette amélioration des comportements des enfants sur le plan psychomoteur avec des proportions situées entre 71,43% (40 enfants) et 94,64% (53 enfants). Entre 71,43% et 89,29% (50 enfants) ont une motricité fine alors qu'à la première observation, ces proportions se situaient entre 0% et 35,71%. C'est justement au niveau de la motricité fine que les écarts enregistrés sont supérieurs ou égaux à 50%. L'on note par exemple que 71,43% des enfants réussissent à lacer sans aide d'une tierce personne leurs chaussures alors que cette proportion était de 0% lors de la première observation. De même, la proportion des enfants capables de « *Tenir l'outil scripteur entre le pouce et l'index* » est passée de 35,71% (20 enfants) à 53,57% (30 enfants).

Cette tendance à la hausse est également notable au niveau de la motricité large chez les enfants. Leur proportion a connu une hausse de 7,1% (04 personnes en plus) pour ceux qui parviennent à exécuter les mouvements proposés par l'Éducatrice Préscolaire en passant de 85,71% (personnes) à 92,86% (52 personnes). Cet écart est de 12,50% pour les enfants qui font preuve d'adresse dont la proportion est passée de 80,36% (45 enfants) à 92,86% (52 enfants). Aussi, celui des enfants qui savent courir sans tomber est de 14,29 (08 enfants) avec une évolution de 80,36% à 94,64% (53 enfants).

Quant à l'état des sens, 71,43% (40 enfants) des enfants peuvent dire le nom d'un conte alors qu'ils étaient en octobre à 26,79% (15) soit une hausse de 44,64% (25 enfants). Aussi, les enfants qui savent nommer ce qu'ils voient est de 32,14% (18 personnes) en passant de 53,57% (30 enfants) à 85,71% (48 personnes).

En sommes nous pouvons dire que l'hypothèse selon laquelle les arts plastiques contribuent au développement de la motricité fine dans l'apprentissage à l'écriture chez les tous petits au préscolaire est confirmée. Cependant, cette contribution s'étend également au niveau cognitif et au plan socio-affectif.

DISCUSSION

Pour appréhender les apports des arts plastiques au développement de la motricité fine des enfants au cours de leur apprentissage à l'écriture, *Les Lucioles* du CPPE de Cocody-Abidjan ont été soumis à l'exécution d'un projet d'activité. En effet, l'apprentissage de l'écriture en tant qu'activité globale et complexe, doit s'appréhender à travers la mise en œuvre de projets mettant en exergue des stratégies multiples, des procédures de contrôle à différents niveaux et de l'élaboration d'outils centrés sur la gestion de la tâche (Halté, 1982 ; Dillon et Sternberg, 1986 ; Druart, 1996, p. 90).

Ainsi, dans le cadre de cette étude, les activités du projet ont porté sur des séances de coloriage, de peinture au pinceau et de réalisation d'un tableau aux scotchs à partir du coloriage et la peinture. Il ressort de cette étude une amélioration significative de la dextérité manuelle et de l'autonomie chez les enfants de la maternelle. Au plan psychomoteur, les enfants ont une bonne tenue de l'outil scripteur, soit de 35,71% à 89,29%. Ils dessinent correctement, ont un coloriage parfait et une bonne posture adaptée à l'acte d'écriture. Au niveau cognitif, la majorité d'entre eux écrit correctement les lettres de l'alphabet et fait une bonne association des mots. De même, ils s'expriment mieux en français en faisant des structures de phrases simples et courtes. L'intérêt de cette discipline dans l'apprentissage est d'ailleurs perçu à travers leur emploi du temps. Tous les après-midis sont réservés, à l'exception du mardi, aux activités de graphisme, de coloriage et de dessin.

4.1- Développement du potentiel psychomoteur

Le développement de l'enfant est un processus global qui fait appel à tous les domaines (physique, moteur, cognitif, langagier, social et affectif) interagissant entre eux à divers degrés selon les apprentissages, les expériences vécues, les champs d'intérêt et l'environnement. L'apprentissage des arts plastiques par *les Lucioles* y contribue également. Ainsi, les arts plastiques leur permettent de découvrir et de développer leur potentiel moteur, cognitif et affectif (Ministère

de l'Éducation du Québec, 2001, p. 19, Demers, 2007, p. 3, April, 2015, p.93). Le coloriage et les aplats de couleurs réguliers, le jeu de matières et des formes, permettent aux enfants de développer leur motricité fine, fondement de l'apprentissage du graphisme et donc de l'écriture, par la formation de la main et le travail du geste.

Selon l'ergothérapeute Josiane Caron Santha¹, l'on distingue suivant un ordre correspondant aux différents stades de développement de l'enfant, sept types dans la compétence globale de motricité fine. Il s'agit de l'approche (préparation de la main et de l'extension du bras vers un objet que l'on souhaite attraper), la préhension (façon dont la main va prendre l'objet), le transport (capacité à retenir un objet dans la main pendant son déplacement), le relâchement volontaire (geste correspondant au relâchement des doigts à un moment et un endroit précis pour y déposer un objet), les manipulations dans la main (capacité à déplacer un objet d'un endroit à un autre dans sa main), les habiletés bi-manuelles (gestes nécessitant l'action coordonnée des deux mains en vue d'un acte précis) et la capacité à utiliser un outil pour accomplir une tâche.

En effet, le corps de l'enfant est la porte d'entrée de son développement global et de ses apprentissages. C'est avec son corps qu'il prend contact avec son environnement humain et physique et explore le monde qui l'entoure. En touchant, en entendant, en voyant et en bougeant, l'enfant reçoit différentes sensations dans son corps et développe progressivement sa perception. Ce qui lui donne des points de repère dans son environnement et l'encourage à réagir progressivement de façon autonome et à interagir avec celui-ci. De même, la capacité de manipulation des objets par les enfants fait partie des acquisitions importantes sur les plans physique et moteur (Duval et Bouchard, 2013, p. 52 ; Ministère de la Famille du Québec, 2019, p. 108). L'enfant fait de la main et parfois du pied, des mouvements fins lui permettant de prendre ou de tenir de petits objets, de peindre un tableau

¹ Christine Salas est Ergothérapeute, Psychologue clinicienne, Psychanalyste et Psychothérapeute. Elle a fait le 12 mars 2008 sur « Les arts plastiques, un outil de développement pour l'enfant ? », une intervention au CAFÉ DES PARENTS de Sainte-Savine dans le cadre du Festival COURS Z'Y VITE, <https://psy-troyes.com/2012/11/06/les-arts-plastiques-un-outil-de-developpement-pour-lenfant/>

ou de colorier sans déborder un dessin (Gravel et Martin, 2016, p. 6). Cette habileté est acquise au fur et à mesure de la myélinisation de l'enfant à travers la pratique et la répétition des mouvements. Toutefois, pour être complète, les habiletés motrices globales de l'enfant sont nécessaires au développement de sa motricité fine. Si dans la motricité fine on se concentre particulièrement sur la manière dont l'enfant va utiliser ses mains et comment il va les coordonner avec son regard, dans la motricité globale, c'est la coordination générale du corps, son équilibre, sa latéralité et son tonus qui sont mobilisés. Ainsi, tout le corps de l'enfant est mis en jeu à travers par exemple des sauts, de la course ou de l'écriture. Un bon tonus musculaire lié à une motricité globale permettra à l'enfant de découvrir ses possibilités d'action et d'interaction avec son environnement, et ainsi d'améliorer sa compréhension du réel (Ministère de la Famille du Québec, 2014, p. 56).

En effet, ces apprentissages sont acquis à travers la mise en œuvre de jeux divers, facteurs essentiels dans la constitution de l'appareil psychique de l'enfant. Le jeu est une activité aussi naturelle que manger et dormir chez l'enfant. Il contribue efficacement à sa créativité. Aussi, le jeu est le prétexte pour l'acquisition du savoir, du savoir-faire, du savoir-être et du vouloir-faire. L'intérêt pour les arts plastiques chez l'enfant s'intègre dans cette aire du jeu. L'une des premières tentatives de l'enfant en possession d'un matériel graphique quelconque consiste à laisser une trace sur un support. On parle dans un premier temps de traces et non de dessin. Autrement, on ne peut parler de dessin que dans la mesure où la trace devient le motif du geste, ce qui n'est pas le cas dans un premier temps. Cependant, laisser sa trace sur une surface ou sur une feuille de papier est pour l'enfant l'une des premières prises de conscience de sa propre existence.

4.2- Implications du développement moteur sur les autres domaines

Le développement de la motricité fine des enfants impacte également leurs comportements aux niveaux cognitif et socio-affectif. Selon Halté (1989, p. 8), « *le savoir-écrire est un méta savoir-faire cognitif* » qui organise des savoir-faire particuliers et complexes en tenant compte des directives du « *projet d'un scripteur* ». Pour ce faire, il mobilise un haut degré d'inventivité (Druart, 1996,

p. 98). Par ailleurs, outre la motricité fine, les arts plastiques sont également un moyen pour les enfants de développer leur coordination « œil-main » (Mercier-Dufour, 1984, p. 21) et leur capacité à manipuler des matériaux artistiques, tout en exprimant leurs idées, leurs émotions et leurs expériences.

En effet, dans son processus de perfectionnement de ses aptitudes de motricité fine et globale, l'enfant accroît ses habiletés d'observation et son attention au niveau cognitif. Par la même occasion, il examine les liens de cause à effet, résout des problèmes de plus en plus complexes, développe ses connaissances et sa compréhension (ministère de la Famille, 2019, p. 106). L'enfant acquiert une perception concrète de ses sens, c'est-à-dire la vue, de l'ouïe, du goût, du toucher et de l'odorat. La perception qu'il a par exemple des couleurs, des formes, des odeurs ou des saveurs impacte sa rencontre avec le monde qui l'entoure (Ferland, 2004, p. 141).

Au niveau de l'expression orale et écrite, l'on retient que l'enfant est naturellement doté d'habiletés ou de compétences intellectuelles qui lui permettent d'acquérir très rapidement sa langue maternelle. Si pour le langage oral, l'enfant apprend à le parler et à le comprendre sans qu'il ait besoin de connaître au préalable les règles qui l'organisent, il en est autrement pour le langage écrit. En effet, les compétences orales de l'enfant sont activées au contact du langage perçu dans son environnement. L'enfant intègre ainsi le vocabulaire employé dans son entourage, lié au corps et à ses mouvements. Par contre avec le langage écrit, l'apprentissage dans un système alphabétique nécessite un traitement conscient et volontaire des composantes du langage oral. (Delahaie, 2009, p. 27 ; Gravel et Martin, 2016, p. 10).

Cependant, les arts plastiques à travers les jeux vont stimuler tout le savoir-faire dont dispose l'enfant dans son registre cognitif, pour communiquer ses intentions, renforcer ses capacités de rétention, mais aussi pour dessiner en particulier les formes géométriques dites élémentaires, comme le cercle, le rectangle, le triangle (Delahaie, 2009, p. 18). L'acquisition de ces compétences est facilitée par la rencontre des réalités dans lesquelles s'identifie l'enfant. Le contrôle du geste appris à travers les différentes techniques comme le dessin, la peinture,

le coloriage, le jeu de lancer de balles au but ou autres, permettent à l'enfant de laisser des traces. Ainsi, par la production d'un effet prévisible ou non, l'enfant développe le contrôle du geste jusqu'à en faire un moyen d'expression volontaire. L'éducation du regard et du geste contribue au développement de la concentration et de l'engagement dans une tâche artistique. Elle suppose une canalisation de l'énergie afin de créer une image en lien avec sa pensée (April, p. 35, Bourbonnais et.al, 1993, p. 15).

Au niveau socio-affectif, l'art a un impact sur le développement de l'autonomie (écrire, dessiner ou se chausser tout seul), le respect de la discipline chez l'enfant (ne pas écrire sur le mur de la classe, ne pas bavarder au cours des activités d'apprentissage, arracher l'outil scripteur ou l'ardoise, etc.) et la sensibilité (Courouble, 2015, p. 12). De même, il travaille sur l'estime de soi et l'instauration de la confiance chez les enfants. Tel est le cas des élèves en difficulté du fait de leur situation de handicap (déficience mentale, motrice, sensorielle, cognitive ou psychique) et de leurs besoins éducatifs particuliers. Ces enfants ont très peu confiance en leur potentiel et en la vision que les autres ont sur eux. La pratique des arts plastiques leur permet justement de retrouver cette confiance, d'améliorer leur rapport avec leur camarade de classe et de développer leur connaissance de soi (Gaillot, 2021, p. 28). Ce changement de comportement notable est surtout possible chez les enfants grâce à leur participation et prise d'initiatives aux inventions auxquelles ils sont invités au cours des différentes activités de classe. Ce qui enrichit ses perceptions sensorielles, structure son intelligence à chaque nouvelle expérience artistique. Aussi, ces activités leur permettent de se développer et d'évoluer de façon complète et équilibrée. Ainsi, par le biais de ses camarades de classe, l'enfant apprend à s'exprimer, à se sortir de soi-même, donc à s'objectiver en quelque sorte (Beaupré, 1979, p. 236).

Aussi, les habiletés motrices développées par l'enfant l'encouragent à s'approcher davantage de ses pairs pour entrer en contact, d'imiter leurs gestes et ceux des adultes qui l'entourent, d'interagir et de coordonner ses gestes avec les leurs. Ses capacités d'ajuster ses actions et ses mouvements aux personnes avec lesquelles il se trouve l'aident à instaurer des relations harmonieuses avec les autres. (Papalia et Feldman, 2014, p. 113).

CONCLUSION

L'étude sur les apports des arts plastiques dans le développement de la motricité fine dans l'apprentissage à l'écriture au Centre Pilote de Protection de la Petite Enfance (CPPE) de Cocody-Abidjan s'inscrit dans le cadre de l'acquisition des apprentissages. Elle a permis de comprendre que les arts plastiques sont un moyen d'acquisition des habiletés et de préparation de l'enfant à l'écriture. Cela est possible à travers des jeux et des activités créatrices et non par des exercices de pure mémorisation. Ainsi, les activités liées aux séances de coloriage de dessin, de peinture au pinceau et de réalisation d'un tableau aux scotchs à partir du coloriage et la peinture, permettent de développer les multiples articulations et muscles, la mobilité, la force, la coordination oculo-manuelle, le sens artistique et d'affirmer la personnalité de l'enfant.

Cependant, ces activités ne développent pas uniquement la motricité fine des enfants, elles impactent également l'ensemble du potentiel moteur, cognitif et socio-affectif. En effet, l'enfant qui a l'occasion de dessiner ou de peindre se développe dans tous les domaines simultanément. Sa motricité fine n'est pas la seule à être sollicités. Il en est de même pour sa coordination main-œil, tout comme ses habiletés cognitives, qui l'amènent à exécuter les gestes nécessaires pour tracer des lignes et des formes et à organiser les éléments qu'il dessine dans l'espace de sa feuille. Avec le dessin qui constitue en soi un langage, l'enfant exprime ce qu'il juge important et son développement social et affectif s'en trouve favorisé.

Nonobstant les effets relativement faibles du préscolaire sur la suite du cursus scolaire, il n'en demeure pas moins que le savoir-lire et le savoir-écrire sont des compétences fondamentales dans l'acquisition des apprentissages. Si cela est attesté, il l'est plus pour les enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques. Grâce à la pratique des arts plastiques, les enfants en difficulté acquièrent non seulement de la dextérité, mais aussi de la confiance en soi. Ce qui se ressent directement sur les apprentissages ainsi que sur leur rapport au monde.

Références bibliographiques

- 1) April, J.-R. (2010). *L'apport de l'éducation artistique sur le développement de la concentration, de la gestion des émotions, de l'estime de soi et de la socialisation chez les élèves de première année du primaire qui manifestent des troubles du comportement*. Essai présenté en vue de l'obtention du grade de Maître en éducation-Maîtrise professionnelle en enseignement, Université de Sherbrooke, Faculté d'éducation, 118 p.
- 2) Ardouin, I. (1997). *L'éducation artistique à l'école*. Issy-les-Moulineaux: Éditions Sociales Françaises, 126 p.
- 3) Barboni, M., Gache, M., & Ronin, M.-A. (2003). *Reconstruire le désir d'apprendre par les pratiques artistiques : la démarche exemplaire de « Naître à l'art »*. Issy-les-Moulineaux: Éditions Sociales Françaises, 140 p.
- 4) Beaupré, P. (1979). *Didactique des arts plastiques*. Joliette, Québec: Éditions Pleins Bords, 263 p.
- 5) Bourbonnais, A., Collignon, M.-C., Hibon, M., & Tavernier, R. (1993). *Les arts plastiques à l'école, découverte et expression: Guide du maître*. Montréal: Éditions Borduas, 127 p.
- 6) Courouble, C. (2015). *Comment l'art peut-il aider les élèves en difficulté?* Mémoire de Master-Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, École supérieure du professorat et de l'éducation, Éducation, Lille Nord de France, 75 p. Récupéré sur <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01195645/document>
- 7) Delahaie, M. (2009). *L'évolution du langage de l'enfant. De la difficulté au trouble. Guide ressources pour les professionnels*. Saint-Denis, France: INPES, 84 p.

- 8) Demers, C. (2007). *Étude comparative des comportements et perceptions de garçons et de filles participant à une même activité d'arts plastiques, au regard de la qualité de leur motivation et intérêt*. Université de Sherbrooke, Faculté d'éducation. Sherbrooke: Ministère de l'éducation, 96 p.
- 9) Druart, A. (1996). Arts plastiques, écriture et créativité à l'école primaire. *Pratiques: Linguistique, Littérature, Didactique*(89), pp. 89-124. doi:<https://doi.org/10.3406/prati.1996.1769>
- 10) Duval, S., & Bouchard, C. (2013). *Soutenir la préparation à l'école et à la vie des enfants issus de milieux défavorisés et des enfants en difficulté*. Ministère de la Famille, Québec, 169 p.
- 11) Ferland, F. (2004). *Le développement de l'enfant au quotidien : du berceau à l'école primaire*. Montréal: Éditions du CHU Sainte-Justine, 234 p.
- 12) Gaillot, B.-A. (2021). *Arts plastiques éléments d'une didactique-critique*. Paris: Presses universitaires de France, 93 p.
- 13) Gravel, S., & Martin, V. (2016). *À nous de jouer ! Le développement moteur de l'enfant : un pilier important du développement global*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 24 p.
- 14) Halté, J.-F. (1989). Savoir écrire-savoir-faire. *Pratiques: Linguistique, Littérature, Didactique*(61), pp. 3-28. doi:<https://doi.org/10.3406/prati.1989.1500>
- 15) Marie, E. (2005, mars). Reconstruire le désir d'apprendre dans un établissement spécialisé : la proposition artistique. *Reliance*(17), pp. 103-107.
- 16) Mercier-Dufour, I. (1984). *L'évolution graphique des enfants de 2 à 14 ans*, . (Commission des écoles catholiques de Québec et Association québécoise des éducateurs spécialisés en arts plastiques, Éd.) Québec, 98 p.
- 17) Ministère de la Famille du Québec. (2014). *Gazelle et Potiron : cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en service de garde éducatif à l'enfance*. Ministère de la famille, Québec, 122 p.
- 18) Ministère de la Famille du Québec. (2019). *Accueillir la petite enfance : Programme éducatif pour les services de garde du Québec*, Édition Les Publications du Québec. Ministère de la famille. Québec: Édition Les Publications du Québec, 206 p.
- 19) Ministère de l'Éducation du Québec. (2001). *Programme de formation de l'école québécoise*. Gouvernement du Québec, Québec, 354 p.
- 20) Papalia, D., & Feldman, R. D. (2014). *Psychologie du développement humain*. Montréal: Chenelière Éducation, 520 p.

- 21) République de Côte d'Ivoire. (2016). *Rapport d'état sur le système éducatif national. Pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace*. Dakar: IPE-Pôle de Dakar, 312 p.
- 22) République de Côte d'Ivoire. Loi N° 95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement. *Journal officiel de Côte d'Ivoire*.
- 23) République de Côte d'Ivoire. Loi N°77-584 du 18 août 1977 portant réforme de l'Enseignement. *Journal officiel de Côte d'Ivoire*.
- 24) Rezzi, N., & Brissaud, J. (2021, décembre 17). Les arts plastiques : un enseignement au service d'un savoir fondamental, le respect d'autrui », *Questions Vives* [En ligne], N° 35 | 2021. (Université Aix-Marseille, Éd.) *Questions Vives*(35), p. 22. doi:<https://doi.org/10.4000/questionsvives.5777>
- 25) Ruppin, V. (2016, février). Les arts plastiques en France. *Spirale-Revue de recherches en éducation*(58), pp. 159-173. Récupéré sur <https://doi.org/10.3917/spir.058.0159>

L'impact de La Covid-19 sur la production cotonnière dans le département de Korhogo

N'golo Brahim SORO, Assistant / sorongolobrahima@gmail.com
Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP)
Abidjan, Côte d'Ivoire

Résumé :

Dans le département de Korhogo, la filière cotonnière a été impacté négativement par les mesures barrières mise en œuvre pour contenir la propagation du virus de la Covid-19. Ces mesures ont en outre freiné la capacité des acteurs du secteur coton à produire, transformer et commercialiser le coton. Cela a eu des inconvénients économiques, sociales et environnementaux défavorables.

Mots clés : Département, Korhogo, coton, Covid-19, Produire, commercialiser

Abstract :

In the department of Korhogo, the cotton sector has been negatively impacted by the barrier measures relating to Covid-19. These measures have also hampered the cotton sector to produce, process and market cotton. This has had adverse economic, social and environmental disadvantages.

Keywords : department, Korhogo, cotton, Covid-19, produce, economic, market.

Introduction

En Côte d'Ivoire, la zone de prédilection du coton se situe sur l'ensemble des savanes. L'adoption du coton dans ce pays est marquée par la brutalité du colonisateur envers les paysans (Hauhouot, 2002 : 120). Cette culture leur fut imposée avec beaucoup de violence (Bassett, 2002 : 101). Dès son indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire prend son destin en main et décide de diversifier son agriculture dans toutes ses régions notamment la zone des savanes. Afin de renforcer la monétarisation de l'économie des savanes, les autorités ivoiriennes décident dès lors de dynamiser la culture cotonnière à travers la formation et l'engagement d'encadreurs ruraux. En 1974 fut créée la CIDT dans le but de vulgariser et de développer la culture cotonnière. En moins d'une décennie, Les superficies et les productions se sont accrues significativement. Les superficies sont passées de 3 600 à 120 000 ha, la production de 30 000 à 135 000 tonnes et les exploitants de 45 000 à 110 000 paysans (Hauhouot, 2002 : 120). Cette croissance est confirmée par un autre auteur qui atteste qu'entre 1970 et 1984, la surface de coton passa de 35 868 à 146 400 ha et les rendements de 0,82 à 1,45 tonne par hectare (Bassett, 2002, 166). Depuis cette période, la production cotonnière a connu une nette évolution au point où certains observateurs qualifieront cette croissance de « révolution cotonnière » (Bassett, 2002, 250).

En Côte d'Ivoire précisément dans le département de Korhogo, le coton est l'une des spéculations agricoles majeures. Les politiques relatives à cette culture initiées et mises en œuvre ont favorisé l'introduction d'innovations dans le milieu rural des savanes à travers la culture attelée et la motorisation. Jusqu'en 1995, 48% de la surface cotonnière était labourée avec des charrues (Bassett, 2002 : 228). Celles-ci ont permis des progrès notables aussi bien au niveau de la mécanisation de l'agriculture qu'au niveau de l'amélioration du niveau de vie des paysans. Le coton se présente comme la « locomotive » du progrès (Hauhouot, 2002 : 120).

Certaines études font constater que le coton est multi avantageux pour la société et ses producteurs car il permet de réduire le niveau de la pauvreté, améliore l'habitat rural et aussi urbain, facilite la mobilité paysanne, participe à la création d'emplois, améliore le niveau d'alphabétisation, de santé et de la femme... (Sery Zagbaï et al, 2006 : 327). Tous ces constats font dire que la culture du coton a eu un succès dans les aires de la savane ivoirienne. De nos jours, la Côte d'Ivoire est montée au 3^{ème} rang des pays africains producteurs de coton, derrière le Mali et le Bénin. C'est le troisième produit d'exportation (Intercoton, 2002 : 20). Nonobstant toutes ces performances, la culture cotonnière a connu plusieurs difficultés tels qu'en 1984 avec les mesures d'austérités prises par le Fond Monétaire International (FMI) et les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) de la Banque Mondiale (BM) ; en 1985 on a la suppression des subventions aux engrais et pesticides, de l'effondrement des prix du coton et de la dévaluation de la monnaie. En 2002, toute la filière cotonnière fut frappée par la crise militaro politique et ses effets néfastes. Tous ces événements ont entraîné la réduction de la production cotonnière. A partir de 2005, on assiste à une redynamisation de la filière cotonnière à travers les appuis et aides du gouvernement, de certaines ONG, de la Banque Islamique de Développement (BID) et de certaines institutions internationales. Les surfaces cotonnières, les rendements et les productions vont à nouveau s'accroître jusqu'à 412 646 tonnes et 458 762 tonnes pendant les campagnes 2017-2018 et 2018-2019. C'est dans ce contexte de croissance de la production cotonnière que va apparaître la pandémie de la Covid-19 en janvier 2020. Cette pandémie a non seulement isolé les hommes, les familles mais aussi les villages, les villes et surtout les Etats qui ont vu leurs frontières se fermer pendant une longue période. Les conséquences se sont faites ressenties dans le milieu urbain et le milieu rural notamment dans le domaine de l'agriculture. La culture cotonnière qui est une culture de rente par excellence dans tout le département de Korhogo est évidemment exposée

et éprouvée par cette pandémie. La préoccupation fondamentale qui se dégage ici est de savoir quelles sont les répercussions de la pandémie de la Covid-19 sur la culture cotonnière dans le département de Korhogo ? Le fondement de cette étude réside dans la volonté de mesurer les conséquences de la Covid-19 sur la culture cotonnière dans la région du Poro et particulièrement dans le département de Korhogo.

1. La présentation de la zone d'étude et méthode de travail

1.1. La présentation de la zone d'étude

Le département de Korhogo est situé au nord de la Côte d'Ivoire. Il est situé à 600km d'Abidjan. C'est le chef-lieu de la région du Poro et du district des savanes. Il s'étend sur une superficie de 12 500 km² soit 3,9% du territoire national sur laquelle vit une population de 536 851 habitants soit une densité moyenne de 42,9 habitants au km² (RGPH, 2014 : 17). La population est d'autochtones sénoufo, d'allochtones originaires de diverses régions de la Côte d'Ivoire et d'allogènes ressortissants des pays de la CEDEAO notamment des burkinabés et des maliens. Le département compte 16 sous-préfectures, à savoir : Dassoungboho, Karakoro, Kanoroba, Kiemou, Kombolokoura, Kombolodougou, Koni, Korhogo, Lataha, Nafoun, Napieledougou, N'Ganon, Niofouin, Sirasso, Sohoun et Tioroniaradougou. Il est limité par 08 départements. Au nord se trouve le département de M'Bengué, au nord-est les départements de Ouangolodougou, Ferkessedougou et Sinématiali. Au sud-est le département de Niakaramadougou. Au sud : le département de Dikidougou. Au sud-ouest le département de Dianra et au nord-ouest le département de Boundiali.

1.2. Les méthodes de collecte et de traitement des données

L'étude s'est déroulée en quatre étapes comprenant la recherche bibliographique, la collecte des données primaires en 2020 sur une durée de 60 jours, la codification et l'analyse des données.

La réalisation de ce travail s'est basée sur les données du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), la Compagnie Ivoirienne de Coton (COIC), la Société d'Exploitation Cotonnière de Korhogo (SECK), de l'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA), Institut Des Savanes (IDESSA), l'Audit Contrôle et Expertise (ACE), de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), du Recensement des Exploitants et exploitations Agricoles (REEA), du Recensement National de l'Agriculture (RNA), INTERCOTON, Union des Coopératives Yebe Wognon de Korhogo (UCOYKO)...

Ici, la méthodologie s'est appuyée sur la participation des producteurs de coton dans la collecte et l'explication des données de terrain. La collecte des données primaires a été possible grâce à une enquête sur le terrain qui a eu lieu pendant la période de l'allègement des mesures barrières instituées par le Conseil National de Sécurité (CNS) afin de freiner la propagation de la COVID-19. Elle a eu lieu tout le mois de février et de mars 2021. Un guide d'entretien et un questionnaire ont été administrés aux enquêtés. Il s'agit de certains responsables de structures agricoles liées au coton et des cultivateurs chefs de ménage producteurs de coton. Le choix de la zone d'étude, des sous-préfectures, des villages et des producteurs de coton chefs de ménage s'est essentiellement effectué dans le nord de la Côte d'Ivoire. Les critères de choix des sous-préfectures et des villages sont liés d'abord à leur nombre élevé de la population agricole, du nombre total

de producteurs de coton, les quantités importantes de production de coton dans le département. Ensuite, par leur la volonté des autorités villageoises, des producteurs agricoles surtout du coton à donner leur accord participatif à la réalisation de cette étude sur leur sol. Enfin, à l'accessibilité facile surtout des villages à toute période de l'année. Le choix définitif des villages s'est fait à partir d'un tirage simple au hasard dans chacune des sous-préfectures. Le choix de l'échantionnage s'est effectué à trois niveaux : d'abord les sous-préfectures (secteur communal et secteur non-communal), ensuite les villages et enfin les producteurs. La prise en compte des critères socio-démographiques, de l'équilibre spatial et biogéographiques a permis d'enquêter sur les six (06) principales sous-préfectures ; dix (10) villages et 160 producteurs de coton chefs de ménage.

Tableau 1 : Sous-préfectures, villages et nombre de ménages enquêtés

Sous-préfectures d'enquête	Villages enquêtés par sous-préfecture	Nombre de ménages enquêtés par village	Nombre total de ménages enquêtés par sous-préfecture
Korhogo	Dokaha	25	63
	Waraniéré	20	
	Fodonition	18	
Lataha	Kohotiéri	17	33
	Nahouolavogo	16	
Niofouin	Djougouble	12	22
	Pivonhon	10	
Sirasso	Tallere	15	15
Koni	Olleo	17	17
Kiemou	Kafiné	15	15
Total	10	165	165

Source : RGPH 2014 et nos enquêtes 2021

La localisation des sous-préfectures et villages enquêtés est mis en évidence dans la figure 1.

Figure 1 : Localisation des sous-préfectures et villages enquêtés dans le département de Korhogo.

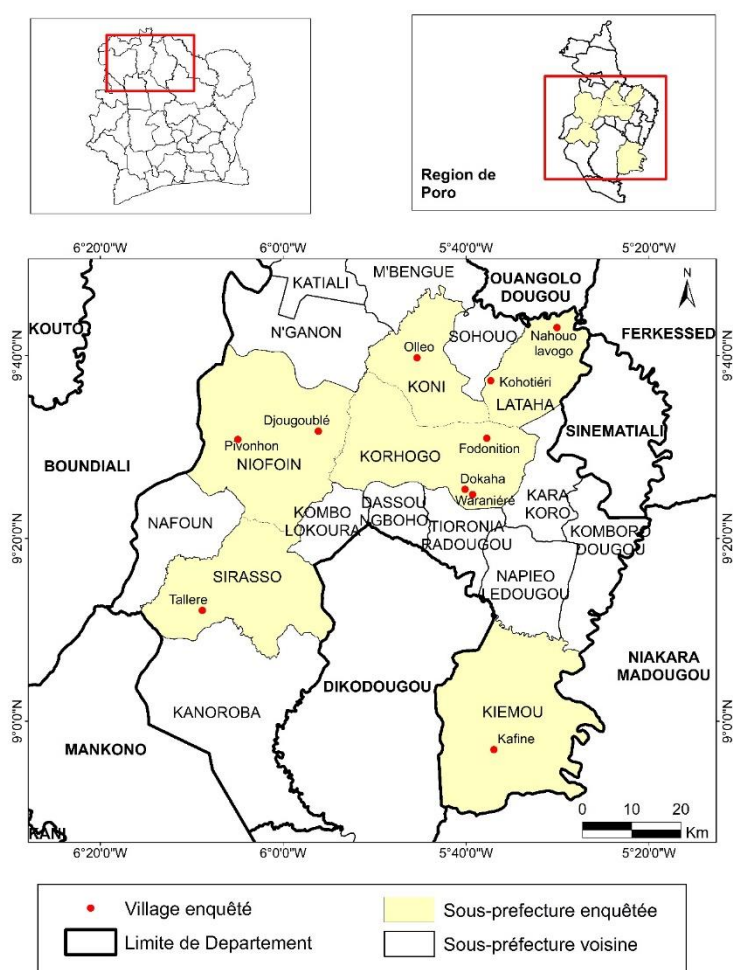


Figure 1 : Localisation des sous-préfectures et villages enquêtés dans le département de Korhogo.

Le traitement des données a permis d'organiser le travail comme suit :

2. Les résultats de l'étude

La pandémie de la Covid-19 est apparue en janvier 2020. Elle a entraîné une crise sanitaire sur toute la planète terre. Afin de freiner la propagation du virus, la Côte d'Ivoire qui a enregistré ses premiers cas dans la semaine du 11 mars 2020, à l'instar des autres pays de la région a pris des mesures barrières de lutte contre l'épidémie à Covid-19. Ces mesures concernent entre autres :

- La fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes à tout trafic de personnes ;
- La régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;
- La fermeture des lieux de commerce, de restauration de loisirs ;
- L'instauration du couvre-feu et l'interdiction de rassemblements de populations de plus de 30 personnes... (Chambres d'Agriculture C.I, 2020 : 6)

L'exécution de ces mesures a entraîné des répercussions dans tous les secteurs d'activité de l'économie ivoirienne en général et du secteur agricole en particulier.

L'objectif de cette étude est de mesurer l'ampleur de l'impact de la Covid-19 et de la mise en œuvre des mesures barrières liées à celle-ci sur la culture cotonnière dans le département de Korhogo situé dans le Nord de la Côte d'Ivoire.

2.1. Au niveau des facteurs de production et de la production

2.1.1. Des facteurs de production défavorables

Les facteurs de productions sont des éléments incontournables dans la réalisation d'une bonne récolte. Lorsque ceux-ci font défaut, la production est inévitablement mauvaise. Les principaux facteurs de production dans le cadre de la culture cotonnière sont : l'encadrement efficace, la disponibilité et l'accès suffisants en main-d'œuvre et en intrants.

2.1.1.1. Un encadrement et une formation quasi-inexistants

Un paysan non formé ou mal encadré produit soit une mauvaise récolte soit une récolte en deçà des résultats escomptés. Il faut donc former et encadrer les acteurs du monde agricole dans l'optique de rendre notre agriculture performante. C'est dans cette vision que l'Etat de Côte d'Ivoire a procédé à une profonde restructuration basée sur l'encadrement et la formation des producteurs afin de faire de ceux-ci de vrais professionnels au plan de la technique et de la gestion de leurs biens. Dans l'optique de responsabiliser davantage les producteurs et leurs organisations professionnelles, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) s'est vu confier la mission d'encadrer, de former, d'informer et de conseiller le monde rural (ANADER, 1993 : 2). Dans la filière cotonnière, en plus de l'ANADER, les sociétés cotonnières (CIDT, Ivoire Coton, COIC SA, SECO, Global Cotton SA et SICOSA 2.0) s'occupent de la formation et de l'encadrement des producteurs de coton appartenant respectivement à leur zone d'influence (la politique du zonage). Les producteurs de coton recevaient régulièrement des formations et des encadrements des sociétés cotonnières auxquelles elles sont affiliées lorsque survint la pandémie de la Covid-19 en Côte d'Ivoire en janvier 2020. Les mesures barrières qui sont mises en œuvre pour maîtriser la pandémie vont entraîner la suspension de la formation et de l'encadrement des paysans.

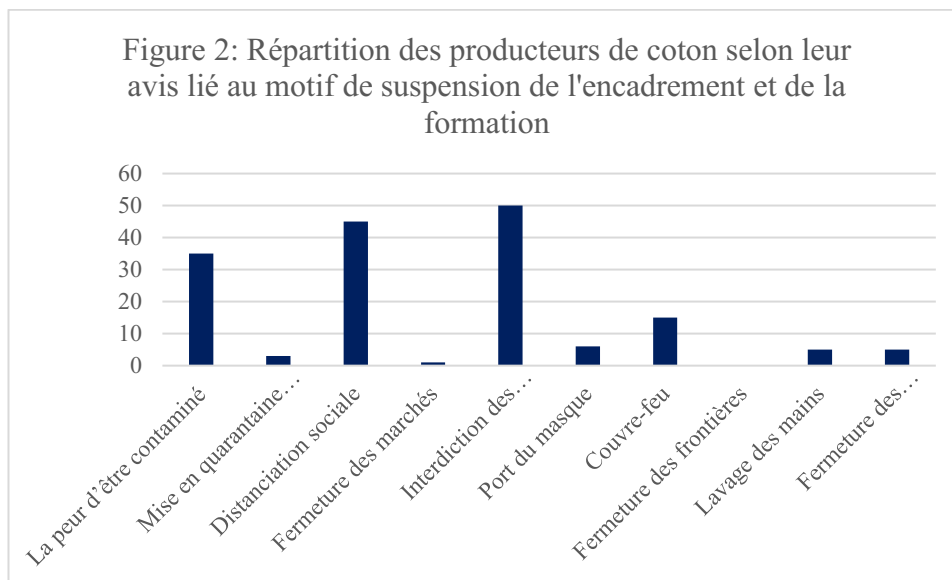
Le tableau 4, montre que la plupart des producteurs de coton (81,21%) n'ont pas été formés ni encadrés. Seulement (18,79%) des producteurs ont reçu rarement des encadrements pendant les périodes d'allègement des mesures barrières.

Tableau 2 : Répartition des producteurs de vivriers en fonction de leur accès à l'encadrement pendant la période de la Covid-19

Sous-préfectures d'enquête	Villages enquêtés par sous-préfecture	Producteurs ayant reçu un encadrement	Producteurs n'ayant pas reçu d'encadrement
Korhogo	Dokaha	5	20
	Waraniéré	5	15
	Fodonition	2	16
Lataha	Kohotiéri	4	13
	Nahouolavogo	3	13
Niofouin	Djougouble	2	10
	Pivonhon	1	9
Sirasso	Tallere	4	11
Koni	Olleo	1	16
Kiemou	Kafiné	4	11
Total	10	31	134

Source : RGPH 2014 et nos enquêtes 2021

Dans toutes les localités enquêtées, le constat est le même. Les villages de Olleo (94,1%), Pivonhon (90%) et de Fodonition (88,8%) ont le plus de paysans n'ayant pas reçus d'encadrement pendant la période de Covid-19. La figure 2, indique que les mesures d'interdiction de rassemblement (30,3%), la distanciation sociale (27,2%) et la peur d'être contaminé (21,2%) sont les motifs qui ont empêchés l'encadrement et la formation des producteurs de coton.



Source : Nos enquêtes, février-mars 2021

En plus de la suspension des séances d'encadrement et de formation. Il s'agit notamment l'inaccessibilité aux intrants et l'insuffisance de la main-d'œuvre.

2.1.1.2. Une augmentation exagérée du prix des intrants

Parmi les facteurs de production des cultures vivrières, les intrants occupent une place très importante. Ils influencent significativement les récoltes. Lorsqu'ils sont suffisants et bien utilisés les récoltes aboutissent aux résultats escomptés. En revanche, leur insuffisance, leur manque ou leur mauvais usage entraîne des rendements très faibles. L'apparition de la Covid-19 a eu un impact sur la disponibilité et le coût des intrants. En effet, la mise en œuvre de certaines mesures barrières pour éviter la propagation de la pandémie sont à l'origine du coût élevé, de l'insuffisance ou du manque d'intrants dans certaines localités. Il s'agit principalement

de la fermeture des frontières et de la mise en quarantaine du grand Abidjan puisqu'une grande quantité des intrants provient d'Abidjan et de l'extérieur de la Côte d'Ivoire. Ces mesures ont favorisé des difficultés de disponibilité et d'accès aux intrants, herbicides et insecticides du fait de leur coût élevé comme on peut le constater dans le tableau 3.

Tableau 3 : Coûts (FCFA) des intrants avant et après le déclenchement de la Covid-19

Campagnes cotonnières	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Sac Urée (50kg)	13 400	13 350	31750	31 000
Sac NPK (50kg)	14 400	14 450	25 000	25 000
Herbicide	3 000	2 500	5 000	5 000
Insecticides	3 000	3 000	5 000	5 000

Source : SECO, 2018-2019-2020-2021-2022

Dans ce tableau les intrants (Urée et NPK), insecticides et herbicides ont un coût élevé surtout à partir de l'apparition et de la mise en œuvre des mesures barrières (2020) de la Covid-19. Dans l'ensemble, les prix de ces différents produits connaissent une nette hausse après 2020. Le prix du sac de 50kg de l'urée qui est de 13 350FCFA au cours de la campagne 2019-2020 passe à 31 750FCFA au cours de la campagne 2020-2021 et 31 000FCFA en 2021-2022 soit une augmentation de 130%. Le sac du NPK (50kg) passe de 14 450FCFA à 25 000FCFA. Ce qui représente une augmentation de plus de 100%. Cette même augmentation est perçue au niveau des herbicides et des insecticides. L'augmentation des coûts des intrants, des herbicides et des insecticides rend ceux-ci difficilement accessibles aux producteurs comme l'indique le tableau 4.

Tableau 4 : Répartition des producteurs de vivriers en fonction de leur accès aux intrants

Sous-préfectures d'enquête	Villages enquêtés par sous-préfecture	Producteurs ayant reçu des intrants suffisamment	Producteurs n'ayant pas reçu suffisamment d'intrants	Producteurs n'ayant pas reçus d'intrants
Korhogo	Dokaha	10	8	7
	Waraniéré	9	6	5
	Fodonition	10	7	1
Lataha	Kohotiéri	11	5	1
	Nahouolavogo	10	4	2
Niofouin	Djougouble	8	4	0
	Pivonhon	6	3	1
Sirasso	Tallere	8	6	1
Koni	Olleo	12	5	0
Kiemou	Kafiné	9	5	1
Total	10	93	53	19

Source : RGPH 2014 et nos enquêtes 2021

Sur le terrain, le tableau ci-dessus fait savoir que 43,6% des producteurs de coton n'ont pas eu accès convenablement aux intrants. 32,12% n'ont pas obtenu suffisamment d'intrants et 11,52% n'ont pas eu accès aux intrants. Ce qui est la conséquence immédiate du coût élevé des intrants du fait de la Covid-19. En somme, 56,3% des producteurs ont reçu suffisamment les intrants contre 43,64% des producteurs qui n'ont pas été satisfait en fourniture d'intrants.

2.1.1.3. Une main-d'œuvre de plus en plus rare

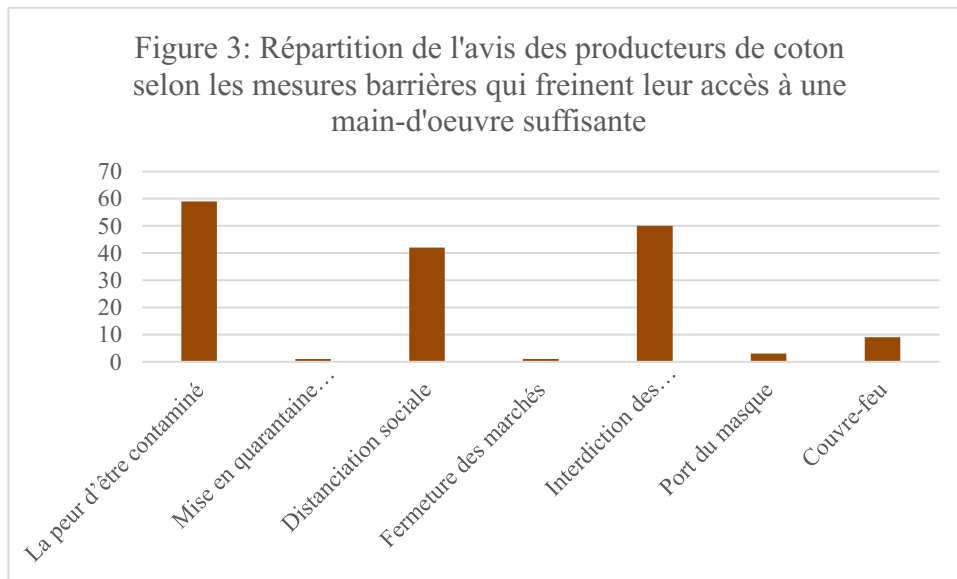
La main-d'œuvre est importante dans la réalisation des tâches agricoles surtout pendant les périodes de goulot d'étranglement où les travaux champêtres coïncident. Dans le cadre de la culture cotonnière, la main-d'œuvre doit être importante et disponible car les travaux agricoles sont plus rudes et les exploitations sont le plus souvent de grandes tailles. Avec la Covid-19 et les mesures barrières, la main-d'œuvre sera-t-elle accessible et disponible ? Le tableau 5 met en évidence l'accessibilité des paysans à la main-d'œuvre.

Tableau 5 : Répartition des producteurs de coton selon leur accès à la main-d'œuvre

Sous-préfectures d'enquête	Villages enquêtés par sous-préfecture	Producteurs ayant reçu une main-d'œuvre suffisante	Producteurs n'ayant pas reçu une main-d'œuvre suffisante	Producteurs n'ayant pas reçus de main-d'œuvre
Korhogo	Dokaha	13	7	5
	Waraniéré	10	6	4
	Fodonition	8	6	4
Lataha	Kohotiéri	9	5	3
	Nahouolavogo	7	5	4
Niofouin	Djougouble	9	2	1
	Pivonhon	7	2	1
Sirasso	Tallere	10	2	0
Koni	Olleo	13	4	0
Kiemou	Kafiné	14	1	0
Total	10	100	41	24

Source : RGPH 2014 et nos enquêtes 2021

Dans la plupart des villages enquêtés, le nombre d'exploitants de coton ayant obtenus une main-d'œuvre suffisante est le plus élevé (60,6%). Ceux qui n'ont pas eu accès à une main-d'œuvre suffisante représentent (24,8%). Les moins nombreux sont les producteurs qui n'ont pas obtenu de main-d'œuvre (14,5%). En outre, on constate que les villages des sous-préfectures proches de Korhogo (chef-lieu de département) ont des producteurs qui disposent moins de main-d'œuvre que ceux qui en sont éloignés. A titre d'exemple, dans la sous-préfecture de Korhogo et de Lataha (13km) le taux de paysans qui dispose d'une main-d'œuvre suffisante est moins élevé que ceux qui appartiennent aux sous-préfectures éloignées que sont Niofouin (59km), Sirasso (90km), Kiemou (53,9%) hormis Koni situé à 15km de Korhogo. Les motifs qui expliquent l'insuffisance de la main-d'œuvre se retrouvent dans la figure 3.

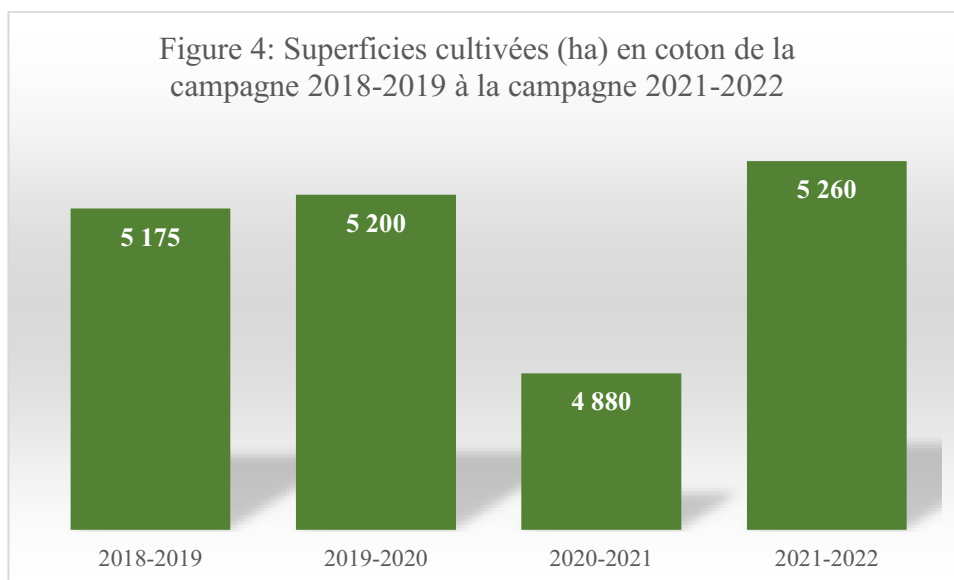


Source : Nos enquêtes, février-mars 2021

Dans cette figure, la peur d'être contaminé par la Covid-19 est le motif qui a le plus emmené les paysans à ne pas servir de main-d'œuvre (35,7%). La mesure suivante qui significativement réduit l'accès à la main-d'œuvre est l'interdiction des rassemblements (30,3%). On a ensuite, successivement La distanciation sociale (26,4%), le couvre-feu (5,4%,) et le port du masque (2,2%). L'accès à la main-d'œuvre devient plus complexe à mesure qu'on s'approche du grand centre urbain car non seulement l'information de l'exécution des mesures barrières y est beaucoup plus vulgarisée mais le respect de celles-ci par les populations est plus accentué. Par contre, lorsqu'on s'éloigne du chef-lieu de département, les mesures barrières sont souvent méconnues ou respectées difficilement par la population surtout des zones rurales.

2.1.2. Des superficies et des productions en baisse

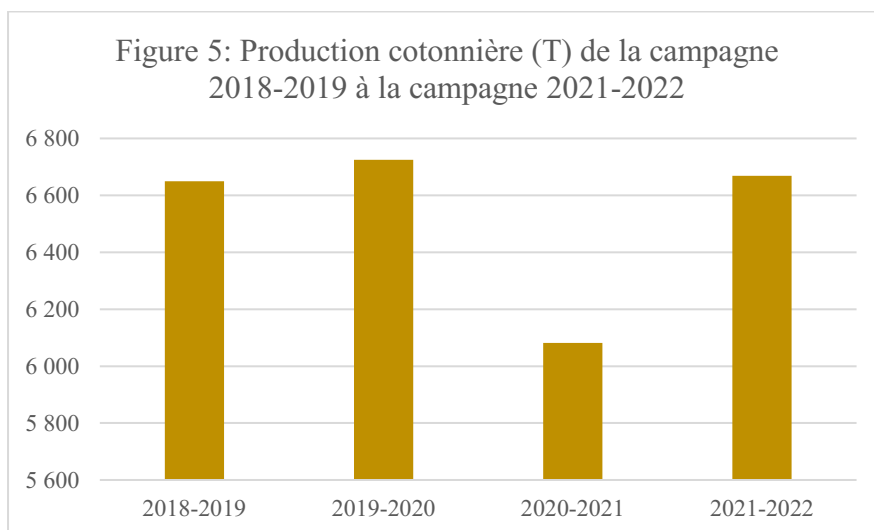
Les facteurs de production influencent nettement les surfaces cultivées et la production en coton. Lorsque ceux-ci sont favorables aux producteurs c'est-à-dire un accès facile et satisfaisant en main-d'œuvre, une disponibilité suffisante en intrants, une formation et un encadrement adéquat, les producteurs augmentent la taille de leur exploitation. Il s'en suit une production abondante et de qualité. Ici, il est constaté que la Covid-19 a influencé négativement tous les facteurs de production. Les superficies cultivées et la production sont alors en baisse en 2020 comme le montre les figures 4 et 5.



Source : Nos enquêtes, février-mars 2021

La figure 4 met en évidence les surfaces cultivées en coton de la campagne cotonnière 2018-2019 à la campagne cotonnière 2021-2022. Hormis la campagne 2020-2021 où la surface totale cultivée des villages et sous-préfectures enquêtés est de 4 880 ha, les surfaces cultivées des autres années sont supérieures à 5 000 ha. En 2018-2019, la surface totale cultivée est de 5 175ha. En 2019-2020 elle est de 5 200ha. En 2021-2022 elle est de 5 200ha. La superficie cultivée a chuté pendant la campagne 2020-2021 du fait des mesures barrières mise en œuvre pour freiner la pandémie. Ces mesures ayant impactées durement les facteurs de production. En revanche, la surface totale mise en valeur a augmenté pendant la campagne 2021-2022. Cela est dû aux efforts employés par l'Etat, certaines structures (Banque Islamique pour le Développement BID) et institutions (Banque Africaine pour le Développement BAD et la Banque Mondiale BM) à travers des aides financières et la subvention des prix des intrants et des semences (MINADER, 2021 : 23).

La chute de la surface totale emblavée en culture cotonnière a provoqué une baisse de la production cotonnière au cours de la même campagne (2020-2021). Ceci est mis en relief dans la figure 5.



Source : Nos enquêtes, février-mars 2021

Cette figure montre l'évolution de la production cotonnière de 2018 à 2022. Ici aussi, la production tout comme la superficie a chuté en 2020-2021. Cette chute est l'implication directe de la non-satisfaction des paysans à l'accès de la main-d'œuvre, des semences et des intrants. En 2021-2022, pour des raisons énoncées plus haut, les surfaces cultivées ont augmenté ce qui a favorisé une augmentation de la production.

2.2. La commercialisation et les revenus des producteurs

Contrairement aux productions vivrières, la production cotonnière a un flux commercial statique et bien règlementé. Il répond à la politique du zonage dans laquelle les aires cotonnières sont découpées en plusieurs zones cotonnières. Chacune des zones appartient à une société cotonnière et les producteurs de chaque zone sont dans l'obligation de vendre leur production

cotonnière à la société à laquelle ils sont affiliés. De même, chaque société cotonnière doit donner à crédit les semences, les intrants et souvent le matériel agricole à ses producteurs afin que la production soit importante et de qualité. Les localités enquêtées appartiennent à la zone couverte par la Compagnie Cotonnière de Coton (COIC-SA) qui a pour activités et missions de collecter, d'égrener et d'exporter la production cotonnière. Le circuit commercial part de la collecte du coton auprès des producteurs jusqu'au-delà des frontières ivoiriennes. Contrairement à la commercialisation des vivriers dont les prix varient selon l'offre et de la demande, les prix du coton 1^{er} et 2^{ème} choix sont connus d'avance. En outre seules les sociétés d'égrenage sont habilitées à acheter le coton aux prix indiqués auprès des producteurs. Ces prix sont fixés avant le début de la campagne et ils restent valables toute la campagne. Après la récolte, chaque producteur sécurise sa production contre l'humidité et le feu chez lui ou dans un magasin. Celle-ci est ensuite transférée dans un espace bien aménagé en bordure de la route pour faciliter son transport par les camions. Les sociétés cotonnières assurent le transport du coton, son pré-classement, assurent la pesée, établissent les documents de vente, payent les producteurs et acheminent celle-ci jusqu'à l'usine d'égrenage. De l'usine le coton est conduit au port pour être ensuite exporté. Il ressort des enquêtes auprès des responsables de la COIC et des producteurs que le flux de commercialisation de la production cotonnière n'a pas été perturbé par les mesures barrières de la Covid-19 du fait de son organisation efficace. Les prix de la production ont évolué de 265fcfa 1^{er} choix et 240fcfa 2^{ème} choix pendant la campagne 2018-2019 à 300fcfa 1^{er} choix et 275fcfa 2^{ème} choix. Ces prix sont restés les mêmes pendant la campagne 2020-2021. Dans certains villages (Pivonhon, Tallere, Olleo et Kafiné), le coton a été collecté tardivement du fait de la Covid-19. Cela a eu pour conséquence la dégradation de la qualité du coton augmentant ainsi la quantité de coton 2^{ème} choix. Les prix du coton n'ont pas régressé cependant les revenus

des producteurs de coton sont restés faibles car la production n'a pas été satisfaisante. Certains producteurs n'ont pas pu rembourser leur crédit lié aux intrants.

2.3. Les propositions de solutions

Les entrevues auprès de 165 producteurs de coton ont permis d'établir les répercussions de la pandémie de la Covid-19 sur leurs activités agricoles et leurs attentes en termes d'appui du gouvernement pour éliminer les effets de la pandémie sur les performances agricoles.

L'une des solutions les plus importantes et efficaces est la mécanisation effective de notre agriculture. Celle-ci permettra de résoudre une grande partie des difficultés auxquelles la culture cotonnière est confrontée avant, pendant et après la période de la Covid-19. Ainsi seront éliminées les difficultés liées à l'insuffisance de la main-d'œuvre, de l'encadrement des paysans, à la disponibilité suffisante des intrants. Mettre en place un fond d'aide financière aux producteurs de coton afin de leur permettre de redynamiser leur activité. Autrement dit apporter un soutien à la production et à la commercialisation par des subventions importantes. Au niveau de la production, la subvention permettra aux producteurs non seulement de mobiliser une main-d'œuvre suffisante qui est de plus en plus coûteuse mais d'avoir un accès suffisant aux intrants voire le matériel agricole. En ce qui concerne la commercialisation, la subvention est relative à la mise en place d'un fond de stabilisation des prix du coton. Ce fond servira à stabiliser les prix du coton pendant les périodes de crises ou de l'apparition de certains événements qui peuvent impacter négativement les revenus des paysans. A cela, il faut ajouter le renforcement des capacités techniques d'encadrement et d'appui-conseils des acteurs du monde rural en offrant des aides financières, techniques et matériels aux agents agricoles en amont afin que ceux-ci assurent efficacement l'encadrement, la formation et l'information des paysans en aval. Instaurer un service contrôle qualité

au sein de la filière cotonnière afin de d'augmenter la production et rendre plus efficace le flux commercial du coton. L'application de ces solutions permettra non seulement aux producteurs d'échapper au traumatisme de la pandémie de la Covid-19 mais surtout d'anticiper ou de renforcer la résilience face aux futurs chocs.

Conclusion

Le coton vaut de l'or. Le coton ou l'or blanc est un moyen de lutte contre la pauvreté car sa production abondante et de qualité permet de lutter contre l'insécurité alimentaire aussi dans sa zone de production que pour toute la Côte d'Ivoire. L'étude a montré que cette culture est vulnérable et est en proie de certaines décisions politiques, humaines ou des chocs naturels tels que le climat et depuis 2020, la pandémie de la Covid-19. Afin de lutter efficacement contre cette maladie, l'Etat de Côte à l'instar des autres pays du monde a mis en œuvre des mesures pour contenir la pandémie. Celles-ci dans leur application ont renforcé et créé de nombreuses difficultés relatives aux facteurs de production du coton. Ce travail a montré que cette pandémie a empêché les producteurs d'avoir accès à une main-d'œuvre abondante, à une disponibilité satisfaisante des intrants, des semences, d'être formés et encadrés. Ces réalités ont eu pour inconvénients la réduction de la surface totale cultivée en coton et de la production cotonnière pendant la campagne 2020-2021 (période où la Covid-19 a beaucoup sévit en Côte d'Ivoire). Une synergie d'action doit être menée efficacement et imminemment à travers l'application des solutions proposées afin de redynamiser toute la filière cotonnière et renforcer la capacité de tous les acteurs agricoles singulièrement les producteurs de coton à surmonter et dominer les phénomènes inattendus ou des chocs dans le département de Korhogo voir toute la région du poro. Il faut agir vite car la Covid-19 semble ne pas être maîtrisée totalement. Elle peut ressurgir à tout moment.

Références bibliographiques

- Bassett T.J., 2002, *Le coton des paysans : une révolution agricole*, IRD, Paris, 291p.
- Beline E., 1988, *La production du coton en Afrique occidentale française : le programme carde*, Paris, 205p.
- Bigot y., 1987, *La mécanisation agricole en zone soudanienne sénoufo, recherche de références agraires comme aide aux décisions de mécaniser*, CIRAD, Montpellier, 62p.
- Hauhouot A., 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Abidjan, 380p.
- Le Roy X., 1993, *Innovation et culture cotonnière : l'exemple de la Côte d'Ivoire septentrionale*, ORSTOM, Montpellier, 10p.
- OMC, 2021, *Les répercussions de pandémie de la Covid-19 sur les chaînes de valeur connexes : la situation dans les pays C-4 et les autres PMA producteurs de coton*, Centre William Rappard, Genève2, 67p.
- RC, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), CIRAD, AFAD, 2020, *Etude d'impact socio-économique des effets de la Covid-19 sur les stratégies paysannes et l'adaptation des filières agricoles et alimentaires au Cameroun*, 118p.
- RCI, Cabinet du Premier Ministre, 2020, *Covid-19 analyse des mesures du plan de soutien économique, social et humanitaire dans le secteur de l'agriculture : Rapport du comité restreint 15 avril 2020*, 37p.

- Zagbaï, S.H., 2005, Evaluation de l'impact du coton sur le développement : Cas de la région de Korhogo, au Nord de la Côte d'Ivoire. Thèse de Doctorat. Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Unité d'Economie et de développement Rural, 243p.
- Zagbaï S. H., et al, 2006, Impact de la dynamique cotonnière, le développement rural, ressource électronique, publication de biotechnol. Agron. Soc. Environ., volume 10, numéro 4, disponible sur : [http : popups. Alg.ac. be : base : document. php Id, pp 325-334, 410p.](http://popups.ulg.ac.be/base/document.php?Id=325-334)

Les logiques d'insertion des diplômés de la formation professionnelle dans les emplois atypiques : Cas des diplômés de la commune de Bouaké

ASSOA Anzi André, assoa.andre@yahoo.fr

Résumé : L'emploi atypique est devenu une nécessité vitale en Côte d'Ivoire en raison des difficultés d'insertion professionnelle et du chômage des jeunes diplômés dû à la situation économique et politique qui y sévissent depuis le début de la décennie 80. Sous ce rapport, cet article analyse les logiques d'insertion dans les emplois atypiques des diplômés issus des établissements professionnels de la commune de Bouaké. L'étude menée s'appuie sur une approche qualitative. De ce fait, elle a mobilisé les outils et les techniques appropriés (entretien collectif, entretien individuel). L'insertion des diplômés issus de la formation professionnelle résulte d'un effet combiné des conséquences des crises sociopolitiques, des problèmes liés à la formation, notamment l'inadéquation entre la formation et le marché du travail et la marginalité de l'entrepreneuriat et de la revendication d'un statut social et d'une meilleure qualité de vie.

Mots clés : Côte d'Ivoire ; Formation professionnelle ; insertion professionnelle ; Diplômé ; Emploi atypique

Abstract : Atypical employment has become a vital necessity in Côte d'Ivoire because of the difficulties of professional integration and the unemployment of young graduates due to the economic and political situation which has prevailed there since the beginning of the 1980s. report, this article analyzes the logics of integration into atypical jobs of graduates from professional establishments in the commune of Bouaké. The study carried out is based on a qualitative approach. As a result, it mobilized the appropriate tools and techniques (collective interview, individual interview). The integration of graduates from vocational training results from a combined effect of the consequences of socio-political crises, problems

linked to training, in particular the mismatch between training and the labor market and the marginality of entrepreneurship and the demand for social status and a better quality of life.

Keywords : Ivory Coast; Professional training; occupational integration; Diploma; Atypical employment

Introduction

L'insertion socioprofessionnelle des jeunes en général, celle des jeunes diplômés en particulier, pose d'énormes problèmes dans la plupart des pays à travers le monde. Dans de nombreux pays, en effet, trouver un emploi est devenu une véritable gageure pour les jeunes. Aussi le chômage, celui des jeunes diplômés notamment, constitue-t-il un défi majeur pour les gouvernants. Le BIT ne dit pas le contraire lorsqu'il souligne, dans son rapport de 2012, que près de 75 millions de jeunes dans le monde sont sans emploi. L'Afrique en est vraisemblablement le continent le plus touché, étant donné que 35% de sa population est jeune selon l'INS (2012). Et cela entraîne des problèmes multiformes à l'instar de celui que l'on a appelé le « printemps arabe » et qui montre combien le chômage et l'exclusion des jeunes peuvent être des facteurs d'instabilité sociale et emporter des conséquences négatives sur la performance économique d'un pays.

En Côte d'Ivoire, les différentes crises sociopolitiques ont grandement contribué à la détérioration des conditions de vie, en particulier chez les couches vulnérables de la population, dont les diplômés. De ce fait, face aux grandes problématiques qui caractérisent le marché du travail ivoirien, notamment, le chômage élevé des jeunes, le taux relativement élevé du sous-emploi, la tendance baissière du taux d'activité et du taux d'emploi, les diplômés s'insèrent dans les emplois atypiques face aux pressions sociales en vue de faire face au chômage.

Le terme auto-emploi, sous une autre forme, signifierait emploi atypique selon Gaude, (1997) et Verdier (1993), cités par Evoua et Tagne, (1997). Pour ces auteurs, l'auto-emploi qui est synonyme d'emploi autonome est en effet, un emploi atypique en ce sens que les diplômés à la fin de leurs études sont obligés d'exercer des emplois autonomes, indépendants à cause du manque d'emploi dans le secteur public ou privé. Souvent, l'activité exercée n'a aucun rapport avec leur formation de base. C'est ce qu'ils appellent « emploi atypique ». L'emploi atypique est selon eux une situation d'emploi inadéquat où les jeunes, pour subvenir à leurs besoins, exercent des emplois qui ne correspondent pas à leurs qualifications. Ainsi, peut-on se demander quelles sont les logiques d'insertion des diplômés de la formation professionnelle dans les emplois atypiques ? La littérature sur l'insertion professionnelle des diplômés de la formation professionnelle n'est pas assez examinée sous l'angle de l'emploi atypique au sens de Gaude, (1997) et de verdier (1993). Cependant, au cours de ces dernières années, plusieurs approches ont analysé les facteurs qui sont à l'origine de l'orientation des jeunes dans l'auto-emploi, notamment l'emploi atypique. En effet, au plan théorique, la question est abordée de trois principales façons : une approche en termes de système socioéconomique (Caspì et coll.,1998 ; Delcroix, 2009; Diomandé, 1997 ;Alpha, 1993 ; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 200 ; Kouadio,1998 ; CRDI, 2019 ; DSRP, 2009 ; Walther et Foko, 2009 ; Diro, 2008 ; Schuh, Koné et Tano, 2010 ; AGEPE, 2002 ; Gauthier, 2000; Kouakou et Koba,2015) , une approche en termes de formation (Bernier, Michaud et Poulet 2017 ; UNESCO,2005 ; DAIP,2016, 2017, 2018 ;SE-ETFP,2016) et une approche en termes de statut social (Emma Baccari, 2006 ; Parmentier, 2015) .

Cette étude s'inscrit plutôt dans une quête de compréhension sur les logiques sociales de l'insertion des diplômés issus des établissements professionnels dans la commune de Bouaké dans les emplois atypiques.

Cette partie de la revue de littérature fait donc un point sur ces études en vue d'aider à la compréhension de cette étude. Dans cette partie, il est question de soulever les raisons essentielles qui ont orienté les diplômés issus de l'enseignement professionnel de la ville de Bouaké à s'orienter dans les emplois atypiques.

En ce qui concerne les approches économiques, on peut citer les travaux de Caspi et coll., (1998). En effet, selon ces deux auteurs, le déficit de ressources des ménages est dû à la situation économique et le manque d'emploi stable qui obligent les jeunes à exercer de « petits boulots » souvent précaires. D'autres travaux montrent que la situation d'insertion socioprofessionnelle difficile des diplômés de la formation professionnelle est due à grande partie par les différentes crises sociopolitiques qui ont entraîné l'arrêt de plusieurs projets de développement devant garantir l'emploi aux jeunes, la fermeture de plusieurs entreprises qui ont occasionné également un fort taux de chômage (DSRP, 2009 ; Walther et Foko, 2009 ; Diro, 2008 ; Schuh, Koné et Tano, 2010 ; AGEPE, 2002). Ce qui n'a pas permis à l'Etat de répondre à la demande élevée d'emploi en faveur des jeunes diplômés.

Pour ce qui est de l'approche liée à la formation, deux constats sont observés, la marginalité de l'entrepreneuriat (DAIP,2016, 2017, 2018 ; Benié et Soungari,2017 ; Benié,2012 ; Kouakou et Koba,2015) et l'inadéquation formation emploi (Evoua et Tagne,1997 ; Akpé, Yapo et Kouassi,2019 ; Biduaya,2018 ; OCEDE,2017 ; Aska,1987 ; GNEBA,1989). En effet, la formation est indispensable aussi bien pour l'émergence d'une nation que l'épanouissement d'un individu, qu'elle soit initiale ou continue, elle est un élément important pour la société car elle permet aux individus de construire leur parcours personnel, professionnel et social. (Gauron, 2000, p. 11). Elle fournit aux élèves les compétences essentielles pour entrer et intégrer le marché du travail d'une part et acquérir d'autre part les connaissances sociales et culturelles nécessaires pour être un membre actif

dans sa communauté. Or, la formation professionnelle telle qu'enseignée en Côte d'Ivoire manque beaucoup de dynamisme et de cohérence. En effet, la formation donnée ne contient pas tous les ingrédients d'une bonne formation, car l'inadéquation entre la formation et le marché du travail et la marginalité de l'entrepreneuriat sont la conséquence manifeste d'une formation incomplète et incompétente sur le marché de plus en plus concurrentiel. C'est ce qui ressort dans les travaux de Evoua et Tagne, 1997 ; Akpé, Yapo et Kouassi, 2019 ; Biduaya, 2018 ; OCEDE, 2017 ; Aska, 1987 ; GNEBA, 1989), lorsqu'ils montrent que l'inadéquation entre la formation et le marché du travail constituent un obstacle dans l'insertion professionnelle des diplômés. En outre, l'inadéquation entre la formation et le marché du travail en Côte d'Ivoire pourraient s'expliquer par la distanciation entre le système de formation et le monde professionnel. Le manque de collaboration franche entre ces différentes entités de formation et d'insertion est préjudiciable pour les diplômés. Pour ce qui concerne la marginalité de l'entrepreneuriat, certains auteurs tels que (DAIP, 2016, 2017, 2018 ; Benié et Soungari, 2017 ; Benié, 2012 ; Kouakou et Koba, 2015), estiment que l'entrepreneuriat est presque inexistant dans les modules de formation et même quand il existe, c'est le caractère plutôt théorique de cet enseignement qui prédomine. Il n'existe pas d'activités pédagogiques telles que les microentreprises ou des centres d'incubation en vue de leur donner la compétence nécessaire et le goût de l'entrepreneuriat. La formation professionnelle qualifiée « d'école entreprise » n'est qu'une coquille vide. L'enseignement à l'entrepreneuriat n'est pas valorisé.

Les approches liées au statut social des diplômés ont fait l'objet d'études de certains auteurs (Emma Baccari, 2006 ; Parmentier, 2015). En effet, le travail est une activité qui confère des rôles, des statuts et de valeurs. Cette dimension est caractérisée par des pratiques sociales par lesquelles l'on vous reconnaît comme une personne responsable et capable de se prendre en charge. En effet, celui qui pratique une activité quelle que soit la qualité du travail, pourvu qu'il soit autonome et indépendant, est

considéré comme un bon citoyen, un travailleur. Le travail procure un statut à l'individu et une place dans la société. Ainsi, l'individu accède à un statut social valorisé, Emma Baccari (2006) et une identité sociale, Parmentier (2015). Le travail confère des propriétés de responsabilité, de respect et d'intégration dans sa sphère familiale, communautaire et environnementale. Mais, en dépit des réformes et des politiques d'emploi visant à assurer une bonne formation et un emploi ou une insertion commode, l'on constate une persistance et un accroissement du nombre de diplômés dans les emplois atypiques. Quelles sont, dans ces conditions, les logiques d'insertion des diplômés de la formation professionnelle dans les emplois atypiques dans la commune de Bouaké ? Les résultats s'appuient sur les données de l'enquête qualitative qui a été menée dans la ville de Bouaké. Cette enquête porte dans un premier temps sur les difficultés d'insertion professionnelle des diplômés issus des établissements professionnels de la ville. Dans un second temps, l'enquête a porté sur les stratégies adoptées par les diplômés en vue de leur insertion socioprofessionnelle. Les données ont été recueillies au moyen d'entrevues semi-structurées et l'observation directe grâce à une grille d'observation. La recherche documentaire a également été utilisée pour recueillir des informations. Les entrevues ont été menées auprès de 22 diplômés installés dans les emplois atypiques, notamment les gérants de cabine téléphonique, conducteurs de moto taxi, vendeurs ambulants, propriétaires de salon de coiffure, friperie, pâtisserie, cyber, vendeur de garba, éleveurs de poulets. La taille de l'échantillon a été obtenue sur la base du phénomène de saturation. Les entrevues ont été enregistrées et retranscrites. Ces données provenant des entrevues, l'analyse de contenu thématique du corpus ainsi obtenu a servi à dégager les résultats ci-après : i) les effets négatifs des crises sociopolitiques, ii) les problèmes liés à la formation, notamment l'inadéquation entre la formation et le marché du travail et la marginalité de l'entrepreneuriat, iii) la revendication d'un statut social et d'une meilleure qualité de vie.

1. Les effets négatifs de la situation socioéconomique,

L'analyse du corpus des données a permis de ressortir certaines caractéristiques économiques qui sont des éléments favorisant l'emploi atypique des diplômés. Lesquelles caractéristiques permettent de les classer ici sous deux aspects : i) un aspect lié au déficit de ressources des ménages et ii) un aspect lié à la situation économique générale du pays.

❖ **Déficit de ressources des ménages**

Des diplômés issus de famille modeste s'orientent dans les emplois atypiques pour des raisons de déficits de ressources adéquates pour la réalisation de leurs projets d'insertion professionnelle. En effet, Le manque de ressources des ménages est dû à plusieurs raisons notamment la perte ou le licenciement d'emploi d'un parent lié à la crise sociopolitique, les emplois précaires, la mévente des produits agricoles, etc. Toutes ces raisons sont des éléments justificatifs qui favorisent l'orientation des diplômés de la formation professionnelle à s'orienter dans les emplois atypiques parce que les revenus mensuels ou annuels de ces parents d'élève sont insignifiants pour financer un concours en Côte d'Ivoire. *« J'ai perdu mon père à l'âge de 11 ans. C'est ma mère qui finançait mes études jusqu'à la classe de troisième. Elle est ménagère et célibataire. Je suis son enfant unique. Elle n'a pas de moyens. Quand, je suis rentré au CBCG de Bouaké, je faisais l'école buissonnière car je faisais des champs d'igname et des produits maraichers, notamment de la tomate, chaque année afin de pour pouvoir m'occuper de moi-même, mes études, ma mère, ma fiancée et mes deux filles. J'ai même une plantation d'anacarde. Malgré, tous ces efforts, les prix chutes à tout moment. Il est très difficile de s'en sortir. Les quelques concours que j'ai passés se sont soldés par des échecs »*. (Extrait de l'entretien avec un diplômé, titulaire d'un BTS en Gestion Commerciale, basé à Landjibonou, village situé à une vingtaine de kilomètre de Bouaké, exerçant dans l'emploi atypique).

Situation économique générale du pays.

Les différentes crises socioéconomiques de 2000 à 2011 ont accentué la situation de crise avec son corolaire de chômage massif de jeunes diplômés, la fermeture ou la délocalisation de plusieurs entreprises, l'arrêt des investissements entraînant la paupérisation et la pauvreté au sein de la population. Cette situation de manque d'emploi classique ou formel a contraint certains diplômés de la formation professionnelle à s'orienter dans les emplois atypiques afin de trouver un mieux-être. *« Pour le moment, j'exerce le métier de moto-taxi pour pouvoir me prendre en charge et passer éventuellement des concours, car à Bouaké, depuis la crise de 2002, la plupart des entreprises significatives sont fermées »*. Cet avis est partagé par un autre jeune diplômé, titulaire d'un BTS en finance comptabilité et gestion des entreprises, *« moi, après échec à plusieurs concours et embauches, je me suis résolu à faire de l'élevage dans la mesure où les perspectives de trouver un emploi salarié sont improbables à cause des différentes crises qu'a connues le pays »*. (Extrait de l'interview des diplômés installés dans les emplois atypiques à Bouaké).

De ce qui précède, il ressort que l'emploi atypique est souvent associé à la situation économique du pays qui a un impact certain sur les ménages et l'orientation professionnelle des diplômés. Cette situation est dépeinte par Diomandé, (1997), Alpha, (1993) qui, selon eux les effets des différentes crises économiques et les différents programmes de redressement sont indexés.

Face à cette situation, l'Etat n'arrive pas à jouer son rôle de redistribution et de protection face à des jeunes diplômés, il ne peut plus employer tous les demandeurs d'emploi notamment les diplômés, (Kouadio, (1998), CRDI, (2019). C'est ce qui justifie l'orientation des diplômés dans les emplois atypiques.

2. Les problèmes liés à la formation des diplômés sont des facteurs conduisant aux emplois atypiques

L'orientation des diplômés dans les emplois atypiques est due en grande partie par la formation jugée limitée et insuffisante. L'on pointe du doigt l'entrepreneuriat qui est occulté dans les programmes de formation. Les propos de K. A. K. MC., 28 ans, pâtissière, titulaire d'un BTS option Finance Comptabilité et Gestion des Entreprises, sont très évocateurs : « *On nous demande de nous orienter dans l'entrepreneuriat, de travailler à notre propre compte parce que l'État ne peut pas embaucher tout le monde. Voyez vous-même, dans notre emploi du temps, l'entrepreneuriat n'est inscrit nulle part ...* ». (Extrait de l'entretien avec un diplômé, titulaire d'un BTS en FCGE).

Au regard de ce discours, il ressort que l'enseignement à l'entrepreneuriat est marginalisé. On assiste l'insatisfaction de certains diplômés face à la formation reçue. Car, ces derniers désirent se lancer dans l'entrepreneuriat.

L'implantation de l'entrepreneuriat, dans le dispositif de formation professionnelle, a exigé la formation de formateurs en entrepreneuriat à l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) et la reconversion de certains enseignants des disciplines telles que « Economie » ou « Gestion commerciale ».

L'éducation à l'entrepreneuriat vise essentiellement l'atteinte de cinq (5) objectifs pédagogiques, à savoir :

- Se situer au regard de l'entrepreneuriat ou la sensibilisation à la culture entrepreneuriale ;
- Décrire les étapes de la constitution d'une entreprise individuelle et d'une société ;

- Décrire les principales étapes d'élaboration d'un projet d'entreprise ;
- Expliquer la structure d'un plan d'affaires et monter un projet de création d'une entreprise, Benié et Soungari, (2017).

Ces objectifs pédagogiques de la formation en entrepreneuriat sont prévus pour être atteints avant la fin du cycle secondaire dans les lycées professionnels.

C'est ce qui justifie l'intérêt que l'État accorde à l'enseignement professionnel en introduisant des modules d'entrepreneuriat dans le curricula de formation et ainsi inciter une bonne proportion de diplômés à s'orienter dans ce domaine vu que la Côte d'Ivoire n'a pas une culture entrepreneuriale.

Nombreux sont les diplômés qui souhaiteraient se lancer dans l'entrepreneuriat si cette discipline était valorisée. Or, certains auteurs à l'image de Fayolle (2003), Dokou (2004) insistent pour que l'entrepreneuriat soit enseigné dans les écoles.

A côté de la marginalité de l'entrepreneuriat, l'on relève l'inadéquation formation emploi qui fait que beaucoup de diplômés s'orientent dans les emplois atypiques.

Les propos de K. K., 23 ans, stagiaire en 3BT/Électromécanique, ancien président du conseil scolaire 2018/2019 sont assez emblématiques.

Notre formation est plus axée sur la théorie. La pratique n'est pas accentuée. C'est ce qui fait que nous rencontrons des difficultés avec les entreprises. Elles nous reprochent de ne pas être bien formés dans les écoles. Par exemple chaque année, quand l'école nous envoie en entreprise

*pour un stage, ce que nous faisons là-bas n'a rien avoir
avec ce que nous avons appris à l'école. Le travail en
entreprise n'a rien avoir avec la formation reçue. Quand
on arrive sur le terrain, c'est différent.*

De ce qui précède, il ressort qu'il y a une déconnexion entre la formation et le marché du travail. Très souvent, il y a un fossé entre l'école et l'entreprise. Les diplômés sont désorientés lorsqu'ils se retrouvent en entreprise.

Par ailleurs, l'inadéquation entre la formation et le marché du travail pourrait s'expliquer par la distanciation entre le système de formation et le monde professionnel, DAIP (2016, 2017, 2018), SE-ETFP (2016). En effet, elle constitue l'une des principales causes des difficultés que rencontrent les jeunes en quête d'emploi. Les formations données dans les établissements de formation professionnelle sont celles qui ont été mises en place depuis des décennies sans qu'aucune modification ne soit intervenue au fil des années. De nouvelles spécialités en lien avec les besoins de l'économie sont rarement créées. Et pourtant, il existe des niches d'emplois dans l'économie pour lesquelles les établissements professionnels ne donnent pas de formations correspondantes. De ce fait, la formation n'est pas adaptée avec la réalité du marché du travail. On assiste également l'évolution des nouvelles technologies et la mondialisation qui commandent que les programmes de formation s'adaptent avec ces changements pour rendre les diplômés opérationnels sur le marché de l'emploi. Malheureusement, le constat est implacable, les diplômés à la fin de leur formation sont confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle dues à l'inadaptation de leur formation au besoin de l'économie. Les conséquences enregistrées en termes d'échecs et d'inadéquations entre les formations acquises et les emplois offerts sont à l'origine du chômage, de l'emploi atypique au sens de Gaude, (1997) et Verdier (1993) cités par Evou et Tagne (1997), du sous-emploi, et /ou de l'exclusion sociale des jeunes diplômés.

3. La revendication d'un statut social et d'une meilleure qualité de vie

Le travail est une activité qui confère des rôles, des statuts et de valeurs. Cette dimension est caractérisée par des pratiques sociales par lesquelles l'on vous reconnaît comme une personne responsable et capable de se prendre en charge. En effet, celui qui pratique une activité quelle que soit la qualité du travail, pourvu qu'il soit autonome et indépendant, est considéré comme un bon citoyen, un travailleur. Le fait d'exercer une activité modifie le regard des autres à ton égard. Travailler consiste à être autonome et indépendant. Le travail procure la fierté, le respect, la considération et l'intégration. Le travail fait des diplômés, des personnes acceptées et respectées par leur communauté, leur entourage. Par exemple aider financièrement sa famille, ses proches, avoir une belle femme ou un mari, avoir des enfants, avoir un engin pour se déplacer. Les propos de S. S., propriétaire d'une ferme, titulaire d'un BTS en Finance Comptabilité et Gestion des entreprises en sont révélateurs : « *Pour être efficace dans mon travail, je me suis senti obligé d'acheter une moto KTM. Qui l'eut cru ! Moi, avoir une femme, une moto et aider mes proches ? C'est vraiment une fierté pour moi. Sincèrement, les gens autour de moi pensent que je suis riche, mais bon, ça dépend !* ».

Au regard de ce qui précède, le travail valorise l'homme et restaure sa dignité. On comprend dès lors pourquoi les diplômés s'empressent à travailler. Ils ne veulent plus être traités comme des vauriens mais des travailleurs. Par le biais du travail, l'individu accède à un statut social valorisé, Emma Baccari (2006) et une identité sociale, Parmentier (2015). Le travail confère des propriétés de responsabilité, de respect et d'intégration dans sa sphère familiale, communautaire et environnementale. C'est cette situation qui oblige les diplômés de la formation professionnelle à exercer des activités qui n'ont aucun lien avec leur qualification pourvue qu'il soit autonome c'est-à-dire en passant du stade de chômeur au stade de travailleur.

Conclusion

Cette étude vise à comprendre les logiques d'insertion dans les emplois atypiques des diplômés issus des établissements professionnels de Côte d'Ivoire, et particulièrement ceux de la ville Bouaké. Sous cette base, l'étude a montré en effet que l'orientation des diplômés dans les emplois atypiques est le résultat des conséquences des crises sociopolitiques qui donne très peu de chance aux diplômés dans les emplois formels ou classiques. L'étude a révélé ensuite des difficultés liées à la formation. Ces difficultés sont de deux ordres, l'absence de l'entrepreneuriat dans le curricula de formation et l'inadéquation entre la formation et le marché du travail. Ce qui pose le problème de la déconnexion entre la formation reçue et les réalités du marché de l'emploi. Enfin, l'étude a montré que les diplômés de la formation professionnelle de la commune de Bouaké utilisent l'insertion dans les emplois atypiques comme un lieu de fabrication de statut valorisant. Par ailleurs, l'étude montre que les politiques d'emploi et d'insertion professionnelle initiées par l'Etat ne fonctionnent pas toujours dans le sens souhaité des diplômés à cause des raisons relevées plus haut. De fait, les diplômés justifient leur insertion dans les emplois atypiques par des stratégies. Ce qui démontre qu'ils sont des acteurs stratégiques qui usent des activités atypiques telles que décrites par Gaude (1997) et Verdier (1993), cités par Evoua et Tagne (1997) et plus tard par Pelletier, (2001) et de système d'actions concrètes crozériennes pour leur insertion face au chômage grandissant et persistant. Enfin, rapportée à la sociologie d'insertion, l'étude met en évidence quelques limites des politiques d'insertion et montre qu'en fonction des réalités sociales, les acteurs sociaux produisent des mécanismes d'insertion soit en complément, soit parallèlement ou soit en substitution des mécanismes formels des dispositions institutionnelles existantes.

Références bibliographiques

- AGEPE et INS, (2014), Rapport Descriptif sur la Situation de l'Emploi, Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants (ENSETTE 2013). Agence d'Études et de Promotion
- DOUMBIA, T., (1998), Ajustement structurel et développement national. Quel impact pour la Cote d'Ivoire ; thèse de doctorat de troisième cycle de sociologie, Université de Cocody, 1998.
- EVOUA et TAGNE, (1997), Curricula universitaires et entrepreneuriat des jeunes au Cameroun, Revue africaine de management, VOL.2 (2) 2017 (PP.191-205)
- FAYOLLE, A., (2004), Evaluation de l'impact des programmes d'enseignement en entrepreneuriat : vers de nouvelles approches, 7^{ème} Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME 27, 28 et 29 Octobre 2004, Montpellier
- FRIEDBERG, E et CROZIER, M., (1977), L'acteur et le système Editions du Seuil, Paris
- GAUDE, J., (1997). L'insertion des jeunes et les politiques d'emploi Formation, Employment and Training Department, ILO, Geneva.
- QUIVY, R, et KAMPENHOUT, L.V., (1988). Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod, .287
- SIMO, A., (2014), Les parcours d'insertion professionnelle des jeunes diplômés à l'épreuve de la précarité professionnelle : le cas des jeunes cuisiniers en France, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg.

Diagnostic des transformateurs haute tension par spectroscopie diélectrique par envoi simultané de fréquences
Simplice Akré ^{1,2,3*}, Issouf Fofana ^{2,3}, Zié Yéo ⁴, Fethi Meghnefi ³, Kassi Simon Koutoua ⁴, Békibénan Sékongo ^{1,2},

¹ Département des Formations Industrielles, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), 08 BP 2098 Abidjan 25, Rue du lycée technique, Côte d'Ivoire

² Chaire de recherche du Canada sur le Vieillissement de l'Appareillage Installé sur les réseaux Haute Tension (ViAHT), Département des Sciences Appliquées, Université du Québec à Chicoutimi, 555 boulevard de l'université, G7H 2B1, Saguenay, QC, Canada

³ Modelling and Diagnostic of Electrical Power Network Equipment Laboratory (MODELE), Department of Applied Sciences, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, QC G7H 2B1, Canada

⁴ Département Génie Électrique et Électronique, Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB), Yamoussoukro BP 1093, Côte d'Ivoire

* Correspondant : simpliceakre6@gmail.com; Tel. : (+225) 0775828287

Résumé :

Les transformateurs de puissance sont les équipements les plus importants et les plus onéreux des réseaux électriques. En fonctionnement normal, le système d'isolation huile-papier cellulosique du transformateur de puissance se dégrade graduellement, sous l'effet combiné des contraintes électrique, mécanique, thermique et environnementale. Afin d'assurer un approvisionnement ininterrompu en énergie électrique aux consommateurs, le diagnostic et la surveillance des transformateurs de puissance constituent un défi pour les chercheurs. Dans cette étude, une approche de spectroscopie diélectrique fréquentielle (FDS) par envoi simultané des fréquences est expérimentée et les résultats rapportés. Les résultats de cette méthode sont en conformité avec ceux de l'appareil commercial IDA 200 et permet un gain de temps de 70%. Cette méthode est adaptée au diagnostic et à la surveillance des équipements sur site.

Mots clés : Transformateur de puissance, spectroscopie diélectrique fréquentielle, envoi simultané des fréquences, diagnostic sur site, fourniture de l'énergie.

Abstract :

Power Transformers are the key asset of electrical Networks. During normal operation, the oil-paper insulation system of Power Transformers gradually degrades under the combined effect of electrical, mechanical, thermal, and environmental stresses. To provide an uninterrupted power supply to consumers, diagnosis and monitoring of power transformers is a challenge for scholars. In this study, a frequency domain spectroscopy (FDS) method based on simultaneous frequency sending is tested and reported. the results of this method are in line with those of the IDA 200 commercial instrument, with a time saving of 70%. This method is suitable for on-site diagnostic and monitoring.

Keywords : Power Transformer, Frequency Domain Spectroscopy, Simultaneous Frequency Sending, On-site diagnostic and monitoring, Power supply.

Introduction

La plupart des transformateurs de puissance en service à travers le monde, approchent ou excèdent leur durée de vie théorique (35 ans). Le vieillissement de ces équipements capitaux, augmente chaque jour, les risques de pannes, avec des coûts monétaires et des impacts sociaux et environnementaux importants. Le remplacement généralisé de tous les transformateurs « âgés » par des neufs s'avère être une opération extrêmement coûteuse [1]. Une approche basée sur la capacité à bien diagnostiquer l'état des transformateurs serait plus raisonnable, particulièrement dans un contexte où la demande en énergie électrique ne cesse de croître.

Pendant le fonctionnement du transformateur de puissance, le système d'isolation huile-papier se dégrade sous l'effet combiné de contraintes thermiques, électriques, mécaniques, chimiques et environnementales [2, 3]. Les processus de dégradation physiques et chimiques conduisant au vieillissement et la génération d'humidité modifient la microstructure moléculaire du diélectrique et influencent ainsi les processus de conduction et de polarisation.

Depuis les années 1990, des techniques de diagnostics diélectriques basées sur des mesures de la réponse diélectrique des matériaux dans le domaine temporel et fréquentiel sont utilisées pour évaluer l'état du système d'isolation des transformateurs [1, 4, 5]. On note principalement la mesure de la tension de recouvrement (RVM), le courant de polarisation et de dépolarisation (PDC) et la spectroscopie diélectrique dans le domaine fréquentiel (FDS). Cependant, si le schéma d'interprétation permet de séparer les influences de l'humidité dans la papier cellulosique et d'autres influences (tels que la conductivité de l'huile, etc.) avec les méthodes de la PDC et la FDS, cela n'est pas possible dans le cas de la RVM [6].

Les techniques de diagnostic par spectroscopie dans le domaine de fréquence (FDS) sont de plus en plus populaires ces dernières années, notamment parce que la mesure du facteur de dissipation ($\tan \delta$) et la permittivité complexe permettent de connaître l'état du transformateur [1, 5, 7]. Un autre avantage de la FDS est qu'elle est plus adaptée à une utilisation sur site que le PDC, car elle est moins sensible aux bruits. En outre, la technique PDC ne permet pas de mesurer les premières secondes de courants transitoires après le passage à la polarisation ou à la dépolarisation, limitant ainsi sa fréquence inférieure à 1 Hz.

Pour effectuer des mesures de polarisation sur les transformateurs sur site, il faut programmer leurs déconnexions du réseau et les consigner pour le refroidissement. En pratique, dans un environnement de sous-station, la température est incontrôlable et dans le transformateur, elle dépend du moment de sa déconnexion du réseau. La durée totale de mesure de la réponse diélectrique dans le domaine fréquentiel est également un autre facteur limitant. En effet, la mesure complète balayant une plage de fréquence de 0,1 mHz à 1 kHz peut durer jusqu'à 15 heures dans certains cas [8]. Ce qui, ajouté au temps de consignation et de refroidissement, contribue à augmenter la durée de mesure et occasionne des temps d'arrêts assez long dans certaines installations. Cette étude propose une approche qui permet de réduire le temps de mesure par la technique de la spectroscopie diélectrique dans le domaine fréquentiel (FDS) : une méthode de spectroscopie diélectrique par envoi d'un signal contenant plusieurs fréquences.

2. Méthodologie et dispositif expérimental

2.1. Méthodologie

L'approche consiste en la génération et l'envoi d'un signal, contenant la plage des fréquences de la mesure, aux bornes du diélectrique et à mesurer pour chacune d'elles, le courant de fuite (résultant des défauts de l'isolation) et le déphasage entre le courant et la tension. Cette méthode permet de réduire le temps de mesure à la période du signal ayant la plus basse fréquence. Plutôt que de générer plusieurs ondes sinusoïdales parfaites les unes après les autres et d'effectuer la somme des périodes de chacune d'elles comme c'est le cas

habituellement dans IDA 200, cette méthode contribue à diminuer le temps de mesure. Pour la mise en œuvre de cette approche expérimentale, de mesure en réponse fréquentielle des transformateurs de puissance, un banc d'essai est conçu. Il comprend un système de génération et d'amplification de la tension appliquée sur l'échantillon diélectrique ainsi qu'un système d'acquisition (carte d'acquisition National instrument NI) et de traitement des données. Un programme Matlab permet de générer la forme d'onde de tension à appliquer (elle contient toute la gamme de fréquences nécessaire pour la mesure de la FDS), d'analyser et traiter par transformation de Fourier rapide (FFT) la tension et le courant mesurés afin de déterminer l'état du diélectrique.

Le signal généré est la superposition de plusieurs sinusoïdes, toutes étant des multiples de la fréquence fondamentale. Le courant et la tension mesurés sont ensuite traités selon les principes de Fourier (décomposition des signaux périodiques). Pour finir, une valeur de tension $U(\omega)$ et une valeur de courant $I(\omega)$ sont obtenues pour chaque fréquence composant le signal envoyé. L'impédance $Z(\omega)$ du diélectrique est ensuite déterminée par l'équation (1) à partir des résultats obtenus. Les courbes représentant les caractéristiques d'un diélectrique en fonction de différentes fréquences peuvent être tracées.

$$Z(\omega) = \frac{U(\omega)}{I(\omega)} \quad (1)$$

Plusieurs essais ont été réalisés afin de vérifier la répétabilité des mesures obtenues. Pour vérifier la validité de la méthode de spectroscopie par envoi simultané des fréquences à l'aide du banc d'essai, les résultats obtenus, par ladite méthode, ont été comparés aux résultats donnés par l'appareil de mesure certifiée IDA 200.

2.2. Paramètres de conception

Fréquence du signal généré

La fréquence du signal généré doit respecter le critère ou théorème de Nyquist-Shannon qui stipule que : pour que le signal soit entièrement reconstitué à partir des échantillons, il faut et il suffit que : la fréquence d'échantillonnage f_e soit strictement supérieure à deux fois la plus grande fréquence f_{max} présente dans le spectre du signal continu.

$$f_e \geq 2f_{max} \quad (2)$$

Avec : f_e fréquence d'échantillonnage et f_{max} fréquence maximale contenue dans le spectre du signal continu.

La courbe du signal est d'autant plus précise que la fréquence du signal généré est élevée. Toutefois, en raison de la quantité de mémoire requise, la fréquence maximale de la carte d'acquisition n'a pu être exploitée. La période des basses fréquences étant très grande, la quantité de données à traiter devient problématique. D'où la nécessité de sélectionner une fréquence de génération de signal optimale pour chaque signal envoyé. Aux plus basses fréquences, les variations se font lentement ; ce n'est donc pas important d'échantillonner rapidement.

Fréquence d'acquisition du signal

Pour les mêmes raisons que pour la fréquence de génération du signal (respect du critère de Nyquist-Shannon, quantité de mémoire requise pour la sauvegarde des données), un choix de fréquence d'échantillonnage est effectué.

Fréquences contenues dans le signal

En tenant compte de la théorie de la transformée de Fourier, chacune des fréquences utilisées pour les mesures est un multiple de la fréquence fondamentale.

Paramètre de chaque signal :

- Fréquences mesurées : (4 ; 2 ; 1 ; 0,5 ; 0,2 ; 0,1 ; 0,04 ; 0,02 ; 0,01 ; 0,005 ; 0,002 ; 0,001)
- Fréquence de génération du signal envoyé : 3000 échantillons/seconde
- Fréquence d'échantillonnage du signal reçu : 1500 échantillons /seconde)
- Amplitude de chaque sinusoïde comportant le signal : 0,45
- Nombre de cycle de la fréquence la plus faible : 2.

Traitement des données

L'impédance du diélectrique et le déphasage sont donnés par les relations (1) et (3) :

$$Z(\omega) = \frac{U(\omega)}{I(\omega)} \quad (1)$$

$$\theta_{imp} = \theta_U - \theta_I \quad (3)$$

La transformée de Fourier appliquée à chaque fréquence permet de calculer le module et la phase de l'impédance du diélectrique sur la gamme des fréquences de l'expérimentation. La transformée de Fourier $S(\omega)$ d'une fonction $s(x)$ est exprimée par les relations suivantes :

$$S(\omega) = \int_{-\infty}^{+\infty} s(x)e^{-j\omega x} dx \quad (4)$$

$$S(\omega) = \int_{-\infty}^{+\infty} s(x) \cos(\omega x) dx - j \int_{-\infty}^{+\infty} s(x) \sin(\omega x) dx \quad (5)$$

L'on écrit la relation (5) en fonction des fréquences f qu'elle contient sachant que la pulsation $\omega=2\pi f$. La transformée de Fourier inverse donne la valeur de $s(x)$ en fonction $S(\omega)$:

$$s(x) = \frac{1}{2\pi} \int_{-\infty}^{+\infty} S(\omega) e^{j\omega x} d\omega \quad (6)$$

Au-delà de f_{max} , correspondant à une pulsation $\omega_{max}=2\pi f_{max}$, les coefficients fréquentiels sont négligeables. De ce fait,

$$s(x) = \frac{1}{2\pi} \int_{-\omega_{max}}^{+\omega_{max}} S(\omega) e^{j\omega x} d\omega \quad (7)$$

La valeur des échantillons e_n régulièrement espacés prenant la valeur de $s(x)$ pour x multiple la demi-période correspondant à f_{max} ; $= \frac{n}{2f_{max}}$, où n est entier :

$$e_n = s\left(\frac{n}{2f_{max}}\right) = \frac{1}{2\pi} \int_{-\omega_{max}}^{+\omega_{max}} S(\omega) e^{j\omega \frac{n}{2f_{max}}} d\omega \quad (8)$$

L'on a dans cette intégrale le coefficient du $n^{ième}$ terme du développement en série de Fourier de la fonction $S(\omega)$, en prenant l'intervalle $[-f_{max}, +f_{max}]$ comme période :

$$c_{-n} = \frac{1}{2\omega_{max}} \int_{-\omega_{max}}^{+\omega_{max}} S(\omega) e^{j\omega \frac{n}{2f_{max}}} d\omega \quad (9)$$

Soit

$$c_{-n} = \frac{e_n}{2f_{max}} \quad (10)$$

La reconstitution de la fonction $S(\omega)$ est donnée par :

$$S(\omega) = \sum_{n=-\infty}^{+\infty} c_n e^{j\omega \frac{n}{2f_{max}}} \quad (11)$$

La valeur des échantillons e_n calculée à $x = \frac{n}{2f_{max}}$ représente les coefficients en développement en série de Fourier de $S(\omega)$ dans l'intervalle $[-f_{max}, +f_{max}]$. La fonction $S(\omega)$ est donc entièrement déterminée par les valeurs des échantillons.

L'application de la transformée de Fourier sur une plage de temps d'échantillonnage nécessite le respect des deux conditions suivantes telles qu'illustrées à la Figure 1 :

- Le signal généré doit être périodique dans le temps : la somme de l'ensemble des fréquences doit avoir comme résultante une fonction périodique continue dans le temps.
- Le signal doit contenir une fréquence fondamentale ω_0 , dont l'ensemble des fréquences désirées sont des multiples $n\omega_0$ avec n entier positif.

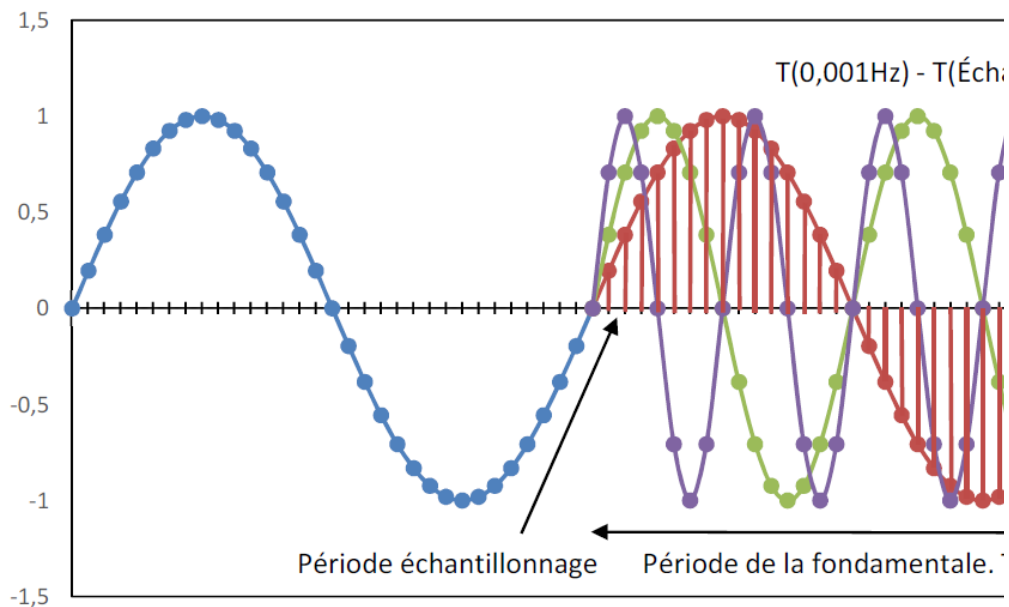


Figure 1: condition d'échantillonnage du signal du banc d'essais de mesure avec une période fondamentale T (0,001 Hz).

En appliquant la transformé de Fourier pour chaque fréquence du signal pour tirer la composante réelle et imaginaire du signal de la tension et du courant selon les équations (12) et (13).

$$V(\omega_1) = \sum_{n=\frac{\text{nombre de cycle} \cdot T_{0.001\text{Hz}}}{2T_{\text{éch}}}}^{T_{0.001\text{Hz}} - T_{\text{éch}}} V(n) \cos(\omega_1 n T_{\text{éch}}) - j V(n) \sin(\omega_1 n T_{\text{éch}}) \quad (12)$$

$$I(\omega_1) = \sum_{n=\frac{\text{nombre de cycle} \cdot T_{0.001\text{Hz}}}{2T_{\text{éch}}}}^{T_{0.001\text{Hz}} - T_{\text{éch}}} I(n) \cos(\omega_1 n T_{\text{éch}}) - j I(n) \sin(\omega_1 n T_{\text{éch}}) \quad (13)$$

En déterminant l'expression du spectre en fréquence du signal mesuré de la tension et du courant durant la période de la fondamentale, il est possible de trouver le module du signal selon la fréquence désirée et d'appliquer la loi d'Ohm ($V=ZI$) après avoir déterminé les composantes réelles et imaginaires pour calculer le module de l'impédance.

2.3. Dispositif expérimental

La Figure 2 montre trois signaux importants : le **signal généré** par Matlab

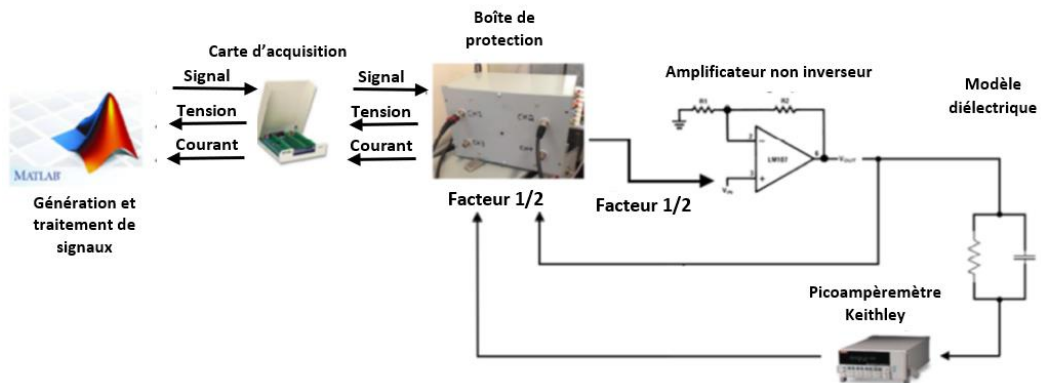


Figure 2 : Circuit de mesure du diélectrique

à travers la carte d'acquisition qui est amplifié puis envoyé aux bornes du modèle diélectrique, **la tension lue** aux bornes du diélectrique objet du test (DOT) et **le courant mesuré** par un électromètre Keithley 6514.

L'électromètre Keithley 6514 a plusieurs fonctions ; il permet la mesure de la majorité des grandeurs électriques de faibles valeurs. Il mesure des valeurs de courant allant de 200 picoampères à 20 milliampères. Il dispose d'une multitude de méthodes d'élimination du bruit.

Les signaux passent par un circuit qui protège les équipements d'une éventuelle surcharge. La configuration de cette protection est telle qu'elle divise de moitié la tension des signaux envoyés et lus. Afin de compenser cette division, un facteur multiplicatif est appliqué par le programme Matlab.

Circuit d'amplification

Un amplificateur en mode non-inverseur est utilisé en raison de sa fréquence d'opération et de son impédance d'entrée. La Figure 3 montre le circuit d'amplification du signal généré par la carte d'acquisition. Le circuit d'amplification est conçu de sorte à permettre d'obtenir un gain d'environ 5.

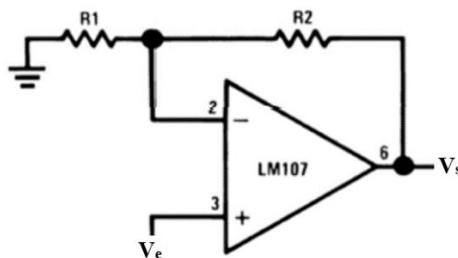


Figure 3: Schéma de l'amplificateur non-inverseur.

La tension de sortie est donnée par la relation :

$$V_s = \left(1 + \frac{R_2}{R_1}\right) V_e \quad (14)$$

Le Gain DC est :

$$Gain DC = \frac{R_1 + R_2}{R_1} \quad (15)$$

L'amplificateur opérationnel est alimenté par une source de tension $\pm 12 V_{cc}$ continu. La tension continue est filtrée par des condensateurs pour éliminer les composantes ondulatoires présentes sur la source de tension. L'amplificateur LM107 permet d'obtenir la tension nécessaire aux bornes du diélectrique objet du test (DOT). Il permet d'obtenir un courant supérieur à celui permis par la carte d'acquisition.

Choix du diélectrique

Le modèle de la Figure 4 composé d'une résistance R_P et d'une capacité C_P montés en parallèle est utilisé comme diélectrique pour les tests.

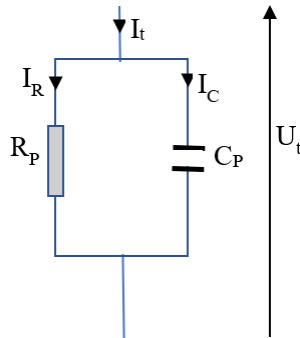


Figure 4 : Schéma équivalent du diélectrique (DOT)

L'impédance du diélectrique est donnée par les équations ci-dessous :

Partie réelle de l'impédance Z_P :

$$RE(Z_P) = \frac{R_P}{1 + (\omega R_P C_P)^2} \quad (16)$$

Partie imaginaire de l'impédance Z_P :

$$IM(Z_P) = \frac{\omega R_P^2 C_P}{1 + (\omega R_P C_P)^2} \quad (17)$$

Le module de l'impédance est donné par :

$$\|Z_P\| = \sqrt{RE^2 + IM^2} = \frac{R_P}{\sqrt{1 + (\omega R_P C_P)^2}} \quad (18)$$

Et le déphasage est donné par :

$$\theta = \tan^{-1}(\omega R_P C_P) \quad (19)$$

La tangente de l'angle de perte diélectrique δ est également appelé facteur de dissipation. δ est défini comme l'angle complémentaire du déphasage θ entre le courant et la tension tel qu'illustré à la Figure 5. L'angle de perte diélectrique δ est une caractéristique de la qualité d'un isolant. Plus il est faible, plus la résistance à l'isolement est élevée et plus le diélectrique est performant.

Facteur de dissipation :

$$\tan\delta = \frac{1}{R_P C_P \omega} \quad (20)$$

Dans le cadre de notre travail, une résistance de 5,61 M Ω (mesurée à l'aide d'un multimètre de haute précision) et un condensateur de 1,7 μ F (mesuré avec un impédancemètre RLC) sont utilisés pour simuler les enroulements d'un transformateur.

Le courant mesuré à la sortie du modèle (diélectrique) est compris entre 1 μA et 200 μA pour réduire l'effet des bruits et pour que le picoampèremètre demeure sur un calibre fixe lors des mesures. Le choix du condensateur est fait de sorte à respecter les critères de plage de fréquence variant de 10^{-3} Hz à 4 Hz.

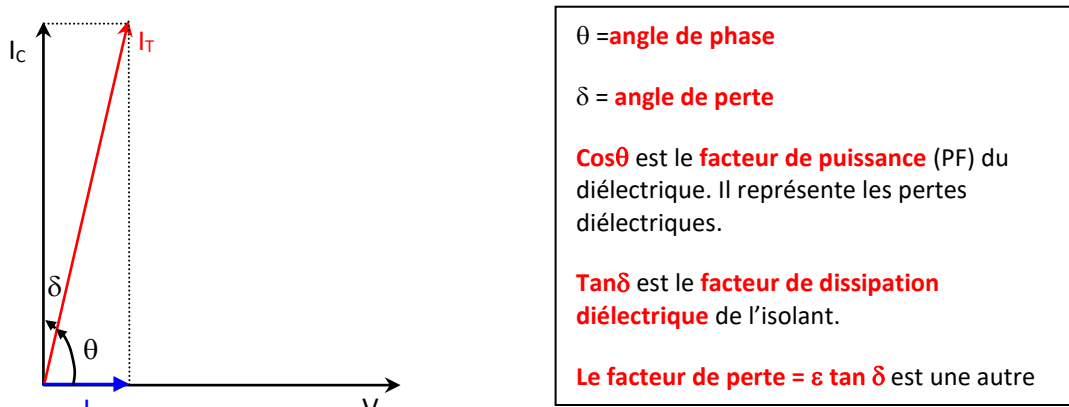


Figure 5: Représentation du facteur de dissipation diélectrique et du facteur de puissance

L'envoi, l'acquisition, le traitement et l'affichage des données se font sur un ordinateur muni d'un programme Matlab développé pour ce projet. Les mesures sont effectuées directement via une carte d'acquisition NI PCI-6221 et de commande NI-SCB-68 de national instrument connecté à l'ordinateur à l'aide d'un câble blindé type MD68 brins série EP Figure 6.



Figure 6 : Équipements de commande et d'acquisition

Le courant est mesuré par un picoampèremètre de marque Keithley-6514 interfacé avec l'ordinateur. Pour éviter le temps mort observé après 2500 mesures, la sortie analogique de l'appareil est utilisée. Elle crée un signal qui varie entre -2 V et +2 V qui est ensuite traité par la carte d'acquisition. Le calibre du courant lu doit être connu avant la prise de données, parce que la sortie analogique ne renvoie pas l'échelle utilisée par l'ampèremètre. Pour le traitement des données, il est appliqué un facteur multiplicatif représentant le calibre de l'ampèremètre dans le programme Matlab.

La carte d'acquisition reliée à un ordinateur, lui communique les données de mesures grâce au logiciel Matlab. Celui-ci permet un grand nombre de mesures en temps réel et procède à une analyse automatique des données. Le programme Matlab est conçu pour envoyer le signal et lire simultanément les données sur la carte d'acquisition. Les valeurs lues sont stockées dans des variables qui sont traitées pour donner l'impédance du diélectrique testé. La

Figure 7 montre une vue d'ensemble du dispositif expérimental de la spectroscopie diélectrique dans le domaine fréquentiel par envoi simultané des fréquences.

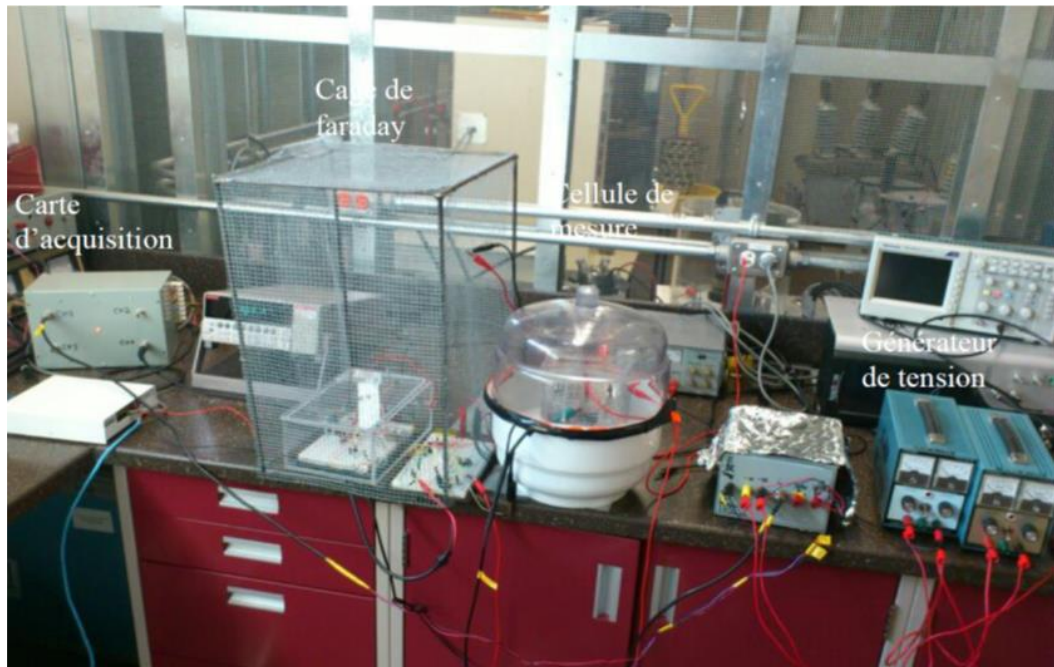


Figure 7 : Vue d'ensemble du dispositif expérimental de la spectroscopie diélectrique dans le domaine fréquentiel par envoi simultané des fréquences

Dix (10) essais ont été effectués sur un même diélectrique pour chacune des deux méthodes de spectroscopie diélectrique dans le domaine fréquentiel : envoi des fréquences une à la fois et l'envoi simultané de toutes les fréquences. Trois mesures ont été réalisées avec l'appareil IDA 200 sur le même diélectrique pour servir de valeur de référence.

Les mesures sont effectuées sur un diélectrique constitué d'une résistance de $5,615 \text{ M}\Omega$ et d'un condensateur de $1,77 \mu\text{F}$.

3. Résultats et discussions

3.1 Résultats des mesures avec IDA 200

La

Figure 8 et la

Figure 9 représentent respectivement le diagramme des modules et le diagramme des phases des mesures avec IDA 200

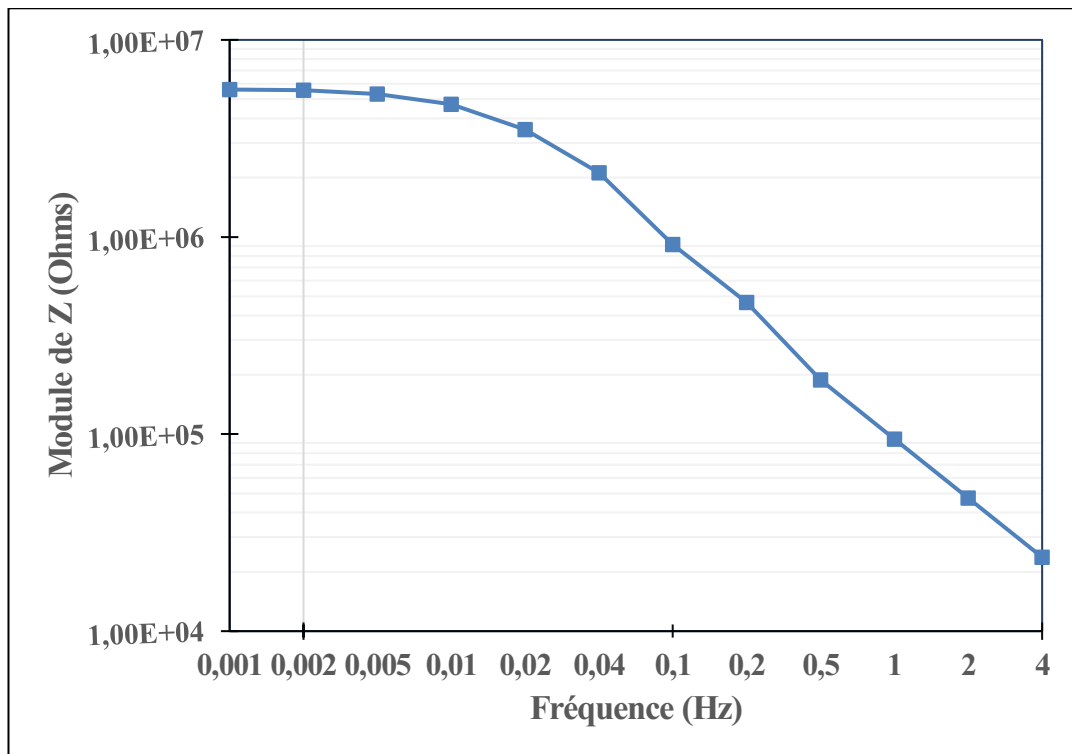


Figure 8 : Courbe du module de l'impédance de la mesure à partir de IDA 200

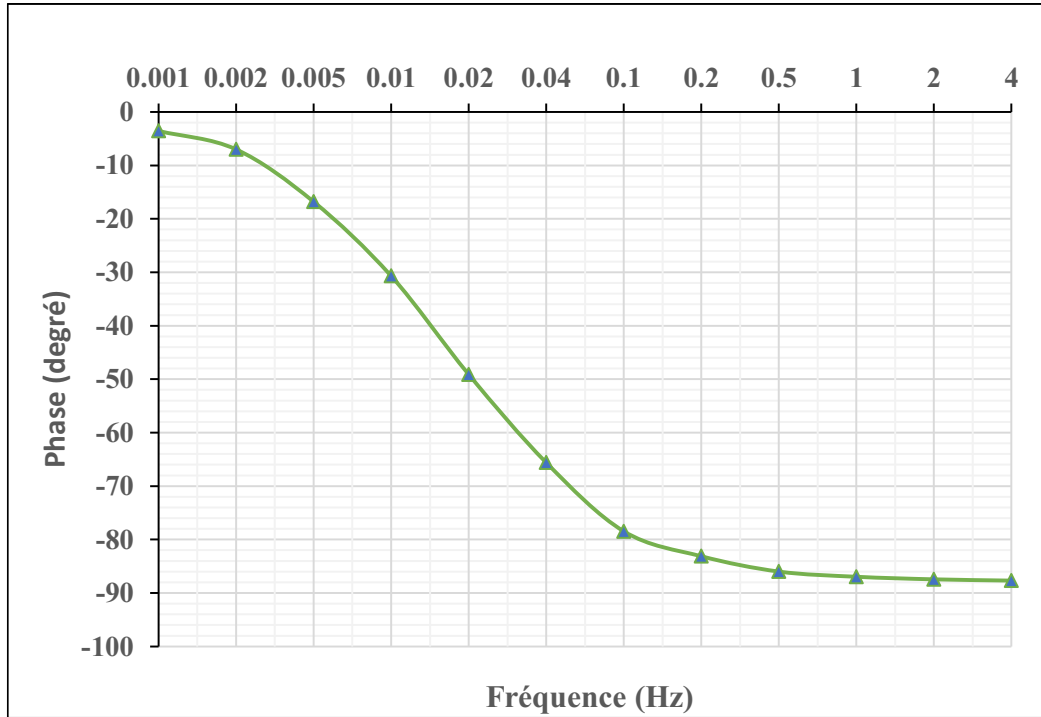


Figure 9 : Courbe de phase de la mesure avec IDA 200

3.2 Résultats des mesures par envoi d'une fréquence à la fois

La méthode de mesure standard avec l'appareil de mesure de spectroscopie diélectrique a été reproduite. Dix (10) essais identiques sur le même diélectrique que précédemment ont été réalisés par envoi des fréquences les unes après les autres. Les résultats de cette étape ont permis de confirmer que la méthode de mesure standard de spectroscopie diélectrique a été reproduite avec succès.

Répétabilité des mesures

Nous nous sommes intéressés à la répétabilité des essais par envoi des fréquences les unes après les autres. Les valeurs moyennes, les écarts-types des modules et phases pour chaque fréquence sont calculés sur la base des dix essais réalisés. L'écart-type est calculé pour chaque fréquence de mesure sur l'ensemble des dix (10) mesures afin d'évaluer la dispersion des résultats autour de la moyenne. Les valeurs extrêmes ont également été relevées. Les courbes de dispersion des mesures sont tracées à la Figure 10. La quasi-superposition des courbes d'écart-type avec la courbe de la moyenne montre la répétabilité des mesures réalisées à l'aide du banc d'essai. Les courbes d'écart-type ont été tracées en additionnant ou en soustrayant pour chaque fréquence la valeur de l'écart-type à (ou de) la moyenne correspondante. L'écart-type est calculé selon la relation ci-dessous :

$$s = \sqrt{\frac{\sum_{i=1}^n (X_i - X_{\text{moy}})^2}{n - 1}} \quad (21)$$

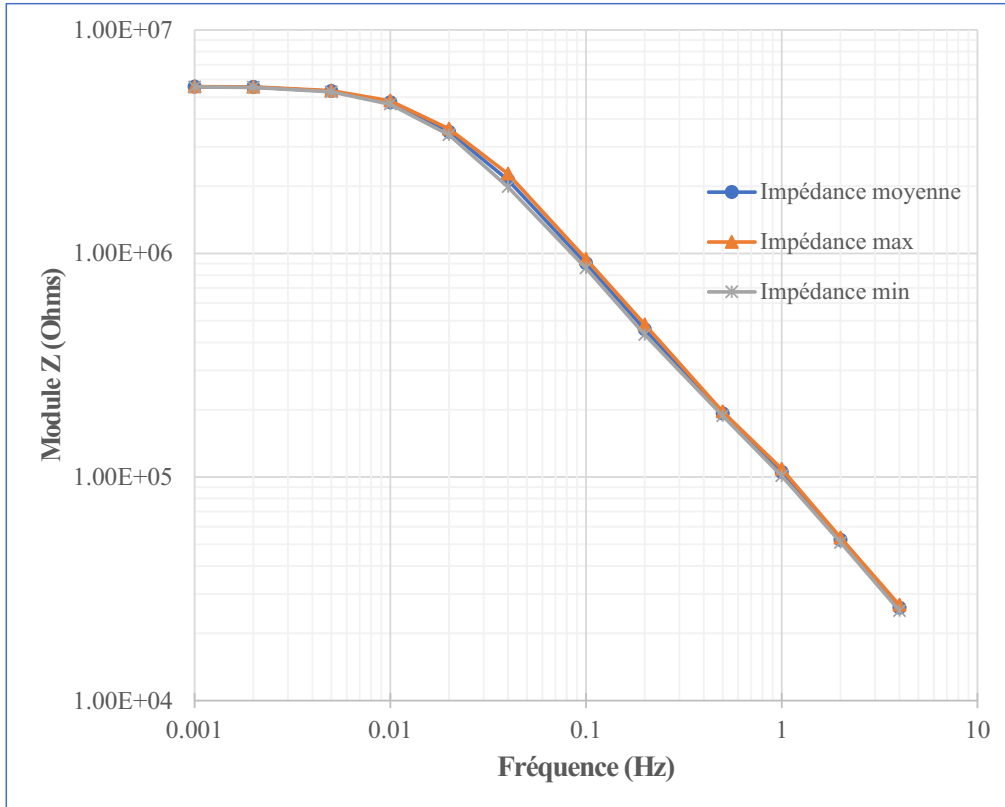


Figure 10 : Dispersion des modules de l'impédance autour des moyennes des essais par envoi des fréquences une à une

3.3 Résultats des mesures par envoi simultané des fréquences

Présentation des résultats

À cette étape de notre travail, nous avons effectué dix (10) essais sur le même diélectrique en envoyant un signal comportant toute la gamme des fréquences (0,001 ; 0,002 ; 0,005 ; 0,01 ; 0,02 ; 0,04 ; 0,1 ; 0,2 ; 0,5 ; 1 ; 2 ; 4 Hz) nécessaire à la mesure de la spectroscopie diélectrique fréquentielle. Le résultat renvoyé par le programme est l'impédance du diélectrique sous

forme de module et phase, où la phase est exprimée en degré. Les essais ont donné des résultats relativement proches les uns des autres pour toutes les fréquences testées. Les courbes de la Figure 11 et la Figure 12 représentent respectivement la courbe des modules (Z) et de la phase (θ) de l'essai 1.

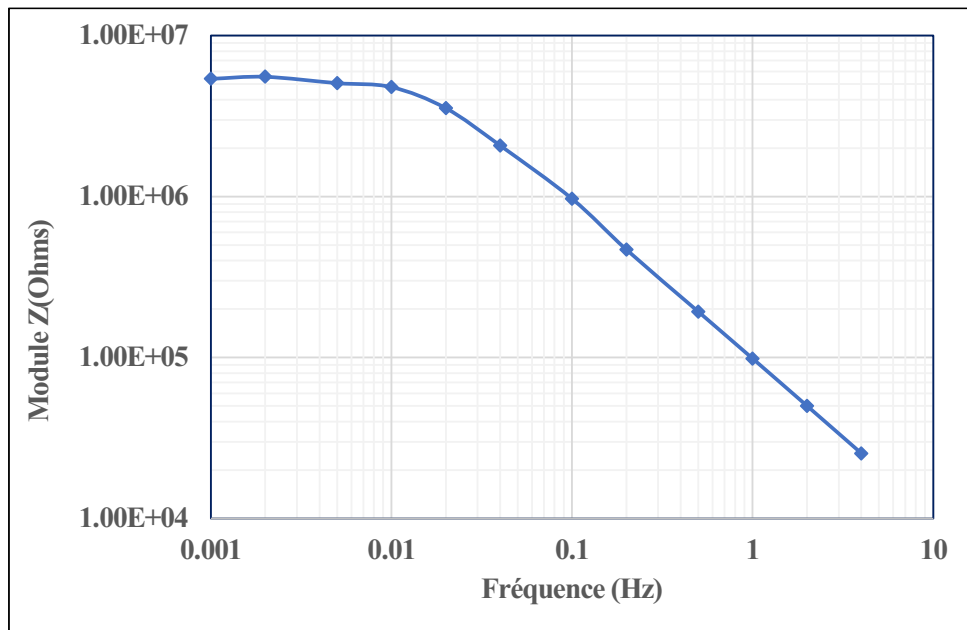


Figure 11: Module de l'impédance du diélectrique de l'essai 1 pour l'envoi simultané des fréquences.

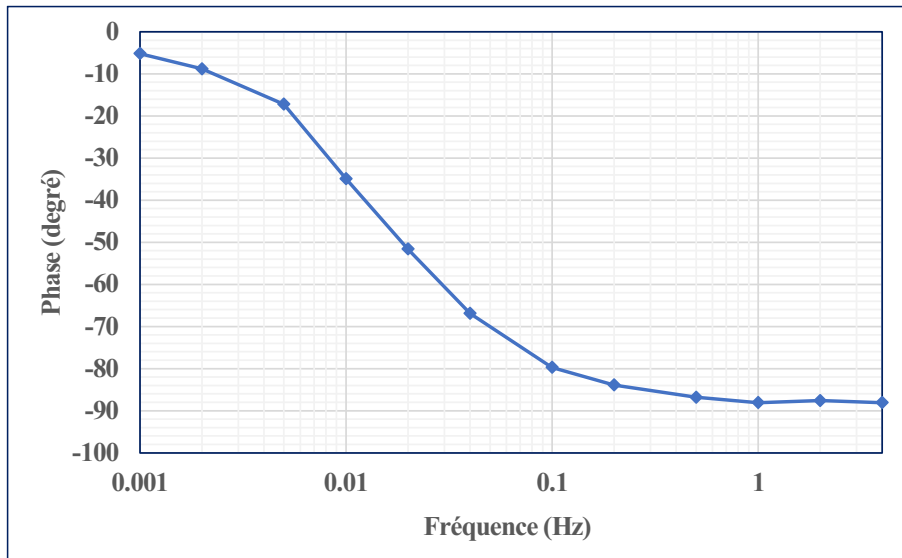


Figure 12 : Phase de l'impédance du diélectrique de l'essai 1 pour l'envoi simultané des fréquences

Répétabilité des mesures

Nous nous sommes intéressés à la répétabilité des mesures par envoi simultané des fréquences. Pour cela, l'écart-type a été calculé pour chaque fréquence de la gamme en tenant compte de 10 essais. La dispersion des données est évaluée. Les valeurs extrêmes ont été relevées pour chaque fréquence. La Figure 13 de dispersion du module montre que les valeurs sont rapprochées autour de la moyenne. La Figure 13 indique très peu d'écart entre les trois courbes (écart-type et module moyen) calculées à partir des valeurs des mesures des essais pour l'envoi simultané des fréquences. Il est possible de dire que les mesures ne comportent pas de valeurs aberrantes. Il y a une bonne répétabilité des mesures, car les courbes de dispersion (Figure 13 et Figure 14) montrent que les valeurs sont concentrées autour de la moyenne des modules et des phases.

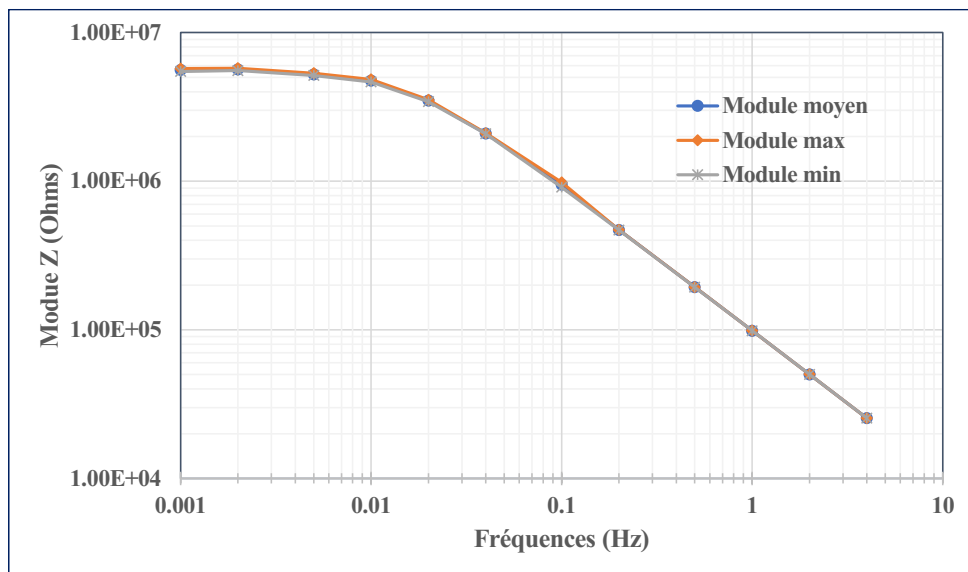


Figure 13 : Dispersion du module pour l'envoi simultané des fréquences

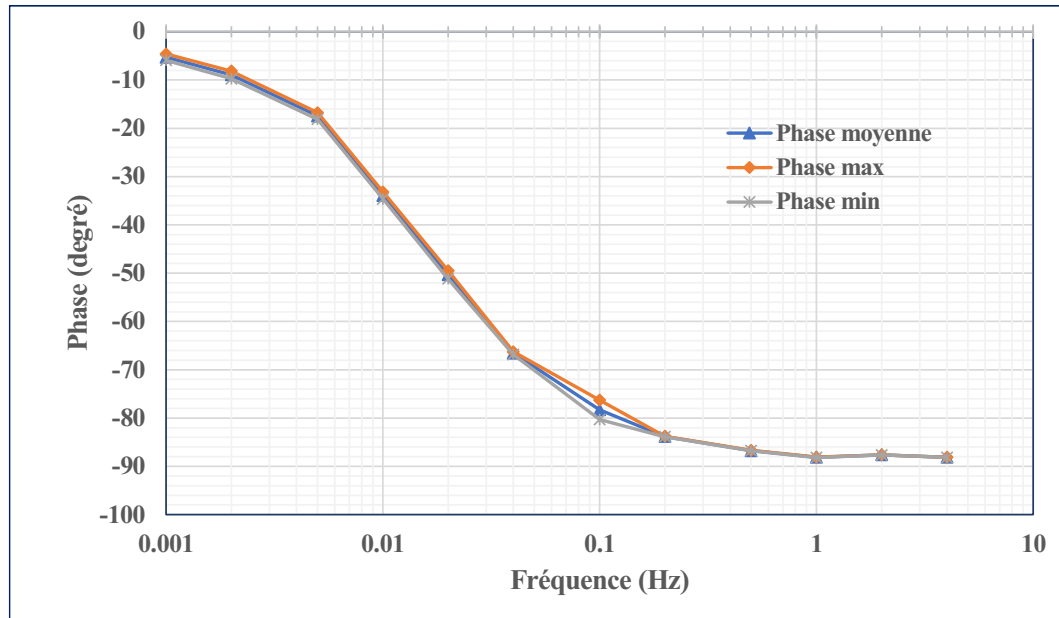


Figure 14 : Dispersion des phases pour les essais d'envoi simultané des fréquences

3.4 Comparaison des modules et phases des différentes méthodes

Il est établi que la répétabilité des mesures effectuées avec le banc d'essai est démontrée avec une dispersion relativement faible des valeurs. Pour montrer la validité des essais par envoi simultané des fréquences avec ceux obtenus par l'appareil de mesure IDA 200 (dont la fiabilité est établie) et l'envoi des fréquences une à une, le module et la phase de l'impédance de référence sont comparés. La Figure 15 illustre la comparaison des courbes des impédances de la mesure selon IDA 200, selon l'envoi de fréquences une à une et selon la mesure par envoi simultané des fréquences. Tandis que la Figure 16 montre la comparaison des courbes des phases des mêmes mesures.

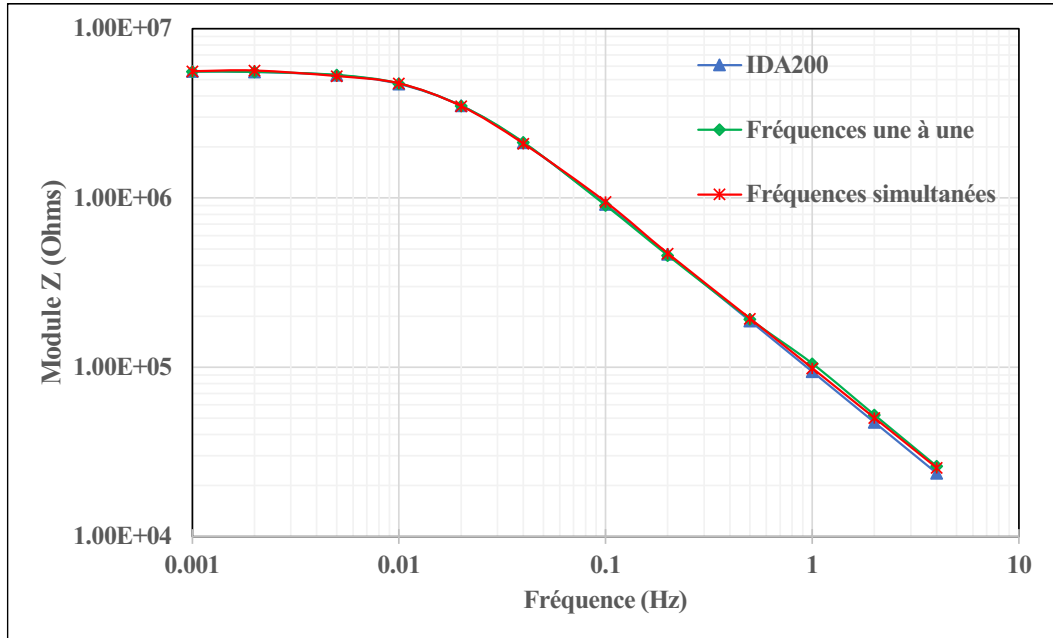


Figure 15 : Courbes d'impédance selon IDA 200, selon l'envoi des fréquences une à une et selon l'envoi simultané des fréquences

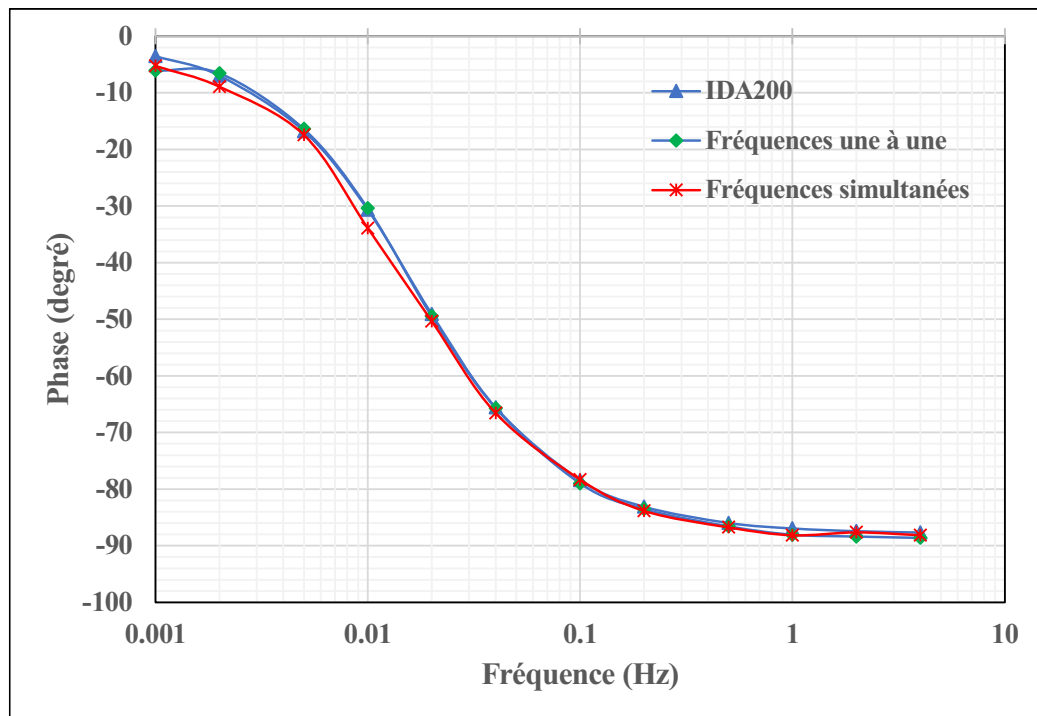


Figure 16 : Courbe de phases selon IDA 200, selon l'envoi des fréquences une à une et selon l'envoi simultané des fréquences

La Figure 15 montre une quasi-superposition des courbes des modules de l'impédance des essais selon IDA 200 et par envoi simultané des fréquences surtout aux basses fréquences. L'on observe également que les résultats des essais par l'envoi des fréquences une à une réalisés avec le banc d'essai sont en adéquation avec les mesures effectuées avec l'appareil certifié IDA 200. La Figure 16 met en évidence des écarts faibles aux basses fréquences entre les résultats des phases des différents types d'essais. Les allures des courbes de spectroscopie diélectrique dans le domaine fréquentiel sont respectées tant pour les courbes des modules que pour les courbes des phases.

Les mesures effectuées avec l'appareil de référence IDA 200 pour la plage de fréquences de (1 ; 0,5 ; 0,2 ; 0,1 ; 0,04 ; 0,02 ; 0,01) a nécessité un temps de 351 secondes. Pour la même plage de fréquences, la mesure de spectroscopie diélectrique par envoi simultané de fréquence met un temps de 105,3 secondes. Ce qui fait un gain de temps de 70 % par rapport à la mesure avec IDA 200. Nous pouvons dire de ce qui précède que le banc d'essai permet de faire des mesures de spectroscopie diélectrique dans le domaine fréquentiel par l'envoi simultané des fréquences avec un gain de temps de mesure de l'ordre 70%. La mise en œuvre de la spectroscopie dans le domaine fréquentiel dure 15 heures pour le diagnostic d'un transformateur de puissance. En ramenant le pourcentage de gain de temps obtenu par la spectroscopie diélectrique par envoi simultané des fréquences, à la durée du temps de la mesure par IDA 200, la durée de la mesure par la nouvelle méthode est de 4,5 heures pour le diagnostic d'un transformateur de puissance.

Dans le but de vérifier la précision des mesures effectuées avec le banc d'essai de mesure d'impédance par la technique de spectroscopie multifréquences, il est intéressant d'analyser les écarts entre les valeurs obtenues par le banc et celles de l'appareil de référence IDA 200. Les erreurs absolues et relatives entre la valeur moyenne des 10 essais et la valeur calculée selon l'appareil IDA 200 sont déterminées pour chaque fréquence selon les équations (22) et (23).

$$E_{afi} = \sqrt{(X_{moy} - X_{IDA})^2} \quad (22)$$

Avec E_{afi} l'erreur absolue à la fréquence i , X_{moyfi} est la valeur moyenne du paramètre évalué à la fréquence i et X_{IDA} la valeur selon IDA à la fréquence i .

$$E_{rfi}(\%) = \frac{E_{afi}}{X_{IDAFi}} * 100 \quad (23)$$

Où $E_{rfi}(\%)$ est l'erreur relative à la fréquence i , et X_{IDAFi} est la valeur selon IDA 200 du paramètre évalué à la fréquence i .

Les erreurs moyennes absolues et relatives calculées pour le module et la phase de l'impédance sont présentées dans le Tableau . L'historgramme de la Figure 17 illustre l'évolution des erreurs relatives du module et de la phase en fonction de la fréquence d'essai.

Tableau 1 : Erreur moyenne du module et la Phase de l'impédance

Fréquence (Hz)	Erreur absolue		Erreur relative (%)	
	Module (Ω)	Phase ($^{\circ}$)	Module	Phase
4	1,73E+03	0,45	7,28	0,51
2	2,82E+03	0,19	5,97	0,22
1	4,27E+03	1,18	4,52	1,36
0,5	5,80E+03	0,76	3,09	0,88
0,2	3,50E+03	0,71	0,75	0,85
0,1	2,96E+04	0,14	3,23	0,18
0,04	2,70E+04	0,97	1,27	1,48
0,02	2,70E+04	1,24	0,77	2,53
0,01	2,70E+04	3,24	0,57	10,56
0,005	7,90E+04	0,67	1,48	3,99
0,002	9,20E+04	1,95	1,65	27,90
0,001	1,00E+03	1,73	0,02	48,87

Il est constaté que l'erreur relative sur le module a tendance à décroître lorsque la fréquence d'essai diminue. Cette tendance est due au fait que l'erreur absolue croît lentement à mesure que la fréquence diminue, alors que l'impédance réelle du diélectrique augmente plus rapidement lorsque la fréquence décroît. L'erreur relative étant fonction de l'erreur absolue rapportée à la valeur de référence. L'erreur relative sur le module est acceptable avec une moyenne de 2,55%.

L'erreur relative sur la phase augmente aux faibles fréquences. Les erreurs relatives sont de 27,90% et 48,87% respectivement aux fréquences de 2 mHz et 1 mHz. L'erreur absolue sur la phase varie peu alors que la phase tend vers 0 pour les faibles fréquences ce qui fait augmenter l'erreur relative. L'erreur relative moyenne sur la phase est de 8,28%.

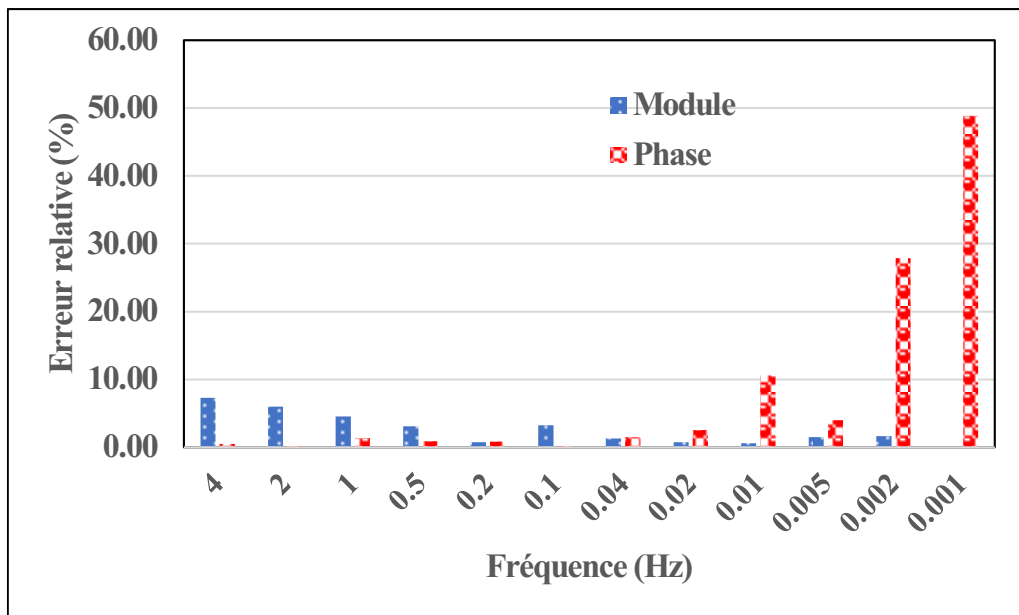


Figure 17 : Erreur relative moyenne sur le module et la phase de l'impédance du diélectrique

3.5 Comparaison de la capacitance et du facteur de dissipation

La capacitance et le facteur de dissipation du diélectrique sont déterminés et comparés pour chacune des méthodes selon les équations suivantes :

$$C_p = \frac{\tan\theta}{\omega R_p} \quad (24)$$

$$\tan\delta = \frac{1}{R_p C_p \omega} \quad (25)$$

Le Tableau représente les valeurs de la capacitance et du facteur de dissipation en fonction de la fréquence.

Tableau 2 : Valeurs calculées de C_p et $\tan\delta$ selon Fréq. simultanées et IDA

Fréquence (Hz)	IDA 200		Fréquences simultanées		
	Cp(F)	Tan δ	Cp(F)	Tan δ	
4	1,676E-06	4,069E-02	1,53E-06	3,282E-02	
2	1,680E-06	4,489E-02	1,52E-06	4,156E-02	
1	1,684E-06	5,328E-02	1,52E-06	3,265E-02	
0,5	1,687E-06	7,028E-02	1,66E-06	5,696E-02	
0,2	1,695E-06	1,208E-01	1,73E-06	1,083E-01	
0,1	1,700E-06	2,045E-01	1,73E-06	2,071E-01	
0,04	1,707E-06	4,538E-01	1,70E-06	4,336E-01	
0,02	1,713E-06	8,665E-01	1,73E-06	8,293E-01	

0,01	1,720E-06	1,686E+00	1,70E-06	1,488E+00	
0,005	1,729E-06	3,316E+00	1,69E-06	3,181E+00	
0,002	1,743E-06	8,156E+00	1,63E-06	6,357E+00	
0,001	1,756E-06	1,616E+01	3,03E-06	1,084E+01	

Il est constaté que la valeur de la capacitance, C_P calculée, varie en fonction de la fréquence. Le facteur de dissipation $\tan\delta$ décroît aux fréquences élevées. La Figure 18 et la Figure 19 illustrent les comparaisons des résultats obtenus avec les résultats théoriques fournis avec l'appareil certifié IDA 200. Vu que le modèle du diélectrique utilisé n'est pas un diélectrique réel et qu'il a une résistance de 5,61 M Ω , les valeurs du facteur de dissipation sont élevées. La plage de fréquence des essais (aux faibles fréquences) ne nous permet pas de calculer le rapport de capacité (en anglais Capacity ratio) CR qui permet de juger de la qualité d'un diélectrique. Le rapport de capacité est le rapport de la valeur de la capacité C à 0,1 mHz et la valeur de C à 50 ou 60 Hz (fréquence industrielle). La Figure 18 montre une concordance entre les courbes de la capacitance selon IDA 200 et selon la mesure par envoi simultané des fréquences. De légers écarts sont observés aux fréquences 1 mHz et de 1 à 4 Hz. La Figure 19 montre les courbes du facteur de dissipation qui sont quasiment superposées. En dehors des écarts observés à 1 mHz et 1 Hz, les résultats sont acceptables.

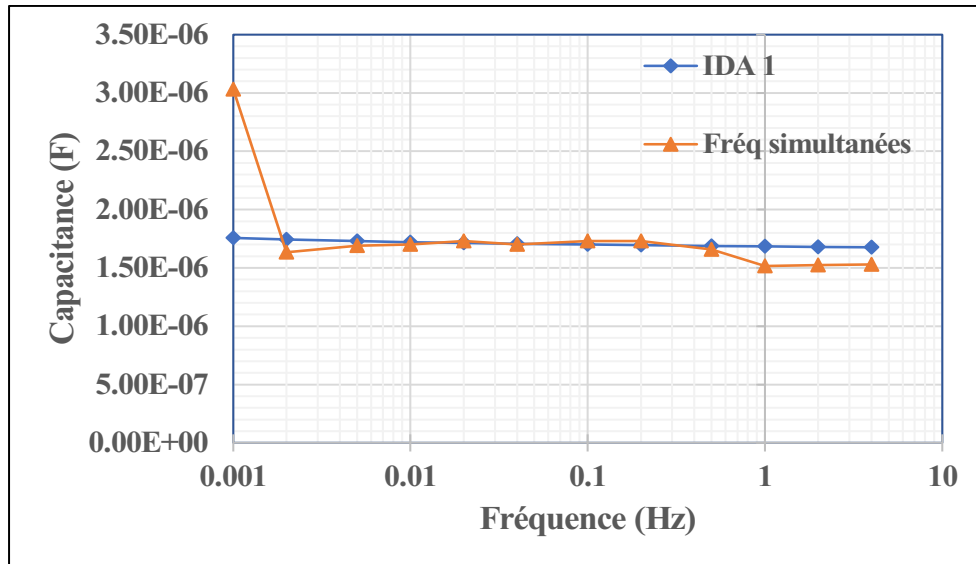


Figure 18 : Capacitance selon IDA 200 et selon l'envoi simultané des fréquences

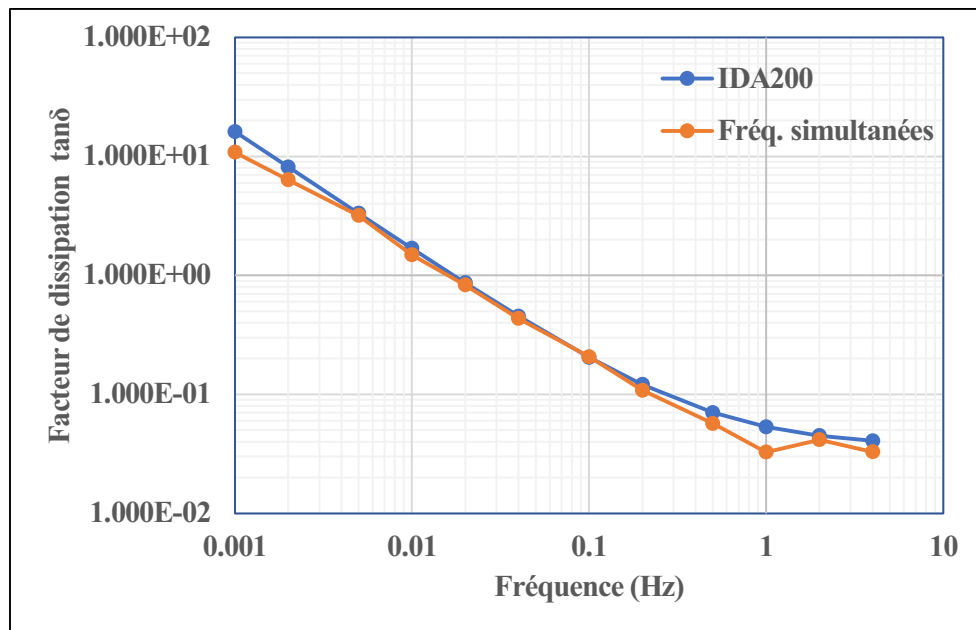


Figure 19 : Facteurs de dissipation selon IDA 200 et selon l'envoi des fréquences simultanées

Les erreurs absolues et relatives pour chaque fréquence sur la capacitance et le facteur de dissipation sont présentés dans le Tableau . L’histogramme de la

Figure 20 montre l’évolution de l’erreur relative de la capacitance C_p et le facteur de dissipation $\tan \delta$.

Tableau 3 : Erreurs absolues et relatives sur la capacitance et sur le facteur de dissipation

Fréquence (Hz)	Erreur absolue		Erreur relative (%)	
	Cp(F)	Tan δ	Cp	Tan δ
4	1,470E-07	0,008	8,771	19,329
2	1,570E-07	0,003	9,345	7,402
1	1,670E-07	0,021	9,917	38,725
0,5	2,900E-08	0,013	1,719	18,951
0,2	3,600E-08	0,013	2,124	10,390
0,1	3,100E-08	0,003	1,824	1,245
0,04	6,000E-09	0,020	0,351	4,465
0,02	1,600E-08	0,037	0,934	4,293
0,01	2,000E-08	0,199	1,163	11,778
0,005	4,000E-08	0,135	2,313	4,073
0,002	1,100E-07	1,799	6,311	22,061
0,001	1,274E-06	5,323	72,551	32,931

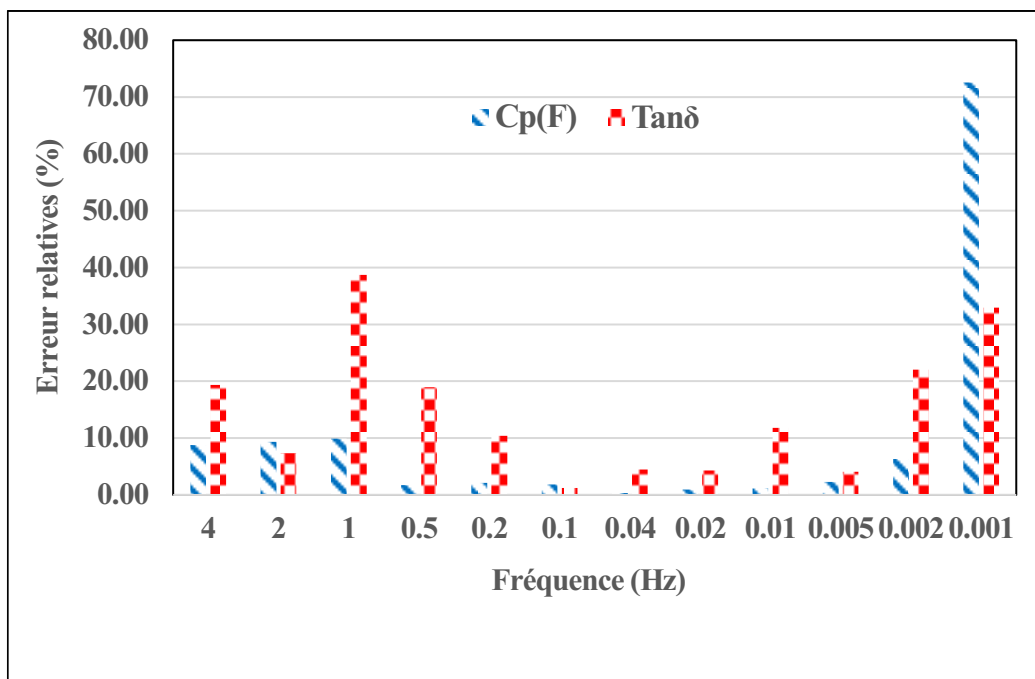


Figure 20 : Histogrammes des erreurs relatives sur la capacitance C_p et le facteur de dissipation $\tan\delta$

4. Conclusion

La spectroscopie diélectrique dans le domaine fréquentiel est une méthode prometteuse pour le diagnostic des transformateurs de puissance. Cependant, la durée de mise en œuvre est problématique. Une méthode permettant de réduire le temps de mesure de cette technique est expérimentée et les résultats discutés. L'envoi simultané de signaux contenant la gamme de fréquences de la mesure de la FDS par le principe de superposition et l'utilisation de la transformée de Fourier a permis de déterminer l'impédance d'un diélectrique en fonction de la fréquence. Le temps de la mesure est réduit de 15 heures (pour IDA 200) à environ 4,5 heures pour la spectroscopie diélectrique par envoi simultané des fréquences.

La méthode de la spectroscopie diélectrique par envoi de fréquences simultanées, ainsi proposée, est validée par comparaison des résultats obtenus avec ceux de l'appareil commercialisé IDA 200. L'analyse des mesures permet de dire que la méthode donne de bons résultats. Cependant, une certaine marge d'erreur est observée bien que cette méthode contribue à réduire le temps de mesure de l'ordre de 70%. La spectroscopie diélectrique par envoi simultané des fréquences offre une bonne perspective d'amélioration de la FDS pour une utilisation sur site à des fins de surveillance des transformateurs de puissance.

Références bibliographiques

- [1] Y. Hadjadj, I. Fofana, F. Meghnefi, et H. Ezzaidi, "Assessing oil paper insulation conditions by poles computed from Frequency Domain Spectroscopy," Dans *2011 IEEE International Conference on Dielectric Liquids*, 2011, pp. 1-4.
- [2] I. Fofana, H. Borsi, E. Gockenbach, et M. Farzaneh, "Aging of transformer insulating materials under selective conditions," *European Transactions on Electrical Power*, vol. 17, pp. 450-470, 09/01 2007.
- [3] E. Zhang, J. Liu, C. Zhang, P. Zheng, Y. Nakanishi, et T. Wu, "State-of-Art Review on Chemical Indicators for Monitoring the Aging Status of Oil-Immersed Transformer Paper Insulation," *Energies*, vol. 16, no. 3, p. 1396, 2023.
- [4] L. Yang, T. Zou, B. Deng, H. Zhang, Y. Mo, et P. Peng, "Assessment of Oil-Paper Insulation Aging Using Frequency Domain Spectroscopy and Moisture Equilibrium Curves," *IEEE Access*, vol. 7, pp. 45670-45678, 2019.
- [5] P. Zukowski, P. Rogalski, V. Bondariev, et M. Sebok, "Diagnostics of High Water Content Paper-Oil Transformer Insulation Based on the Temperature and Frequency Dependencies of the Loss Tangent," *Energies*, vol. 15, no. 8, 2022.
- [6] I. Fofana et Y. Hadjadj, "Electrical-Based Diagnostic Techniques for Assessing Insulation Condition in Aged Transformers," *Energies*, vol. 9, no. 9, 2016.
- [7] F.-B. Meng *et al.*, *Development of time and Frequency Domain dielectric response testing device for power apparatus insulation*. 2016, pp. 416-419.
- [8] I. Fofana, Y. Zié, et M. Farzaneh, "Dielectric Response methods for diagnostics of Power equipment," 2010, p. 53.

Gouvernance territoriale et développement touristique dans les villages côtiers en Côte d'Ivoire. Cas de Lipkilassié, Département de Grand-Lahou

Bi Vagbé Gethème IRIE

Sociologue, Enseignant-Chercheur, Université de San Pedro, iriegetheme@usp.edu.ci

Territorial governance and tourism development in coastal villages in Côte d'Ivoire. Case of Lipkilassié, Grand-Lahou Department

Résumé :

Dans un contexte local marqué par l'avancée de la mer liée à l'érosion côtière au niveau du Département de Grand-Lahou (Sud de la Côte d'Ivoire) et par la prolifération de pathologie végétale, en l'occurrence le Jaunissement Mortel du Cocotier, l'on note des crises à propos du foncier agricole dans le village de Lipkilassié. Découlant d'une recherche qualitative et de nature inductive, l'objectif du texte est d'expliquer les facteurs à l'origine des actions collectives ayant pour effet versant le ralentissement du développement touristique dans le village susmentionné. En effet, lors de l'enquête exploratoire menée de juin 2017 à décembre 2017 et actualisée en janvier 2022, des guides d'entretien et des grilles d'observation ont été utilisés comme outils de collecte de données. L'analyse de contenu thématique appliquée au corpus de données a permis de déboucher sur les résultats suivants : 1) le protocole d'accord : une innovation institutionnelle occultant les droits fonciers coutumiers des populations autochtones et 2) le protocole d'accord : une innovation institutionnelle fragilisant le prestige social des populations autochtones du village de Lipkilassié.

Mots-clés : Développement touristique, Gouvernance territoriale, Village côtier, Lipkilassié, Côte d'Ivoire.

Abstract :

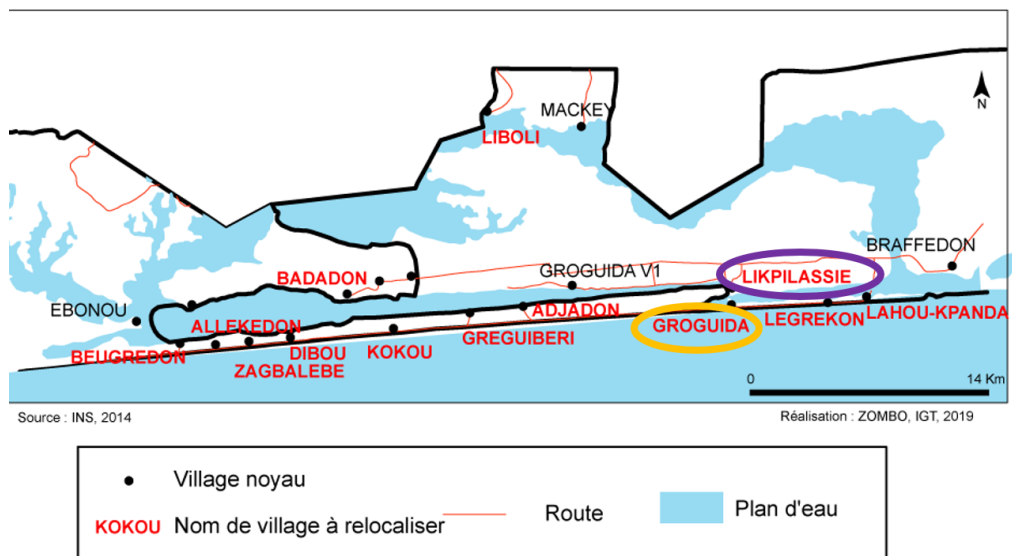
In a local context marked by the advance of the sea linked to coastal erosion in the Department of Grand-Lahou (South of Côte d'Ivoire) and by the proliferation of plant pathology, in this case Mortal Yellowing of the Coconut Tree, there are crises concerning agricultural land in the village of Lipkilassié. The objective of this paper is to explain the factors behind the collective actions that have slowed down the development of tourism in the above-mentioned village, based on qualitative and inductive research. Indeed, during the exploratory survey conducted from June 2017 to December 2017 and updated in January 2022, interview guides and observation grids were used as data collection tools. The thematic content analysis applied to the corpus of data led to the following results: 1) the memorandum of understanding: an institutional innovation that obscures the customary land rights of indigenous populations and 2) the memorandum of understanding: an institutional innovation that undermines the social prestige of the indigenous populations of Lipkilassié village.

Keywords : Tourism development, Territorial governance, Coastal village, Lipkilassié, Côte d'Ivoire.

Introduction

Situé sur le littoral Avikam, au sud de la Côte d'Ivoire, Lipkilassié est un village essentiellement constitué de pêcheurs, d'agriculteurs et de productrices d'attiéké (semoule de manioc cuite à la vapeur) localement appelé *védé*. Lipkilassié et Groguida (un autre village situé à l'opposé, précisément vers le bord de mer) constituaient un seul village. Mais face à l'avancée de la mer liée à l'érosion côtière, une partie de la population se détacha du village Groguida à l'effet de s'installer sur l'actuel site dénommé Lipkilassié. (Carte n°1)

Carte n°1 : Détachement du village de Lipkilassié de celui de Groguida du fait de l'avancée de la mer liée à l'érosion côtière

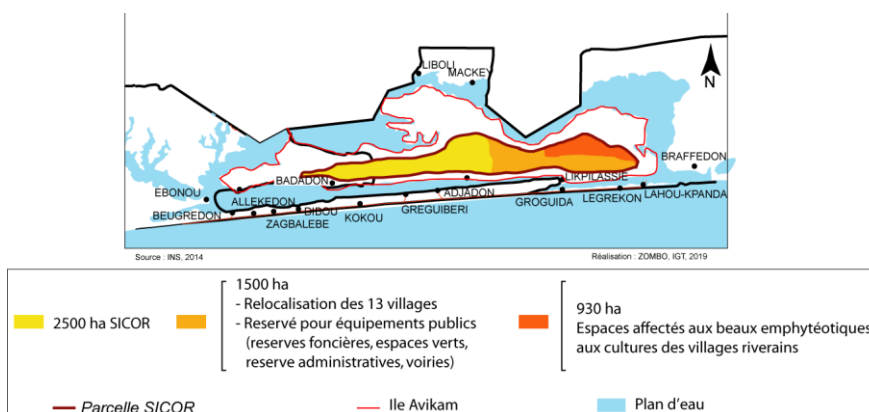


Lipkilassié se caractérise par une diversité de curiosités touristiques en l'occurrence des curiosités naturelles (lagune Tagba, plantation de cocotiers, champs de manioc), des curiosités historiques (peuplement

Avikam, route de l'esclave) et des curiosités culturelles (gastronomie (vêdê), musique youssoumba, danse mapouka). Cependant, le village est confronté à une question de gouvernance territoriale impulsée par les organes étatiques en l'occurrence la préfecture du département de Grand-Lahou. Pour rappel, tel que le précisent Fabienne Leloup et al., (2005): « la gouvernance territoriale renvoie tout d'abord à celle du développement local et se situe dans le contexte historique de l'implication croissante des acteurs locaux (privés, publics, associatifs) dans les dynamiques de développement, dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge. » Cela dit, l'on note au niveau de Lipkilassié une situation problématique, à savoir la mise en œuvre d'actions collectives à propos du foncier agricole avec pour effet versant le ralentissement du développement touristique dans ledit village malgré l'adoption d'un protocole d'accord.

La première articulation du problème souligne qu'au niveau du village de Lipkilassié et 12 autres villages riverains de l'île Avikam (carte 2), il est mis en œuvre une gouvernance territoriale caractérisée par l'adoption d'un protocole d'accord. Ce protocole vise entre autres un développement touristique (agritourisme, tourisme de racine, tourisme balnéaire) des villages susmentionnés.

Carte n°2 : emplacement des 13 villages riverains de l'île Avikam



En effet, tel que mentionné sur la carte n°2, le protocole d'accord prévoit 1) La relocalisation de Lipkilassié et 12 autres villages riverains de l'île Avikam sur une partie de la parcelle dite de SICOR (Société Ivoirienne de Coco Rappé). 2) L'aménagement touristique de l'ensemble de la parcelle dite de SICOR : replanting des vergers de cocotier, aménagement d'espace agricole pour les plantations villageoises, Installations de lignes téléphoniques, de conducteurs d'énergie électrique, de conducteurs de forces hydrauliques souterraines, construction d'hôpitaux, construction de commissariat.

En ce qui concerne la deuxième articulation du problème, l'on constate la mise en œuvre d'actions collectives à propos du foncier agricole avec pour conséquence le ralentissement du développement touristique dans le village de Lipkilassié. Ces actions collectives se manifestent d'un côté par une revendication au niveau du village de Lipkilassié de la propriété foncière coutumière d'une partie de la parcelle dite de SICOR et d'un autre côté, par la réactivation des frontières historiques d'occupation d'une partie de ladite parcelle. Ce qui empêche de facto, la relocalisation de Lipkilassié et des 12 autres villages menacés par l'avancée de la mer (Figure n°1).

L'objectif de l'étude est donc d'expliquer les facteurs à l'origine de la mise en œuvre de ces actions collectives.

Figure n°1 : Echange entre responsable de la SICOR et chefs coutumiers Avikam sur les frontières historiques d'occupation de la *parcelle SICOR*



Source : enquête de terrain 2019

Méthodologie : une recherche qualitative et de nature inductive

Sur le plan méthodologique, le texte découle d'une recherche qualitative et de nature inductive. Cette recherche a été menée dans le village de Lipkilassié, de juin 2017 à décembre 2017 et actualisée en janvier 2022. Ainsi, à l'effet d'expliquer les facteurs à l'origine des actions collectives ayant pour effet versant le ralentissement d'un développement touristique dans la zone d'étude, divers outils et techniques de collecte de données ont été mobilisés. Il s'agit de la recherche documentaire, l'observation participante, l'observation directe, les entretiens semi-directifs et les focus groups. Ainsi, le choix des acteurs sélectionnés pour la réalisation de l'étude s'est fait par le biais de la technique d'échantillonnage

par effet boule de neige et a tenu compte de leur statut social. Sur cette base, quinze (15) acteurs ont été identifiés et interviewés : les autorités coutumières et ceux qui revendiquent la propriété coutumière de la parcelle (12) ; les acteurs étatiques (3). Le corpus de données obtenu a fait l'objet d'une analyse de contenu thématique. Et les catégories analytiques qui en ont été dégagées sont : 1) le protocole d'accord : une innovation institutionnelle occultant les droits fonciers coutumiers des populations autochtones et 2) le protocole d'accord : une innovation institutionnelle fragilisant le prestige social des populations autochtones du village de Lipkilassié.

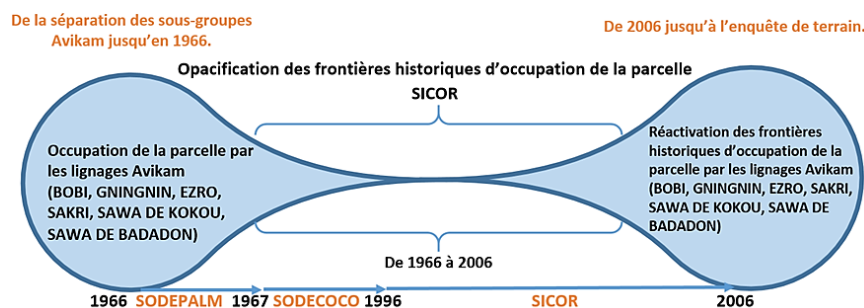
Résultats : Une gouvernance territoriale marquée par une innovation institutionnelle occultant les droits fonciers coutumiers des populations autochtones et fragilisant leur prestige social.

La gouvernance territoriale liée au village de Lipkilassié est marquée par une innovation institutionnelle (le protocole d'accord) entraînant l'occultation des droits fonciers coutumiers des populations autochtones et la fragilisation de leur prestige social.

Le protocole d'accord : Une innovation institutionnelle occultant les droits fonciers coutumiers des populations autochtones.

La gouvernance territoriale à l'œuvre dans le village de Lipkilassié est marquée par une innovation institutionnelle (le protocole d'accord) dont les principes sont en opposition à ceux de la gestion coutumière du foncier. Ce protocole d'accord renforce la dynamique d'opacification des frontières historiques d'occupation de la *parcelle SICOR* (Figure n°2) entamée depuis la désignation de la Société pour le Développement du Palmier à Huile (SODEPALM) en 1966 en vue de mettre en œuvre le plan cocotier (Amagou & Brunin, 1974).

Figure n°2 : Opacification des frontières historiques d'occupation de la *parcelle SICOR*



Enquête de terrain 2019

La figure n°2 met en lumière l'opacification des frontières historiques d'occupation de la *parcelle SICOR*. La temporalité dans laquelle s'inscrit cette opacification va de 1966 à 2006. En effet à partir de 1966, l'ex-société d'État SODEPALM est chargée de la gestion des vergers de cocotier implantés sur 4932 hectares issus de l'île Avikam. En 1967, les populations villageoises constatent le passage de la gestion des vergers de la SODEPALM à l'ex-société d'État SODECOCO (Société de Développement de Coco). Et en 1996, la SICOR rachète la *parcelle* prenant comme engagement la contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations villageoises riveraines de l'île Avikam.

Le non-respect par la SICOR de ses engagements relatifs à l'appui au développement local des villages riverains de l'île Avikam a entraîné une apparition successive de crise entre ces villages et la SICOR à partir de 2006. Ces crises sont caractérisées par la récupération de la part des populations villageoises, des terres exploitées par la SICOR, suivie de son déguerpissement comme on le constate à travers le verbatim suivant :

« C'est à partir de 2006 là-bas on a chassé la SICOR. Donc ça c'est passé et la SICOR est revenue en 2009 et une deuxième fois encore on

les a chassés. Ils sont partis et c'est ainsi qu'on nous a invités à la primature au temps de madame GBAGBO là-bas. On est parti à la résidence plutôt du Chef de l'État à Cocody. On a eu une concertation et on a dit bon SICOR doit nous donner 12 millions 500 milles chaque année. Donc on est revenu, on a vu que la somme est vraiment minime pour 5000 ha. Or la PALMCI exploite quelque petite surface qui n'est même pas 100 ha, chaque année il y a des villages qui reçoivent 7 millions. 100 ha, 7 millions multipliés par 2. 200 ha ça fait 14 millions, pour nous c'est 5000 ha. Là on s'est levé encore on a dit non, ça ne marchera pas. Donc on s'est encore révolté et on a demandé le départ de SICOR. Donc c'est ça au cours de cette réunion là encore, parce que quand on le renvoie, il part et puis encore il revient. La dernière fois là on était parti au port de pêche, il dit voilà au lieu de 12 millions, on va louer à toute la population, maintenant à 15 millions. Je dis tout ça là c'est bon, la SICOR ne viendra pas et SICOR ne viendra pas. Donc le préfet et moi on s'est chamaillé là-bas, c'est dans ça là que nous sommes restés de discussion en discussion jusqu'à nous sommes arrivés maintenant à la primature et on nous a concédé cette partie d'espace à exploiter là. Pour les 12 millions 500 mille, c'était à partager aux 12 villages. Une fois nous avons eu une rencontre avec le DG de la SICOR, il a lâché cette phrase et il dit que chaque année cette crise fait perdre à la SICOR chaque mois plus de 1 milliard 200 millions. On dit haaa bon, donc chaque mois la SICOR gagne 1 milliard 200 millions et puis fin d'année il nous donne 12 millions 500 mille. C'est là j'ai dit au préfet, la SICOR ne viendra plus ici. Il dit oui, je viendrai avec la gendarmerie. Je dis oui, c'est sur mon corps SICOR va passer pour venir ici. Chamaillé, chamaillé, les gendarmes étaient là, tout le monde était là, et puis on s'est quitté. C'est dans ça là nous sommes restés jusqu'à aujourd'hui là ».

Propos de U.V, leader communautaire Avikam.

Le verbatim ci-dessus montre en effet une série de négociation entreprise entre des acteurs étatiques, le collectif des chefs de village et le collectif des chefs de terre Avikam en vue du retour de l'agro-industriel

SICOR. Ces négociations se soldant par des compromis sont par la suite remises en cause par les populations villageoises qui les considèrent comme insatisfaisantes. Cette insatisfaction découle d'une comparaison de leur situation à celle d'autres villages voisins qui tirent, selon les populations villageoises, un meilleur profit de l'exploitation de leurs terres par une autre entreprise agricole. Tenant compte de cette nouvelle donne, l'agro-industriel revoit à la hausse ses propositions que refusent à nouveau les autorités coutumières Avikam. La persistance de cette crise entraîne donc une détérioration des relations entre l'administration préfectorale et les autorités coutumières Avikam.

Ainsi, selon les autorités coutumières, vu l'incapacité de la SICOR à contribuer à l'amélioration de leurs situations sociales, elles procèdent à des arrangements avec des opérateurs économiques. Ces arrangements permettent au chef de famille de tirer profit de leurs rentes foncières comme l'indique le verbatim ci-dessous :

« Toutes les forêts que nous avons ici là, c'est familial. Ce n'est pas pour un individu en tant que tel, non. C'est pour la famille. Si vous êtes deux dans la famille c'est pour vous. Si vous êtes vingt, c'est pour vous. Maintenant dans la famille si tu as les moyens toi tu peux dire papa, j'ai besoin d'au moins 5 ha pour faire mon champ. Ça ils vont te donner en dehors de ce que l'opérateur va faire là. Si tu as les moyens, tu peux faire pour toi. Ça on ne peut pas t'empêcher aussi. Mais il faut que pour la famille là, il faut que ce soit fait d'abord. Si tu as fait ça, parce que c'est ce qui va s'occuper de tout le monde. Parce qu'il y a des cotisations dans la famille tu ne peux pas répondre. L'opérateur là, quand tu rentres dans la famille, il devient un membre de la famille avec vous. Parce que quand vous avez les moments de deuil, il doit vous secourir. L'opérateur qui vient planter là ». Propos de S.T, autochtone Avikam.

Il ressort de ce discours que le foncier au centre du conflit reste dans la représentation sociale des autochtones Avikam des biens communautaires. La mise en valeur des terres par les membres de la famille est toutefois limitée par la condition préalable du gain que pourrait en tirer la grande famille en l'occurrence le lignage. Lorsqu'un membre de la famille décide d'exploiter une parcelle familiale, il l'exploite pour le compte du lignage. Cela permet donc au chef de famille de faire face aux sollicitations liées à des événements tels que les mariages, les funérailles. Aussi, l'opérateur économique qui exprime le souhait de mettre en valeur une parcelle familiale devient-il en cas d'accord, membre de la famille. Cet opérateur est aussi sollicité par la famille en vue de la soutenir lors de grands événements.

Par ailleurs, les initiatives entreprises par le collectif des chefs de village et le collectif des chefs de terre en vue de récupérer la parcelle au centre du conflit s'inscrit dans le cadre de lutte contre l'exode rural et l'immigration clandestine comme mentionné dans le verbatim qui suit :

« Nous avons discuté de ce problème pendant 7 mois. Nous sommes tombés d'accord moitié moitié. C'est ainsi que nous avons moitié moitié, mais c'est insuffisant. (...). C'est-à-dire aujourd'hui il faut freiner l'exode rurale il faut freiner l'immigration clandestine. Donc nos enfants vivent du manioc et du planter-partager c'est tout. Il n'y'a plus d'autres choses. C'est le manioc qu'on transforme en placali en produit fini et comme pour le moment comme la SICOR n'est pas venue, nous exploitons et la partie SICOR et notre partie ». Propos de U.V, leader communautaire Avikam.

La dépréciation de la SICOR se traduit aussi par le blocage du processus de délimitation des terres, entrepris par les acteurs étatiques. Des familles se considérant comme seules détentrices de droits coutumiers sur l'île Avikam de Grand-Lahou donc les chefs de terre, s'opposent à la

délimitation des parcelles. Pourtant, cette opération est nécessaire pour la reprise des activités de la SICOR et la relocalisation des 13 villages riverains de l'île Avikam menacés par l'avancée de la mer liée à l'érosion côtière. En effet, avant cette opposition et la décision de l'État à mettre une partie de la parcelle à la disposition des 13 villages, des familles se considérant comme détentrices de droits fonciers coutumiers sur ladite parcelle se sont adonnées à la mise en valeur de ce qu'elles considèrent comme étant leurs espaces. Les propos qui suivent en rendent compte :

« Depuis l'année surpassée là-même, il y a une famille là, eux même avant que l'Etat ne décide là, eux même ils ont commencé à exploiter vite vite. Ils n'ont même pas attendu même. Non, eux ils ont commencé même depuis. Ils ont coupé les cocotiers, ils ont commencé depuis. Tu les vois, tu as l'envie, mais, tu as peur. Tu ne sais pas quelle décision va tomber. Et puis les opérateurs aussi, ils avaient peur quand ils entendent SICOR, ils disent non, non, non. Donc ils ne touchaient pas. Tu vas aller soulever un opérateur, tu vas l'envoyer, tu vas lui dire voici ma terre, quand tu prononces SICOR là, ils désistent. C'est maintenant là, ils savent que c'est posé maintenant là, donc eux-mêmes là, c'est eux maintenant qui sont chauds chauds maintenant pour avoir parcelle ». Propos de S.T, autochtone Avikam.

Cette pratique extralégale n'a toutefois pas été générale vue l'hésitation d'autres familles et des opérateurs économiques informés de la situation conflictuelle. Mais les populations étant dorénavant informées de la volonté de l'État à vouloir mettre des blocs de terre à la disposition des 13 villages riverains de l'île Avikam, n'attendent pas la fin du processus de délimitation pour la mise en valeur de la parcelle. Le verbatim ci-dessous mentionne la volonté de l'État à remettre des blocs de terre aux 13 villages riverains de l'île Avikam sous forme de bail emphytéotique :

« Ils ont même signé des conventions par lesquels l'État s'est engagé à signer ces baux. Donc à partir de ce moment, on est dans une dynamique où la SICOR va reprendre son exploitation. En contrepartie, elle va donner quelques soudures aux populations et l'État a décidé de rétrocéder entre guillemets une partie des terres aux populations qui sont un peu coincées par l'eau qui monte et par le manque de terre cultivable. Donc on va donner une partie des terres à ces populations. Et la SICOR va reprendre son exploitation ». Propos de S.M, Acteur étatique.

Le protocole d'accord : Une innovation institutionnelle fragilisant le prestige social des populations autochtones du village de Lipkilassié.

Les propriétés sociologiques de l'innovation institutionnelle (Tableau n°1) laissent entrevoir trois implications : d'abord l'inscription d'un ensemble de lignages Avikam dans une forme d'isolement relationnel et une carrière d'assisté ; ensuite, l'affaiblissement de la sociabilité familiale autour de la gestion du patrimoine foncier ; enfin, la délégitimation des règles coutumières de gestion du foncier sur la parcelle dite de SICOR.

Tableau n°1 : les propriétés sociologiques de l'innovation institutionnelle (Protocole d'accord)

INNOVATION INSTITUTIONNELLE	
PROPRIÉTÉS SOCIOLOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - l'inscription d'un ensemble de lignages Avikam dans une forme d'isolement relationnel et une carrière d'assisté - l'affaiblissement de la sociabilité familiale autour de la gestion du patrimoine foncier - la délégitimation des règles coutumières de gestion du foncier sur la parcelle dite de SICOR

Source : Enquête de terrain 2019

La poursuite de l'analyse des verbatim rend compte de la mise en relief par les populations villageoises de l'incapacité de la SICOR à impulser un développement local donc un renforcement de leur prestige social. Celles-ci soulignent la destruction d'équipement hydraulique par la SICOR, le refus de la SICOR à effectuer le replanting du verger en dépit de son vieillissement et de la destruction progressive du verger par une pathologie végétale en l'occurrence le Jaunissement Mortel du Cocotier. En effet, dans le contrat d'installation de la SICOR sur la parcelle au centre du conflit, les communautés rurales soulignent le fait que la SICOR s'était engagée à racheter leur production de coco, à installer une usine de transformation du coco en huile de coprah et à construire des infrastructures en l'occurrence un établissement scolaire et un centre de santé. Ces engagements n'ont pas été tenus par la SICOR. Les autorités coutumières interviewées soulignent qu'en dépit de la non-application des accords par la SICOR, les autorités administratives n'entreprenaient aucune action pour l'y contraindre. Face donc à cette réalité, les populations villageoises

ne pouvaient qu'entrer en conflit ouvert avec la SICOR par le sabotage de ses installations. Le verbatim ci-dessous évoque la situation :

« Avant, la PALMINDUSTRIE avait une pompe au bord de l'eau pour que la population riveraine puisse venir se servir. SICOR est venu, SICOR a supprimé tout. C'est-à-dire le bien-être de la population là, le social là, ce n'est pas son point fort. Lui, c'est pour exploiter, exploiter, c'est tout. Même le replanting là, depuis là, les champs ont commencé à mourir au lieu de replanter, non. Ce n'est pas dans son programme d'action. Lui, il faut profiter, exploiter. Prendre coco, aller vendre. Faire coco râpé, envoyer en Allemagne. Un petit sachet de coco râpé comme ça c'est 17000 francs, ce qu'il vend en Allemagne. Pendant que la population ne gagne rien. C'est ça qui révolte toute la population. Aucune usine n'a été construite ici pour employer les jeunes. Or, on a signé un protocole d'accord, il devait construire une usine ici, embaucher les jeunes gens et SICOR devait acheter les coprahs des populations villageoises. SICOR n'achète rien. SICOR n'achète rien. On est obligé d'aller chercher des acheteurs nous-mêmes pour venir acheter et ça fait des palabres, SICOR dit acheteur est venu sur son site, c'est son coco qu'on est en train de vendre. Non, des palabres à en point finir. Or dans le protocole d'accord il est dit que c'est lui qui devait acheter tous les cocos de la population villageoise. Tous les cocos qui sont situés sur un rayon de 30 km il doit tout acheter. Il ne le fait pas. Et il doit construire l'usine, l'usine n'est pas construite et il est dit dedans que sur ces closes, s'il y a une seule close qui n'est pas respectée, SICOR doit être déchargé de l'usufruit. Mais ce n'est pas appliqué et personne ne veut appliquer. C'est ça qui nous a révoltés ».

Propos de O.R, leadeur communautaire Avikam

Face à ses engagements non tenus, les responsables de la SICOR entreprirent des démarches auprès des populations visant à les rassurer comme le révèle ce qui suit :

« On se trouvait face à une négociation avec le DG de SICOR. Il rassemblait chaque fois nos parents, et il leur promettait de l'argent, je vais donner des emplois, je vais construire des centres de santé, je vais employer 500 jeunes, je vais construire des collèges. Il nous faisait croire en un lendemain meilleur. Quand il dit, il ne fait pas, quand il dit, il ne fait pas. Or les jours avancent et l'année coule. Donc les jeunes gens ont dit ok, au lieu de nous mettre ici, ici, nous allons réclamer notre terre. Ce n'est pas cocotier, notre terre. Comme on ne peut pas soulever notre terre pour venir, donc on va casser coco là, si cocotier là meurt, on va prendre notre terre. Donc c'est la SICOR qui a fait que les jeunes gens se sont défoulés sur eux. » Propos de S.A, autochtone Avikam.

Le verbatim qui suit, montre que les populations sont donc arrivées à la conclusion que la SICOR se trouve dans l'incapacité de contribuer à leurs mieux-être.

« Champs qui est là. Même 10 hectares, il ne peut pas. Je dis 10 hectares il ne pourra pas faire replanting, à plus forte raison 5000 ha. Champs-là, moi devant moi ils ont fait. Je te dis, champs que tu vois là, ce que les français ont mis dedans. Ce n'est pas petite affaire hein. Ce que les français-là ont fait, SICOR peut faire ça ? VI là, mais là-bas c'est Abidjan. Il y a tout là-bas. Il y a l'hôtel, docteur, chaque jour les gens quittaient à Lahou pour venir s'asseoir là-bas pour s'amuser. La SICOR ne peut rien faire pour nous ». Propos de R.T, leader communautaire Avikam.

La reprise de l'exploitation des terres par la SICOR est en effet conditionnée par la participation de celle-ci au développement local des communautés villageoises qui ont en partage l'île Avikam. Mais cette proposition de partage de la parcelle au centre du conflit est considérée

par les chefs de villages et les chefs de terre comme une imposition des acteurs étatiques. Ces autorités coutumières remettent en cause le fait de n'avoir pas été associés à l'élaboration du protocole d'accord. Le verbatim ci-dessous le mentionne en ces termes :

« Ils nous ont obligés à accepter le protocole d'accord. Ils nous ont obligés. SICOR pour écrire ce protocole d'accord, SICOR seul est resté avec son avocat dans leur bureau et ils ont écrit un protocole d'accord. Et ils nous envoient pour faire signer. » Propos de S.A, autochtone Avikam.

Un autre élément qui contribue à la non-adhésion des chefs coutumiers Avikam à la mise en œuvre du protocole d'accord est son non-respect par la SICOR comme le mentionne le discours ci-dessous :

« Le dernier protocole n'est pas respecté. Ils ont pris toutes les décisions en novembre 2016 et en janvier on devait commencer à payer les gens 12 millions. Jusqu'aujourd'hui rien est payé. Et ils veulent prendre terre. Ils vont prendre terre là où. Et c'est après janvier 2017 là qu'ils veulent prendre le coin. Mais l'argent, vous devez payer. Voilà pourquoi je dis qu'ils n'ont pas respecté leurs engagements. C'est ça qui fait que l'affaire est devenue comme ça. S'ils avaient respecté leurs engagements, on ne serait pas là aujourd'hui. » Propos de SO, leader communautaire Avikam.

En plus de rétrocéder des blocs de terre aux villages riverains de l'île Avikam, la SICOR s'était engagée à reverser dès la signature du protocole et chaque année la somme de 12 millions 500 mille F.CFA aux 13 villages riverains. Le non-paiement de cette somme par la SICOR depuis la signature du protocole d'accord est un point exacerbant du conflit. Cet élément produit dans les imaginaires sociaux des populations, l'idée que la SICOR n'est pas en mesure de favoriser leur développement. Aussi, la relocalisation des 13 villages en vue de créer une nouvelle sous-préfecture aux dires des populations villageoises, est-elle perçue du point de vue

de certains chefs coutumiers comme étant quelque chose d'impossible. Ceux-ci considèrent que cette promesse de relocalisation est une stratégie des acteurs étatiques qui dissimulent d'autres enjeux : « *Ils veulent créer un gros village pour que ça devienne une sous-préfecture. Je trouve que c'est du bluff* ». Propos de SO, leader communautaire Avikam.

Face à ces différents éléments bloquants les démarches visant le retour de la SICOR, les acteurs étatiques interpellent les chefs coutumiers en l'occurrence les chefs de village. Cela en vue de faire en effet, des propositions concrètes face à la situation alarmante de cercueils qui flottent sur la mer (figure n°3). Le discours qui suit rend compte de cette situation :

« Maintenant si vous pensez que vous pouvez faire une proposition parce qu'il y a quand même un problème. Nous avons les cercueils qui flottent sur la mer à cause de l'érosion côtière. Il faut qu'on fasse rapidement les délimitations des parcelles pour que la SICOR puisse reprendre ses parcelles et travailler. Cela permettra aussi de vous relocaliser et construire un nouveau cimetière. Maintenant si on arrive à faire ressortir la parcelle SICOR même si à votre niveau les négociations doivent continuer les négociations peuvent toujours continuer entre vous. Mais de l'autre côté, il faut que l'opérateur commence à travailler. C'est à ce problème que nous sommes confrontés. C'est pourquoi très longtemps, on vous a laissé le temps de faire de bonne proposition pour qu'on aille très vite. Il faut qu'on aille très vite ». Propos de PR, autorité administrative département de GRAND-LAHOU.

Figure n°3 : l'effet de l'érosion côtière sur le cimetière de Lahou-Kpanda



Source : Fisrt Magazine, 2019

Pour les acteurs étatiques, le retour de la SICOR ne doit pas être bloqué par l'indécision des chefs coutumiers à se relocaliser sur la parcelle de terre qui leur sera rétrocédée à cet effet. L'un des points importants qui orientent l'action des autorités administratives est le retour de la SICOR et de manière urgente. Face à cela, certains chefs coutumiers s'opposent car pour eux la SICOR ne s'inscrit pas dans un processus d'amélioration des conditions de vie des autochtones Avikam, comme le mentionne le verbatim suivant :

« Quelqu'un ne peut pas venir exploiter un espace et vous à coté, vous êtes pauvres comme pas possibles. Et au fur et à mesure que lui, il y a des gens qui viennent le voir, il leur dit bon, toi tu exploites ça. Après demain, il donne à un tel et ainsi de suite. Et puis nous on fait quoi. Les gens qui habitent là, à qui cela appartient, ils font quoi ? » Propos de OM, autochtone Avikam entretien n°13.

L'analyse de ce discours fait ressortir deux éléments à savoir la mise en relief de l'incapacité de la SICOR à contribuer à un développement local et la mise en location des terres par la SICOR à d'autres acteurs. Ces deux éléments constituent en particulier la cause de l'opposition des familles se considérant comme détentrices de droits coutumiers sur la parcelle. Dans le verbatim qui suit, l'on constate que les autochtones aspirent à un dédommagement au même titre que les autochtones Ebrié de la capitale économique Abidjan, tel que mentionné dans le verbatim ci-dessous :

« Même les Ebriés, chez qui on est là, chaque fois qu'on veut faire un kilomètre de route à Abidjan, il faut les payer. Sur l'impôt foncier à Abidjan, les chefs Ebrié ont une commission. Pourquoi on ne le fait pas partout et à Lahou on veut faire autre chose. » Propos de OM, autochtone Avikam.

Il faut toutefois noter que face aux hésitations des autochtones en ce qui concerne le retour de la SICOR, les autorités administratives traduisent les avantages pécuniaires qu'engendrera le retour de l'entreprise agricole au profit des villages riverains de l'île Avikam.

« Vous savez aussi que les 2500 ha qui reviennent à la SICOR, la SICOR doit vous payer des redevances. Mais si la SICOR ne reprend pas, comment la SICOR peut vous payer des redevances. C'est 12 millions 500 milles par an » Propos de PR, autorité administrative département de GRAND-LAHOU.

Face à ces tentatives institutionnelles qui militent en faveur du retour de la SICOR, les populations construisent son retour comme une volonté d'accapement de leurs terres agricoles et un déni affiché de l'existence de droits fonciers coutumiers sur la parcelle.

Discussion : L'expression de la citoyenneté locale à l'aune du pluralisme juridique en droit foncier ivoirien

Le développement touristique dans le village de Lipkilassié est conditionné par une gouvernance territoriale qui doit renforcer le prestige social des populations autochtones dudit village. Le renforcement de ce prestige social passe par la consolidation de leur sécurité foncière.

En effet, l'ensemble des résultats met en lumière le fait que les actions collectives, ayant pour effet versant le ralentissement du développement touristique dans la zone d'étude, constituent un moyen de protection des règles coutumières de gestion du foncier chez les communautés rurales Avikam et l'expression de la citoyenneté locale dans un contexte de pluralisme juridique en droit foncier ivoirien tel que le précise Aka Lamarche Aline (2019). Les résultats rejoignent les composantes conceptuelles de la citoyenneté formelle comme définies par Jacob et Le Meur (2010). En effet, pour ces auteurs, la citoyenneté locale est caractérisée par trois attributs : la question de l'appartenance, celle de la reconnaissance par les autres membres de la communauté. Cette reconnaissance étant matérialisée par l'accès à des droits fonciers. Et celle de la participation à la vie politique de la communauté. La citoyenneté locale apparaît, dès lors, comme une expression relationnelle des rapports de compétition entre acteurs coutumiers et acteurs étatiques. Sous ce rapport, l'appartenance à un lignage, la reconnaissance de droits fonciers et la participation politique sont perceptibles à travers le fonctionnement des rapports intra-lignagères.

Ainsi, la protection des règles coutumières de gestion du foncier dénote donc d'une reproduction sociale des lignages et d'une résilience face aux tentatives de diffusion d'une innovation institutionnelle caractérisée par le principe de la détention exclusive de la propriété de la *parcelle SICOR* par l'État. Sous un autre angle, le concept de socialisation primaire au sens

de Pierre Bourdieu (Thibault, 2010) permet de comprendre que dans les communautés Avikam, il est développé, chez les membres desdites communautés, un habitus juridique selon lequel les droits fonciers coutumiers ne sont pas aliénables et seuls les *ancêtres* sont propriétaires des terres. Les chefs de terre ne sont que des gestionnaires qui partagent la gestion de la terre avec les chefs de famille membre du lignage. Les chefs de famille non-membre du lignage ne peuvent détenir qu'un droit d'usage. En somme, cet habitus juridique doit être interprété comme un marqueur identitaire participant à la construction de la citoyenneté locale des membres des communautés rurales Avikam.

Références bibliographiques

- Aka Lamarche Aline, 2019, « L'accès à la terre en Côte d'Ivoire : Diversité et variabilité des pluralismes. La Revue des droits de l'homme. » Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux. N°16. <http://journals.openedition.org/revdh/7150>
- Amagou Victoire & Christian Brunin, 1974, « Le « plan cocotier » de Côte-d'Ivoire. » Oléagineux, 29e année, n° 7 pp. 359-364. <https://agritrop.cirad.fr/440193/1/ID440193.pdf>
- Jacob Jean-Pierre, & Pierre-Yves Le Meur, 2010, « Introduction : Citoyenneté locale, foncier, appartenance et reconnaissance dans les sociétés du Sud ». ResearchGate, 54 pages. https://www.researchgate.net/publication/280637659_Introduction_citoyennete_locale_foncier_appartenance_et_reconnaissance_dans_les_societes_du_Sud
- Leloup Fabienne, Laurence Moyart, & Bernard Pecqueur, 2005, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? » Géographie, économie, société 4 (Vol. 7), pages 321 à 332.
- Thibault Émilie, 2010, « Le processus de socialisation à l'égard des conceptions sociales des étudiants dans le cadre du cours de niveau collégial. » Mémoire présenté comme exigence partielle à la maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal.

Influence de la perception de l'administration fiscale et du risque encouru sur l'attitude des commerçants d'Abidjan à l'égard du paiement de l'impôt

Maurice Gnamien EKANZA, ekmaurice82@gmail.com

Département de Psychologie - Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody

Résumé :

Malgré la nécessité de l'impôt, certains citoyens ivoiriens ont tendance à dissimuler leurs biens imposables. Cette propension à ne pas payer l'impôt entrave la mobilisation des recettes fiscales et freine les capacités du gouvernement ivoirien à financer les projets d'utilité publique. Pour mieux comprendre de tel comportement, cette étude est menée pour expliquer l'attitude des commerçants à l'égard du paiement de l'impôt. A cet effet, des investigations ont porté sur 257 commerçants des deux sexes, âgés de 20 ans et plus, sélectionnés par la technique d'échantillonnage raisonné. L'analyse des résultats à travers le test de Tukey, montre que les commerçants d'Abidjan qui ont une perception dévalorisante de l'administration fiscale développent une attitude moins favorable au paiement de l'impôt que celle de ceux qui en ont une perception valorisante. En outre, les contribuables qui sous-estiment le risque personnel d'être appréhendé et puni ont une attitude moins favorable envers le paiement de l'impôt que celle de ceux qui surestiment ce risque. Il est donc primordial de prendre en compte ces facteurs dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre l'incivisme fiscal.

Mots clés : Impôt, administration fiscale, perception sociale, risque, attitude

Summary :

Despite the necessity of tax, some Ivorian citizens tend to hide their taxable assets. This propensity not to pay taxes hinders the mobilization of tax revenues and hampers the Ivorian government's ability to finance public utility projects. To better understand such behavior, this study is conducted to explain the attitude of traders towards paying tax. To this end, investigations focused on 257 traders of both sexes, aged 20 and over, selected by the purposive sampling technique. The analysis of the results through the Tukey test shows that Abidjan traders who have a demeaning perception of the tax administration develop a less favorable attitude to paying tax than that of those who have a positive perception of it. Furthermore, taxpayers who underestimate the personal risk of being apprehended and punished have a less favorable attitude toward paying tax than those who overestimate this risk. It is therefore essential to take these factors into account when implementing policies to combat tax non-compliance.

Keywords : Tax, tax administration, social perception, risk, attitude

1- INTRODUCTION

La préoccupation majeure des autorités fiscales Ivoiriennes pour faire face au défi de mobilisation d'importantes ressources internes se résume à l'agrandissement de l'assiette par le développement du civisme fiscal en Côte d'Ivoire. La mobilisation suffisante de ressources fiscales permettrait au gouvernement Ivoirien à faire face aux dépenses d'utilité publique et de réduire les inégalités sociales. Les efforts fiscaux engagés par les autorités ivoiriennes pour répondre aux attentes des populations sont contrariés par le comportement incivique fiscal de certains contribuables ivoiriens qui dissimulent leurs biens imposables. Cela est attesté par la Banque Mondiale (2019) et Afro baromètre (2021). Selon la Banque mondiale, sur la période 2012-2017, le ratio des recettes brutes de TVA décline encore de 0,3 points de PIB alors que la conjoncture économique post-crise et l'environnement plus propice aux affaires ont exercé un effet positif sur la rentabilité des entreprises. Selon l'enquête d'Afro baromètre (2021), le nombre de citoyens ivoiriens qui s'opposent à la légitimité du gouvernement de percevoir des impôts a atteint 26% en 2017, puis 35% en 2019. Selon la même enquête, le gouvernement ivoirien a perdu près de 103 milliards de FCFA en 2019. Cette propension à ne pas payer l'impôt entrave la mobilisation des recettes fiscales ; ce qui est dommageable pour le développement national. C'est en ce sens que Barilari (2000 ; p.8) souligne que « Sans impôt, pas de redistribution et de solidarité, pas de services publics, pas d'investissements dans le long terme, Bref, pas d'Etat du tout ». Pour tenter de réduire la fraude fiscale, le gouvernement ivoirien a mené plusieurs actions correctives, comme la création de brigades de contrôle TVA, la mise en place de déclaration et paiement électronique de l'impôt, du paiement de l'impôt par tranche. Cependant, Selon la banque mondiale (2019) toutes les mesures prises par les autorités fiscales du pays n'ont pas encore rapporté les résultats escomptés. L'étude de cette problématique pourrait permettre aux autorités fiscales de connaître les croyances et attitudes sous-jacentes pour mieux maîtriser le phénomène et également aider les décideurs

à établir les politiques de lutte contre la fraude fiscale. L'intérêt scientifique de cette étude réside dans la persistance du phénomène fiscal en dépit des travaux scientifiques qui portent sur la fraude fiscale.

De ce qui précède, un questionnement se pose : Comment peut-on expliquer l'attitude de rejet de l'impôt chez les contribuables ?

La théorie écologique de Gibson (1979) et la théorie interpersonnelle de Triandis (1980) apportent une réponse à cette préoccupation. Dans l'approche écologique, l'être humain est un être agissant par essence qui recherche dans son environnement les possibilités d'action lui permettant de s'adapter c'est-à-dire de produire des conduites qui vont dans le sens soit de sa survie, soit de l'atteinte de ses objectifs. Ce sont ces possibilités d'actions offertes par l'environnement et plus précisément par l'objet perçu que Gibson appelle affordance. Ainsi, lorsque les affordances offertes par un objet perçu vont dans le sens de l'adaptation de l'individu percevant, celui-ci en a une perception positive. Dans ce cas, il a tendance à faire usage de cet objet pour atteindre ses objectifs. En revanche, lorsque les possibilités offertes par un objet perçu s'opposent ou entravent l'adaptation de l'individu percevant, celui-ci en a une perception négative. Dans ce dernier cas, il a tendance à rejeter cet objet. Selon la théorie des comportements interpersonnels (Triandis 1980), le comportement a trois précurseurs immédiats : l'intention d'adopter le comportement, l'habitude et les conditions facilitant ou inhibant l'adoption du comportement. L'intention est déterminée par l'attitude, les normes sociales et les conséquences anticipées du comportement. Les principes de cette théorie impliquent que si un individu ne paie pas ses impôts, c'est parce qu'il n'a pas l'intention de les payer, pas l'habitude de les payer ou encore celui-ci est confronté à des circonstances qui ne facilitent pas le paiement de ses impôts. L'intention de ne pas payer l'impôt est à son tour déterminée par une attitude opposée au paiement de l'impôt, par des normes défavorables et par l'anticipation

de conséquences favorables pour les personnes ayant un comportement fiscal déviant.

La littérature met en exergue plusieurs facteurs explicatifs du phénomène d'incivisme fiscal. Ces facteurs peuvent néanmoins s'organiser en trois grandes catégories : les facteurs institutionnels, les facteurs socio-environnementaux et les facteurs individuels.

Les facteurs institutionnels renvoient aux déterminants liés au fonctionnement de l'administration et aux lois fiscales. Selon Bordes-Pages et al. (2008), la centralisation des services fiscaux, la lourdeur et la qualité des services administratifs, la rigidité, le manque de communication et d'informations influencent négativement la conformité fiscale. Pour l'OCDE (2019), l'allègement des formalités administratives, la transparence, le renforcement de la concertation entre contribuable et l'administration fiscale, la lutte contre la corruption des agents fiscaux et l'instauration de mécanismes de règlement des différends plus efficaces sont des leviers les plus importants pour améliorer la sécurité fiscale. Il est vrai que ce groupe de facteurs pouvait expliquer le comportement de rejet de l'impôt en Côte d'Ivoire mais, aujourd'hui, les mesures incitatives sont prises pour faciliter le paiement des impôts. Ce qui nous amène à minimiser le pouvoir explicatif de cette catégorie de facteur dans le rejet de l'impôt. La seconde catégorie de facteurs qui influencent le comportement incivique fiscal fait référence aux facteurs socio-environnementaux. Ils correspondent au contexte extra-institutionnel. Kim (2008) montre que, lorsque le gouvernement met en place des politiques de contrôle des prix des denrées alimentaires, cela augmente les ressources des contribuables et peut les inciter à contribuer aux ressources de l'Etat. Wakanga (2011) prouve que quand le pays se trouve dans une situation de crise, les contribuables rejettent l'impôt. A travers les données sur l'Afrique, l'OCDE (2013) indique le degré de civisme fiscal est plus élevé lorsque la corruption est sous contrôle. Le pouvoir explicatif de ce groupe de facteurs dans

le phénomène de déviance fiscale est sous-estimé car la conjoncture économique post-crise et l'environnement plus propice aux affaires ont exercé un effet positif sur la rentabilité des entreprises, mais la fraude persiste (Banque Mondiale, 2019). Tout porte à croire que les facteurs individuels comme les perceptions et attitudes seraient responsables du rejet de l'impôt en Côte d'Ivoire (Edosa Josué, Ehichioya et Izedonmi, 2014). Examinant les déterminants de la conformité fiscale des particuliers vivant au Nigeria, ces auteurs prouvent que les aspects psychologiques des contribuables tels que la perception et l'attitude des sujets ont un impact plus fondamental sur la conformité fiscale des particuliers. Leroy (2009) fait remarquer que le contribuable apprécie aussi l'impôt par rapport à ses représentations ou perceptions. Le choix de remplir correctement ou non ses obligations fiscales induit une subjectivité que la rationalité économique ne prend pas en compte.

Quels sont les déterminants cognitifs qui peuvent expliquer l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt chez les commerçants d'Abidjan ? Cette question, levier de cette recherche, conduit à identifier les facteurs cognitifs déterminants de l'attitude fiscale des commerçants en Côte d'Ivoire. Certains faits peuvent renseigner sur les déterminants recherchés. Par exemple, au sein de la population ivoirienne, l'on peut observer une persistance de croyance ou jugement visant à jeter l'opprobre sur l'impôt. En effet, les raisons relevées dans les opinions de la population font cas d'un sentiment d'inefficacité et de comportement non éthique des agents fiscaux et l'iniquité de l'administration fiscale, le sentiment d'injustice fiscale. Par ailleurs, la fraude fiscale est jugée par les résidents d'Abidjan comme étant un acte moins grave par rapport aux autres délits comme passer au feu rouge ou encore faire un détournement d'argent (Ekanza, 2022). La fraude fiscale n'est donc pas perçue comme étant un comportement à risque. Diomandé (2013) indique que malgré le nombre croissant de saisines et de textes fiscaux élaborés pour punir tous ceux qui ne se conforment pas aux normes fiscales, la fraude fiscale persiste en

Côte d'Ivoire. De ces différents constats qui précèdent, deux facteurs cognitifs liés respectivement à chacune de ces observations semblent pertinents dans l'explication de l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt chez les commerçants d'Abidjan. Il s'agit de la perception de l'administration fiscale et de la perception du risque personnel encouru. En quoi ces facteurs peuvent-ils déterminer l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt chez les commerçants d'Abidjan ?

L'intérêt accordé à la perception de l'administration fiscale dans l'explication de l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt peut s'expliquer par les faits. En effet, l'administration fiscale joue un rôle primordial dans la conformité fiscale. Elle est l'interface entre l'impôt et les assujettis. L'image que revêt l'administration fiscale pour les contribuables à une incidence significative sur la conformité fiscale. L'étude de l'OCDE (2013) apporte des éléments de preuve dans le choix de cette variable comme paramètre pouvant expliquer l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt en Côte d'Ivoire. Cette organisation révèle que les personnes ayant confiance en l'administration fiscale de leur pays ont un civisme fiscal plus élevé que celles qui n'en ont pas confiance. Artawan, Widnyana et Teja-Kusuma (2020) montrent dans une étude en Indonésie que la perception du service fourni par l'administration fiscale, la satisfaction et la confiance des contribuables ont des impacts considérables sur la conformité fiscale. L'enjeu analytique accordé à la perception du risque personnel d'être appréhendé et puni par l'administration fiscale comme variable explicative plausible de l'attitude des commerçants à Abidjanais à l'égard du paiement de l'impôt a pour point d'ancrage certaines observations. La législation fiscale ivoirienne donne à l'administration fiscale le pouvoir de contrôle et prévoit aussi des mesures spéciales (sanctions) pour lutter contre la fraude fiscale. Pour assurer sa mission de contrôle, l'administration dispose d'un certain nombre de moyens : droit de visite et de saisie (articles 12 du LPF). Malgré ces dispositions légales, les pratiques frauduleuses comme les achats et les ventes de produits sans facture, les importations et exportations

fictives, l'existence de commerces fictifs, continuent à une grande échelle au sein de la population ivoirienne.

En définitive, après un exposé de motifs qui militent en faveur du choix des variables, la perception de l'administration fiscale et la perception du risque personnel encouru dans la présente étude, il est nécessaire d'émettre certaines hypothèses en fonction des objectifs fixés. L'objectif général est d'expliquer l'attitude des commerçants d'Abidjan à l'égard du paiement de l'impôt à partir de la perception de l'administration fiscale et du risque personnel d'être appréhendé et puni. Le premier objectif spécifique est d'analyser l'impact de la perception de l'administration fiscale sur l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt et le deuxième est de d'examiner l'effet de la perception du risque personnel d'être appréhendé et puni sur l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt.

A la suite des objectifs émis, nous pouvons formuler les hypothèses suivantes :

Hypothèse Générale :

La perception de l'administration fiscale et du risque personnel encouru influencent significativement l'attitude des commençants d'Abidjan à l'égard du paiement de l'impôt.

H₁ : Les commerçants qui ont une perception dévalorisante de l'administration fiscale développent une attitude moins favorable vis-à-vis du paiement de l'impôt que celle de ceux qui en ont une perception valorisante.

H₂ : Les commerçants qui sous-estiment le risque personnel d'être puni par l'administration fiscale ont une attitude moins favorable envers le paiement de l'impôt que celle de ceux qui surestiment ce risque personnel.

La vérification de ces hypothèses nécessite que l'on définisse une démarche méthodologique adaptée. Cette méthodologie permettra de mettre les hypothèses à l'épreuve des faits avant de s'attacher à l'analyse et à l'interprétation des résultats qui seront obtenus.

2- METHODOLOGIE

2.1- Description des variables

Les hypothèses émises dans ce travail mettent en relation deux types de variables : les variables indépendantes et la variable dépendante.

2.2- Variables indépendantes

Deux variables indépendantes sont considérées dans ce travail :

- la perception de l'administration fiscale ;
- et la perception du risque personnel encouru d'être puni.

La perception de l'administration fiscale correspond à une évaluation du fonctionnement de l'administration fiscale, de ses actions et de son rapport aux contribuables. Il s'agit d'une variable de nature qualitative présentant deux modalités :

- La perception dévalorisante de l'administration fiscale ;
- La perception valorisante de l'administration fiscale.

On parle de « perception dévalorisante de l'administration fiscale » lorsque le sujet a tendance à croire que les agents des services des impôts sont corrompus, les lois fiscales ne sont pas claires, il n'y a pas d'équité dans le montant d'impôt à payer et que les recettes fiscales ne profitent pas à tous les résidents de la Côte d'Ivoire.

En revanche, on parle de « perception valorisante de l'administration fiscale » lorsque l'individu est enclin à penser que les agents des services des impôts sont intègres, les lois fiscales sont compréhensibles, il y a une équité dans le montant d'impôt à payer et que les recettes fiscales bénéficient à l'ensemble des résidents de la Côte d'Ivoire. Cette variable est mesurée à l'aide de l'échelle de l'équité du système fiscal empruntée à Giray, Gerçek et Aydoğdu (2015) dont les items sont constitués des opinions portant sur l'administration fiscale. Cette échelle est appropriée dans le cadre de notre étude au regard des opinions qui constituent celle-ci.

La perception du risque personnel encouru est la deuxième variable indépendante prise en compte dans cette étude. La perception du risque personnel encouru est l'évaluation que fait le sujet des possibilités élevées ou faibles qu'il a d'être appréhendé et sanctionné par l'administration fiscale s'il ne se conforme pas aux règles fiscales. Cette variable est de nature qualitative avec deux modalités :

- sous-estimation ou minimisation du risque personnel encouru ;
- surestimation ou amplification du risque personnel encouru.

On parle de « sous-estimation du risque personnel encouru » lorsque le sujet estime avoir de faibles possibilités d'être appréhendé et sanctionné par l'administration fiscale même s'il viole les lois fiscales. Par contre, on parle de « surestimation du risque personnel encouru » lorsque l'individu juge avoir de fortes chances d'être appréhendé et puni par l'administration fiscale, s'il fait le moindre écart aux lois fiscales. La mesure de

cette variable est obtenue en demandant au sujet, à l'aide de l'échelle hypothétique de conformité fiscale empruntée à Palil (2010), de juger de sa probabilité d'être appréhendée et sanctionnée s'il ne paie pas ses impôts. Cette échelle est adaptée dans le cadre de notre étude au regard des items qui la constituent.

2.3- Variable dépendante : l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt

Cette étude examine une seule variable dépendante : l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt. Cette attitude traduit une prédisposition mentale du sujet à être plus ou moins favorable au paiement de l'impôt. Elle englobe un ensemble de croyances, de sentiments et d'intentions tendant à montrer la plus ou moins forte inclination ou aversion des résidents d'Abidjan vis-à-vis du paiement de l'impôt.

Cette variable est de nature quantitative et sera mesurée à l'aide de l'échelle de conformité fiscale de Kirchler et Wahl (2010). Cette échelle est de type Likert en 4 points allant de « pas du tout d'accord » à « tout à fait d'accord ». Les scores sur cette échelle varient en théorie de 19 à 76. La note 19 caractérise l'attitude la plus défavorable au paiement de l'impôt, tandis que le score 76 décrit l'attitude la plus favorable au paiement de l'impôt. En d'autres termes, plus le score d'un sujet tend vers 19, plus celui-ci est opposé au paiement de l'impôt. Par contre, plus le score du sujet tend vers 76, plus ce dernier est favorable au paiement de l'impôt.

2.4- Échantillonnage

L'échantillonnage a pour but d'indiquer les procédures mises en œuvre pour sélectionner les sujets enquêtés. Notons que la ville d'Abidjan a été choisie pour mener cette étude. Capitale économique de la Côte d'Ivoire,

pays de l'Afrique de l'Ouest, Abidjan est la ville la plus importante de la Côte d'Ivoire sur le plan démographique, urbain, économique, social et culturel. A l'instar de nombreux pays en voie de développement, l'économie informelle constituée de nombreux « petits métiers », occupe une grande partie de l'activité économique de la ville d'Abidjan (INS, 1998). En effet, plus de la moitié (50,5%) des emplois indépendants non agricoles sont concentrés à Abidjan. Ils représentent 99% de l'ensemble des emplois indépendants informels quelle que soit la caractéristique sociodémographique. Le choix des participants s'est fondé sur la méthode d'échantillonnage par choix raisonné. Les critères de sélection sont les suivants : être propriétaire d'un commerce, l'activité doit avoir au moins deux années d'existence dans la ville, avoir un niveau d'étude secondaire et un âge supérieur ou égale à 20 ans. Tenant compte des critères ci-dessus énumérés, 257 propriétaires de commerces issus des dix (10) communes d'Abidjan ont participé à l'étude. Parmi les répondants, 149 sont de sexe masculin et 108 de sexe féminin. En ce qui concerne l'âge, 35% avaient entre 20 et 30 ans ; 40% entre 31 et 40 ans ; 18% entre 41 et 50 ans ; 6% entre 51 et 60 ans ; 1% au-dessus de 60 ans. Aussi, 30% ont eu un niveau de la classe de 4^{ème} ; 39% avaient un BEPC ; 9% ont un niveau de second cycle du secondaire 22% ont un Baccalauréat. 48% des répondants ont déclaré avoir entre 25 ans d'existence ; 40% ont entre 6 et 10 ans d'existence et 12% au-dessus de 10 années d'existence.

2.5- Instrument d'enquête

Dans le cadre d'une étude quantitative, l'instrument le mieux adapté est le questionnaire. Le questionnaire de cette étude est structuré en cinq (04) axes. Le premier axe est consacré à la mesure des variables parasites, les quatre (03) autres parties correspondent respectivement à l'échelle de la perception de l'administration fiscale, l'échelle de la perception du risque personnel encouru et l'échelle d'attitude à l'égard du

paiement de l'impôt. La perception du risque personnel encouru, la perception de l'administration fiscale et l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt sont mesurées respectivement au moyen de l'échelle hypothétique de conformité fiscale de Palil (2010), de l'échelle de l'équité du système fiscal de Giray, Gerçek et Aydoğdu (2015), et de l'échelle de conformité fiscale de Kirchler et Wahl (2010). L'échelle de la perception du risque personnel encouru est une échelle de type Likert en cinq (05) points allant de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord ». Les scores varient de 23 à 115 points. Le score 23 indique la sous-estimation du risque perçu (le sujet croit qu'il a assez de chances de ne pas se faire prendre et sanctionné) et le score 115 traduit la surestimation du risque perçu (le sujet pense que la probabilité de se faire prendre et d'être sévèrement sanctionné est très élevée). Cette échelle mesure huit (08) dimensions dont le Soulagement personnel avec un Alpha de Cronbach de 0.731, les Sanctions avec un Alpha de Cronbach de 0.752, la Probabilité d'être audité avec un Alpha de Cronbach de 0.707, la Perception de justice et d'équité avec un Alpha de Cronbach de 0.512, le Groupe de référence avec un Alpha de Cronbach de 0.869, le Rôle de l'administration fiscale avec un Alpha de Cronbach de 0.562 et l'Ethique avec un Alpha de Cronbach de 0.830. L'Alpha de Cronbach pour 5 constructions sur 8 était supérieur à 0.700 tandis que les 3 autres supérieurs à 0.500, ce qui suggère que l'instrument utilisé était valide et d'une grande fiabilité.

La mesure de la perception de l'administration fiscale a été effectuée au moyen de l'échelle de l'équité du système fiscal empruntée à Giray, Gerçek et Aydoğdu (2015). Il s'agit d'une échelle de type Likert en cinq (05) points allant de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord ». Les scores varient de 18 à 90 points. Le score 18 traduit la perception d'équité du système fiscal (satisfaction du traitement de l'administration fiscale) et le score 90 indique la perception d'iniquité du système (insatisfaction du traitement de l'administration fiscale). L'exploration de

l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt a été possible grâce à l'échelle de conformité fiscale empruntée à Kirchler et de Wahl (2010). Elle est de type Likert en quatre (04) points allant de « pas du tout d'accord » à « tout à fait d'accord ». Les scores varient de 20 à 80 points. L'attitude globale est mesurée à travers 20 items. A chaque item correspond 4 types de réponse : « pas du tout d'accord », « pas d'accord », « d'accord », « tout à fait d'accord ». Cette échelle comporte deux (02) facteurs et mesure cinq (05) dimensions. Le premier facteur est la conformité fiscale volontaire (Alpha 0,89) et le deuxième facteur est la conformité fiscale forcée (Alpha 0,78). La variance expliquée est de 52.89 %. La première dimension traite de l'engagement au paiement de l'impôt avec un Alpha de Cronbach de 0,88. La deuxième dimension se rapporte à l'adhésion au paiement de l'impôt avec un Alpha de Cronbach égale à 0,78. La troisième dimension mesure la résistance au paiement de l'impôt avec un Alpha de Cronbach de 0,81. La quatrième dimension réfère au désengagement au paiement de l'impôt avec un Alpha de Cronbach égale à 0,49 et la dernière dimension traite évalué le jeu de décèlement des défaillances du système fiscal dont l'Alpha de Cronbach est de 0,69. L'échelle de l'attitude fiscale a un Alpha de Cronbach de 0,81. Il s'agit des instruments aux propriétés psychométriques établies.

2.6- Administration du matériel

La passation du questionnaire s'est faite sur l'ensemble des 10 communes d'Abidjan. Le questionnaire est remis directement en main propre à chaque répondant de façon volontaire pour être rempli. Avant le début de la passation, nous donnons toutes les consignes préliminaires à l'enquêté. La passation est autonome c'est-à-dire l'enquêté remplit seul le questionnaire pour une durée de 20 à 25 minutes en présence de l'enquêteur qui se met à une certaine distance pour ne pas influencer les réponses de celui-ci. Nous commençons toujours par le rassurer sur le cadre, l'objet et les objectifs de cette enquête et l'anonymat relatif aux réponses fournies. Cependant certains sujets qui ne croient pas en nos explications refusent

la passation. Ils pensent que nous sommes des envoyés du pouvoir et de l'administration fiscale et donc cette enquête serait un moyen pour les autorités fiscales de pouvoir détecter les fraudeurs afin de les punir. A la fin de la passation, nous invitons le sujet lui-même à vérifier qu'il n'a omis aucune question avant la restitution du questionnaire. Nous avons obtenu au total 257 questionnaires exploitables.

3- RESULTATS

Les différents résultats de cette recherche tiennent compte des différentes hypothèses émises. Ils sont d'une part, relatifs à la relation entre la perception de l'administration fiscale et l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt et, d'autre part, entre la perception du risque et l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt. Pour atteindre ces objectifs, nous avons pratiqué l'analyse de la variance multivariée dont les résultats globaux sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Synthèse des résultats de l'analyse de variance

Sources de la variation		Somme des carrés	Ddl	Carré moyen	F	Significativité (Pr > F)
Variance Intergroupe	Perception de l'administration fiscale (A)	63,086	1	63,086	$F_A = 4,101$	$\leq 0,01$
	Perception du risque personnel d'être appréhendé et puni(C)	141,040	2	70,520	$F_c = 4,584$	$\leq 0,01$
Variance résiduelle		6076,754	255	15,384	-	-
Variance totale		6352,760	257	-	-	-

Ce tableau permet d'isoler deux niveaux de résultats liés aux effets des deux variables indépendantes c'est-à-dire la perception de l'administration fiscale et la perception du risque personnel d'être appréhendé et puni sur l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt.

3.1- Perception de l'administration fiscale et attitude à l'égard du paiement de l'impôt

L'indice de Snedecor $F_B = 4,101$ est significative au risque d'erreur 1%. Cela prouve que la perception de l'administration fiscale chez les commerçants d'Abidjan influence leur attitude à l'égard du paiement de l'impôt. Le test d de Tukey permet de comparer les scores moyens d'attitude à l'égard du paiement de l'impôt selon la perception de l'administration fiscale.

Tableau 2 : Comparaisons des scores moyens d'attitude à l'égard du paiement de l'impôt selon la perception de l'administration fiscale

Contraste	Différence	Différence standardisée	Valeur critique	Pr > Diff	Significatif
Perception valorisante de l'administration fiscale vs Perception dévalorisante de l'administration fiscale	-0,985	-2,226	1,966	0,027	oui
Valeur critique du d de Tukey :		2,78			

**Tableau 3 : Synthèse des comparaisons multiples par paires
pour Perception de l'administration fiscale (Tukey (HSD))**

Modalité	Moyennes estimées	Erreur standard	Borne inférieure (95%)	Borne supérieure (95%)	Groupes
Perception dévalorisante de l'administration fiscale	36,213	0,257	35,577	36,874	A
Perception valorisante de l'administration fiscale	35,544	0,317	34,921	36,167	B

Les deux tableaux ci-dessus montrent que le niveau moyen d'attitude des contribuables qui ont une perception dévalorisante de l'administration fiscale ($m_B = 36,213$) est significativement supérieur à celui des sujets qui en ont une perception valorisante ($m_A = 35,544$). Cela est confirmé par la valeur critique du d de Tukey = 2,78.

Ces résultats corroborent notre première hypothèse de travail qui stipule que les commerçants qui ont une perception négative de l'administration fiscale ont une attitude plus défavorable à l'égard du paiement de l'impôt que celle de leurs pairs qui en ont une perception positive. Cela s'explique par le fait que la plupart des sujets tiennent compte des actions de l'administration fiscale dans leurs motivations intrinsèques à payer leurs impôts. Les commerçants qui ont une perception négative des actions de l'administration fiscale sont ceux qui ont tendance à mettre en cause le bon fonctionnement de l'administration fiscale. Ils estiment que les lois ne sont pas claires ni compréhensibles, la somme payée n'est pas profitable à tout le monde et qu'il y a une iniquité et une illisibilité dans le montant à payer. L'administration fiscale n'est pas digne de confiance et ses

agents sont corrompus. Dans ce cas le contribuable est réticent au paiement de ses impôts. En revanche, si le contribuable a une perception positive de l'administration fiscale, les lois lui sembleraient compréhensibles et claires. Il pense aussi que l'impôt payé à l'administration fiscale profite à tous, l'administration fiscale donne des informations sur ce que veulent les contribuables même si souvent les contribuables pensent que les agents fiscaux sont corrompus. Dans ce deuxième cas, le sujet sera clairement plus favorable au paiement de l'impôt. La théorie écologique de la cognition sociale permet de mieux comprendre cette analyse. Aujourd'hui, les Ivoiriens rencontrent quotidiennement d'énormes difficultés financières, cherté de la vie, chômage, corruption. Avoir un emploi est un casse-tête pour les jeunes diplômés. La voie est donc ouverte à la création de petits métiers qui leur permettraient de survivre. Le refus des ceux-ci de passer de l'informelle aux activités formelles ou encore de quitter le désordre social se comprend comme moyen ou expression de revendication citoyenne. Le comportement incivique des contribuables est une forme de lutte, une manière de déconstruire l'ordre dominant et un affrontement des élites dirigeantes qui se sont accaparés des ressources et biens publics. L'incivisme fiscal apparaît alors comme un moyen de lutte pour survivre. Pour certains, la fraude leur permet de maximiser leurs gains afin de pouvoir prendre en charge leurs familles. L'incivisme fiscal apparaît ici comme un moyen pour rétablir l'équilibre et la justice sociale.

3.2- perception du risque encouru et attitude à l'égard du paiement de l'impôt

L'indice de Snedecor $F_B = 4,584$ est significative au risque d'erreur 1%. Cela montre que la perception du risque personnel d'être appréhendé et puni chez commerçants d'Abidjan a un impact sur leur attitude fiscale commerçants d'Abidjan influence leur attitude à l'égard du paiement de l'impôt. Le test d de Tukey permet de comparer les scores

moyens d'attitude à l'égard du paiement de l'impôt selon la perception du risque encouru. Les tableaux ci-dessous présentent l'application de ce test.

Tableau 4 : Comparaison des scores moyens d'attitude à l'égard du paiement l'impôt en fonction de la perception du risque personnel encouru.

Perception risque1 / Tukey (HSD) / Analyse des différences entre les modalités avec un intervalle de confiance à 95% (Attitude à l'égard de l'impôt) :

Contraste	Différence	Différence standardisée	Valeur critique	Pr > Diff	Significatif
Perception valorisante de l'administration fiscale vs Perception dévalorisante de l'administration fiscale	-1,419	-3,021	2,353	0,008	oui
Valeur critique du d de Tukey :		3,327			

Tableau 5 : Synthèse des comparaisons multiples par paires pour Perception risque1 (Tukey (HSD)) :

Modalité	Moyennes estimées	Erreur standard	Borne inférieure (95%)	Borne supérieure (95%)	Groupes
Perception dévalorisante de l'administration fiscale	36,723	0,405	35,927	37,519	B
Perception valorisante de l'administration fiscale	35,304	0,273	34,767	35,841	A

Le score moyen d'attitude à l'égard du paiement de l'impôt des individus qui minimisent le risque personnel encouru ($m_B=36,723$) est significativement plus élevé que celui de sujets qui surestiment ce risque ($m_A=35,304$). Cela est confirmé par la Valeur critique du d de Tukey = 3,327 significative indiquée dans le tableau ci-dessus. Nous constatons, à l'issue de ces comparaisons, que notre deuxième hypothèse de travail est vérifiée. Ainsi, les individus qui sous-estiment le risque personnel d'être appréhendés et punis ont une attitude plus défavorable au paiement de l'impôt que celle de ceux qui surestiment ce risque personnel.

L'explication de ce résultat repose sur le fait que le contribuable évalue le risque auquel il est exposé sur la base des nuisances. Les conséquences des activités risquées peuvent être à la fois positives et négatives. Elles prennent en compte la référence à des valeurs mixtes. Dans toute situation où il est présent, le risque n'est accepté que parce que l'activité qui le crée permet d'atteindre des objectifs positifs ou souhaités. Tous les risques ne sont pas perçus ou redoutés de la même manière à l'intérieur d'une communauté ou d'une communauté à une autre. L'acceptation du risque évolue donc en fonction de différents éléments qui peuvent être liés à l'évolution des connaissances, l'évolution des lois, des mentalités, des positions et responsabilités dans l'organisation et le rapport au risque, le degré d'exposition, la croyance etc. (Cadet et Kouabéan, 2005). Le contribuable évalue, en fonction de ses objectifs, le « pour » et le « contre » lorsqu'il est en situation de payer l'impôt, avant de se conformer ou non à la législation fiscale. L'évaluation du risque personnel que le contribuable encoure est lié au jugement personnel qu'il fait des possibilités élevées ou faibles d'être appréhendé et sanctionné. Dans cette évaluation du risque, l'individu met en avant ses connaissances sur les conséquences de la déviance fiscale. Lorsqu'un contribuable sous-estime le risque personnel, il croit que la probabilité pour qu'il puisse être appréhendé et sanctionné est faible s'il ne se conforme pas aux lois fiscales. Ainsi, ce sujet juge l'administration fiscale comme étant une institution ayant une capacité

limitée d'enquêter sur toutes les activités des populations. De plus, les personnes de son entourage qui ont été appréhendées n'ont jamais été sanctionnées. Le manque de sanction, la capacité limitée de contrôle et même la possibilité de corrompre les agents fiscaux permettent aux sujets de sous-estimer le risque personnel. L'impunité en Côte d'Ivoire a renforcé chez les contribuables le comportement d'incivisme vis-à-vis de la législation fiscale. En revanche, lorsque le contribuable surévalue le risque personnel d'être appréhendé et sanctionné par l'administration fiscale, il a tendance à estimer qu'il a très peu de chance d'échapper aux contrôles et la probabilité de se faire prendre et punir est énorme s'il ne se conforme pas aux normes fiscales. Dans ce cas, le sujet croit en la capacité de l'administration fiscale de détecter plus facilement les fraudeurs, croit aussi que l'administration fiscale fait peur, les amendes sont trop lourdes et que le montant de l'amende à payer n'est pas négociable. Cela explique le fait que le sujet soit plus motivé à payer son impôt.

La théorie du comportement interpersonnel de Triandis (1980) nous permet d'approfondir cette analyse. Cette théorie soutient que les contribuables évaluent deux types de conditions avant d'adopter ou non des comportements inciviques fiscaux. Les conséquences négatives des actes répréhensibles susceptibles de présenter un risque énorme représentent les conditions inhibitrices, celles qui dissuadent, freinent le passage à l'acte. Cependant, les événements qui donnent lieu à des conséquences positives c'est-à-dire des retombées avantageuses aux contribuables sont celles qui facilitent l'adoption du comportement. A la fin de l'évaluation, lorsque les conditions inhibitrices sont minimisées, les contribuables s'engagent à adopter le comportement incivique fiscal. A l'opposé, les possibilités pour que des contribuables soient sanctionnés, punis ou d'écoper d'une amende et / ou d'un emprisonnement sont presque nulles. Cela signifie tout simplement que les individus adoptent le comportement incivique fiscal lorsqu'ils croient que les gains (avantages ou intérêts) reçus sont supérieurs aux pertes (inconvenients ou peines) qu'ils en tireraient.

4- Discussion

L'objectif qui préside à la réalisation de cette étude était de savoir si l'attitude des commerçants d'Abidjan à l'égard du paiement de l'impôt varie selon leur perception de l'administration fiscale et du risque personnel d'être appréhendé et puni. Les résultats indiquent premièrement que les commerçants qui ont une perception dévalorisante de l'administration fiscale développent une attitude moins favorable vis-à-vis du paiement de l'impôt que celle de ceux qui en ont une perception valorisante. Deuxièmement, commerçants qui sous-estiment le risque personnel d'être appréhendé et puni par l'administration fiscale ont une attitude moins favorable envers le paiement de l'impôt que celle de ceux qui surestiment ce risque personnel encouru. Le premier résultat de cette étude rejoint la conclusion de l'étude de Jayawardane (2016) qui montre que la perception d'iniquité de l'administration fiscale favorise la non-conformité fiscale des contribuables de Colombo. Ces résultats concordent avec ceux de López-Castellano (2020) qui attribuent la non-conformité fiscale des Marocains à la perception négative de l'administration fiscale. Les principaux points de divergence entre l'étude que nous avons entreprise et celles de Jayawardane (2016) et López-Castellano (2020) ont trait à l'échantillon et surtout à la méthode d'approche du phénomène.

Le dernier résultat de notre étude concorde avec celui de Deyganto (2018) qui prouve que la probabilité d'être audité est un facteur clé influençant l'attitude de conformité volontaire des contribuables vis-à-vis du système fiscal. L'étude de Coetzee (2019) montre également l'efficacité des pénalités fiscales dans le changement comportemental des contribuables Sud-Africains. En définitive, dans cette partie, il ressort de l'examen de notre résultat par rapport à ceux présentés, que la conclusion de notre étude est en accord avec celles des travaux réalisés avant le nôtre. Malgré ces convergences, notre étude se distingue de celles des auteurs exposés.

Alors que nous analysons le phénomène avec une approche psychosociale, la plupart des études ont approché la conformité fiscale avec des méthodes économiques.

Conclusion

La réalisation de cette étude visait à examiner l'effet de la perception de l'administration fiscale et du risque encouru sur l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt chez les commerçants d'Abidjan. Pour atteindre ces objectifs, une enquête par voie de questionnaire est conduite sur un échantillon de 257 propriétaires de commerce à Abidjan, sélectionnés par la technique d'échantillonnage raisonné. L'analyse de la variance multivariée et le test de Tukey sont employés pour mettre en exergue l'impact de ces variables explicatives sur l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt. Les résultats de cette étude prouvent que nos objectifs sont atteints et les deux hypothèses de travail émises sont corroborées par les faits. Premièrement, les individus qui ont une perception dévalorisante de l'administration fiscale développent une attitude moins favorable au paiement de l'impôt que ceux qui en ont une perception valorisante. Deuxièmement, les commerçants qui sous-estiment le risque personnel d'être appréhendés et punis ont une attitude moins favorable au paiement de l'impôt que ceux qui surestiment ce risque personnel. Ces résultats auxquels nous sommes parvenus pourraient aider à élaborer des programmes de sensibilisation plus efficaces en vue de réduire significativement les conduites de déviance fiscale. Les structures ayant pour mission de lutter contre ce phénomène en Côte d'Ivoire disposent de facteurs additionnels auxquels elles pourraient se servir pour intervenir plus efficacement. Le problème d'incivisme fiscal étant d'abord et avant tout cognitif, les autorités politiques et administratives doivent associer les psychologues dans l'élaboration des stratégies de campagne de sensibilisation pour agir efficacement contre l'incivisme fiscal.

Références bibliographiques

- Artawan, I . G . P., Widnyana, I . W., & Teja-Kusuma, I . G . A., 2020, « The Effect of Service Quality to Build Taxpayer Trust and Satisfaction on Increasing Taxpayer Compliance in Gianyar Regency»; *International Journal of Contemporary Research and Review*, 11, p.21868-21883. 9
- Banque Mondiale, 2019, Côte d'Ivoire : Relever le défi de la mobilisation fiscale, étude sur la politique fiscale en Afrique de l'Ouest.
- Barilari, A., 2000, *Le consentement à l'impôt*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Bordes-Pages, G., Valérie de BREM, Champeaux, N., Chantrel, G., Fayol, F., Julienne, D., Magniet, P., Marsin, D., Moray, Y. M., Steinberg, H., Turc, J., & Vasquez, M., 2008, «Le civisme fiscal : entre valeur républicaine et outil de recouvrement», *la revue du trésor*, 6, p.428 – 436.
- Cadet, B., & Kouabenan, D. R., 2005, « Evaluer et mobiliser les risques : Apports et limites de différents paradigmes dans le diagnostic de sécurité », *Le travail humain*, 68, p.7-35.
- Coetzee, W., 2019, *Are tax penalties effective in combatting tax avoidance ?*, University of Pretoria, Sud Africains.
- Deyganto, K. O., 2018, « Factors Influencing Taxpayers' Voluntary Compliance Attitude with Tax System: Evidence from Gedeo Zone of Southern Ethiopia », *Universal Journal of Accounting and Finance*, 6, p.92-107. 3.
- Diomande, G. S. H., 2013, *La fraude fiscale au niveau de la Taxe sur la Valeur Ajoutée en Côte d'Ivoire*, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan
- Edosa-Josué, A., Ehichioya, I., & Izedonmi, C., 2014, *Déterminants de la conformité à l'Université du Bénin*, Nigéria.
- Ekanza, M. G., 2022, *Déterminants psychosociaux de l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt chez les résidents d'Abidjan âgés de 18 ans et plus*, Université Félix Houphouët Boigny Abidjan
- Gibson, J. J., 1979, *The ecological approach to visual perception*, Hillsdale, NJ, Lawrence Erlbaum Associates.

- Giray, F., aydođdu, C. & Gerçek A., 2015, Factors determining taxpayers' perception towards tax fairness: the structural equation model for turkey. *International journal of economics and finance studies*, 1, p.1309-8055. 7.
- Institut National de Statistique, 1998, « Recensement Général de la Population et de l'Habitat », Tome 1, p.10-18.3.
- Jayawardane, D., 2016, « Attitude des contribuables et décision de conformité fiscale au Sri Lanka « fiscal », *Revue internationale des arts et du commerce*, 5, p.124 – 135.2.
- Kim, S., 2008, « Does political intention affect tax evasion? » *Journal of Policy Modeling*, 30, p. 401- 15.3.
- Kirchler, E., & Wahl, I., 2010, « Tax compliance inventory TAX-I: Designing an inventory for surveys of tax compliance », *Journal of Economic Psychology*, 31, p.331–346.
- Leroy, M., 2009, « La sociologie fiscale, Socio-logos », *Revue de l'association française de sociologie*, URL : <http://socio-logos.revues.org/2278>. Consulté le 21 septembre 2017.
- López-Castellano, F., 2020, « Tax culture, voluntary compliance and social justice: Perceptions from Moroccan citizenship », *Journal of Business and Social Science Review*, 1, p. 66-72.6.
- OCDE, 2019, *Quels sont les déterminants du civisme fiscal ?*, Document de consultation publique, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE, 2013, *Tax and Development: Aid Modalities for Strengthening Tax Systems*. Nathan Associates Inc.
- Palil, M. R., 2010, *Tax knowledge and tax compliance determinants in self assessment system in Malaysia*, University of Birmingham, Birmingham.
- Triandis .H. C., 1980, *Values, attitude and personal behavior, Beliefs, attitudes and values*. Nebraska, university of Nebraska Press.
- Wakanga, O., 2011, *L'incidence de la fraude fiscale sur l'économie centrafricaine*, Université de Bangui, Centrafrique

Introduction

Souvent, les systèmes successoraux sont le processus de multiples actions et faits sociaux qui régissent les sociétés, surtout en milieu rural africain. En effet, les systèmes successoraux dans la société rurale ivoirienne nous introduisent au cœur des réalités fondamentales qui déterminent la consolidation, la cohésion et le développement économique et social de ces entités africaines.

Par ailleurs, ces systèmes touchent à la vie quotidienne des populations, au point où, la succession mérite d'être étudiée dans son rapport à l'organisation et au fonctionnement de la société. Pour fait, le système successoral des Agni-Ashanti de Côte d'Ivoire révèle que, le matriarcat est « *considéré par les anciens comme un legs sacré du passé, et par les plus jeunes comme le plus sérieux obstacle sur la voie du progrès économique et social* » AMON D'Aby (1960). Après l'indépendance, la Côte d'Ivoire a opté pour l'économie de marché, d'où le libéralisme économique. Cette option est contraire à l'économie de subsistance caractérisant la société ivoirienne précoloniale. Ce choix exige aux autorités ivoiriennes la définition des rapports sociaux qui lui sont spécifiques, au risque de poser obstacle au développement économique du pays, YACÉ Philippe (1984). A ce sujet, YACÉ (op, cit) soutient que « *les règles qui commandent les rapports des particuliers entre eux, c'est-à-dire le droit privé, ont pris dans notre pays un retard considérable par rapport aux structures politiques mises en place. Si ce retard s'accroissait, il serait un frein au développement économique* ».

En condamnant la dot pour donner à la femme sa liberté et sa dignité, la politique successorale ivoirienne a élaboré la loi n°64 - 379 du 07 Octobre 1964 relative au mariage et à la famille, interdisant la polygynie. Cette loi mentionnait également que, « *En matière successorale, sont héritiers désormais les enfants du défunt à l'exclusion de toute autre personne* », OBLE (op,cit). Elle vient bouleverser l'ordre des systèmes

successoraux traditionnels, aussi bien dans les sociétés matrilineaires que patrilinéaires. Car, « *dans les deux systèmes, ce sont les frères du défunt qui constituaient le premier ordre d'héritiers. Ce n'est qu'à leur défaut que le fils du défunt est appelé à la succession dans les sociétés patrilinéaires, les neveux, fils de la sœur dans les sociétés matrilineaires* » OBLE (op, cit). Le constat est que cette nouvelle loi marquait clairement la rupture d'avec les pratiques sociales traditionnelles concernant l'économie, le mariage et surtout la succession : objet de notre étude.

DÉDY Seri et TAPÉ Gozé (1995) soutiennent à propos du mariage que, « *Malgré la loi du 24 octobre 1964 interdisant la polygynie et la filiation de type matrilineaire, près de la moitié (42,70%) des foyers sont polygames et 72% des gens se marient selon la coutume* ». OBLE affirme également que, concernant les règles relatives à la succession, « *la majorité de la population ne les admettent pas et s'opposent à leur application* ». L'économie, le mariage et la succession ou les systèmes successoraux étant des faits sociaux, lesquels obéissent à des règles s'accordant avec les objectifs et la vision spécifique de la société où elles se pratiquent, influencent également cette même société d'une manière ou d'une autre, selon les modifications ou les changements apportés à ces valeurs sociales. D'où des bouleversements se sont opérés au niveau des systèmes successoraux traditionnels à *Doroubé* en pays *bété* de Côte d'Ivoire qui justifient cette étude. Pour conséquences, cette loi a créé deux (2) types de catégories d'héritiers à *Doroubé* : les héritiers coutumiers (selon la tradition *bété*) et les héritiers (modernes) selon la loi de 1964 ou les "nouveaux héritiers", avec des cadres de référence différents.

Tout ce qui précède montre clairement que le monde rural africain en général et le pays *bété* de *Doroubé* (en Côte d'Ivoire) en particulier, ne sont pas épargnés par cette situation. C'est pourquoi l'étude s'intéresse particulièrement aux réalités sociales liées à la pratique des systèmes

successoraux dans cette localité à la lumière d'un certain nombre de questionnements que soulève l'étude.

Quel est le rôle et la place de l'héritage dans la société *bété* à *Doroubé* ?

Quelle est la typologie des systèmes successoraux en présence à *Doroubé* ?

Quelles sont les pratiques successorales (leurs mécanismes et processus) en cours dans cette société *bété* de Côte d'Ivoire ?

Quelles sont les conséquences de la pratique de ces systèmes successoraux sur les populations de cette société *bété* ?

Ces questions essentielles et les données de l'enquête de terrain qui guideront cet article méritent d'être analysées sous l'ancrage de la théorie du changement social et de l'approche dialectique afin de produire des résultats à interpréter.

I. Méthodologie

La présente étude s'est effectuée en mars 2021 à *Doroubé* en pays *bété* dans la sous-préfecture de Gagnoa, au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Le village de *Doroubé* fait partie de la zone forestière triangulaire *bété* (Daloa-Soubré-Gagnoa). L'étude est plus qualitative que quantitative. La population de *Doroubé* est constituée d'autochtones *bété* majoritaires, d'allochtones (Baoulé, Gouro, Tagbanan et Lobi) et d'allogènes (Burkinabè, Maliens, Guinéens et Ghanéens).

S'appuyant sur les informations de terrain, les opinions des personnes ressources enquêtées, et sur celles des documentations concernant notre sujet et les thématiques soulevées par cette étude, nous avons usé des outils et des techniques tels que l'observation directe, les entretiens, la méthode dialectique et l'échantillonnage de cinquante (50) personnes

ressources autochtones bété qui ont permis de recueillir des données sur les pratiques successorales à *Doroubé*. En fait, l'étude a privilégié l'échantillonnage de cinquante autochtones *bété* ressources des deux sexes (veuves, orphelins, des héritiers coutumiers et modernes et des anciens/vieux gardiens de la tradition bété), âgés, adultes et jeunes ayant vécu une expérience de l'héritage et des systèmes successoraux à *Doroubé*, nécessaire à appréhender les pratiques et les mécanismes liés à la succession, leurs influences sur les populations, leurs insuffisances et les perspectives pour une cohésion sociale dans cette localité villageoise.

Il convient de noter qu'il n'existe pas de données statistiques sur le nombre des veuves, des orphelins, des anciens et des héritiers à *Doroubé*. C'est donc sur le terrain d'enquête que nous avons procédé à un recensement (échantillonnage) pour le besoin de cette étude.

Dans cette localité rurale, l'héritage met en jeu deux logiques (traditionnelle et moderne) de succession dont il importe de saisir les mobiles profonds des acteurs sociaux en présence. Pour ce faire, la méthode dialectique nous paraît apte à cibler les incohérences et les contradictions de ces logiques et à les surmonter. Car cette méthode essaie de construire le lien entre les éléments contradictoires et d'unir ce qui paraissait séparé, éparpillé et incompressible, N'DA (2000). Toute cette méthodologie nous a permis de produire des données qui méritent d'être analysées et interprétées.

II. Résultats

Cette partie réservée aux résultats concerne les données de l'étude recueillies sur le terrain à *Doroubé*, et qui sont réparties en quatre (4) articulations. Selon l'ordre suivant, ce sont entre autres :

- la place et le rôle de l'héritage dans la société bété à *Doroubé* ;
- la composition de l'héritage ;
- la typologie des systèmes successoraux en présence à *Doroubé* ;
- les règles régissant les pratiques successorales dans la société bété à *Doroubé* ; localité rurale.

II-1. La place et le rôle de l'héritage dans la société bété à Doroubé

La notion de succession est le fait ou l'action de succéder qui signifie venir après quelqu'un, sans que cela n'implique nécessairement la disparition de cette personne. Ce qui veut dire qu'on peut succéder à une personne de son vivant. Ainsi l'on succédera à un individu dans l'exercice de ses fonctions à l'expiration de son mandat. Cependant il convient de préciser que la succession dont nous traitons est celle qui se fait à la suite du décès d'une personne. Celle-ci est définie comme la « *transmission du patrimoine laissé par une personne décédée à une ou plusieurs personnes vivantes* », Dictionnaire Micro-Robert (1998).

Cette définition ne reflète pas la réalité du Noir africain. Car elle retient essentiellement la succession aux biens alors que chez celui-ci, il s'agit aussi et surtout de la succession aux fonctions. De ce fait, la succession, apparaît comme « *la transmission à une personne vivante de l'ensemble des charges et des droits ainsi que des biens qu'il détenait* », OBLE (op cit).

Elle est une institution sociale qui entre en scène dès lors qu'il y a décès. Elle répond ainsi à des besoins spécifiques et a des fonctions sociales qui trouvent leurs justifications dans l'idée que la société se fait de la mort comme c'est le cas à *Doroubé*.

Ainsi en Afrique en général et particulièrement chez les Bété de *Doroubé*, la mort n'est pas destruction ou disparition complète de la personne. Car ici l'on croit en l'existence de l'homme après la mort. Cependant elle constitue pour les vivants une rupture d'avec l'ordre établi portant atteinte à l'équilibre psycho-sociologique de la famille. En effet, la mort affecte l'équilibre numérique, économique, et politique du groupe social du défunt. A ce sujet, DEDY Sery (1995) affirme que, « *Ce sont en effet les lignages numériquement forts qui dans une communauté villageoise donnée, dominent économiquement* ».

Il ressort de ceci que, la mort crée un vide que les vivants doivent gérer. Pour ce faire, il faut choisir un ou des hommes capable (s) de combler ce vide. Il ne s'agit donc pas d'accéder seulement aux biens du défunt. Mais d'assurer également les fonctions qu'il remplissait. C'est cet ensemble de charges, de droits et des biens du défunt transmis par succession qu'on appelle héritage. Ainsi donc la succession est pour nous le processus et l'ensemble des règles qui commandent l'accès à l'héritage d'une personne décédée.

Dans la société bété de *Doroubé* l'héritage d'une personne est constitué de deux éléments essentiels que sont le *Gbougbo* et le *Koubodou* ou *Kouli*.

II-2. Composition de l'héritage

Notons que l'héritage à *Doroubé* est composé de deux (2) éléments essentiels qui sont le *Gbougbo* et le *Koubodou* ou *Kouli*.

II-2-1. Le Gbougbo

C'est l'ensemble de tout ce que le défunt possédait en propre :

- ses outils de chasse et de pêche ;
- ses instruments d'extraction de *bangui* (vin de palme) ;
- son territoire agricole (espace sur lequel il fait ses rizières et ses plantations de café et de cacao) ;
- ses animaux domestiques (*djèmenin*) bœufs, moutons, poulets, etc ;
- sa valise (*gbako*) qui pouvait contenir des pagnes *kita*, son chapeau doré (*sikadagblo*), sa chaîne en or (*gogo*), de l'argent... ;
- la veuve (*koudjelihonon* ou *gbougbohonon*) ;
- son ou ses enfants c'est-à-dire les orphelins (*kouyou* ou *kouyouho*).

II-2-2. Le Koubodou ou kouli

Il s'agit ici des dons recueillis à l'occasion des obsèques. Ces dons qui proviennent généralement des amis, des hommes de la famille, des jeunes filles (*youroukoyouho*) et leurs époux étaient composés de pagnes, de moutons, de vin de palme, de liqueurs, etc.

II-3. Typologie des systèmes successoraux en présence à Doroubé

Il est important de noter que le système de succession en pays *bété* de façon générale et chez les *bété* de *Doroubé* en particulier est le régime patriarcal de succession. Ici « *ce sont les frères du défunt qui constituent le premier ordre d'héritiers, et ce n'est qu'à leur défaut que le fils du défunt est appelé à la succession* », (OBLE, 1984).

Ce régime est de plus en plus contesté suite à la loi n°64 -379 du 07 octobre 1964 relative au mariage et à la famille qui note que : « *En matière successorale, sont héritiers désormais les enfants du défunt à l'exclusion de toute autre personne* », (OBLE, op, cit).

De cette situation conflictuelle résulte trois régimes successoraux ou typologies de succession à *Doroubé* présentés ci-dessous :

- Le régime patriarcal de succession : il s'agit de l'application rigide traditionnelle des règles de succession malgré les contestations.
- Le régime moderne de succession : ici l'on recourt à la loi de 1964 relative au mariage et à la famille lors des successions et toute contestation est traduite en justice et non devant les instances coutumières de règlement de conflits.
- Le régime mixte ou modéré de succession : il s'agit de règles consensuelles de succession, nées des conflits liés au régime patriarcal et moderne de succession. Il est modéré et a l'avantage de limiter les dégâts au sein des familles et de participer ainsi au maintien de la cohésion sociale familiale.

Quelles sont donc les règles et les pratiques de ces différents régimes à *Doroubé* ?

II-4. Règles et pratiques successorales en cours dans la société bété à Doroubé

Il s'agit de passer en revue chacun de ces régimes et de voir comment il fonctionne dans la pratique.

*II-4-1. Règles et pratiques régissant le régime traditionnel de succession
à Doroubé*

II-4-1-1. Règles régissant le régime traditionnel de succession à Doroubé

Il existe une unique règle de succession qui est enracinée dans le mariage, plus exactement dans la dot : celui qui a versé la dot pour épouser une femme a un droit de propriété sur cette femme et sa progéniture. C'est ce droit de propriété qui fait de lui l'héritier de ces derniers.

En effet, la question qui ouvre la succession est : à qui appartient le défunt ? L'unique réponse à cette interrogation est liée à la provenance de la dot qui a servi à épouser la mère du défunt. Et c'est celui qui aura été ainsi reconnu qui est le successeur ou l'héritier coutumier. Si celui-ci ne vit plus, ce sont ces frères par droit d'ainesse. A défaut de ceux-ci, ce sont les enfants de l'héritier coutumier.

Comme nous le constatons en pays bété de *Doroubé*, c'est dans sa famille paternelle et dans celle-là seulement que le bébé a accès à l'héritage. C'est pourquoi, l'enfant dont une femme est enceinte, ou qu'elle porte en venant se marier dans une famille, ne devient jamais héritier dans celle-ci, quel que soit le degré de son intégration. Le jour où cela lui viendrait à l'esprit (par ignorance de son identité réelle), on lui dira immédiatement ses origines.

II-4-1-2. Les pratiques du régime traditionnel de succession à Doroubé

Selon la règle de succession en vigueur dans le régime traditionnel à *Doroubé*, il y a un héritier légitime. Mais dans la pratique, l'héritage ne lui revient pas de façon exclusive. Il est reparti entre les parents maternels et paternels du défunt.

Aussi, l'héritier est-il tenu à des droits et à des obligations. Faute de quoi, il est révoqué de son statut d'héritier.

II-4-1-2-1. De la répartition de l'héritage

II-4-1-2-1-1. La part des parents maternels

A *Doroubé*, la présence des parents maternels aux funérailles de leur neveu est obligatoire. Ils viennent pour pleurer leur enfant, mais également pour exprimer leur attachement et leur compassion aux parents paternels du défunt et à leur fille (mère du défunt). Ils matérialisent leurs pleurs par des larmes, des danses, des chansons et par des dons. En retour, pour essuyer leurs larmes, les parents paternels du défunt offrent à la grande famille maternelle du défunt, un mouton, un pagne et un poulet. Ils offrent également aux parents maternels directs (le père, la mère, les frères, les oncles) de la mère du défunt, une machette ou un pagne pris dans la valise (*gbako*) du défunt. C'est ce qu'on appelle le *gnonboutouko*.

II-4-1-2-1-2. La part des parents paternels

Au sein de la famille paternelle du défunt, il y a également répartition de l'héritage.

La veuve est donnée en mariage à un membre de la famille qui n'est pas marié ou qui ne s'est pas remarié à la suite du décès de son épouse (*djagbognon*).

Quant aux enfants, s'ils sont nombreux, ils sont répartis entre les parents du défunt. Mais en priorité à ceux qui n'ont pas d'enfants, soit parce qu'ils sont stériles, soit parce que leurs enfants sont décédés. Ainsi, l'on pansait la douleur psychologique et morale dont souffraient ces derniers. L'enfant remis à son oncle ou à sa tante devenait son *nonhoyou* ou compagnon de marche.

Par ailleurs, le *koubodou* ou *kouli* était remis au chef de famille qui s'en servait pour faire face à certains problèmes du lignage : enterrer l'époux d'un *youroukouyou* (une fille de la famille qui est *mariée*), payer des amendes éventuelles infligées à la famille en cas de vols, viols, adultères...

II-4-1-2-1-3. Des droits et des charges de l'héritier

Selon le verbatim recueilli lors de nos enquêtes auprès de GNAHOUA Abé, adjoint au chef du village de *Doroubé*, « *Wané li po ndja sé wa kê ndja li* ». Ce qui se traduit littéralement par « *on ne mange pas l'héritage pour manger l'héritage* » autrement dit, « *on n'hérite pas pour hériter* ». En clair, il y a des droits et des obligations qui sont attachés au statut d'héritier.

II-4-1-2-1-3-1. Les droits de l'héritier

De façon générale, l'ensemble des biens propres au défunt (*gbougbo*) appartient à l'héritier ou aux héritiers. Selon nos enquêtes, l'héritier perçoit la dot des jeunes orphelines lorsqu'elles se marient. Les orphelins travaillent pour lui et l'aident dans ses champs et parties de chasse. Les plantations de café, de cacao et autres dont il hérite sont de véritables sources de revenus financières. De plus, dans nos sociétés modernes, marquées par une diversification des sources de revenus, un orphelin ayant réussi en ville est d'un apport matériel et financier certain pour son père adoptif dont il fait la fierté.

II-4-1-2-1-3-2. Les charges de l'héritier

L'héritier a l'obligation de prendre soin des orphelins qu'il a accueillis, de les protéger, les nourrir et les soigner. Il doit en outre doter les épouses des orphelins parvenus à l'âge mature. Même s'ils sont mariés, il a toujours l'obligation de répondre de leurs actes (vols, adultères et autres).

Aujourd'hui, l'héritier doit scolariser ces orphelins et veiller à leur insertion socio-professionnelle. Il a également des obligations envers la ou les veuves qu'il doit protéger, nourrir et dont il doit dignement enterrer les parents qui venaient à mourir.

II-4-2. Règles et pratiques du régime moderne de succession à Doroubé

Nous parlons de régime moderne de succession pour désigner l'orientation qui a été prise par l'Etat de Côte d'Ivoire au sujet des règles qui régissent les rapports des particuliers entre eux en ce qui concerne la succession. En effet, le choix de l'économie de marché opéré par la Côte d'Ivoire au lendemain de l'indépendance, exige la définition des rapports sociaux qui lui sont spécifiques. A ce sujet, YACE Philippe dira : « *Les règles qui commandent les rapports des particuliers entre, c'est-à-dire le droit privé, ont pris dans notre pays un retard considérable par rapport aux structures politiques mises en place. Si ce retard s'accroissait, il serait un frein au développement économique* ». Cette motivation conduira le législateur ivoirien à prendre la loi n°64 - 379 du 07 Octobre relative au mariage et à la famille. Celle-ci condamnait la dot et notait que : « En matière successorale, sont héritiers désormais, les enfants du défunt à l'exclusion de toute autre personne ».

A Doroubé, cette loi est bien connue et crée deux camps tranchés d'héritiers : les héritiers coutumiers et les héritiers modernes. Au nombre de ceux qui accueillent favorablement cette loi (c'est-à-dire les héritiers modernes), nous pouvons citer veuve OPRI Odette qui justifie sa position par la démission avérée des héritiers coutumiers par rapport à leurs obligations : « *Avant, quand ton mari décède, c'est le mari qui t'a prise qui te donne un champ de riz. Maintenant, personne ne s'occupe de la veuve et de ses enfants. Moi-même, j'ai fait cinq (5) enfants à Gnabé où j'étais mariée. A la mort de mon mari, ses parents ont pris toutes les plantations et m'ont renvoyée, et c'est mon second mari ici à Doroubé qui s'est occupé de*

mes enfants. Mais lorsque ma fille Chantale que j'ai eu à Ghabé devrait se marier, on leur a apporté la dot et ils l'ont prise. Ils aiment les intérêts, mais pas les charges ».

Par contre, GNAHOUA Abé, adjoint au chef du village de Doroubé s'oppose à cette loi quand il soutient que : « *Cela fait très mal. Pourquoi l'héritage de ton père a été pris par un tel, et lorsque ce dernier meurt, ce sont ses enfants qui doivent hériter de lui ? Les blancs ont tout gâté !* ».

Par ailleurs, certains héritiers modernes, soutenus par la justice traduisent leurs parents devant les tribunaux, où ces derniers sont publiquement déboutés de l'héritage. C'est une humiliation dont le choc produit souvent la mort de l'oncle. « *Mais si l'oncle n'est pas mort après cet affront, et qu'il est sorcier, il tue l'enfant. Oui, si l'enfant t'arrache les biens de son père, tu le tue ; j'en ai vu beaucoup* ».

Cette règle de succession selon la loi, dans sa pratique, rencontre des résistances lourdes de conséquences qui affectent la cohésion familiale, les activités économiques et l'autorité politique dans le village de Doroubé. Notons cependant que, cette adversité débouche à Doroubé sur une approche modérée ou mixte de succession, faite de concessions réciproques de ces positions tranchées.

II-4-3. Règles et pratiques du régime mixte ou modéré de succession à Doroubé

Avant tout propos, disons que le régime mixte ou modéré de succession résulte de positions tranchées et conflictuelles des régimes traditionnel et moderne de succession. Il a l'avantage de limiter, par un ensemble de consensus autour de l'héritage, les conflits ou dégâts qui affectaient la cohésion sociale familiale. Ainsi, assiste-t-on à une remarquable évolution des règles et pratiques successorales qui est le fruit

des concessions faites à la fois par les héritiers coutumiers et les orphelins partisans de la loi n°64 - 379 du 07 Octobre 1964 relative au mariage et à la famille.

Désormais, lorsque quelqu'un décède à *Doroubé*, ses frères et ses enfants s'entendent sur le partage de l'héritage. De façon générale, le *gbougbo* revient à ses enfants et non plus aux oncles. A ce niveau, il s'agit de sa valise, de sa (ou ses) maison (s) et de ses plantations. Il leur revient de décider de ce qu'ils veulent remettre à leurs oncles. Quant au *koubodou*, il revient aux oncles. Mais, il faut préciser que, seul le *koulé* c'est-à-dire l'argent recueilli par don et qui fait partie du *koubodou* est partagé avec les héritiers (les enfants du défunt) pour compenser les dépenses qu'ils ont faites lors des funérailles, car c'est à eux – et c'est là une des évolutions – que revient désormais l'organisation des funérailles.

III. Discussion

A *Doroubé*, la succession est une institution sociale qui entre en scène dès lors qu'il y a décès. Ici, elle répond à des besoins spécifiques et a des fonctions sociales qui trouvent leurs justifications dans l'idée que la société se fait de la mort. Pour les populations de la localité, elle constitue pour les vivants une rupture d'avec l'ordre établi portant atteinte à l'équilibre psycho-sociologique de la famille. Car la mort affecte l'équilibre numérique, économique, et politique du groupe social du défunt. Ainsi, elle crée un vide que les vivants doivent gérer. Ceci implique le choix d'un ou des hommes capable (s) de combler ce vide. Il ne s'agit donc pas d'accéder seulement aux biens du défunt, mais d'assurer également l'ensemble des charges, des droits et des biens du défunt transmis par succession qu'on appelle héritage. Donc, la succession est le processus et l'ensemble des règles qui commandent l'accès à l'héritage d'une personne décédée. Par ailleurs, l'héritage à *Doroubé* est composé de deux (2) éléments essentiels que sont le *Gbougbo* et le *Koubodou* ou *Kouli*.

Le système de succession en pays bété de façon générale et chez les *bété* de *Doroubé* en particulier est le régime patriarcal de succession dans lequel, les frères du défunt constituent le premier ordre d'héritiers. Et ce n'est qu'à leur défaut que le fils du défunt est appelé à la succession. Ce régime de plus en plus contesté fait suite à la loi n°64 -379 du 07 octobre 1964 relative au mariage et à la famille qui stipule qu'en matière successorale, sont héritiers désormais les enfants du défunt à l'exclusion de toute autre personne. Ce qui crée une situation conflictuelle dans la pratique successorale à *Doroubé*, ouvrant ainsi à un troisième régime mixte ou modéré de succession en plus des systèmes traditionnel et moderne.

Il existe une unique règle de succession qui est enracinée dans le mariage, plus exactement dans provenance de la dot et qui préside à la désignation ou à l'identification de l'héritier (dans le régime traditionnel de succession) à *Doroubé*. Celle-ci concerne celui qui a versé la dot pour épouser une femme. Ce dernier a un droit de propriété sur cette femme et sa progéniture. Ce droit fait de lui l'héritier de cette femme et de ses enfants.

L'analyse des écrits des auteurs cités plus haut et surtout des résultats de notre étude de terrain nous permettent de soutenir que, les conflits de succession trouvent leurs origines et explication dans le refus des héritiers de soutenir la veuve et les orphelins par les biens laissés par le défunt, ou le rejet des valeurs socio-culturelles traditionnelles (ivoiriennes) et dans l'économie marchande. En effet, l'abandon des veuves et des orphelins à leur propre sort par l'héritier traditionnel et/ou la non-assistance aux frères du défunt (oncles de l'héritier) par l'héritier moderne, ouvrent à des conflits sociaux aux conséquences multiples et dramatiques ; avec mort d'hommes parfois, la dislocation de la cellule familiale et même lignagère à *Doroubé*. Tout ceci met à mal l'organisation sociale et trouble considérablement la cohésion familiale, lignagère à *Doroubé*.

Par ailleurs, l'étude de la succession constitue un révélateur des transformations qui ont cours dans la société *bété* actuelle de *Doroubé*, et dont les enjeux sont activés lors des processus de succession. Ayant au départ pour objectifs de réparer les déséquilibres engendrés par la mort entre les membres de la famille, de secourir et de répondre aux besoins de certaines personnes du lignage, ainsi que de ceux des enfants et de la veuve ; l'héritage a au fil des ans, perdu sa fonction sociale, économique, surtout éducative et politique d'antan. En effet, l'héritage (la succession) servait à intégrer socialement les orphelins et les veuves, à apporter l'aide morale et psychologique aux célibataires et aux *Djagbognoa*. Aussi, l'orphelin était-il d'un apport économique et psychologique. Car aux côtés de son oncle ou de sa tante, il s'initiait aux activités agricoles en aidant celui-ci (celle-ci) à agrandir, à mettre en valeur son exploitation et par ricochet à accroître ses revenus. En retour, l'oncle était tenu de donner une ou des portions du terroir agricole devant assurer l'autonomie et un pouvoir économique à l'orphelin. Il devait également trouver une femme et la doter pour l'orphelin. Le système de succession traditionnel inclut l'autorité et la hiérarchie lignagère qui sont enseignées à l'orphelin lors du processus successoral, ainsi que l'esprit de solidarité, de cohésion sociale, de partage et de justice.

De nos jours, ce n'est plus le cas à *Doroubé*. Car de plus en plus, l'on constate un désintérêt pour les orphelins à travailler aux côtés de leurs oncles avec lesquels ils sont souvent en désaccord, du fait de l'application de la loi n° 64 – 379 du 07 Octobre 1964 relative au mariage et à la famille ; qui fait désormais des orphelins les héritiers légitimes de leur père géniteur. Les exigences de l'école et l'économie marchande avec la recherche du profit par les orphelins héritiers ne permettent pas à ces derniers d'être aux côtés de leurs oncles en vue de les aider.

Vu les résultats de cette étude sur les systèmes successoraux à *Doroubé*, leurs pratiques et conséquences sur cette société rurale *bété* en

plein bouleversement et mutation, il s'avère nécessaire de procéder à une analyse des valeurs socio-politiques et culturelles (éducatives) à partir des fondements de cette société ancienne (authentique), en accédant à l'essence de ses pratiques relatives. Puis il conviendrait de confronter les résultats qui en découleraient aux exigences idoines et réalistes de la société occidentale (dite moderne) dont est inspirée la loi n° 64 - 379 du 07 Octobre 1964. Ensuite, il faudrait déterminer et aboutir à des formes ou types de pratiques sociales, des valeurs culturelles traditionnelles vivantes spécifiques à *Doroubé* qui résistent au changement apporté par cette loi moderne sur le mariage et la succession en Côte d'Ivoire ; et à ce que cette loi - la société occidentale a comme valeurs socio-politiques et culturelles acceptables et tolérables par les villageois de *Doroubé*, et qui peuvent maintenir au plus la cohésion sociale ainsi que la paix et le progrès dans la localité. En fait, cette étude propose un système successoral de type tradi-moderne spécifique à notre terrain d'étude (à *Doroubé*), avec les deux (2) pieds au cœur de la tradition *bété* de *Doroubé*, surtout enraciné dans les pratiques et valeurs socio-politiques et culturelles liées au système successoral à *Doroubé*, faisant chemin dans ce système typique, et dont la tête (les yeux) découvre, s'ouvre au monde extérieur pour demeurer dans ce que le modernisme lui offre comme valeurs pouvant maintenir son équilibre, sa cohésion sociale et l'émergence de *Doroubé*. Pour tout dire, c'est un système successoral fondé sur des compromis, des concessions et consensus objectifs et réalistes entre cultures et pratiques sociales *bété* de *Doroubé* et occidentales, pour la cohésion sociale et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans sa description, ce modèle successoral se présente comme un système dont le tronc, plus précisément le ventre - l'estomac reçoit des mondes traditionnel *bété* *Doroubé* et occidental (moderne, c'est à dire de la loi n° 64 - 379 du 07 Octobre 1964) des valeurs socio-culturelles et politiques divergentes. Le tout à digérer après avoir rejeté toutes celles qui n'ont pu supporter ou survivre au rythme. Et qui sont mortes pendant le

processus de concessions mutuelles de part et d'autre afin de concevoir un modèle nouveau. Quoique, ce système successoral avec un statut tradi-moderne, concilie les deux (2) types de cultures, qui sont distinctes, prises séparément ; celui-ci naît après avoir montré et surmonté les contradictions, les oppositions et divergences entre les systèmes successoraux traditionnels et modernes pratiqués à *Doroubé*. Ainsi, il amorce un bond qualitatif en intégrant positivement les valeurs socio-politiques, économiques et culturelles réconciliées des deux sociétés ou mondes (distinctes) pour l'amélioration de la succession dans la localité, de la cohésion familiale, lignagère, de la vie des populations ; indispensables à l'émergence de *Doroubé*. Une chose qui nécessite d'énormes efforts et sacrifices de la part des habitants de *Doroubé*, des décideurs et des gouvernants ivoiriens, face à cette problématique successorale dans le pays.

Conclusion

A la lumière de l'analyse des résultats, l'étude montre que la société *bété* de *Doroubé* s'inscrit dans une dynamique sociale, politique, économique et culturelle s'appuyant sur son expérience personnelle de l'évolution sans nier son identité historique et socio-culturelle. C'est dire que les habitants autochtones *bété* de *Doroubé* ne se laissent ni abuser, ni imposer une quelconque conduite. Mais cette société *bété* opère ses choix en fonction de ses intérêts et de ses réalités socio-culturelles spécifiques suite à une lecture sereine et réalistes des contraintes nationales. Ainsi, *Doroubé* va au progrès sans rompre avec son passé, ni avec sa culture, et sans s'aliéner dans le progrès ; Inadmissible au début, l'on assiste aujourd'hui à *Doreoubé* à un fléchissement (assouplissement) des règles coutumières de succession dans leur rigidité d'application qui s'ouvrent au modernisme avec les régimes successoraux moderne et mixte ou modéré.

Cette étude propose un système successoral de type tradi-moderne spécifique à *Doroubé*, avec les deux (2) pieds au cœur de la tradition *bété* de *Doroubé*, surtout enraciné dans les pratiques et valeurs socio-politiques et culturelles liées au système successoral *Doroubé*, faisant chemin dans ce système typique, et dont la tête découvre, s'ouvre au monde extérieur pour demeurer dans ce que le modernisme lui offre comme valeurs pouvant maintenir son équilibre, sa cohésion sociale et l'émergence de *Doroubé*. En effet, c'est un système successoral fondé sur des compromis et concessions (le consensus) objectifs et réalistes entre cultures et pratiques sociales *bété Doroubé* et Occidentales, pour la cohésion sociale et l'amélioration des conditions de vie des populations. Par ailleurs, l'étude a permis de déterminer la place et le rôle de l'héritage, la typologie des systèmes successoraux, leurs pratiques et mécanismes du processus successoral ainsi que leurs influences sur les populations rurales à *Doroubé*.

De cette concession faite, l'enfant hérite désormais de son père en acceptant uniquement de prendre le *Gboubo* et de laisser le *Koubodou* aux frères du défunt. C'est un consensus qui épouse l'esprit de partage qui se retrouvait également dans les règles coutumières de succession à *Doroubé*. Aussi, est-il admis le principe que l'enfant doit avoir accès à l'héritage de son père, mais non à l'exclusion de toute autre personne comme le préconise la loi n° 64 - 379 du 07 Octobre 1964 relative à la succession et à l'héritage.

Il ressort en définitive de cette étude, que la politique successorale ivoirienne à travers la loi n° 64 - 379 du 07 Octobre 1964 relative au mariage, à la succession et à l'héritage a bouleversé l'ordre des systèmes successoraux traditionnels avec pour conséquences la création de deux (3) types d'héritiers à *Doroubé*. Ce sont respectivement les héritiers coutumiers (traditionnels), les héritiers modernes issus de cette loi et les héritiers issus des arrangements suite aux conflits.

Références Bibliographiques

- AMON D'Aby FJ, (1960) ; Croyances religieuses et coutumes, des Agny de Côte d'Ivoire, Paris, Larose.
- BOUDON R et BERSNARD P, (2012). Dictionnaire de sociologie, Larousse.
- BOUDON R et LAZERSFIELD P ; (1967) Le vocabulaire des sciences sociales, Paris Mouton et Cie.
- BRIMO A, (1972) ; Les méthodes en sciences sociales, Collection Universitaire Nouvelle, Paris Montchrestien.
- DALEBA G., DEDY Séri F., DIGBO Gogui A. (2017), « *Approche sociologique du tutorat et des conflits fonciers ruraux dans la tribu Gotibo de la sous-préfecture de Dignago* », in Laboratoire d'Etude et de Recherche Interdisciplinaires en sciences Sociales (LERISS), Institut d'Ethno-Sociologie (I.E.S), Université Félix Houphouët Boigny (Cocody-Abidjan).
- DEDY Seri F, (1989) ; Les funérailles en pays bété, Abidjan, NEA.
- DEDY Seri F et TAPE G, (1995) ; Famille et éducation en Côte d'Ivoire, Abidjan, Lagune. Côte d'Ivoire
- DOZON JP, (1977) ; Les leçons de l'histoire. L'ethnologie dans tous ses états, notes de réflexion sur la constitution des groupes sociaux chez les bété de Gagnoa, Abidjan, ORSTOM.
- DOZON JP, (1985) ; La société bété, histoire d'une « ethnie » de Côte d'Ivoire, Editions Karthala - ORSTOM.
- DOZON JP, (1981) ; Ethnicité et histoire, production et métamorphoses sociales chez les Bété, Doctorat 3^{ème} cycle, EHSS, ORSTOM.
- DURKHEIM E, (1990) ; Les règles de la méthode sociologique, Paris, Puf.
- HOLAS B, (1968) ; L'image du monde bété, Paris, PUF.

KOBLEN AJ, (1954); « *L'héritage chez les Agny: l'influence de l'économie de profit* » in Africa, vol XXIV n°4 octobre 1954 PP, 359 - 363.

MONTOUSSE M et RENOUARD G, (1997); 100 fiches pour comprendre la sociologie, ROSNY, BREAL.

MEILLASSOU C, (1974); L'anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire: de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale, Paris, Mouton.

N'DA P, (2000); Méthodologie de la recherche, Abidjan, PUCI.

OBLE J, (1984); Le droits des successions en Côte d'Ivoire: tradition et modernisme, Abidjan, NEA.

PAULME D, (1962); Une société de de Cote d'Ivoire, hier et aujourd'hui, le Bété, Mouton et Co, Lahaye.

QUIVY R et CAMPENHOUDT LV, (1995); Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, DUNOD.

Les travaux sur les facteurs d'influence du choix conjugal effectués en occident, montrent que la distance culturelle est un des facteurs essentiels dans le processus de sélection du partenaire (Bozon et Héran, 2006 ; Clair, 2008). Selon Neyrand et al. (2008), les individus mettent en avant le fait que choisir une personne de son groupe ethnique garantit une identité culturelle et la transmission intergénérationnelle. Il ressort des recherches récemment menées sur l'orientation endogame ou exogame du choix conjugal des générations issues de l'immigration, nées ou ayant grandi dans le pays d'installation de leurs parents, que l'appartenance culturelle est un facteur du choix conjugal endogamique dans le mariage interethnique (Santelli et Collet., 2011 ; Shaw, 2001).

Dès lors nous nous posons la question de savoir si en Côte d'Ivoire, le choix conjugal est influencé par la distance culturelle ? Le choix conjugal entre les différentes ethnies en Côte d'Ivoire est-il endogamique ?

Il faut rappeler que les ethnies appartenant aux différentes entités ethniques sont confrontées souvent à un phénomène de mobilité ou d'immigration interne, occasionnée d'une part par la recherche de meilleures conditions climatiques et végétales favorables à l'agriculture, et d'espaces pour les échanges commerciaux. Et d'autres parts, par la politique de traite et d'exploitation mise en place par l'administration coloniale. Cette politique demandait une main d'œuvre abondante pour les travaux publics et champêtres dans les plantations de Café, de cacao et de palmier à huile. Ce qui a favorisé l'immigration des ethnies des zones du Centre et du Nord vers les régions forestière (Zanou. B et Nyankawindemera, 2001 ; Djédjé, 2012). Ces déplacements internes amènent depuis plusieurs années certaines ethnies à partager leur espace avec d'autres ethnies venant d'autres zones géographiques.

Les travaux portant sur les implications pratiques pour la gestion de la diversité culturelle dans les sociétés multiculturelles, indiquent que le contact interculturel infléchit la distance culturelle et améliore les rapports sociaux (Pettigrew et al., 2008 ; Mahfud, 2016). Le contact direct et continu au même endroit et de longue durée favorisent la transmission culturelle et facilite les membres des différents groupes en présence de s'adapter les uns à la culture des autres (Sam, 2006). Les processus psychosociaux tels que le contact interculturel et l'acculturation pourraient de ce fait modérer la distance culturelle pour favoriser les unions exogamiques ou inter catégorielles. *L'objectif* de cette étude est donc de savoir si le choix conjugal entre les différentes ethnies en Côte d'Ivoire est endogamique ou exogamique.

2.3.1 Facteurs d'orientation endogamique et exogamique du choix du conjugal

Les études menées en occident portant sur l'orientation du choix du conjoint entre les groupes immigrés et la majorité ont la plupart porté sur des facteurs ethnoculturels et psychosociologiques. Ces facteurs nous serviront de bases explicatives de nos hypothèses portant sur le choix conjugal endogamique et exogamique. Les facteurs ethniques de l'endogamie et de l'exogamie sont les éléments qui incitent les individus à choisir leur conjoint au sein de leur propre groupe ethnique ou à l'extérieur. Contrairement à l'endogamie qui majoritairement est liée à des facteurs ethnique ou normes culturelle (Hamel et Moisy, 2004), l'exogamie est plus justifiée par certains éléments liés au contexte et les opportunités (Santelli et Collet, 2011). L'amour serait aussi un élément essentiel dans le mariage entre deux personnes de cultures différentes (Becker, 1972 ; Girard, 2012). La littérature mentionne plusieurs facteurs capables d'influencer le choix du conjugal, tels que l'instruction (Furtado, 2011), les intérêts (Macfarlane, 1986 ; Malhotra, 1991), l'amour (Girard, 2012), les préférences personnelles (Kalmijn, 1998), etc. Mais nous ne parlerons dans cette étude que de l'impact du contact interculturel, de l'acculturation et de la distance la culture. La littérature ne montre pas un lien direct entre le contact interculturel, l'acculturation, la distance culturelle et le mariage. Mais indirectement, en raison de leurs influences sur les rapports sociaux, notamment sur les attitudes et les comportements d'interaction sociale, peuvent constituer des facteurs susceptibles d'orienter le choix conjugal dans les relations intergroupes.

Impact du contact interculturel sur le choix conjugal

Selon la théorie du contact, les interactions entre les membres de différents groupes sociaux peuvent réduire les préjugés et améliorer les relations entre ces groupes (Allport, 1954 ; Pettigrew et Tropp, 2006). Les études récentes stipulent en outre, que les contacts créent des amitiés qui font partir des facteurs d'amélioration de relations sociale, capables de réduire les biais intergroupes. L'amitié permet aux individus d'apprendre à mieux se connaître, en tant qu'individus, mais aussi en tant que membre de groupes (Davies et coll. 2011). Selon Davies et coll, l'amitié emmène également à participer la plupart du temps à des activités communes et aller au-delà des limitations sociales et institutionnelles. L'expérience de Aronson et coll. (1978), développée sur la technique de la classe puzzle, un modèle d'apprentissage coopératif dans des écoles, montrent que la coopération au sein des individus de différents groupe sociaux (ethnique, religieux, interraciaux, etc.) a un impact positif sur les relations entre les pairs et l'amabilité. En effet, la relation permettant d'obtenir de nouvelles informations sur l'exogroupe et de découvrir des similarités auparavant inconnues sur l'exogroupe. L'hypothèse de similarité-attraction en psychologie sociale stipule que nous sommes attirés par ce qui nous est familier. La découverte de similarités entre les deux groupes entraînerait une plus grande affection (Stephan et Stephan 1984). Les activités de coopération réduisent la distance culture et créent un sentiment multiculturalisme qui réduit la différenciation sociale. Dans une étude précédente, Cook (1978) a montré que la fréquence, la durée et la proximité du contact développe une relation satisfaisante entre les membres des groupes concernés. Le contact facilite le développement d'une relation interpersonnelle intime qui dégage les sentiments positifs qui pourront aller au-delà de la relation interpersonnelle, jusqu'à s'étendre à l'entière des groupes d'appartenance. Si par exemple je suis Sénoufo, mon intimité avec un Akyé peut m'emmener à développer des sentiments positifs vis-à-vis des Akyé. Le brassage socioculturel entre les ethnies en Côte d'Ivoire depuis maintenant quelques siècles pourrait développer des sentiments positifs qui pourraient à leur tour nourrir ou entraîner une grande affection ou un rapprochement, dont l'une des conséquences serait le taux de mixité des mariages interethniques et la réduction de la perception de la distance culturelle. Le contact peut avoir une influence sur la perception de la distance culturelle dans le sens qu'il permet ainsi

de réviser les stéréotypes ou les croyances. Les croyances populaires stipulent par exemple que « les Agni sont avars », « les baoulé sont des ivrognes », « les bétés sont querelleurs et bagarreurs », les contacts entre les peuples permettront d'affirmer ou d'infirmer ces croyances. Pour une personne qui pensait ne jamais avoir un Baoulé comme conjoint parce qu'ils sont ivrognes, peut reconsidérer cette attitude si le stéréotype est révisé au contact avec d'autre Baoulé. De même pour un individu qui n'avait pas d'attraction pour les femmes Bété en raison de la croyance liée à leur tempérament, pourrait revoir sa décision si jamais il rencontrait des femmes Bété qui ont un tempérament différent des stéréotypes avancés.

2.3.2 Acculturation et choix conjugal

Selon Bourhis et al (1997) et Berry (2006), lorsque deux systèmes culturels autonomes entre en relation, il se produit une influence interculturelle. Soit les deux cultures s'influencent mutuellement ou soit une culture influence une autre. Les contacts entre plusieurs groupes culturels conduisent quelquefois à une uniformité culturelle à cause des interactions et les influences interculturelles qui s'opèrent entre ceux-ci. En Côte d'Ivoire, les mobilités ethniques d'une région à une autre, les contacts favorisés par les proximités géographique, les amitiés, les cohabitations urbaines et rurales sont autant de situations d'acculturation susceptibles de produit des changements culturels au sein des groupes ethnique en contact. Par exemple, les allogènes Akan (Baoulé), Mandé (Dioula) et Voltaïque (Sénoufo) qui vivent dans les régions des autochtones Krou (e.g, Bété ; Guéré, etc.) et Akan (e.g., Akyé, Abouré, Abbé, Atchan, Allandian, Adioukrou, etc.) pour des questions agricoles et commerciales (Djédjé, 2006), sont donc tous en situation d'acculturation. Selon Berry (1980), les contacts entre plusieurs personnes de groupes différents conduisent quelquefois à une uniformité notamment culturelle, idéologique, religieuse, à cause des interactions et les influences interculturelles qui s'opèrent entre ceux-ci (Berry, 2005). La culture étant un élément essentiel dans le choix conjugal, le rapprochement culturel entre deux groupes ethniques peuvent favoriser les mariages mixtes ou interethniques. Par exemple, le contact entre les allogènes Dioula et les autochtones Baoulé dans le centre du pays peut favoriser des unions entre ces deux communautés, c'est-à-dire des unions Baoulé-Dioula. De même, le rapprochement culturel surtout du point de vue de la religion musulman entre les Voltaïque et les Mandé (Marguerat, 1979), pourrait faciliter le choix conjugal entre les deux groupes.

Selon Sam (2006), le contact direct et continu au même endroit et de longue durée favorisent la transmission culturelle et facilite les membres des différents groupes de s'adapter les uns à la culture des autres. Les mariages mixtes ou interethniques étant facteurs d'homogénéité culturelle (Snjezana Mrdjen, 2000), on pourrait s'attendre à ce que pour les enfants des allogènes nés ou ayant grandi dans les régions d'installation de leurs parents épousent des personnes en dehors de leur sphère familiale. Ces enfants peuvent ne pas avoir le même attachement à leur culture que leurs parents, ils peuvent être plus acculturés que leurs parents (Bleakley et Chin, 2010). Bleakley et Chin, explique qu'en raison des changements physiologiques dans le cerveau, l'âge à l'arrivée dans un nouveau pays ou un nouvel environnement est critique. Parce que l'âge joue un rôle important dans l'apprentissage des normes, des valeurs et de la langue de la terre d'accueil. L'acquisition de la langue de la terre d'accueil, qui est un moyen de communication et de rapprochement serait influencée par l'âge. Selon Bleakley et Chin, les hommes âgés en raison de leurs difficultés d'apprentissage, sont dans l'incapacité de se socialiser, d'apprendre facilement la langue, les normes et les valeurs de la terre hôte. A la différence des enfants, qui depuis le bas âge jusqu'à ce qu'ils grandissent peuvent facilement assimiler la culture d'accueil. Il est donc possible que les générations issues des allogènes, nées dans les régions d'accueil de leurs parents, ainsi que les enfants ayant grandi dans les régions d'accueil de leurs parents, aient plus de chance d'épouser quelqu'un de la terre hôte. Les enfants des allogènes Dioula ou Sénoufo nés dans les régions de migration de leurs parents, peuvent épouser des personnes qui ne sont pas forcément de la même appartenance ethnique qu'eux. Cependant, les rapports entre les allogènes et les autochtones peuvent être influencé en fonction de leurs orientations ou stratégies d'acculturation. L'assimilation² ou soit l'intégration³ sont des orientations d'acculturation qui peuvent faciliter les migrants de tisser des relations en dehors de la famille. Selon Wagner-Guillermou et coll. (2013), l'assimilation et

² Le processus par lequel les allogènes maintiennent leur identité culturelle et cherchent plutôt à interagir avec la culture d'accueil.

³ Le processus par lequel les allogènes maintiennent leur identité culturelle tout en ayant des interactions avec la culture d'accueil.

l'intégration facilitent le processus d'acculturation. Quant à la séparation⁴, elle exacerbe le repli identitaire. Le manque d'échange ou de coopérations interculturelles entre systèmes culturels en présence alimentent un repli identitaire ou une catégorisation ethnique qui n'est pas profitable pour de unions interethniques. Selon Mahfud et coll. (2016), une forte perception de distance culturelle détériore les relations intergroupes. Une telle orientation d'acculturation ne peut pas favoriser les unions mixtes.

2.3.3 Distance culturelle dans le choix du conjoint

La distance culturelle joue un rôle important dans le choix conjugal. François de Singly (2015), présente le choix conjugal comme un processus complexe influencé par des facteurs tels que la classe sociale, l'âge, la religion, l'origine ethnique ou la distance culturelle. Selon Girard (2012), la distance culturelle est l'un des éléments importants qui influencent le choix du conjoint. Le principe de congruence des croyances au niveau des attitudes de Rokeach et Rothman (1965) montre que lorsque les individus perçoivent une différence entre leur culture et celles des autres (les exogroupes), ils développent des attitudes intergroupes plus négatives envers ces derniers. Guan et ses collaborateurs (2011) montrent que les immigrés culturellement proches du groupe majoritaire sont perçus plus favorablement que les immigrés culturellement très éloignés. Cela dit, la distance culturelle perçue près qu'à tous les niveaux de comparaison entre les différentes ethnies en Côte d'Ivoire dans l'étude¹, pourrait avoir un impact sur les relations entre les Ivoiriens, notamment le choix du conjoint. La distance culturelle entre les Akyé et les Bété pourrait par exemple ralentir le taux de mariage entre les deux ethnies. De même, la perception de différence culturelle entre les Sénoufo et les Guéré influencerait également le choix conjugal entre les deux en raison de l'influence négative de la distance culturelle sur les attitudes intergroupes interactives. Ce qui pourrait de facto avoir une influence sur leurs rapports, le mariage par exemple. Selon Santelli et Collet (2011), l'homogamie socio-ethnique dans le mariage interethnique, tient énormément compte de la dimension culturelle. La distance culturelle influencerait le choix du partenaire dans les relations sociales (Benabdallah et Jolibert, 2013). La perception de la distance culturelle entre les groupes ethnique en Côte d'Ivoire pourrait influencer le choix conjugal entre

⁴ Le processus par lequel les individus maintiennent leur identité culturelle et évitent les interactions avec d'autres cultures.

ceux-ci. Hamel et Moisy (2004) explique que la religion et la tradition familiale, sont des facteurs importants dans le choix conjugal. En Côte d'Ivoire, les différences religieuses peuvent influencer le choix du partenaire entre les Krou et les Mandé. Le fait que les premiers sont majoritairement chrétiens, et les deuxièmes la plupart musulmans, constituer déjà une barrière à leurs unions conjugales, parce que les différences religieuses influencent les relations sociales. Selon Abric J-C (1987), la façon donc les gens perçoivent les autres aurait pour origine leurs appartenances catégorielles qui influencent leurs activités affectives en termes d'attraction et de répulsion ou de sympathie et d'antipathie à cause de leur dimension affective. L'appartenance culturelle constitue donc un moteur qui détermine les rapports sociaux, notamment les processus du mariage (Mannoni, 1998).

Dans la présente étude, nous n'allons pas utiliser les concepts d'endogamie et d'exogamie de la même manière que dans les études menées en Europe. Dans ces études, ces deux concepts ont été majoritairement traités sous un angle transnational, c'est-à-dire, entre des individus de nationalités différentes. A la différence de ces études, nous allons définir ces concepts dans un contexte national ou local, notamment entre des groupes ethniques autochtones d'un même pays. Partant de Duponchel (1971), le mariage interethnique ou exogamique est une union entre deux acteurs sociaux (un homme et une femme) issus de différents groupes ethniques, religieux ou de nationalités. Dans l'étude menée par Duponchel (1971), sur les groupes ethniques en Côte d'Ivoire, il définit le cadre des mariages interethniques ou exogamiques comme une alliance matrimoniale entre deux ethnies de différentes aires culturelles ou entités ethniques d'appartenance. Et le mariage endogamique comme une alliance entre deux personnes d'une même entité ethnique. Ainsi, un mariage entre un Mahouka et un (e.g., Koyaka, Odiénéka, Yacouba, etc.) ou (Dioula-Yacouba ou Koulango-Sénoufo). En revanche, un mariage est une union entre deux personnes de différentes entités ethniques d'appartenance. Par exemple un mariage entre un Dioula et un (e.g., Guéré, Godier, Bété, Dida, Gagou, etc.) ou entre (e.g., Baoulé-Bété ou Sénoufo-Akyé). Partant du fait que la distance culturelle joue un rôle déterminant dans le choix conjugal (Ersanilli et coll., 2014), et que les contacts interethniques amélioreront et faciliteront les échanges culturels (Berry, 2005), nous supposons que :

Si la distance culturelle influence le choix conjugal entre les ethnies, il y aura une prédominance de mariages endogamiques.

Si les facteurs psychosociaux comme les contacts interculturels et l'acculturation ont un effet modérateur sur la distance culturelle, il pourrait avoir une prédominance de mariages exogamiques.

Méthode

2.4.1 Participants

L'étude s'est déroulée dans quatre communes d'Abidjan (Cocody, Yopougon, Adjamé, Marcory) sur un échantillon de 240 couples, soit 480 sujets. Les participants étaient des natifs ivoiriens désireux de se marier. C'est-à-dire, des couples ayant engagés une procédure de mariage à la mairie avec un projet de mariage bien défini.

2.4.2 Matériel

Nous avons construit un questionnaire qui renseigne sur les caractéristiques sociales des conjoints notamment, l'appartenance ethnique de l'époux et de l'épouse, le lieu et la date à laquelle le questionnaire a été administré. La tâche des participants était donc de renseigner les informations les concernant au sujet des critères susmentionnés. Par exemple : le conjoint peut être Baoulé (Akan) et l'épouse peut être Akyé (Akan), ou soit le conjoint est Koyaka (Mandé) et l'épouse est Guéré (Krou). Ces deux exemples illustrent respectivement des choix conjugaux endogamiques (conjoint faisant partir de la même entité ethnique) et exogamiques (conjoint appartenant à deux entités ethniques distinctes).

2.4.3 Procédure

La passation a lieu dans quatre communes d'Abidjan (Adjamé, Cocody, Marcory, Yopougon). Nous avons travaillé en collaboration avec les conseillers matrimoniaux qui nous ont permis d'avoir facilement accès aux couples pendant ou après les entretiens conjugaux. La passation s'est faite de deux manières dans deux cas d'entretiens différents (individuels et collectifs). Il faut rappeler que dans les deux cas de passation, nous avons utilisé la méthode aléatoire systématique pour récolter des informations. Dans le cas des entretiens individuel, nous interrogeons les couples, juste après leur entretien avec les conseillers matrimoniaux. A ce niveau, après avoir interrogé le premier couple, nous attendons le quatrième, le septième, le dixième et ainsi de suite, conformément aux principes d'utilisation de la méthode. Qui consistaient dans le cas de cette étude, de prendre les couples dans un intervalle de trois (03). Etant donné que les questions ethniques et matrimoniales sont très délicates, avant de remettre le questionnaire aux répondants, nous leur expliquons d'abord très brièvement l'idée de l'étude et les informations précises dont nous avons besoin. Après cela, nous leur remettons le questionnaire afin qu'il le renseigne.

Résultats

Nous rappelons que nous cherchons à savoir si le choix conjugal entre les ethnies autochtones en Côte d'Ivoire (Akan, Krou, Mandé, Voltaïque) est endogamique ou exogamique. Les résultats montrent une différence significative entre les couples endogamique et exogamique. En effet, sur les 239 couples interrogés, 133 couples sont endogamiques (soit 56%) et 106 couples sont exogamiques (soit 44%). Le nombre de mariage endogamique est supérieur au nombre de mariages exogamiques. Le choix conjugal dans le mariage interethnique en Côte d'Ivoire est plus endogamique qu'exogamique, la différence est significative, $X^2(1, N=239) = 3,050, p < .008$

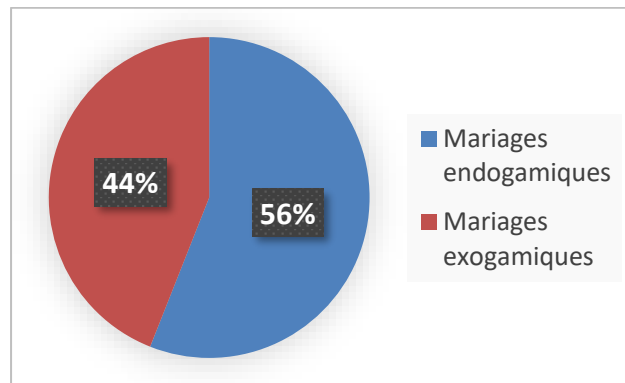


Figure 1 : Proportions de l'endogamie et de l'exogamie dans le mariage en Côte d'Ivoire

2.5.2 Comparaison type de mariage par groupes ethniques

Si d'un point de vue général le mariage interethniques en Côte d'Ivoire est plus endogamique qu'exogamique, il semble que cette différence ne se répertorie pas dans tous les groupes. Lorsqu'on étudie les deux types de mariage par groupe ethnique, les résultats montrent que chez les Akan, les Mandé et les Voltaïque, le choix conjugal est plus endogamique qu'exogamique. Contrairement, les Krou, sont quant à eux, plus exogamiques qu'endogamique. Ils préfèrent choisir leurs conjoints plus en dehors qu'à l'intérieur de leur groupe. Dans l'ensemble, les groupe ethnique sont plus endogamique qu'exogamique, la différence est significative, $X^2(3, N=251)= 12,35, p<.006$

Tableau : proportion de mariage endogamie et exogamie par ethnie

Ethnie	Endogamique	Exogamique	Significativité de différence
Akan	84 soit (56%)	65 soit (43%)	$X^2 (1, N=149) = 2,42, p=.05$
Krou	37 soit (73%)	10 soit (10,6%)	$X^2 (1, N=37) = 7,81, p<.005$
Mandé	24 soit (63,2%)	14 (36,8%)	$X^2 (1, N=38) = 7,81, p<.01$
Voltaïque	15 soit (55,56%)	12(44,44)	$X^2 (1, N=27) = 0,33, p>.05$

Dans le but de mieux simplifier les proportions de mariages, nous avons fait des graphiques qui décrivent clairement les proportions des deux types de mariages par groupe ethnique.

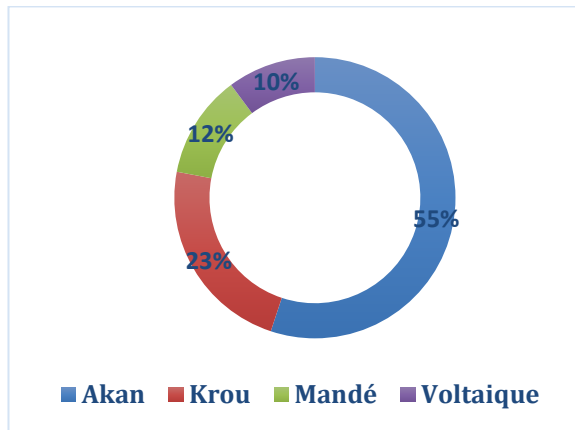


Figure 2 : Proportion de mariages exogamique Par groupe ethnique

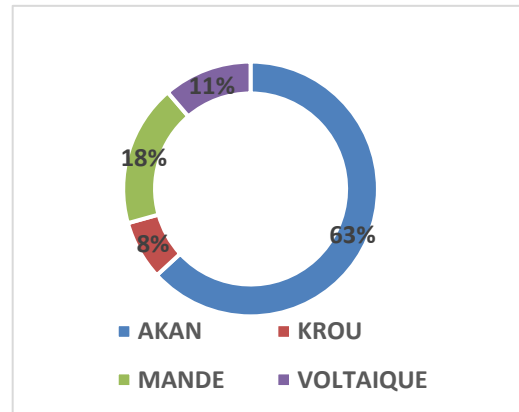


Figure 3 : Proportion de mariage endogamique par groupe ethnique

2.5.3 Comparaison type de mariage par commune

Dans les résultats montrent une proportion de mariages relativement équitable que dans la plupart de communes. Autrement, le nombre de mariage endogamique est quasiment similaire au nombre de mariage exogamique. Sauf dans la commune de Marcory où les mariages endogamiques sont presque le triple des mariages exogamiques. Le fait donc que les répartitions des mariages par commune ne sont pas équitablement distribuées confère statistiquement à une significativité de différence entre les types de mariages, $X^2 (1, N=239) = 8,55$, $p < .03$

Tableau : Proportion de mariage endogamie et exogamie par commune

Ethnie	Endogamique	Exogamique	Signification de différence
Cocody	31 soit (51 %)	29 soit (48,3%)	$X^2 (1, N=60) = 0,07$, $p=0,80$
Marcory	43 soit (73%)	17 soit (28%)	$X^2 (1, N=60) = 11,27$, $p < .001$.
Yopougon	31 soit (52%)	28 soit (48%)	$X^2 (1, N=59) = 00,15$, $p=0,69$.
Adjamé	30 soit (50%)	30 soit (50%)	$X^2 (1, N=60) = 0,0001$, $p=1$

Dans le but de mieux comprendre les proportions de mariages, nous avons fait des graphiques qui décrivent clairement les proportions des deux types de mariages par groupe commune.

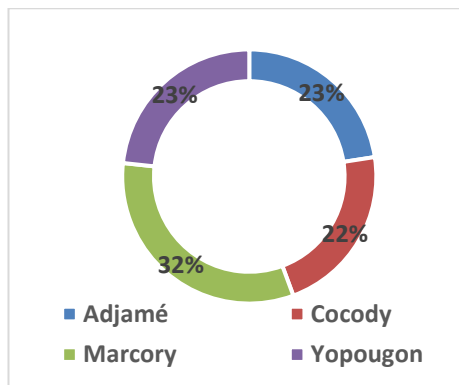


Figure 3 : Proportion de mariage endogamique par commune

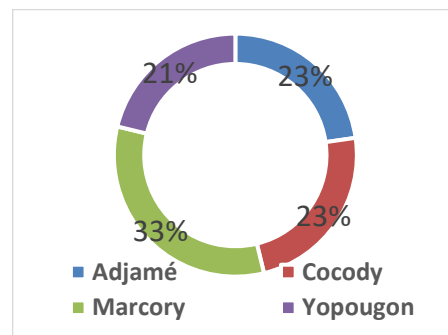


Figure 3 : Proportion de mariage endogamique par commune

Discussion

L'objectif de cette recherche était d'examiner si le mariage en Côte d'Ivoire est exogamique ou endogamique. Son but est de savoir le poids de la distance culturelle sur le choix conjugal chez les Ivoiriens natifs. Autrement dit, elle vise à savoir si le choix conjugal en Côte d'Ivoire est dominé par l'appartenance ethnique ou culturelle. Nos résultats, après une analyse des informations socioculturelles recensées auprès de couples dans cinq communes d'Abidjan, montrent qu'il y a plus de couples dont les conjoints font partie d'une même entité ethnique (mariages endogamiques), que de couples avec des conjoints issus de différentes entités ethniques (mariages exogamiques). Le choix du conjoint dans le mariage entre les groupes ethniques en Côte d'Ivoire serait donc dominé par des facteurs culturels. Ceci coïncide avec notre première hypothèse selon laquelle si la distance culturelle influence le choix conjugal, il y aura une prédominance de mariages endogamiques que de mariage exogamique. Pour Hamel et Moisy, (2004), le choix conjugal serait encore dominé par des variables telles que la culture, la religion, la tradition familiale ou la solidarité communautaire. Lorsqu'on

remonte à Rokeach, (1960), Rokeach et Rothman, (1965), on découvre lorsque les individus de deux cultures homogènes se rencontrent, ils développent de bonnes attitudes les uns vis-à-vis des autres. Mais lorsqu'ils appartiennent à des cultures dont la distance culturelle est élevée, ils développent des attitudes négatives. La distance culturelle génère donc de la sympathie et de l'antipathie capable d'influencer le choix des partenaires (Mayrhofer et Roth, 2007). Furtado et Theodoropoulos (2011), montrent que les gens préfèrent correspondre avec quelqu'un qui partage une culture similaire que la leur. Ce qui pourrait peut-être les mettre à l'abri des exigences culturelles. Selon Gérard (2012), les dimensions culturelles occupent une place importante dans le choix du conjoint. La prédominance de l'endogamie dans le mariage en Côte d'Ivoire pourrait s'exprimer par le fait que les Ivoiriens sont encore rattachés à leurs valeurs culturelles qui guident ou qui orientent leurs actions et leurs rapports.

Bien que le choix conjugal dans le mariage en Côte d'Ivoire soit de façon générale endogamique, les résultats montrent que le nombre que le taux de mariages exogamiques est non négligeable. Cela dit, les Ivoiriens font souvent fi de leurs différences culturelles dans leur choix conjugal. Le taux de l'exogamie dans le mariage entre les différentes ethnies pourrait s'expliquer par une modération de la distance culturelle par plusieurs variables psychosociales notamment, les contacts interethniques (Pettigrew et al., 2008 ; 2011) et l'acculturation (Berry et Sam, 2006).

Selon Mahfud (2016), les contacts culturels infléchissent les différences culturelles et développent des attitudes multiculturalistes qui emmènent les individus de s'accepter de vivre ensemble dans leurs différences. Pettigrew et al. (2011), révèlent que le contact emmène les individus à accepter leurs différences culturelles et entretiennent des rapports sociaux apaisés. Les contacts interethniques pourraient de ce fait jouer un rôle essentiel dans le choix conjugal. Partant de Berry et Sam (2006), on remarque aussi que les contacts directs et de long duré déclenchent un processus d'acculturation facilitant la transmission culturelle entre les cultures qui cohabitent. Ces échanges culturels créent un rapprochement culturel qui pourrait être capable d'avoir des influences sur les rapports entre les membres des différents groupes.

Alors que de façon générale le choix conjugal a une orientation endogamique. L'analyse des résultats de type de mariage par groupe ethnique montre que le choix du conjoint est plus endogamique qu'exogamique chez la plupart des groupes ethniques (Akan, les Mandé, les Voltaïques), sauf les chez les Krou, qui sont les plus exogames. L'endogamie chez les peuples Akan s'expliquerait par son style de gouvernance qui est un peu particulier par rapport aux autres peuples Ivoiriens, notamment la royauté qui est un trait culturel commun aux Akan. La forme de gouvernance adoptée dans cette filiation est la monarchie où la souveraineté appartient à une classe restreinte et privilégiée (E. Meyerowitz, 1952). La taille du groupe est aussi un élément à explorer dans l'explication de l'exogamie chez les Akan. Selon Alba et Golden (1986), ne partage pas l'avis de Blau (1977), selon Alba et Golden, les groupes plus petits ont des taux de mariages mixtes plus élevés que les groupes de grande taille. Alors que d'après les statistiques de la population ivoirienne par groupes ethniques que le groupe Akan est le plus important avec un taux de populations estimé à 6.540.553 hbt (recensement de 2014).

Selon Schwartz (1968), les flux migratoires qu'a connus la zone forestière depuis plus d'une soixantaine d'année ont participé à la dénaturation de la culture des peuples de ces régions (les Krou en particulier) qui n'ont pratiquement plus de culture (Dozon et Chauveau, 1987). L'hétérogénéité culturelle dans ces zones favorise une montée en puissance des cultures étrangères notamment les religions modernes telles que l'Islam, le Christianisme, le Bouddhisme, etc. Cependant, malgré les divergences culturelles, les relations entre les autochtones et les allogènes sont demeurées cohésives (Kipré, 1987). L'exogamie chez les Krou pourrait s'expliquer par les nombreuses conditions autour des liens parentaux interdisant aux individus d'une même lignée de se marier. En effet, chez les Krou, les individus qui ont les mêmes aïeux que ce soit du côté de la mère ou du père ne peuvent se mettre en couple (Chauveau et Richard, 1983). Une union en l'encontre de cette disposition est un inceste violemment réprimé. Le Krou n'a donc pas le droit d'épouser un individu dans le(s) village(s) de ses parents et de ses grands-parents. La peur de commettre l'inceste pourrait emmener les Krou de chercher leurs partenaires loin de leur ethnie d'appartenance.

Le taux élevé d'endogamie chez les Mandé Mais les Mandé seraient plus endogames à cause des préceptes de l'islam (Conte, 1987), la religion pratiquée par la grande majorité. Selon ses conditions, le pratiquant ne peut qu'épouser une personne qui pratique la même religion. Il revient parfois aux parents de choisir le partenaire de leur enfant, qui sera probablement une personne proche de la lignée familiale ou de la même religion. Ces préceptes religieux justifieraient la faible fréquence de l'exogamie chez les Turcs et les Africains subsahariens (Hamel et Moisy., 2004).

Le fait que les Voltaïque soient fortement attachés à leurs traditions pourrait alimenter la perception de la distance culturelle entre eux et les autres ethnies. Ce qui pourrait certainement être la cause principale de l'endogamie chez les Voltaïque. Mais il faut aussi remarquer que les Voltaïque ont de fortes communauté musulmane et Chrétiennes. Selon Marguerat (1979), les Voltaïque ont été convertis en l'islam par les Mandé du Nord. Les Koulango, les Tagbana et Sénoufo sont composés également d'une forte communauté chrétienne. L'ouverture des Voltaïque aux deux grandes religions du pays leur donne l'avantage d'avoir des unions non seulement avec les Musulmans, mais aussi avec les chrétiens. La prédominance de l'endogamie serait peut-être due aux percepts religieux en rapport avec la religion islamique.

Les résultats indiquent par ailleurs que dans la plupart des communes telles qu'Adjamé, Cocody et Yopougon, la différence entre les types de mariage n'est pas significative. Sauf la commune de Marcory où il y a eu plus de mariages endogamiques que de mariages exogamiques. Le choix conjugal dans ces communes peut être interprété de diverses manières, mais nous nous appesantirons que sur les caractéristiques démographiques. Il faut remarquer que dans la plupart des communes d'Abidjan, on y rencontre de fortes agglomérations ethniques qui pourraient par exemple augmenter les unions endogamiques dans ces communes. Selon une enquête réalisée au Etats-Unis, les provinces moins diversifiées présentant une forte concentration de groupe ethnique spécifiques, diminuent la possibilité de mariages mixtes (Alba, 1985 ; Lieberson et Waters, 1985). Il faut aussi dans ces communes les cohabitations et les voisinages à travers les colocations facilitent le rapprochement entre les différentes ethnies. Selon Mathieu (1991), quand l'entourage ou le voisinage est plus hétérogène, les enfants se

fréquentent, tissent des amitiés et peuvent également développer un réseau amical capable d'orienter leur choix conjugal. Les contacts entre des personnes d'horizons divers facilite de ce fait les unions mixtes. Ces facteurs pourraient peut-être justifier la prédominance des différents types de mariages dans ces communes.

Conclusion

Cette étude a permis d'examiner l'impact de la distance culturelle dans les rapports entre les Ivoiriens, notamment le choix du conjoint/conjointe entre les différentes ethnies en Côte d'Ivoire. Elle présente aussi des facteurs psychosociaux qui peuvent en plus de la distance culturelle influencer le choix conjugal. On retient dans cette étude que le mariage en Côte d'Ivoire est encore influencé par l'appartenance ethnique ou culturelle. Sur 4 groupes ethniques, nous avons une prédominance de l'endogamie dans trois groupes, contre seulement un groupe dans lequel prédomine le choix conjugal exogamique. Cependant, on a aussi découvert que taux de mariages exogamiques est à la hausse. Ce qui exprime l'effet des contacts interethniques et des processus l'acculturation. Ces facteurs pourraient d'une certaine manière favoriser les unions en dehors de la sphère culturelle.

Références Bibliographiques

- Kerckhoff, A. C., & Davis, K. E. (1962). Value consensus and need complementarity in mate selection. . *American Sociological Review*, 27, 295-303.
- Abbink, J. (1998). A "Culture of Violence" Ritual and Political Forme of Violent Practrice among the Suri of Southen Ethiopia. *Cahiers d'études Africaines*, 38, 64-81.
- Alba, R. D. (1986). Patterns of ethnic marriage in the United States. *Social forces*, 65,1, PP. 202-223.
- Allport, G. w. (1954). *The nature of prejudice*. Reading, M: Addison-Wesley.
- Barabel, M., & Meier, O. (2006). Le defi des différences culturelles. *l'Expansion Management Review*, 120, 34-45.
- Bartel, A. (1989). Where do the new U.S. immigrants live? *Journal Laboratoire Economic*, 73(4), 371-391.
- Berry, J. C. (2005). Acculturation: living successfully in tow cultures. *int J Intercult Relat*, 29(6), 679-712.
- Bouchet,-V.M., & Grobon, S. (2021). L'avis des parents sur le conjoint choisi par leur enfant: quelle évolutions en un siècle? *Population & Société*, 4(588), P.1-4.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Paris: Éd. de Minuit.
- Bourhis, R. Y., & Gagnon, A. (2006). Les préjugés, la discrimination et les relations intergroupes. In R. J. *Les fondements de la Psychologie sociale*, (2e éd., p. 531-598). Montreal: Canada : Chenelière Education & McGraw-Hill.
- Bozon, M., & Héran, F. (2006). *La formation du couple*. Paris: Découverte.
- Chauveau, J. P., & Dozon J.P. (1988). Ethnie et Etat en Côte d'Ivoire. *Revue Française de Science Politique*, 732-747.
- Conte, E. (1987). «Alliance et parenté élective en Arabie ancienne. Éléments d'une problématique ». *L'Homme*, vol. 27, n°106, p. 119-138.
- Davies, R. J., Aron, A., Pettigrew, T. F., & Tropp, L. R., Wright, S. C. (2011). Cross-group friendships and intergroup attitudes: A meta-analytic. *Personality and Social Psychology Review*, 15(4), 332-351.
- Djédjé, N. D. (2012). Les facteurs de transformation sociales: les migrations, Unités de valeur, institut ethnologie département de sociologie Université d'Abidjan.
- Ersanilli, E., Sarah, C., & Wagner, M. (2014). Choix conjugal chez les enfants d'immigrés. *Revue des Migrations Internationales*, 48(2), 387-414.

- Furtado, D. (2006). 6) Human capital and interethnic marriage decisions. IZA Discussion Paper 1989. Institute for the Study of Labor (IZA), Bonn.
- Furtado, D., & Theodoropoulos, N. (2011). Mariage interethnique: un choix entre similitudes ethniques et éducationnelles. *Journal of Population Economics*, 24 (4), 1257-1279.
- Gibbal, J. (1971). Stratégies matrimoniales et différenciation sociale en milieu urbain Abidjannais (le choix de l'épouse). *Cahier ORSTOM*, sér. Science humaines VIII (2) : 187-199.
- Girard, A. (2012). Le choix conjugal: Une enquête psycho-sociologique en France. Arman Colin. *Hors collection*, URL: <https://www.cairn.info/le-choix-du-conjoint-9782200278328.html>.
- Joibert, A. &. (2013). L'acculturation : l'influence des sous-cultures d'origine et de la distance culturelle . *Association Francaise du Marketing Stable*, 72(179-205).
- Macfarlane, A. (1986). "Who Controls the Marriage Decision?". in *Marriage and Love in England: Modes of Reproduction*,, 1300–1840, edited by Alan Macfarlane. New York: Basil Blackwell.
- Mahfud, Y. B. (2015). Distance culturelle et préjugés à l'égard des immigrés en France: le rôle des modèles d'intégration. *Revue internationale de Psychologie sociale*, 28, 53-79.
- Mahfud, Y. B.-V. (2016). Distance culturelle, perception du multiculturalisme et préjugé envers les immigrés en France. *l'Année psychologique*, 116(2), 203-225.
- Mannoni, P. (1998). *Les représentations sociales*. Paris: Press Universitaire de France.
- Marguerat, T. (1979). *Des ethnies et des villes: analyse des migrations vers les villes de Côte d'Ivoire*. Abidjan: ORSTOM, 74p. multigr.
- Mathieu, J.B. (2000). The influence of shared mental models on team process and performance. *Journal of Applied Psychology*, 85, 273-283.
- Mayrhofer, U. et F. Roth. (2007). Culture nationale, distance culturelle et stratégies de rapprochement: une analyse du secteur financier. *Management International*, Vol. 11, n° 2, p. 29-40.
- Mrdjen, S. (2000). Les mariages inter-ethniques en ex-Yougoslavie. *Politiques des migrations internationales*, vol1, PP.4-8.
- Neyrand G., & M'sil. (2008). *Mariages mixtes et nationalité française. Les français par mariage et leurs conjoints*. Paris: Harmattan.
- Pettigrew, T. F. (2016). In pursuit of three theories: Authoritarianism, relative deprivation, and intergroup contact. *Annual Review of Psychology*, 67, 1-21.

- Pettigrew, T. F., & Tropp, L. R. (2000). Does Intergroup Contact Reduce Prejudice? Recent Meta-Analytic Findings. In S. Oskamp (Ed.). *Reducing prejudice and discrimination*, (pp. 93-115). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
- Pettigrew, T.F., Tropp, L.R., Wagner, U., & Christ, O. (2011). Recent advance in intergroup contact theory. *International Journal of Intercultural Relations*, 35, 271-280.
- Pettigrew, TF, Christ, O., Wagner, U., Meertens, RW, van Dick, R., & Zick, A. (2008). Privation relative et préjugés intergroupes. *Journal des questions sociales*, 64, 385-401.
- Rokeach, M., & Rothman, G. (1965). The principle of belief congruence and the congruity principle as models of cognitive interaction. *Psychological Review*, 72, 128-142.
- Safi, M. (2008). Inter-mariage et integration: les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France. *Population*, 63(2), 267-298.
- Sam, D. L., & Berry, J.W. (2006). *The Cambridge handbook of acculturation and psychology*. New York, NY: Cambridge University Press.
- Shaw, A. (2001). « Kinship, Cultural Preference and Immigration : Consanguineous Marriage Among British Pakistanis. *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 19(1), 51-77.

Facteurs sociaux de la polémique autour du projet de légalisation de la polygamie en Côte d'Ivoire : une analyse à partir de familles polygames dans la commune d'Abobo

DAGO Michèle-Ange, angemichdago@gmail.com
Institut d'Ethno-sociologie - Université Félix Houphouët-Boigny

Résumé :

En Côte d'Ivoire, 29% des femmes sont dans des mariages polygames, au sens de polygamie, en dépit de la loi sur le mariage de 1964 en vigueur, qui consacre la monogamie dans le pays. Cette légitimité sociale de la polygamie conduit à une proposition de loi visant la légalisation de la pratique. Pourtant, ladite proposition se heurte à des oppositions aussi bien au niveau des acteurs politiques que des défenseurs des droits de la femme. L'objectif de ce travail est d'analyser les facteurs sociaux de cette polémique, à partir du vécu de familles polygynes à Abobo. Dans cette logique, une recherche documentaire et des entretiens semi-directifs menés auprès de 53 individus ont été privilégiés. Ces techniques ont permis de comprendre que la polygynie participe à la construction de l'identité au détriment des conséquences de la pratique sur les liens familiaux et sociaux. Dès lors, cette polémique autour du projet de la légalisation de la polygamie laisse transparaître des interrogations sur sa légitimité sociale. Ce qui met en lumière le risque de renforcement de l'injustice de genre.

Mots clés : légitimité sociale, polygamie, identité, légalisation, liens sociaux

Abstract

In Ivory Coast, 29% of women are in polygamous marriages, in the sense of polygyny; despite the current Marriage Act of 1964, which enshrines monogamy in the country. This social legitimacy of polygyny leads to a proposed law aimed at legalizing the practice. However, the said proposal faces opposition both from political actors and from defenders of women's rights. The objective of this work is to analyze the social factors of this controversy. the challenges of legalizing polygamy based on the experiences of polygynous families in Abobo. In this logic, documentary research and semi-structured interviews carried out with 53 individuals were favored. These techniques have made it possible to understand that polygyny contributes to the construction of identity to the detriment of the consequences of the practice on family and social ties. Therefore, this controversy around the project of legalizing polygamy reveals questions about its social legitimacy, which highlights the risk of reinforcing the injustice of gender.

Keywords : social legitimacy, polygamy, identity, legalization, social ties.

Introduction

La polygamie désigne le fait pour une personne d'être en union simultanément à plusieurs autres (Robert, 2020). Les anthropologues distinguent la polygynie, union d'un homme à plusieurs femmes, de la polyandrie, décrivant l'union entre une femme et plusieurs hommes. Mais dans les faits, la rareté statistique de la polyandrie laisse place à l'usage de la polygamie, au sens de polygynie (Conseil du statut de la femme, 2010). Ce système d'organisation reste le plus répandu car 80% des sociétés sont polygames, contre 20% qui sont monogames (Association Départementale pour le Développement et la Coordination des Actions auprès des Etrangers de la Savoie, 2013). Ces unions polygames concernent le continent africain, la Chine, le Cambodge dans certaines régions, l'Inde ainsi que le Moyen-Orient. Dans ces régions, les fonctions sociales de ce système matrimonial sont perceptibles. En témoigne la situation au Kosovo, où lorsque deux familles ou deux villages sont prêts à s'entretuer, les systèmes d'échange notamment le mariage polygame permet de mettre fin au conflit (ADDCAES, *ibid*). Quant à la fonction économique de la polygamie, elle se perçoit à travers la situation économique des paysans monogames ou polygames. Des chercheuses au Burkina Faso avaient calculé qu'un paysan monogame avait moins de revenus annuels que le paysan polygame du fait de l'économie non mécanisée ; le nombre de femmes et d'enfants constituant une force de travail pour l'agriculture (ADDCAES, *op cit*). Ainsi, dans ces régions du monde, le fait qu'un homme ait plusieurs conjointes apparaît comme une normalité. La Côte d'Ivoire n'échappe pas à cette réalité matrimoniale car 29% des femmes sont dans des mariages polygames (Millogo et al, 2022). Cette situation met en évidence une légitimité sociale de la pratique. Ainsi, pour renforcer cette légitimité, une proposition de loi est présentée au parlement par le député Yacouba Sangaré

en juin 2022. Selon Bouquet (2014), la légitimité sociale est l'existence de normes symboliques partagées, permettant aux membres d'une société d'interagir. Elle s'impose à travers la tradition, le statut, la connaissance, l'expertise ou la conviction. C'est pourquoi selon l'auteur, la légitimité sociale relie les citoyens sur la base d'une identité collective forte et d'intérêts communs. Castellano (2022), abonde dans ce sens quand il affirme que la légitimité trouve son fondement dans les éléments tels que le droit, l'équité, la raison ainsi qu'à la tradition. Pour l'auteur, légitimité et légalité vont de pair dans la mesure où étymologiquement, le concept de légitimité est emprunté du latin *legitimus*, qui signifie légal. Dans cette mesure, légitimité est synonyme la légalité. Ainsi, au regard de l'étymologie du mot, pour l'auteur, tout ce qui est légitime est légal. De plus, l'auteur perçoit la légitimité comme une conformité permettant une adhésion, une acceptation des sujets à une pratique. Cette légitimité étant l'expression d'une justice distributive, acceptée par tous. D'Onorio (2020) nuance cette position de Castellano (2022), quand il affirme que la légitimité est l'un des concepts récupérés par le droit, mais qui ne lui est pas spécifique. Néanmoins, l'auteur soutient que la légitimité assure une meilleure efficacité à la règle de droit car elle justifie ladite règle auprès des sujets par une accréditation, comme un certificat de garantie. Toutefois, l'auteur affirme que la légalité diffère de la légitimité, en ce sens que la première est matérialisée par une loi écrite, alors que la seconde demeure une loi non écrite. Sous ce rapport, ces auteurs montrent que la légalité n'est que la confirmation, par écrit d'une pratique légitimée par une société. Par ailleurs, Nguimfack (cité par Nguimfack, 2014) s'intéresse aux facteurs qui légitiment la polygynie. L'auteur s'appuie sur le cas du Cameroun et constate qu'autrefois, la polygynie y était une institution utile dans la mesure où elle était une solution aux difficultés telles que le manque de main-d'œuvre familiale utiles aux travaux champêtres, l'infertilité d'une femme. A cette fonction sociale de la polygynie, s'ajoute le fondement religieux de cette pratique, comme fondement de la pratique mis en

évidence par Dongmo (2017). L'auteur reprend les propos de Brédji Ibrahim, Imam d'Abidjan, qui revendique la légalisation de la polygamie en Côte-d'Ivoire en vue de permettre aux musulmans de vivre leur religion. En outre, Dongmo (op.cit), remarque que la pratique est légitimée par d'autres religions, en dehors de l'islam. En témoigne les propos d'un leader mormon mis en évidence par l'auteur. Lesdits propos décrivent la polygamie comme la seule *religion de là-haut* pour ces croyants (Dongmo, p. 2). A ces facteurs religieux, complète l'auteur, s'ajoute l'argument culturel perçu chez les peuples bamiléké du Cameroun. Selon lui, ces peuples appréhendent la polygynie comme un droit pour l'homme issu de cette communauté, à tel enseigne que la monogamie y est considérée comme du célibat. L'auteur renchérit en présentant le rôle de la polygynie dans la construction des rapports de pouvoir. A partir du cas des Mossi, peuple originaire du Burkina Faso, mais que l'on retrouve également en grand nombre en Côte d'Ivoire, l'auteur affirme que la pratique confère un statut social et est susceptible de renforcer le pouvoir politique de certains segments de la société. Pourtant selon Al-krenawi (cité par Nguimfack, idem), les épouses en union avec un polygyne éprouvent des difficultés liées au stress familial mettant à mal leur santé mentale. Cette position de Al-krenawi est expliquée par Bruyninckx et al (2017) qui affirment que ces femmes perçoivent la venue d'une autre épouse dans le foyer comme une violence morale et la rupture du rapport de confiance avec l'époux. En effet, pour les auteurs, en dépit du contexte socioculturel sénégalais qui légitime la polyandrie, ces premières épouses appréhendent cette pratique comme une trahison, un abandon par l'époux. En clair, ces auteurs montrent des conséquences sociales de la pratique nonobstant la coutume, la religion, et des facteurs économiques qui la légitiment. C'est en cela que pour Nguimfack (idem), force est de constater que la vie au sein des familles polygames nourrit beaucoup de commentaires dans la société. L'auteur

en veut pour preuve le regard de la société qui perçoit parfois ces familles polygames tantôt comme à problème, tantôt comme à respecter. C'est d'ailleurs le cas en Côte d'Ivoire, où, bien que la légitimité sociale de la polygynie soit établie, le projet de légalisation de la polygamie est sujet à polémique. La polémique autour de la légalisation de la polygamie dépend des fondements sociaux de sa légitimité et de l'impact social de la pratique. L'objectif de ce travail est donc d'analyser les facteurs sociaux de la polémique autour du projet de légalisation de la polygamie, à partir du vécu de membres de familles polygynes à Abobo. L'article se structure ainsi autour de deux points : i) fondements sociaux de la légitimité de la polygynie ; ii) Impact social de la pratique.

I. Méthodologie

La méthodologie de l'étude s'articule autour du site de l'étude et de la population, de l'échantillonnage et des techniques de collecte et d'analyse de données.

I.1. Site et population de l'étude

L'enquête de terrain a été réalisée dans des familles polygames résidant à Abobo. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, cette commune, à l'origine était constituée de villages traditionnels d'autochtones Atchan que sont Abobo-Baoulé et Abobo-Té. C'est en 1904, au moment où commence la construction de la voie ferrée que la localité se voit transformée (Diabaté et Kodjo, cité par Dan, 2023). En effet, une petite gare érigée par l'administration coloniale française au Nord de ces deux villages se transforme en une concentration urbaine qui prend le nom d'Abobo-gare et attire tous les déguerpis des autres quartiers et des immigrants. Ceux –ci sont constitués de ressortissants du Nord de la Côte d'Ivoire et des pays sahéliens, d'origine Malinké et islamisés depuis le XIIe siècle. Dès lors, l'espace Atchan devient progressivement le lieu de cohabitation de diverses

cultures et de religions. La population y est composée de 80,34 % d'Ivoiriens et de 19,66 % d'étrangers, avec une dominance pour les Akans (Ébriés, Baoulés, Attiés, etc.) qui représentent 40,61 % de la population, suivis par les Mandés du Nord (34,98 %), les Krous (16,61 %) et les Mandés du Sud (7,75 %) (ONU HABITAT, 2012). Ces caractéristiques, font de la commune un des laboratoires mettant en scène l'ensemble des aires culturelles présentes en Côte d'Ivoire ainsi que les religions pratiquées).

Dans cette commune, le contact avec les populations de l'étude a été possible grâce à notre participation en tant que formatrice au projet '*école des parents*' initié depuis 2021 dans le cadre de resocialisation des enfants en conflit avec la loi. A cet effet, quelques participants à ce projet dans la commune ont servi de canal d'accès à la population de l'étude.

Cette population est constituée de couples vivant dans un foyer polygyne, afin de saisir les raisons de ce choix ainsi que l'impact de celui-ci. A ceux-ci s'ajoutent les enfants issus de ces familles pour comprendre leur vécu en lien avec l'impact du choix matrimonial de leurs parents. De plus, des associations de femmes dans la commune, ont constitué notre cible afin d'appréhender leur avis sur l'impact de la polygamie dans les ménages de leurs différents quartiers. Enfin, des guides religieux et leaders communautaires ont été interrogés afin de collecter des informations sur le lien entre la religion et la polygamie, auprès des premiers, et sur l'impact social de cette pratique, auprès des seconds.

Suivant la localisation de la population définie, les quartiers de Sagbé, Kennedy, Colombie, et de PK18 ont été parcourus.

I.2. Echantillonnage

Dans cette étude, l'échantillonnage par boule de neige éclairé par le principe de saturation a permis d'interroger les acteurs répartis comme suit :

dix (10) chefs de famille polygame musulmans, de sept (7) chefs de famille polygame non musulmans, huit (8) femmes musulmanes issues de foyers polygames, neuf (9) femmes non musulmanes issues de foyers polygames, treize (13) progénitures d'une famille polygame, un (1) iman, trois (3) chefs communautaires, et deux responsables d'associations de femmes qui ont été soumises à entretien. L'échantillon est donc composé de cinquante-trois (53) individus.

La phase de collecte de données a duré quinze (15) jours notamment du 13 au 27 Juillet 2022.

I.3. Techniques de collecte et d'analyse de données

Les données de ce travail ont été collectées grâce à une recherche documentaire et à l'entretien semi-directif.

La recherche documentaire a permis de collecter des informations sur l'ampleur, les causes et les conséquences de la polygynie dans le monde en général et en Afrique en particulier. Quant à l'entretien, il a permis de collecter les avis des acteurs identifiés. De ce fait, un guide d'entretien a été privilégié à l'endroit des époux vivant dans les foyers polygynes. Des questions relatives à leur choix matrimonial ainsi que ses conséquences leur ont été adressées. De même, un guide d'entretien portant sur les conséquences de ce choix parental a été adressé aux enfants vivant dans ces familles. Quant aux associations, aux leaders religieux, un guide d'entretien portant sur leur avis sur les causes et les conséquences de ce phénomène ont été récoltés. Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Elles ont été interprétées sur la base du fonctionnalisme,

pour comprendre les fonctions sociales que remplit cette institution sociale qu'est la polygynie. De plus, cette théorie, de par son évolution, ouvre des perspectives de transformation des institutions.

Ces différentes démarches ont abouti aux résultats ci-dessous.

II. Résultats

Les données recueillies montrent que la polygynie participe à la construction de l'identité des acteurs impliqués dans la pratique. Cependant, dans le contexte urbain, notamment à Abobo, cette pratique conduit à la fragilisation des liens sociaux.

II.1. La construction de l'identité comme fondement social de la légitimité la polygynie

Les données collectées montrent que la polygynie, en tant que fait social, participe à la construction de l'identité culturelle et de la masculinité des acteurs qui la pratiquent. Ce qui constitue un fondement à sa légitimité.

II.1.1. La construction de l'identité culturelle

Le système matrimonial polygyne apparaît comme pratique permettant d'identifier la communauté musulmane. C'est que qu'explique Y. S, chef de famille, polygame musulman, qui explique que : « *vous-même vous savez que les musulmans ont droit à quatre femmes. Ce n'est pas nouveau dans ce pays, nous sommes reconnus comme des polygames à cause de notre religion* ».

Ce discours montre que la polygynie est un trait distinctif des individus pratiquant la religion musulmane ; car elle apparaît comme une ordonnance de la religion. Ces propos sont soutenus par K.L. chef de famille, polygame musulman, quand il affirme que :

L'islam même encourage la polygamie dans plusieurs cas pour résoudre des problèmes dans le couple ou dans la famille. Nos sœurs, nos filles, nos mamans le savent bien. Elles n'ont pas de problème avec ça. J'ai des sœurs qui sont deuxième femme, troisième femme de quelqu'un. Ça fait partie de notre vie de tous les jours depuis nous sommes nés. Donc les hommes musulmans sont libres de le faire.

La polygynie, fait ainsi partie des pratiques qui fédèrent les individus de la communauté musulmane quel que soit le sexe. D'ailleurs, M.T, femme musulmane, au mari polygame, qui ajoute que : « *chez nous, ce n'est pas un problème de prendre deux trois, même quatre femmes. On a grandi dans ce genre de foyer. Mon papa était un polygame. Donc ce n'est pas la polygamie qui va me déranger* ». Ces propos montrent que la polygamie est une pratique intégrée dans le processus de socialisation des femmes issues des communautés musulmanes. Mieux, ces dernières sont des agents disposés à perpétuer cette culture matrimoniale, faisant partie de l'identité de la communauté. C'est ce qui ressort dans les propos de K.Y., leader religieux qui explique que :

« L'homme a toujours été polygame avant même la religion. Dans les écritures saintes, notre Dieu n'a rien vu de mal à ça. C'est pourquoi, notre religion autorise jusqu'à quatre femmes si c'est nécessaire. Elle vient pour sauver certaines familles du manque d'enfants ou de l'incapacité à jouer son rôle en tant que partenaire sexuelle ».

Le fondement religieux de la polygynie est donc établi, au regard de son caractère utilitaire présenté. Mais ce facteur religieux, qui participe à la construction de l'identité culturelle des individus, n'est pas le seul fondement de la dynamique cette pratique en milieu urbain. Celle-ci repose également sur la construction de l'identité masculine.

II.1.2. La construction de l'identité masculine

La polygamie apparaît comme un signe extérieur d'une masculinité construite. C'est ce qu'explique C.D. chef de famille polygame, non musulman, qui affirme que *« ce qui fait la différence entre un homme et une femme, c'est que l'homme peut être en couple avec plusieurs femmes ; mais ce n'est pas possible pour la femme »*. Il est d'ailleurs soutenu par T.G. chef de famille polygame également non musulman qui ajoute que : *« un vrai garçon doit avoir au moins deux femmes, c'est ce qui montre qu'il n'a pas de problème de virilité »*.

Ces propos montrent que la polygamie est un attribut des hommes ; c'est un signe distinctif de la masculinité. D'ailleurs, K.E. ajoute que : *« n'est pas nous qui avons créé cette pratique. Elle existe depuis le temps de nos grands-pères au village. Même nos papas en ville ici avaient souvent deux femmes ou même trois. En tant que leur fils, on ne fait que les imiter »*.

Dès lors, imiter le choix matrimonial des aînés permet de construire son identité masculine. Les propos de DL, chef de famille polygyne, non musulman, le montre quand il revendique :

« Ce n'est pas seulement les musulmans ou les Dioulas qui sont polygames. L'homme a été toujours polygame avec ou sans religion. Mes parents au village étaient animistes, mais étaient dans la polygamie. Il y'avait une femme âgée et une autre plus jeune

qui était ma mère. Les familles de chacun étaient même d'accord avec ce fait. Ça permet à l'homme de montrer qu'il peut gérer une grande famille, qu'il est un chef. Il est même respecté plus que celui qui a une seule femme. Je me souviens que des mariés à une seule femme avaient souvent recours à lui pour des conseils ou interventions dans des conflits conjugaux. Sa situation de polygame était enviée comme celle des autres polygames du village, car tout le monde savait qu'il était un homme ».

Ce discours montre qu'en dehors de la religion musulmane, la polygynie est une pratique valorisée au sein de la gent masculine, car elle permet de structurer les rapports entre les individus du même sexe ; de les différencier à travers des attributs construits comme l'apanage des hommes. Elle confère ainsi la reconnaissance du statut d'homme à ceux s'inscrivant dans cette pratique.

Au regard de ces facteurs, en milieu urbain, la polygamie se maintient, non sans conséquences socioéconomiques.

II.2. La fragilisation des liens sociaux, impact social de la pratique

Comme démontré plus haut, la polygynie, puise sa légitimité dans des contextes socioculturels variés. Lesdits contextes reposent parfois sur des lois religieuses qui limitent ou codifient la pratique, la polygynie étant un système matrimonial permettant plusieurs mariages à la fois, elle implique des dispositions sociales et financières préalables visant à contenter les individus impliqués et leurs communautés d'origine. L'objectif de l'observance de tous ces rites encadrant la pratique, c'est la stabilité familiale et la cohésion sociale. Pourtant, à Abobo, ce mode matrimonial entraîne la fragilisation des liens sociaux à travers la double résidence des hommes qui entraîne la précarisation des conditions socioéconomiques.

II.2. 1. De la double résidence des hommes polygynes

L'enquête auprès des familles polygynes à Abobo révèle une instabilité des familles marquée par une double résidence de l'homme. En témoignent les propos de Z. A. leader communauté qui décrit le comportement d'hommes polygynes dans sa commune en ces termes :

« Si un homme veut prendre une deuxième femme, il y'a des conditions et des manières définies qui n'ont pas forcément des conséquences sur la première femme et ses enfants. Ce qui se passe souvent ici, c'est que l'homme découche régulièrement. Il s'absente parfois de la maison pour un temps indéterminé et la femme avec qui il vivait, apprend qu'il vit maintenant avec une autre. Vous imaginez les conséquences de cette situation ».

Ces propos montrent que le comportement des polygynes chez les enquêtés s'opposent aux règles de la pratique. Ledit comportement participe à fragiliser le lien entre conjoints. En témoigne, les propos de Dame T.M. qui affirme que :

« Nous avons cinq enfants, mon mari et moi. Je ne suis pas stérile. Je suis bien en forme. Mais mon mari a disparu de la maison. Je savais qu'il avait des maitresses, mais je ne savais pas qu'il était devenu le mari d'une autre femme. Pour un oui et un non, il découchait. Un jour, il a fait une semaine et c'est un de ses cousins qui m'a dit qu'il vit avec une autre femme au quartier avocatier, ils ont même deux enfants ».

Dans cette logique, les séparations de corps ou les doubles résidences, monnaie courante dans les ménages polygynes en ville, fragilisent le support relationnel dans les familles. Cela est également perceptible à travers les propos de Dame N.C. qui déclare que :

« Vous voyez, au niveau des enfants, ce n'est pas facile. Je suis seule avec eux, parce que le papa passe tout son temps dans son nouveau foyer. Quand il y'a un problème et que tu l'appelle, il peut attendre trois jours ou même une semaine pour venir. Malgré toutes les démarches entreprises auprès de la famille et de notre communauté pour que les choses changent, rien n'a changé ».

Ces données révèlent que le nouveau ménage né de la polygynie se constitue au détriment de la stabilité du premier ménage. Ce nouveau ménage, à travers l'instabilité familiale qu'il crée, contribue à produire des familles monoparentales de fait, malgré l'existence de valeurs, de codes sociaux ou religieux régissant cette pratique.

Cette double résidence provoque des tensions au sein des foyers. C'est ce qu'explique Y. A, guide religieux, soutient à cet effet que

« Dans notre communauté, tout fidèle connaît les conditions d'un mariage polygame. Les conjoints même sont enseignés à cela avant et après leur union. Mais ce qu'on constate, ce sont des conflits, les affaires de jalousie, de rivalité dans le ménage. On n'arrive plus à comprendre les couples d'aujourd'hui. Nous sommes régulièrement en train de régler les problèmes de foyer ».

De toute évidence, des relations conflictuelles naissent de cette double résidence initiée par les époux polygynes et participent à l'effritement des liens sociaux. L'on assiste progressivement à la précarisation des conditions de vie du ménage dans la commune.

II.2.2. A la précarisation des conditions socioéconomiques

Les hommes impliqués dans les foyers polygynes se déroberont de leur rôle envers leurs familles C'est ce que décrit Dame C.C qui explique la faible implication de son conjoint, dans son rôle préalablement défini, quand elle affirme que :

« Mon mari a vraiment changé depuis qu'il a pris cette femme. Je vends des éponges pour me faire un peu d'argent. Mais les dépenses qu'il faisait avant, comme la scolarité des enfants, la nourriture sont compliquées aujourd'hui. Il m'a carrément abandonné avec les enfants. Par exemple, pendant l'année scolaire qui vient de finir, ils ont renvoyé le dernier de l'école à cause de droit d'inscription. Le délai de paiement était passé. Malgré mes rappels, il n'a pas réagi. Il m'a dit que ce sont mes enfants aussi, de me débrouiller avec eux ».

Ces propos montrent que la double résidence des polygynes a des répercussions sur la vie socioéconomique des familles. Cette situation est regrettée par Dame C.D, présidente d'association de femmes quand elle affirme que : *« les hommes qui ont un nouveau foyer abandonnent leur femme avec les nombreux enfants à charge. Ils sont vraiment injustes »*. Les propos de Dame M. B, seconde épouse en donne une raison en ces termes :

« Au début de notre relation, j'habitais chez ma tante. Mon homme m'a dit de prendre un studio pour qu'on soit plus indépendant de la famille. Mais nous avons deux enfants aujourd'hui et nous vivons dans trois pièces, c'est lui se charge du loyer. La plupart de ses sœurs connaissent la maison. La dernière fois c'est chez moi qu'il a logé une de ses tantes, venue du village ».

Ce double ménage implique une répartition des ressources qui tendent à ne plus satisfaire les besoins du premier ménage chez les enquêtés. Comme l'explique Dame T.D. qui déplore : *« mon mari est allé vivre avec une enseignante qu'il a prise comme sa deuxième femme. Depuis, il peut me remettre que 1000 francs pour la semaine lors qu'on a deux enfants. Il me dit que je suis une charge trop lourde pour lui »*. Ces propos témoignent de la précarisation socioéconomique de la cellule familiale, suite à l'instabilité occasionnée par la polygamie. Propos d'ailleurs confirmés par G. R, 18 ans, issu de foyer polygame, quand il raconte que :

« Mon père nous rend la vie dure depuis qu'il a une nouvelle femme. Il nous refuse presque tout. Nous vivons dans une maison de trois chambres et un salon. Avant, les garçons avaient leur chambre et les filles également. Mon père et ma mère dormaient ensemble. Mais il a pris une nouvelle femme, il a mis mes frères et moi au salon pour loger sa nouvelle femme. Ma maman est dans une autre chambre avec ma petite sœur. Maintenant, il n'a jamais l'argent quand on lui demande. Je me suis dit que je vais aller me débrouiller comme mes amis dans les rues pour satisfaire mes besoins et aider mes frères et sœurs. Je suis le plus grand ».

Ce discours montre que la polygynie implique le partage des ressources disponibles du ménage. Elle devient ainsi une menace pour la stabilité économique de la famille, contribuant à sa précarité économique à Abobo chez les enquêtés. De plus, cette précarité ne se limite pas à la cellule familiale car c'est la société qui devient l'espace de la débrouillardise des membres de la famille à la recherche de satisfaction de leurs besoins. D. A. président de jeune remarque à ce propos :

« Les enfants qui se débrouillent s'en vont des petits délinquants, des microbes. Ils quittent la maison pour dormir dans les gares et les marchés pendant la nuit. Ils agressent les passants en leur arrachant

leurs biens et leur argent. Notre commune en souffre et il y'a des secteurs très dangereux. Quand ils arrivent à ce niveau de délinquance, leur famille ne peut plus rien pour les ramener à la raison ».

Ce discours révèle l'insécurité à laquelle les familles polygames exposent leur environnement.

III. Discussion

La recherche menée auprès des acteurs impliqués dans la polygamie à Abobo révèle les fonctions sociales de la pratique qui la légitime au détriment de ses conséquences sociales.

La légitimité de la polygamie est constatée par Hertrich (2008) quand il remarque que la polygamie est une institution solide en Afrique de l'Ouest. Selon ce dernier, la pratique concerne un homme marié sur quatre ; et quatre femmes mariées sur dix. Diamouténé (2009), abonde dans son sens en se référant à la situation au Mali. L'auteur affirme que la proportion des mariages polygames augmente avec l'âge quel que soit le sexe. Concernant les hommes mariés, le pic des polygames se retrouve en milieu rural dans la tranche d'âge de 50 à 79 ans, soit 41% des mariés contre qu'en milieu urbain, le plus fort taux d'hommes polygames se retrouve chez les 70 ans et plus avec 38 %. Au regard de ces données, l'on s'aperçoit, selon l'auteur, que la probabilité d'être polygame augmente avec l'âge chez les hommes. C'est le même constat que fait l'auteur concernant les femmes. Il souligne à ce propos que le plus fort taux de femmes impliquées dans les unions polygames se situe entre 60 et 64 ans soit environ 45% de celles-ci. A contrario, la proportion de femmes impliquées dans les unions polygames parmi les mariées se retrouve en milieu urbain dont le plus fort taux se retrouve dans la tranche d'âge de 35 à 55ans. Ces données statistiques fournies par l'auteur complètent la présente étude qui se veut qualitative ;

elles mesurent le phénomène pour en saisir l'ampleur dans la région ouest Africaine.

Le Conseil du Statut de la Femme (2010) abonde dans le même sens lorsqu'il affirme que la polygamie est une coutume millénaire issue d'un modèle patriarcal. Dans ce système matrimonial, les hommes ont autorité sur les femmes ; ils peuvent avoir plusieurs concubines ou esclaves. Etant une pratique fort ancienne, la polygamie n'est donc pas l'apanage d'une religion. Elle est antérieure à l'islam et au mormonisme, ajoute le Conseil qui affirme que plusieurs religions l'ont autorisé avant de l'interdire. Dans cette logique, l'on constate avec cette institution que l'Islam n'a fait que limiter le nombre des coépouses, auparavant illimité. Ces informations montrent que la religion musulmane n'a pas initié la polygamie. Elle s'est inscrite dans une dynamique de la régulation de la pratique à l'œuvre dans diverses parties du monde. Dans le même ordre d'idées, Arboncana (2010) insiste sur la distinction à faire entre la polygamie et les unions formées par le plaisir et qui se terminent avec le même plaisir. Pour l'auteur, la polygamie est une institution dans les pays à statut polygame, avec ses droits et ses restrictions. L'auteur en veut pour preuve l'exclusivité des relations sexuelles entre époux où les cas d'infidélité apparaissent comme une injure grave à l'endroit des épouses. En ce sens, pour Arboncana (ibid), au Mali, la violation par l'époux des règles du mariage polygame est une violation des obligations du mariage et une atteinte à la dignité de ses conjointes. Bruyninckx et al (2017) lui emboite le pas en soutenant qu'au Sénégal, polygamie est soumise à des contraintes relationnelles presque sacrée. Si ces différents auteurs nous décrivent la polygamie tant au niveau de son ampleur et de ses particularités, Bruyninckx et al (ibid) s'attellent à présenter les avantages de cette pratique. Pour ceux-ci, la polygamie est une alternative fort appréciable au divorce, dans le contexte sénégalais où l'éducation et les attentes sociales conduisent les femmes à survaloriser le mariage et la natalité.

Sous ce rapport, cette fonction d'intégration sociale assumée par la polygamie met en lumière le revers de la pratique. En effet, Arboncana (op.cit.) soutient que les foyers polygames sont des champs de conflits latents dans la mesure où ils favorisent la compétition entre les épouses pour l'appropriation du mari, seul géniteur de la famille. Cette compétition sous-entend la mobilisation de stratégies diverses entre coépouses, visant à pousser les autres à l'erreur ou au divorce. Bruyninckx et al (op cit) renchérissent en décrivant le vécu des femmes dans les foyers polygames. De ce fait, à travers une étude menée au Sénégal, les auteurs remarquent que les femmes interrogées s'expriment régulièrement sur la concurrence entre les coépouses, les conflits qu'elles rencontrent. Ces dernières décrivent des insultes, des bagarres sans oublier les pratiques de maraboutage. Le but étant, continuent les auteurs, de s'affirmer et de susciter les faveurs du mari, qui parfois en tire des avantages personnels, reconnaissent-elles. Les auteurs décrivent ainsi le délitement des liens familiaux, du fait de la polygamie, tout comme la présente recherche. De plus, Ouedraogo et al (1998), remarquent que la polygamie représente la première cause de divorce à Dakar et à Bamako. Selon ces auteurs, le divorce constitue réplique privilégiée de la première épouse après un temps d'observation et de conflits. En l'affirmant, ces auteurs présentent la polygamie comme une institution participant au délitement des liens sociaux. C'est que qu'explique Ouedraogo et al (op-cit), lorsqu'ils soulignent qu'à Dakar, la précarité économique découlant de la polygamie est décisive pour le choix du divorce comme alternative à la polygamie. Pire, les auteurs remarquent que le nombre d'enfants dans le ménage constitue une contrainte pour les épouses dans la mesure où plus celles-ci ont des enfants, plus elles trouvent des raisons qui les maintiennent dans le foyer, dans ces conflits au lieu de divorcer. Ce qui laisse entrevoir une persistance de conflits, voire

la déstructuration des familles au regard des stratégies mobilisées par les épouses, pour leur survie dans le ménage.

En ce sens, les auteurs mettent en lumière la fragilisation de liens sociaux, au sein des familles attachées à cette pratique culturelle.

Dès lors, ses fondements socioculturels ne sauraient constituer un appui pour la pratique dans la société. C'est le point de vue de Thomas Jefferson (cité par le Conseil du Statut de la Femme, *ibid*), qui appelle à une distinction importante entre les croyances religieuses et les actions qui en découlent en ces termes « *les croyances religieuses concernent uniquement la relation entre l'homme et Dieu, alors que le pouvoir législatif concerne les actions et non les opinions...la liberté religieuse ouvrirait la porte à l'autorisation d'autres actions liées à croyances religieuses, tel le sacrifice humain, qui reviendrait à placer les doctrines religieuses au-dessus des lois du pays...* » p.23.

Ce discours met en évidence la nécessité de la primauté du contrat social sur idéologies individuelles qui mettent en danger le bien-être et la cohésion sociale.

Selon Rousseau (1762), le contrat social est le fondement d'une autorité qui rend les individus aussi libres que dans l'état de nature. Il permet de trouver une forme d'association qui défend et protège chaque associé qui en s'associant à tous, s'obéit à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Dans ce contrat, la liberté des individus garantit la liberté de la communauté et vice-versa. En d'autres termes, poursuit l'auteur, la liberté des individus ne peut être préjudiciable à celle des autres car la volonté générale n'est pas la volonté de tous mais peut être valablement exprimée par la majorité sans risque d'oppression. Si cette contribution démontre l'importance du contrat social au détriment des cultures, des idéologies des communautés, la position de Rousseau exclut les conditions

sociales de production dudit contrat. En effet, lorsque les rapports sociaux de domination demeurent à l'avantage d'une partie des associés, notamment des hommes, malgré les avancées notables en ce qui concerne les droits de la femme, les lois fondant le contrat social ne peuvent que refléter la volonté des hommes ; au regard du taux de représentativité relativement faible des femmes dans les instances de décisions.

Conclusion

En définitive, la polémique autour du projet de légalisation de la polygamie en Côte d'Ivoire se nourrit d'une part des facteurs légitimant la polygynie, et de l'impact social de cette pratique, d'autre part. En effet, la polygynie participe à construire l'identité des individus qui y adhèrent. Mais ce processus s'opère au détriment du lien social qui s'effrite suite à la double résidence du père ; ce qui favorise la précarisation socioéconomique de la famille et même de la société. s. Sous ce rapport, cette polémique autour du projet de légalisation de la polygamie remet en question la légitimité sociale de la polygynie dans le pays. Ainsi, dans un contexte où le taux de représentativité aux instances de décision est à l'avantage des hommes, la légalisation de cette pratique n'est que le renforcement de la domination idéologique de l'homme. Ce qui participe à nourrir les injustices de genre dans le pays.

Références Bibliographiques

- Association Départementale pour le Développement et la Coordination des Actions auprès des Etrangers de la Savoie,2013, « Au sujet de la polygamie » *Actes de la journée d'étude du 30 mai*, Chambéry
- Arboncana Aliou2010 « l'institution de la polygamie : quelques effets personnels en droit malien de la famille » in *Réflexions sur le pluralisme familial*, 147- 166, Presse universitaire de Paris, Nanterre
- Baudry Robinson, Juchs Jean-Phillipe,2007, « Définir l'identité », *Hypothèses*, Numéro 2007/ 1(10), 155- 167. www.cairn.info/revue-hypothese, consulté le 07 Aout 2022
- Bruyninckx Marielle, Cauchie Dimitri, Dardenne Eugenie, Ghinste Marie Vande,2017, « Diversité des modes matrimoniaux : vécu psychosocial des différents acteurs de systèmes familiaux polygames en milieu urbain au Sénégal », *Alterstice*, volume7, Numéro 2, 77-89 www.erudit.org/fr/revues, consulté le 06 Aout 2022
- Castellano Sylvaine, 2022, « Origine et développement historique de la légitimité », *Revue interdisciplinaire droit et organisations*, pages 8 à 30, 10.34699/rido.2022.6. hal-03633813
- Conseil du statut de la femme, 2010, *Avis, la polygamie au regard du droit des femmes*, Quebec,
- Cusset- Pierre Yves, 2006, « les évolutions du lien social, un état des lieux » *Horizons Stratégiques*, Numéro 2006/ 2(2), 21-36, www.cairn.info/revue-Horizons stratégiques, consulté le 30 Août 2022
- D'Onorio Joël-Benoit, 2020), « la légitimité : de quel droit ? », *Les Cahiers Portalis*, numéro 7, PP93 à 126
- Dongmo Kahou Paulette Flore, 2017, *Contribution à l'éradication des problèmes liés à la polygamie au Canada, au Cameroun et en Côte-d'Ivoire : essai féministe de théorie interdisciplinaire critique des différentes politiques de gouvernance*, Thèse de droit, Université de Montréal Grin François,

Facteurs sociaux de la polémique autour du projet de légalisation de la polygamie en Côte d'Ivoire : une analyse à partir de familles polygames dans la commune d'Abobo

2007, « Tolérance et Tolérabilité » *l'aménagement de la diversité culturelle et religieuse ; éthiques et politiques de la diversité culturelle et religieuse*, vol .9, Numéro1, [https:// Journals.openedition.org/ éthique publique/1778](https://Journals.openedition.org/éthiquepublique/1778);DOI : consulté le 29 juillet 2022

Hertrich Véronique008, la polygamie : « persistance ou recombinaison ? le cas d'une population rurale du mali », in *Cahiers Québécois de démographie*, INED, Paris

Lagrange Huges, 1999, « La construction de l'identité masculine et ses vicissitudes », *Agora débats/jeunesses, du corps à l'identité sexuée* pages13-27, doi : <https://doi.org/10.3406/agora.1999.1695>

Nguimfack Léonard « 2014 », « Conflits dans les familles polygames et souffrance familiale, in *Cahiers critique de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2014/2 (numéro 53), pp49 à 66, consulté le 10 Août 2022

ONU-HABITAT, 2012, *Côte D'Ivoire : Profil urbain d'Abobo*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Rousseau Jean Jacques,1762, *Du contrat social ou principes du droit politique*, bibliothèque numérique romande, www.ebooks-bnr.com, consulté le 18 août 2022

Vinsonneau Geneviève, 2002, « le développement des notions de culture et d'identité : un itinéraire ambigu » *Carrefours de l'éducation*, Numéro 2002/2 (14), 2-20, www.cairn.info/revue-carrefour, consulté le 13 Août 2022

Vlei-Yoroba Chantal, 1997, « femmes d'Afrique, Regards complémentaires Droit de la famille et réalités familiales : le cas de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance » *Clio, Femmes d'Afrique, Genre, Histoire*, Journals.openedition.org/Clio/383

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'EDUCATION

Achévé d'imprimer
sur les presses



Septembre 2023

ISBN : 2- 909426-63-7

EAN : 9782909426631

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION

SOUSSION D'ARTICLES : info@ipnetp.ci